

# RAPPORT ANNUEL 2024





# SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| <b>NOTRE RAISON D'ÊTRE</b>                | <b>02</b>  |
| <b>MODÈLE D'AFFAIRES</b>                  | <b>04</b>  |
| <b>INTERVIEW DE STANISLAS LEMOR</b>       | <b>06</b>  |
| <b>GOVERNANCE</b>                         | <b>08</b>  |
| <b>ÉCOSYSTÈME</b>                         | <b>10</b>  |
| <b>LE PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026</b>      | <b>12</b>  |
| <b>PERFORMANCE</b>                        | <b>14</b>  |
| PROFIL                                    | 16         |
| CHIFFRES CLÉS                             | 17         |
| FAITS MARQUANTS                           | 18         |
| STEF FRANCE                               | 20         |
| STEF INTERNATIONAL                        | 26         |
| <b>PERSPECTIVES 2025</b>                  | <b>30</b>  |
| <b>PÔLES D'EXPERTISE</b>                  | <b>32</b>  |
| IMMOBILIER                                | 33         |
| SYSTÈMES D'INFORMATION                    | 35         |
| <br>                                      |            |
| <b>RAPPORT DE DURABILITÉ</b>              | <b>38</b>  |
| <br>                                      |            |
| <b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>           | <b>130</b> |
| <b>RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b> | <b>143</b> |
| <b>FACTEURS DE RISQUES</b>                | <b>147</b> |
| <b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>                 | <b>156</b> |



## NOTRE RAISON D'ÊTRE

“ DES ÉQUIPES  
ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN  
POUR GARANTIR  
DURABLEMENT  
ET EN TOUTE  
SÉCURITÉ L'ACCÈS  
À LA DIVERSITÉ  
ALIMENTAIRE POUR  
TOUS ”



Depuis sa création en 1920, le Groupe STEF joue un rôle essentiel en assurant l'approvisionnement alimentaire des consommateurs. Sa raison d'être exprime sa mission, son ambition et ses engagements au service de millions d'européens. Elle exprime son attachement envers l'humain, en incarnant le lien de confiance entre les populations et les produits alimentaires qu'elles consomment. Elle met en exergue le lien du Groupe avec ses clients, à qui il propose des solutions efficaces et créatrices de valeur ajoutée. Enfin, sa raison d'être met l'accent sur les engagements durables de STEF et leur

concrétisation au service d'un monde alimentaire plus vertueux et respectueux de l'environnement.

Au centre de la chaîne logistique alimentaire, le Groupe joue un rôle de trait d'union entre les différents acteurs du monde alimentaire. En connectant producteurs, distributeurs et restaurateurs, STEF apporte des solutions pour :

- garantir l'intégrité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires ;
- répondre aux évolutions des marchés et des modes de consommation ;
- accompagner le développement de ses clients.

# NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



## NOS ATOUTS

- Près de 25 000 collaborateurs expérimentés et engagés
- 23 000 clients qui nous font confiance au quotidien
- Un savoir-faire reconnu dans la gestion des flux et la sécurité alimentaire
- Un ancrage fort dans les territoires
- Des pôles d'expertise immobilier, IT et énergie intégrés
- Une culture de l'innovation
- Une situation financière solide
- Un actionariat stable principalement composé de collaborateurs
- Un engagement sociétal historique

## NOS VALEURS

- Enthousiasme
- Respect
- Rigueur
- Performance



GROSSISTES  
PRODUCTEURS  
AGROALIMENTAIRES  
INDUSTRIES  
AGROALIMENTAIRES  
AUTRES



PRODUCTEURS ÉLEVEURS PÊCHEURS

## UN PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS ÉQUILIBRÉ

- Transports nationaux et internationaux
- Logistique
- Conditionnement

## MOYENS

- Un réseau unique de plus de 300 sites multi-températures



- Une présence dans 8 pays européens

FRANCE  
ITALIE  
ESPAGNE  
PORTUGAL  
BELGIQUE  
PAYS-BAS  
SUISSE  
ROYAUME-UNI



- Plus de 3 500 porteurs et tracteurs



GMS  
DÉTAILLANTS  
E-COMMERCE  
RESTAURATION  
COMMERCIALE ET  
COLLECTIVE



**CONSOMMATEURS**

# INTERVIEW DE STANISLAS LEMOR

Président-Directeur général du Groupe



Expansion en Europe du Nord, intégrations, contraction de la consommation alimentaire et incertitudes politiques, l'année 2024 aura combiné opportunités et turbulences pour le Groupe STEF. Voyons comment garder le cap avec Stanislas Lemor, son PDG.

**Il semble que l'année 2024 marque un tournant dans la trajectoire de développement du Groupe, est-ce également votre analyse ?**

■ Je crois effectivement que nous sommes entrés dans une nouvelle séquence. Pendant plusieurs années, l'économie dans son ensemble a bénéficié du rebond post-Covid qui a porté le marché des affaires. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et nous devons en tirer les conséquences.

Nous faisons face à un certain nombre d'instabilités politiques, économiques et sociales qui pèsent sur les dynamiques de marché. Ce contexte rend les citoyens fébriles et suscite un certain attentisme dans la consommation

et dans l'investissement, qui ralentit au bénéfice de l'épargne. Pour STEF, cela se traduit par une baisse de notre résultat opérationnel pour la première fois depuis les années Covid.

**Est-ce que cela vous inquiète ?**

■ Non car si on se compare à 2020, notre Groupe a beaucoup évolué. Il est plus fort, plus diversifié, présent dans plus de zones géographiques. Historiquement, nous avons l'habitude des cycles économiques et nous savons nous y adapter, car nos choix d'investissement sont guidés par le long terme. Ce que nous avons connu en 2024 incarne, d'une certaine façon, des difficultés ponctuelles sur fond de contraction globale de l'économie.

C'est pour cela que toutes nos activités et nos géographies n'ont pas réagi de la même manière, certaines enregistrant des dynamiques très favorables, d'autres moins.

### **Pouvez-vous détailler ces difficultés qui vous ont impacté ?**

▀ Elles sont de natures différentes. La première d'entre elles a trait aux catastrophes climatiques dont nous avons été victimes en octobre en France, à Givors, et en Espagne, à Valence. Dans les deux cas, ces inondations exceptionnelles ont généré des indisponibilités temporaires, et ceci malgré toute la mobilisation de nos équipes que je souhaite remercier pour leur résilience et leur professionnalisme.

La seconde réside dans les difficultés que nous avons rencontrées en Italie. Nous avons fait le choix, depuis quelques années, de modifier notre modèle opérationnel car il ne correspondait plus à nos objectifs de durabilité. Cela nous amène à intégrer progressivement les personnels de nos entrepôts, qui étaient jusqu'alors externalisés. C'est un processus long et engageant mais il nous permet de nous aligner avec nos objectifs stratégiques.

### **Et, côté positif, il y a cette croissance externe très rapide en Europe du Nord...**

▀ Je considère que c'est une vraie chance pour notre Groupe. Le rachat de Bakker aux Pays-Bas début 2004, de Long Lane Deliveries au Royaume-Uni, en milieu d'année, et de TDL en Belgique, en fin d'année, sont autant d'étapes majeures qui nous permettent désormais de nous positionner comme leader sur différents segments de marché dans ces pays. Avec ce renforcement en Europe du Nord, où le Groupe a un potentiel de

développement certain, nous sommes au cœur de notre stratégie et avons su tirer le meilleur profit des opportunités qui s'offraient à nous.

Pour autant, nous ne mettons pas de côté l'Europe du Sud, puisque nous avons réalisé deux acquisitions, Montfrisa et Centeno, en Espagne, un pays qui se révèle comme la locomotive économique d'une Europe en panne de croissance.

Evidemment, ces opérations de croissance externe majeures demandent des efforts d'intégration soutenus et peuvent obérer temporairement les performances, d'autant plus quand les acquisitions sont structurantes, comme aux Pays-Bas où nous avons triplé notre taille. Mais nous construisons aujourd'hui le STEF de demain !

### **Vous avez d'ailleurs accru fortement vos investissements en 2024. Pensez-vous continuer sur cette lancée ?**

▀ Avec près de 450 millions d'euros d'investissements, soit quasiment 100 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2023, c'est effectivement une année record. Cela s'explique par notre politique de croissance externe mais également par notre volonté de modernisation de nos infrastructures, qui nous permettent de proposer à nos clients un niveau de service toujours plus performant, ainsi que par la transformation de nos flottes vers des véhicules plus vertueux. Cela se traduit par une enveloppe d'investissements importante, qu'il faudra cependant maîtriser. Mais nous resterons mobilisés sur nos engagements en matière de transition énergétique et nous demeurerons ouverts aux opportunités, à partir du moment où elles s'inscrivent dans notre plan stratégique.

### **Cette année, le Groupe publie pour la première fois un rapport de durabilité. Comment intégrez-vous les critères ESG dans votre stratégie ?**

▀ La performance extra-financière est intégrée à notre modèle de développement depuis des décennies. Le partage de la valeur avec les salariés, via l'actionariat salarié, existe depuis plus de 30 ans au sein du Groupe. La prise en compte et la réduction de notre impact environnemental a débuté, elle, il y a 15 ans. Si nous avons été plutôt novateur en la matière, c'est que nous considérons qu'en tant qu'entreprise citoyenne et qu'acteur de la chaîne alimentaire, nous ne pouvons détourner le regard, ni sur les crises qui traversent nos sociétés, ni sur l'impact du réchauffement climatique. Nous avons eu à cœur de mettre en valeur nos actions dans notre rapport de durabilité afin de souligner ce qui nous distingue au sein de notre secteur. Même si, au fond, nous savons que l'enjeu pour demain va bien au-delà d'un simple reporting, aussi étoffé soit-il.

### **Justement, quelles sont vos attentes pour demain ?**

▀ Nous savons que nous devons faire preuve d'adaptabilité face à la volatilité de notre environnement. L'ère de la linéarité est terminée et c'est avec des phases de rupture fréquentes que nous devons apprendre à composer, en continuant de penser notre développement sur le long terme. Nous nous y préparons chaque jour un peu plus en nourrissant notre vision stratégique, en renforçant l'agilité de nos équipes, en renforçant nos liens avec nos clients. Chaque jour, nous traçons de nouvelles voies qui renforcent notre modèle d'entreprise. Je suis donc confiant pour demain, d'autant plus que je sais compter sur la capacité collective et la détermination de nos 25 000 collaborateurs et collaboratrices en Europe pour développer STEF.

# GOUVERNANCE DU GROUPE



## PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

**Stanislas LEMOR**  
Président-Directeur général

**Marc VETTARD**  
Directeur général délégué

## COMITÉ EXÉCUTIF ET COMITÉ DE DIRECTION OPÉRATIONNEL (FÉVRIER 2025)

**Bertrand BOMPAS**  
Directeur RSE

**Fabrice CARRE**  
Directeur général STEF IBERIA

**Marco CANDIANI**  
Directeur général de STEF Italie

**Jean-Yves CHAMEYRAT**  
Directeur Ressources humaines

**Damien CHAPOTOT**  
Directeur général délégué  
STEF Transport

**Christophe GORIN**  
Directeur général Europe du Nord

**Vincent KIRKLAR**  
Directeur Immobilier  
Président-Directeur général  
d'IMMOSTEF

**Olivier LANGENFELD**  
Directeur Développement,  
commerce et marketing

**Ludovic LAPORTE**  
Directeur Financier

**Ángel LECANDA**  
Directeur Métiers

**Stanislas LEMOR**  
Président-Directeur général

**Christophe LERAY**  
Directeur Systèmes d'information  
Directeur général de  
STEF Information et Technologies

**Marie-Line PESQUIDOUX**  
Secrétaire générale

**Laurence PICOT**  
Directrice  
Transformation-innovation

**François PINTO**  
Directeur général adjoint  
STEF France

**Alexandre de SUZZONI**  
Directeur BU *Foodservice*  
Directeur général délégué France

**Marc VETTARD**  
Directeur général délégué

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (MARS 2025)

**Stanislas LEMOR - Président**  
Ahkim BENHAMOUDA  
Sophie BREUIL  
Jean-Charles FROMAGE

Estelle HENSGEN STOLLER  
Bernard JOLIVET  
Ruxandra ISPAS  
Murielle LEMOINE

Dominique RAMBAUD  
ATLANTIQUE MANAGEMENT  
Représentée par  
François de COSNAC  
Maxime VANDONI

# L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE DU GROUPE

## UNE CROISSANCE EUROPÉENNE FRAGILISÉE

En 2024, la reprise économique européenne, encouragée par une désinflation marquée, s'est vue contrariée par un environnement globalement défavorable.

Au niveau géopolitique, les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient se sont intensifiés, sans perspective de résolution rapide, nourrissant des craintes quant à l'évolution des prix de l'énergie et perturbant le commerce maritime international.

D'un point de vue politique, 2024 était annoncée comme une année électorale majeure, près de la moitié des citoyens de la planète étaient appelés

à voter. Des scrutins inattendus se sont ajoutés à ces échéances, à l'instar des élections législatives en France. Ainsi, six des huit pays d'implantation du Groupe STEF ont entériné un changement d'exécutif (Belgique, France, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse). Le Parlement européen a également été renouvelé. Les crises politiques traversées par plusieurs démocraties occidentales, notamment en France et en Allemagne et les craintes d'un retour au protectionnisme pour le commerce international, à l'issue des élections présidentielles aux États-Unis, ont fragilisé les perspectives économiques.

L'année 2024 a également été marquée par une recrudescence d'événements météorologiques :

inondations, tempêtes, vagues de sécheresses et incendies ont engendré des impacts humains et matériels extrêmement lourds.

Ces événements et incertitudes ont nourri un climat de défiance favorisant l'attentisme des agents économiques. Les baisses répétées des taux d'intérêt directs n'ont pas suffi à convaincre les entreprises d'investir, notamment en France, où de surcroît, celles-ci manquent de visibilité sur l'environnement fiscal pour l'année 2025.

De leur côté, les ménages européens ont continué de privilégier l'épargne, plutôt que la consommation, malgré une légère amélioration du pouvoir d'achat.

## ÉVOLUTION DU PIB

| 2024 (vs 2023), %                                | Zone Euro | FR      | BE      | IT      | ES      | PT      | NL      | CH      | UK      | DE      |
|--|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Croissance (estimations PIB) <sup>1</sup>        | + 0,8 %   | + 1,1 % | + 1,1 % | + 0,6 % | + 3,1 % | + 1,9 % | + 0,9 % | + 1,3 % | + 0,9 % | - 0,2 % |
| Inflation <sup>2</sup> générale                  | + 2,4 %   | + 2,3 % | + 4,3 % | + 1,1 % | + 2,9 % | + 2,7 % | + 3,2 % | + 1,1 % | + 3,3 % | + 2,4 % |
| Consommation alimentaire en volumes <sup>3</sup> | + 0,5 %   | + 1,1 % | - 0,7 % | - 1,1 % | + 1,2 % | + 4,9 % | - 3,9 % | + 0,3 % | - 1,7 % | + 0,7 % |

<sup>1</sup> FMI

<sup>2</sup> Eurostat excepté pour le Royaume Uni, Office for National Statistics (ONS).

<sup>3</sup> Eurostat janvier-novembre 2024, excepté pour le Royaume Uni, ONS 2024.

## UNE CONTRACTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE EN VOLUMES MALGRÉ LA DÉSINFLATION

Contre toute attente, le ralentissement de l'inflation des prix de produits alimentaires ne s'est pas traduit par une reprise de la consommation en volumes. Ces derniers ont même continué à se contracter dans certains

pays, notamment au Benelux, la zone ibérique faisant figure d'exception. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance, les comportements d'achat des consommateurs ont révélé leur moindre élasticité à la désinflation plutôt qu'à l'inflation. De plus, un changement durable des habitudes de consommation semble émerger dans des sociétés en mutation.

## ÉVOLUTION DE LA CHAÎNE DE VALEUR AGROALIMENTAIRE

Le recul de l'inflation a mathématiquement provoqué un ralentissement de la croissance des chiffres d'affaires sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur agroalimentaire.

Secteur en consolidation, la grande distribution a poursuivi sa transformation,



soutenue par le développement des marques propres. À l'instar de la France, où le paysage de la grande distribution s'est fortement transformé avec la cession des magasins Casino et la revente de l'enseigne Cora, les pays de l'Ouest européen ont vu leurs enseignes se regrouper afin d'accroître leurs parts de marché.

La réorganisation de plusieurs centrales d'achat européennes a d'ailleurs contribué à renforcer le pouvoir de marché des distributeurs face aux industriels.

Dans l'ensemble de ces pays, les acteurs du discount ont poursuivi leur progression et les marques de distributeurs ont continué d'être plébiscitées. La sécurisation du pouvoir d'achat s'impose donc durablement comme le principal déterminant d'achat.

Malgré ce contexte, les industries agroalimentaires ont bien résisté, affichant un taux de production légèrement en hausse (tiré par une dynamique favorable à l'international), après le recul enregistré en 2023. L'ouverture sur les marchés internationaux s'avère en effet une priorité pour une grande majorité d'entre eux, leur permettant de diversifier leurs débouchés. De plus, les exigences liées à la transition écologique s'accroissent et créent un défi supplémentaire à appréhender pour les industriels qui poursuivent leurs

efforts d'adaptation pour conjuguer croissance et résilience.

Dans le domaine de la restauration, la croissance des ventes en valeur s'est tassée et les volumes ont stagné. La fréquentation touristique record en Europe du Sud et particulièrement en Espagne, a contribué à la bonne tenue du secteur dans cette région, contrastant avec le niveau d'activité décevant lors des Jeux Olympiques de Paris.

En restauration rapide, les prix ont augmenté, parfois même à un taux supérieur à l'inflation alimentaire. Les consommateurs se sont tournés vers des formats « prêts à consommer » moins onéreux, disponibles en grandes surfaces, ou vers la restauration indépendante.

Les circuits se mélangent, les enjeux se complexifient, les marges se sont érodées mais les acteurs de la restauration ont engagé des transformations qui devraient porter leurs fruits sur le long terme.

## UN TRANSPORT ROUTIER EUROPÉEN AFFAIBLI

La demande de transport routier reste faible en Europe dans un contexte économique morose. Cette situation tire les prix vers le bas et pénalise les marges des transporteurs. Les prix

de l'énergie ont été contenus, tandis que le coût du travail a continué d'augmenter. Le modèle économique à faible marge du transport routier n'a pas permis à la majorité des petites entreprises qui composent le secteur de disposer de la trésorerie suffisante pour affronter les instabilités persistantes et les hausses de coûts structurels. Ainsi, les faillites d'entreprises de transport ont augmenté partout en Europe, précipitant la consolidation du secteur.

Si les baisses d'activité du secteur de la logistique sous température dirigée sont moins fortes que dans d'autres domaines, du fait du caractère essentiel et incontournable de la consommation alimentaire, elles n'en subissent pas moins les impacts de la situation générale.

# LE PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

En 2024, STEF a poursuivi le déploiement de son plan stratégique « Engagés pour un avenir durable ». Celui-ci contient cinq inflexions majeures devant lui permettre de relever les défis environnementaux, sociaux et sociétaux auxquels le Groupe est confronté et auxquels la supply chain alimentaire sous température dirigée doit faire face : le changement climatique, l'évolution du rapport au travail, la transformation des modes de consommation alimentaire, et enfin l'impact des nouvelles technologies, en particulier le développement rapide de l'usage de l'intelligence artificielle.

# 1

## PEOPLE CARE

Permettre à chacun et chacune de s'épanouir au sein du Groupe et de s'inscrire sur le long terme fait partie de la culture du Groupe. Cela passe par la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle, le modèle managérial, ainsi que le développement des compétences et les parcours de carrière au regard de l'évolution de métiers et des attentes collaborateurs.

### Résultats 2024 :

- de solides avancées sur la santé, la sécurité et les conditions de travail ainsi que sur la mixité et la diversité.

# 2

## CUSTOMER CARE

La démarche *Customer Care* vise à placer le client au cœur des préoccupations quotidiennes de chacun. Elle est déployée à l'échelle du Groupe dans tous les périmètres. STEF a privilégié une approche de proximité afin que chaque organisation soit en mesure d'apporter des réponses ciblées aux attentes spécifiques de ses clients.

### 2024 a été marquée par :

- le renforcement de l'écoute des clients sur la totalité des périmètres ;
- la poursuite de la mise en place des *Customer Service* (notamment en Espagne) ;
- un travail en profondeur sur les postures et comportements liés à la Culture Client.

# 3

## CONSUMER CARE

Le maintien de la sécurité sanitaire des produits confiés au Groupe est au cœur de sa raison d'être. L'expertise du Groupe est de veiller chaque jour au respect de la chaîne du froid et à l'intégrité des produits de ses clients au bénéfice des consommateurs.

### Actions 2024 :

- le renforcement du management de la démarche *Consumer care* grâce à des avancées techniques couplées à une sensibilisation accrue aux exigences de la chaîne du froid.

# 4

## PLANET CARE

Au travers de sa démarche *Moving Green*, le Groupe s'est engagé en faveur d'une supply chain toujours plus vertueuse.

### Avancées en 2024 :

- incorporation de véhicules à énergie alternative au sein des exploitations ;
- poursuite du déploiement de centrales photovoltaïques, démarrage de la production d'énergie éolienne et développement de projets pilote à hydrogène pour les chariots de manutention ;
- élaboration de solutions innovantes basées sur l'intelligence artificielle afin d'optimiser les consommations énergétiques.

# 5

## INNOVATION

L'innovation est le moteur des transformations du Groupe. Placée au cœur des quatre autres inflexions stratégiques, elle porte sur l'amélioration des conditions de travail, l'efficacité énergétique, la performance opérationnelle et les services rendus aux clients du Groupe.

### Caps franchis en 2024 :

- accélération dans les domaines de l'automatisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle.

# PERFORMANCE DU GROUPE





PROFIL ET CHIFFRES CLÉS  
FAITS MARQUANTS  
FRANCE  
INTERNATIONAL  
PERSPECTIVES  
PÔLES D'EXPERTISE

16  
18  
20  
26  
30  
32

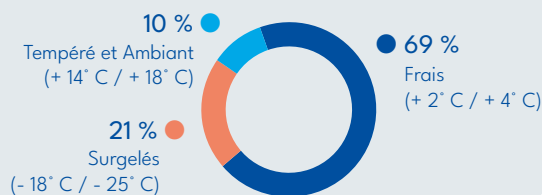
## PROFIL

Leader européen des services de logistique et de transport sous température contrôlée (de - 25° C à + 18° C), le Groupe achemine chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

Son modèle de spécialiste du transport, de la logistique et du conditionnement agroalimentaire sous température dirigée repose sur son expertise unique qui lui confère une compréhension approfondie du marché agroalimentaire et de ses évolutions en Europe.

Cette expertise lui permet de proposer à ses clients des services adaptés à leurs besoins stratégiques et fonctionnels, en garantissant la sécurité, l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des produits qui lui sont confiés.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS  
SELON LES TROIS GAMMES DE TEMPÉRATURES



## NOS DEUX SECTEURS OPÉRATIONNELS



### STEF FRANCE

Les activités Transport, Logistique et Conditionnement en France sont regroupées sous la bannière **STEF France**, selon une segmentation par marchés clients comprenant neuf Business Units (BU). Cette organisation permet d'accompagner l'évolution des marchés et les besoins des clients du Groupe pour une prise en compte adaptée à leurs exigences spécifiques.



### STEF INTERNATIONAL

Les activités menées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse et au Royaume Uni sont rassemblées dans le Pôle **STEF International** qui couvre également les activités de flux européens.

## CHIFFRES CLÉS 2024

RÉSULTAT  
CONSOLIDÉ

**157,2** M€

CHIFFRE D'AFFAIRES  
CONSOLIDÉ

**4 801** M€

CAPITAUX PROPRES  
CONSOLIDÉS

**1 277** M€

FRANCE  
ITALIE  
ESPAGNE  
PORTUGAL  
BELGIQUE  
PAYS-BAS  
SUISSE  
ROYAUME-UNI

**8**

PAYS EUROPÉENS

**24 785**

COLLABORATEURS

PRÈS DE

**115 000**

LIVRAISONS PAR JOUR

PLUS DE

**23 000**

CLIENTS

**305**

SITES MULTI-TEMPÉRATURES

(Plateformes et entrepôts dont **185** en France et **120** dans les autres pays).

SURFACE DE QUAI

**663 250** M<sup>2</sup>

VOLUME D'ENTREPOSAGE

**14 082 000** M<sup>3</sup>

PLUS DE

**3 500**

PORTEURS ET TRACTEURS  
EN PROPRE

## FAITS MARQUANTS

En 2024, dans la droite ligne de l'année précédente, le Groupe a surmonté le ralentissement économique observé dans ses pays d'implantation, en s'appuyant sur de nouveaux relais de croissance.

Le chiffre d'affaires cumulé 2024 s'élève à 4 801 M€ contre 4 442 M€ pour l'année 2023, en hausse de + 8,1% (+ 2,8 % à périmètre constant) avec une bonne résistance de la marge opérationnelle (4,8 % contre 5,7 % en 2023).

# 20

### LES MARQUEURS DE L'ANNÉE 2024 :



- un contexte de consommation alimentaire atone en Europe qui impacte les activités, ayant pour effet une contraction générale des volumes traités et des performances ;
- une longue phase d'instabilité politique, perturbant la dynamique économique du pays.

# 24

## UN MODÈLE MATURE, AVEC :



■ des opérations de croissance externe structurantes, principalement en Europe du Nord : BAKKER Logistiek aux Pays-Bas, positionnant désormais le Groupe au premier rang de son secteur dans ce pays, TDL en Belgique et Long Lane Deliveries au Royaume-Uni ;



■ des activités internationales qui continuent de tirer la croissance et représentent désormais 43 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes de marchandises pour l'activité *Foodservice*) ;



■ la poursuite du maillage du territoire espagnol avec l'acquisition des sociétés Centeno et Monfrisa ;



■ des investissements records dans les outils d'exploitation (bâtiments, véhicules, équipements de froid et installations de production d'énergie renouvelables), représentant près de 450 M€ en 2024.

# FRANCE



**STEF France** opère sur les marchés de la logistique, du transport massifié de produits alimentaires sous température dirigée et du conditionnement industriel. Ces marchés sont régis par des contraintes de traçabilité, de délais et de températures.

## STEF FRANCE SE DIFFÉRENCIE PAR :

**1**  
la densité de son réseau de plateformes et d'entrepôts, au cœur du tissu économique local ;

**2**  
son expertise dans la gestion dynamique des flux de ses clients et l'efficacité de ses dispositifs de traçabilité ;

**3**  
la valeur ajoutée d'un service différencié selon les températures et les typologies de clients destinataires ;

**4**  
des technologies et des systèmes d'information innovants qui lui permettent d'organiser le stockage, la préparation de commandes et la gestion des flux ;

**5**  
l'engagement, le savoir-faire et le sens du service de ses équipes.

# EN 2024

*Le chiffre d'affaires de STEF France  
affiche une progression de*

**+ 2 %**

*par rapport à 2023 :*

**2 398 M€**

## TENDANCES DE L'ANNÉE

► La consommation alimentaire en France est restée molle et ce, malgré la fin de la période de forte inflation constatée depuis 2022 et la tenue des Jeux Olympiques à Paris sur lesquels les acteurs économiques avaient parié pour doper la croissance.

► La refonte du paysage de la grande distribution en France, amorcée au cours du 1<sup>er</sup> semestre, a fortement impacté certains périmètres d'activité de STEF France et tout particulièrement la BU Surgelés.

► Dans cet environnement contrasté, certaines BU affichent cependant une progression soutenue, sous l'impulsion du démarrage de nouvelles activités. C'est le cas notamment des BU GMS, *Foodservice* et des activités de massification de produits frais et sec alimentaires.

► Ces développements, accompagnés d'investissements immobiliers conséquents, auront permis de maintenir un niveau de qualité optimale et une bonne performance économique.

## BUSINESS UNITS

### FLUX FRAIS

■ Dans un contexte de stagnation de la consommation de produits frais, le chiffre d'affaires de la BU a progressé de + 0,8 %. La croissance a été davantage soutenue pour les activités de distribution de détail à destination de la restauration et des commerces alimentaires de proximité.

Cependant et malgré des efforts significatifs de productivité, la marge opérationnelle s'est contractée, en particulier sous l'effet d'une inflation des coûts supérieure à l'évolution des prix pratiqués.

L'ouverture du site de Cranves-Sales (74), la finalisation de l'intégration du site de Fleuré, près de Poitiers (86), ainsi que l'ouverture d'un entrepôt en température négative à Carvin (62) sont venus renforcer le réseau de distribution.

Les actions de décarbonation des activités transport se sont intensifiées. 2024 a ainsi vu la mise en service du premier tracteur et semi-remorque électrique, ainsi que de 229 véhicules

circulant au B100, 14 porteurs Biogaz et 3 porteurs électriques.

Le programme d'innovation s'est poursuivi avec le déploiement à l'automne de 48 engins de manutention fonctionnant à l'hydrogène vert sur la filiale d'Athis-Mons en région parisienne.

### FRAIS SUPPLY CHAIN

■ Le chiffre d'affaires a progressé de + 3,1%, grâce à une forte dynamique commerciale. Plusieurs nouveaux contrats ont démarré au dernier trimestre et d'autres ont été conclus pour une mise en œuvre début 2025.

Les actions de sécurisation des ressources humaines et de diminution de

la pénibilité des postes opérationnels ont contribué à l'amélioration du cadre et des conditions de travail, permettant également d'améliorer la productivité.

Des travaux d'adaptation du dispositif immobilier ont été menés, afin d'accompagner la croissance des clients de la BU sur les années à venir : agrandissement du site du Plessis-Belleville (60) et aménagement du site de Mâcon (71).

Le mois d'octobre a été marqué par l'inondation du site de Givors (69) due à une crue centennale de la rivière Gier. La mobilisation et la réactivité des équipes ont permis d'assurer une continuité de l'activité et de limiter les dommages sur les produits entreposés.



## SURGELÉS

■ À périmètre constant<sup>(4)</sup>, le chiffre d'affaires de la BU Surgelés s'est contracté de - 1,9 % sous l'effet d'un repli de la consommation des produits surgelés et du désengagement progressif d'un client majeur.

Le développement des activités, notamment le mid-market industriel, a permis de limiter l'impact négatif de ces tendances. Le coefficient de remplissage moyen annuel des entrepôts s'est maintenu à un niveau de 87,7 %, quasiment identique à celui de 2023. La performance opérationnelle s'est améliorée, témoignage d'une bonne maîtrise des moyens et de la capacité des équipes à adapter le dispositif opérationnel.

Malgré ce contexte, la BU poursuit ses investissements dans ses moyens d'exploitation : le site de Reichstett a fait l'objet d'une extension de 4 500 m<sup>2</sup> entièrement dédiée aux activités d'un client de la filière et les travaux du futur site logistique et transport de Cavaillon ont été lancés.

Enfin, la BU s'est distinguée par une baisse significative des accidents du travail (- 25 %), cette amélioration la positionnant parmi les plus faibles taux d'accidentologie de la profession.

## TSA (TEMPÉRÉ ET SEC ALIMENTAIRE)

■ Avec un chiffre d'affaires en croissance de + 15,8 %, l'activité Tempéré et Sec Alimentaire a poursuivi sa progression et a bénéficié de la dynamique de ses clients. Du fait de l'intensité de l'activité et de son développement, le site d'Orléans Nord a mobilisé des capacités supplémentaires sur le secteur.



Le dispositif opérationnel est en cours d'optimisation afin d'accroître les avantages différenciants de la BU sur son marché.

Les performances économiques, qui sont en progression sur tous les sites, seront renforcés par de nombreux appels d'offres en cours.

## FOODSERVICE

■ Au cours de l'année 2024, le marché de la restauration hors domicile en France a souffert des effets de l'inflation des produits alimentaires et des arbitrages des consommateurs au vu de la contraction de leur pouvoir d'achat. Les enseignes de restauration rapide qui semblaient avoir été épargnées jusque-là ont vu leur croissance se ralentir pour les leaders, mais aussi, se contracter pour d'autres.

Malgré ce contexte, le chiffre d'affaires de la BU a progressé de + 6,8 %. L'année s'est partagée en deux phases, une période plutôt dynamique jusqu'au mois de mai,

tandis que la seconde partie a été impactée par une météo défavorable pendant la période estivale, suivi d'un ralentissement général de la consommation. L'effet Jeux Olympiques escompté, moins important que prévu, a seulement permis de compenser le ralentissement de l'activité constaté en fin d'année.

La BU dispose désormais d'un dispositif opérationnel de neuf sites tri-températures spécialisés dont les capacités ont été augmentées de près de 20 % avec les extensions des plateformes de Plessis-Pâté (91), Nemours (77), Mions (69) et Miramas (13).

Ces investissements ouvrent de nouvelles perspectives pour les clients existants, mais aussi pour accueillir de nouvelles enseignes de restauration.

Pour répondre à ces enjeux, la BU s'appuie sur les compétences des équipes en place, renforcées par le recrutement de spécialistes du marché.

<sup>(4)</sup> La filiale STEF Logistique Santé historiquement positionnée au sein de la BU Surgelés a été cédée le 1<sup>er</sup> mars 2024.

## GMS

► L'activité de la BU est centrée sur le modèle de logistique contractuelle regroupant des activités de stockage et de préparation de commandes pour les principales enseignes de la grande distribution sur les activités B to B et B to C.

En 2024, le chiffre d'affaires a progressé de + 13,1 %, les volumes d'activité ayant été très positivement orientés par l'apport de nouveaux contrats avec trois nouveaux clients, dont deux enseignes de la filière Bio. La performance économique est restée stable.

Fortement dynamisée par le démarrage de trois nouveaux sites, l'activité B to B a connu une progression soutenue (+ 13,4 %).

L'activité de e-commerce alimentaire a progressé de + 10,3 %, portée par le développement de l'activité de livraison à domicile sur les sites de Rungis et de Vitry en région parisienne, de Vénissieux (69) et d'Aix-en-Provence (13), et grâce au démarrage de nouveaux dossiers sur le site de Lieusaint (77), dédié aux pure players du e-commerce alimentaire et aux industriels souhaitant développer un canal de distribution direct via internet.

## SEAFOOD

► La BU a stabilisé son chiffre d'affaires (+ 0,3 %) à la suite d'une année 2023 en baisse, sous l'impulsion d'une dynamique commerciale retrouvée et ce, malgré la quasi-disparition de l'enseigne Casino qui représente une baisse d'activité notable.

L'évolution du marché du Seafood en France a modifié la typologie des commandes avec comme conséquence, une dégradation de la marge opérationnelle. Cette situation a été amplifiée par une inflation supérieure aux revalorisations tarifaires réalisées et par la volatilité de l'activité, rendant difficile l'anticipation des volumes à traiter en prévision des jours fériés, de la période estivale et des fêtes de fin d'année.

## CONDITIONNEMENT

► La BU rassemble les compétences du Groupe en matière de copacking et de comanufacturing. Elle a pour ambition d'accompagner les clients du Groupe afin d'emballer et de mettre en valeur leurs produits dans les univers du frais, du surgelé et de l'ambient.

Le chiffre d'affaires a poursuivi son développement en 2024 avec une croissance de + 10 %, tirée par le démarrage, pour un client historique du Groupe, d'une activité de reconditionnement de produits destinés à l'exportation.

Cette nouvelle activité mise à part, l'année 2024 s'est inscrite dans le prolongement de la tendance observée depuis plusieurs années, à savoir la croissance des activités non alimentaires, qui a compensé les difficultés du segment alimentaire.





## FLUX INTERNATIONAUX

La BU, créée en 2022, s'appuie sur deux filiales : STEF International, spécialisée dans les flux internationaux par la route, et STEF Overseas, spécialiste du fret aérien et maritime, qui dispose également de son propre service de douane.

**Son chiffre d'affaires a connu une progression modérée (+ 0,8 %) en 2024.**

Le ralentissement de la consommation en Europe a conduit à un tassement des prix de marché des flux internationaux, tandis que les coûts de sous-traitance ont poursuivi leur rattrapage des effets de l'inflation qui n'avaient pas encore été intégralement répercutés.

L'accompagnement des clients et la progression des coûts de sous-traitance ont engendré une contraction de la marge.

## ACTIVITÉ FTL

STEF France a lancé depuis 2023 une offre multi-températures à destination des industriels et des BU du Groupe désireuses de traiter des flux de charge complète au sein même de l'organisation de STEF.

Cette activité s'appuie sur un dispositif d'une cinquantaine de véhicules, représentant un véritable atout grâce à la capacité créée pour répondre à des demandes spécifiques de clients, notamment en prévision des périodes festives de fin d'année

(chocolatiers). Basée à Rouen, l'équipe est composée d'une vingtaine de spécialistes qui maîtrisent les spécificités des demandes des clients.

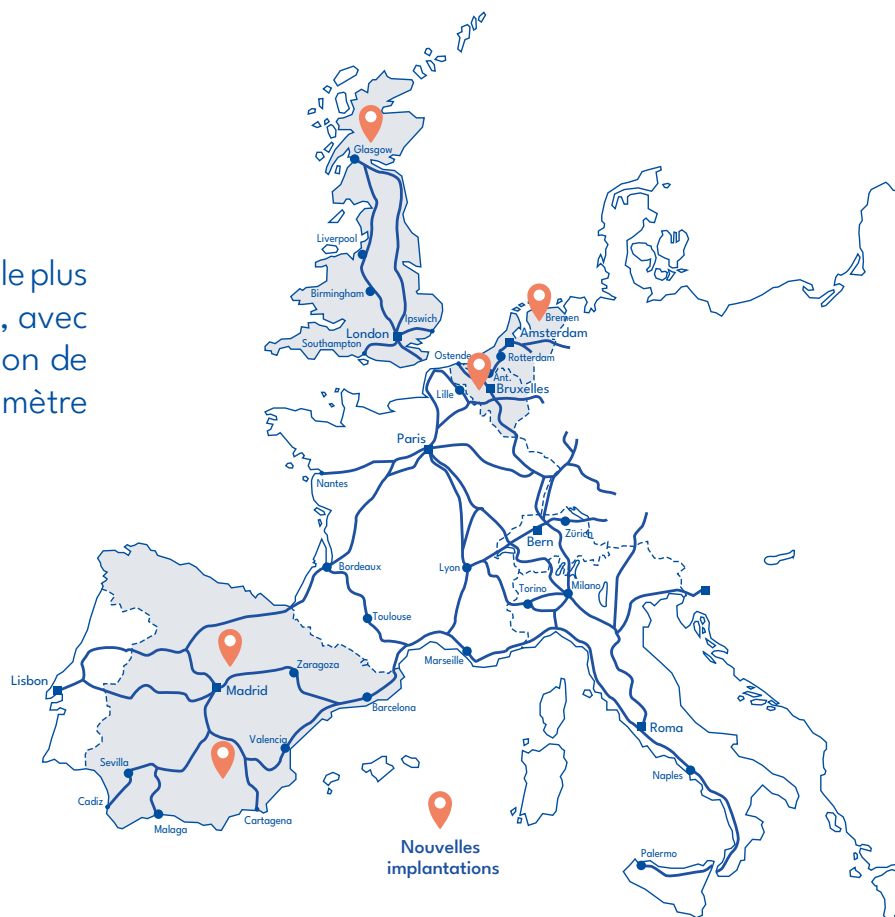
Après un cycle complet d'activité, la structure FTL a répondu aux attentes du marché en réussissant le démarrage de trafics pour près de 70 % des consultations dont elle a fait l'objet. L'enjeu 2025 portera sur la performance économique de cette activité qui a privilégié en 2024 son développement commercial.

# INTERNATIONAL



Les activités du Groupe en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni, sont rassemblées au sein de **STEF International**.

**En 2024**, STEF International affiche le plus fort taux de croissance du Groupe, avec un chiffre d'affaires en progression de + 21,4 %, à 1798 M€ (+ 5,1 % à périmètre constant).



**+ 21,4 %**  
de chiffre d'affaires

### TROIS OPÉRATIONS STRUCTURANTES DE CROISSANCE EXTERNE

- **Bakker Logistiek** aux Pays-Bas : entreprise de transport sous température dirigée disposant de six sites pour un chiffre d'affaires de 144 M€ et employant 800 personnes. Le Groupe triple ainsi sa taille aux Pays-Bas ;
- **Long Lane Deliveries** au Royaume-Uni (région de Glasgow) : société

de transport réalisant un chiffre d'affaires de 31,4 M€ à l'aide de 330 salariés. Il s'agit de la première acquisition réalisée par la filiale britannique du Groupe, Langdons pour laquelle l'Ecosse devient désormais la première région d'opération ;

- **TDL Fresh Logistics** en Belgique : société de transport et de logistique de produits alimentaires frais et surgelés réalisant un chiffre d'affaires de 50 M€ et employant 400 collaborateurs répartis sur trois sites.

TDL vient parfaitement compléter le réseau existant de STEF en Belgique.

Avec l'intégration de deux sociétés en Espagne, **Centeno** et **Montfrisa**, doublé de l'effet en année pleine de **Transwest** en Belgique, acquise courant 2023, l'effet périmètre représente une contribution de 241,3 M€ sur la période.



## ITALIE

L'année 2024 s'est clôturée avec un chiffre d'affaires en hausse de + 5,3 %, illustrant une bonne dynamique sur le segment d'activité frais, grâce à une action commerciale soutenue dans un contexte de consommation alimentaire pourtant atone. Sur ce volet, le niveau de service correspond aux attentes du marché, aidé par la capillarité d'un réseau d'exploitation bien configuré et mature sur l'ensemble du territoire.

Sur le segment du Surgelé, STEF Italia a enregistré au dernier trimestre un fort ralentissement de ses activités, marqué par un incident opérationnel à l'occasion de travaux.

STEF Italia poursuit ses investissements avec la construction d'ensembles immobiliers près de Rome, Padoue et Florence, qui seront livrés fin 2024 et en 2025. Une nouvelle filiale a été créée à Rome pour favoriser le développement du réseau Flux frais dans le centre sud de la péninsule.

STEF Italia mène une démarche d'internalisation du personnel de gestion des opérations de quai, traditionnellement confiées en Italie à des sociétés coopératives externes. L'intégration, réalisée selon un planning déterminé, concerne quasiment 50 % des filiales de STEF Italia à fin 2024.



## ESPAGNE

STEF Iberia affiche en 2024 un chiffre d'affaires en progression de + 13,2 %, porté par une bonne dynamique commerciale, malgré le ralentissement observé sur les activités internationales.

Deux opérations de croissance externe sont intervenues durant l'année :

l'acquisition de la société de transport de produits frais et surgelés, Frigorificos Fernandez Centeno, près de Valladolid et celle de la société Montfrisa, positionnée sur le marché du surgelé. STEF Iberia a également poursuivi la densification de son réseau de transport avec l'acquisition d'une plateforme dans le nord du pays, dans la région de la Rioja.

Au plan commercial, STEF Iberia diversifie ses offres avec une nouvelle proposition *lead time* en 24H destinée à capter de nouveaux marchés et en priorité, celui des produits carnés.

Côté RSE, STEF Iberia mène des actions de décarbonation avec la production d'énergie propre sur ses plateformes logistique et transport, représentant 58 % d'autoproduction grâce à la pose de panneaux photovoltaïques et grâce à la montée en gamme de son parc roulant désormais à 100 % aux normes Euro 6. Son dernier défi sera d'obtenir sa seconde étoile *Lean And Green*. Le projet hydrogène sur la plateforme de Madrid destiné à alimenter le parc de matériel de manutention est désormais opérationnel. Il fournit en énergie 75 engins, mais sa capacité maximale est bien supérieure. Cette performance est unique en Espagne dans ce domaine.

La politique d'investissements se poursuivra en 2025 avec l'ouverture de nouvelles plateformes à Alicante (Andalousie), San Sebastian (Pays basque) et Sant Vicenç (Barcelone). L'objectif reste de renforcer les positions du Groupe sur les marchés du frais et du surgelé.



## PORTUGAL

En 2024, STEF Portugal affiche une croissance de chiffre d'affaires soutenue (+ 9 %) malgré un environnement instable et une consommation plutôt morose.

STEF Portugal a démarré la construction d'un nouvel ensemble immobilier à Maia, dans le nord du pays, près de Porto, qui viendra densifier son réseau de transport. Cet investissement permettra également de proposer une offre différenciatrice sur le marché et d'accompagner d'une façon plus ciblée ses clients de l'industrie agroalimentaire dans leurs projets.

Sur le volet RSE, STEF Portugal développe des solutions innovantes pour ses clients, attentifs à la réduction de l'empreinte carbone de leurs activités. Illustration de cet engagement, STEF Portugal a reçu, pour la quatrième année consécutive, la dernière certification V3 IFS Logistics pour toutes ses plateformes, reconnaissance de ses actions sur deux inflexions du plan stratégique du Groupe, les démarches *Consumer care* et *Customer care*.



## BELGIQUE

En 2024, STEF Belgique a poursuivi son développement à un rythme très soutenu avec une progression de chiffre d'affaires de + 78 %, dont 4,8 % à périmètre constant. L'apport des opérations de croissance externe représente 63,9 M€ sur la période.

S'appuyant sur son nouveau site logistique de Tubize (Belgique), spécialisé dans le Frais Supply Chain et sur les capacités de la société Transwest, leader du transport surgelé acquise en fin d'année 2023 et de la société TDL Fresh, spécialisée dans le groupe national, acquise fin 2024,

STEF Belgique est désormais doté d'un maillage territorial optimal sur le pays.

En 2025, les priorités de STEF Belgique seront de consolider les positions sur l'ensemble de son périmètre et de mettre en place le dispositif de demain pour offrir aux clients belges et européens une solution complète de services transport et logistique au départ et à destination du pays. L'année 2025 sera également consacrée à l'intégration des nouveaux collaborateurs issus de TDL et à la création d'une BU Surgelés.

## PAYS-BAS

Avec l'acquisition en janvier 2024 de la société BAKKER Logistiek, STEF est devenu leader en température dirigée aux Pays-Bas. Son nouveau dispositif s'articule autour de six sites : Bodegraven, Eindhoven, Raalte, Zeewolde, Tilburg et Heerenveen. Il permet d'élargir la gamme de services proposés au marché et d'offrir un large éventail de solutions compétitives.

Le chiffre d'affaires de STEF Pays-Bas a triplé en 2024 (+ 222 %), grâce à l'effet en année pleine de l'acquisition de BAKKER Logistiek.

L'année a également été marquée par l'attribution du prix Top Employer qui récompense les efforts mis en œuvre de longue date pour améliorer les conditions et le cadre de travail des salariés. STEF Pays-Bas investit de façon constante dans la formation et l'innovation.

Après le passage à la marque STEF, finalisé en janvier 2025, STEF Pays-Bas parachèvera son intégration dans le Groupe avec l'harmonisation des outils et des systèmes informatiques afin de servir ses clients au plus près de leurs besoins.

## SUISSE

**CH** STEF Suisse a enregistré une hausse de chiffre d'affaires en 2024 (+ 3,2%). Malgré une baisse générale des stocks en surgelé, l'activité logistique s'est maintenue à un niveau comparable à celui de l'année précédente. Les prestations complémentaires, telles que le copacking, ont apporté une contribution positive tandis que le chiffre d'affaires des activités transport a progressé, tant au niveau domestique qu'international.

La dynamique commerciale reste bonne, avec le renouvellement de contrats clients existants et l'apport de nouveaux dossiers multi-services.

L'organisation managériale a été renforcée pour répondre aux exigences accrues des métiers et des clients.

## ROYAUME-UNI

**UK** En 2024, le chiffre d'affaires de STEF Langdons a progressé de + 9,0 %, dont 3,1 % à périmètre constant. Elle a réussi à maintenir ses équilibres, malgré les tensions économiques dans le pays et la baisse de la consommation alimentaire. L'activité de flux de camions complets internationaux a directement pâti de cette situation, impactée de surcroît par le durcissement des exigences en matière d'importation de denrées alimentaires.

**STEF Langdons a poursuivi sa trajectoire avec deux événements marquants :**

- la mise en œuvre du modèle d'actionnariat salarié STEF sous la forme d'un SIP (*Share Incentive Plan*). Les salariés britanniques bénéficient ainsi de l'accès au capital du Groupe, à l'instar des modèles en place dans les autres pays. Avec quasiment 30 %

d'adhésion dès la première année, ce modèle est un succès ;

- l'acquisition de la société Long Lane Deliveries en Ecosse. STEF Langdons devient ainsi le premier opérateur transport sous température dirigée dans la région, avec plus de 300 collaborateurs.

## FLUX EUROPÉENS

STEF Eurofrischfracht (EFF) exerce sur le marché des flux européens, principalement sur les axes Nord-Sud et Sud-Nord, avec une forte orientation vers et en provenance de l'Allemagne. Elle met son savoir-faire au service des industriels européens et de la grande distribution.

L'année 2024 aura été dynamique, portée par une nette reprise des activités transport entre l'Allemagne, la France et l'Espagne, ainsi que par le développement significatif des activités logistiques.

Le chiffre d'affaires affiche une progression de + 9,4 %. La qualité de service proposée et l'intégration de nouveaux dossiers offrent de belles perspectives pour 2025.

Nota : Les informations sur les évolutions en pourcentage des activités France et International par BU et par pays sont fournies à titre indicatif et ne sont pas auditées. L'annexe aux comptes consolidés du Groupe présente les données par secteurs, conformément à la norme IFRS 8 : France et International.

# PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 s'annonce complexe, à la fois pour le Groupe et pour l'ensemble des acteurs du secteur du transport et de la logistique qui seront confrontés à une croissance européenne modérée et à une consommation alimentaire peu dynamique. Pour STEF, qui rentre dans la seconde partie de son plan stratégique, cette situation impliquera une vigilance accrue sur la performance économique, doublée de fortes exigences sur le maintien de l'efficacité opérationnelle et de la qualité de service qui font la force du Groupe auprès de ses clients.

**DANS LA CONTINUITÉ DE SON PLAN STRATÉGIQUE,  
STEF CONCENTRERA SES EFFORTS SUR :**

**1**

l'intégration et la mise en œuvre des synergies avec les dernières opérations de croissance externe, principalement en Europe du Nord ;

**2**

la poursuite d'une politique d'investissements ciblés, pour répondre à la fois aux besoins des exploitations de ses clients ainsi qu'à ses engagements en matière de transition énergétique ;

**3**

l'accompagnement des chantiers de transformation digitale, autour des projets destinés à accroître l'agilité et la performance opérationnelle du Groupe.

# PÔLES D'EXPERTISE



Pour l'exercice de ses métiers, le Groupe s'appuie sur deux pôles d'expertise : **le Pôle Immobilier** qui gère via sa filiale immobilière dédiée, IMMOSTEF, le patrimoine immobilier du Groupe en Europe et via sa filiale Blue EnerFreeze, l'optimisation des approvisionnements en énergie pour les filiales du Groupe ; **le Pôle Systèmes d'Information** qui rassemble au sein de sa filiale, STEF Information et Technologies (STEF IT), les équipes spécialisées en charge des outils informatiques et digitaux.

# IMMOBILIER

## UNE GESTION IMMOBILIÈRE STRATÉGIQUE

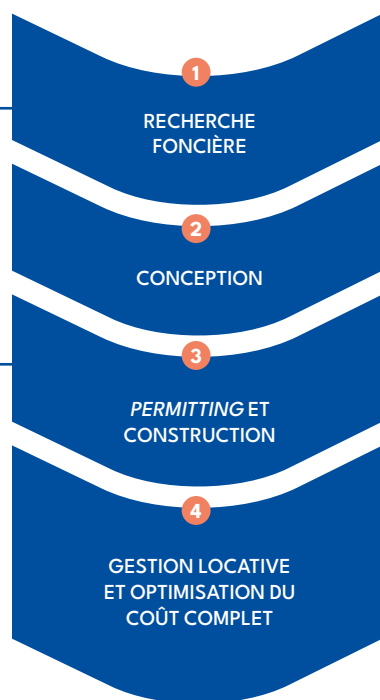
IMMOSTEF a développé de longue date une expertise globale dans le domaine de la construction et de la gestion de plateformes et d'entrepôts sous température dirigée, ainsi que d'actifs de production d'énergie durable et sécurisée. De l'acquisition de fonciers à la gestion du patrimoine, en passant par la conception et le développement d'actifs - tels que les entrepôts ou les centrales photovoltaïques -, cette expertise devient de plus en plus robuste.



À CHAQUE ÉTAPE, DANS TOUS LES PAYS OÙ STEF EST IMPLANTÉ, LE PÔLE IMMOBILIER ACCOMPAGNE LES ENTITÉS DU GROUPE POUR :

**Rechercher** les fonciers ou les actifs appropriés, puis négocier avec les collectivités et les propriétaires afin d'alimenter le parc de réserves foncières et le patrimoine immobilier du Groupe ;

**Développer** un haut niveau d'expertise en matière d'urbanisme, de réglementation environnementale, de développement durable et de construction afin de garantir la réalisation de projets de qualité, à des coûts et dans des délais optimisés. IMMOSTEF est également le garant du référentiel de maintenance des bâtiments et installations, partout en Europe, tant au niveau technique qu'environnemental. Il pilote et coordonne les projets d'amélioration continue et d'innovation en matière immobilière ;



**Concevoir** les futurs immobiliers permettant de répondre de façon optimale aux besoins logistiques et transport, grâce à la collaboration avec la Direction Métiers ;

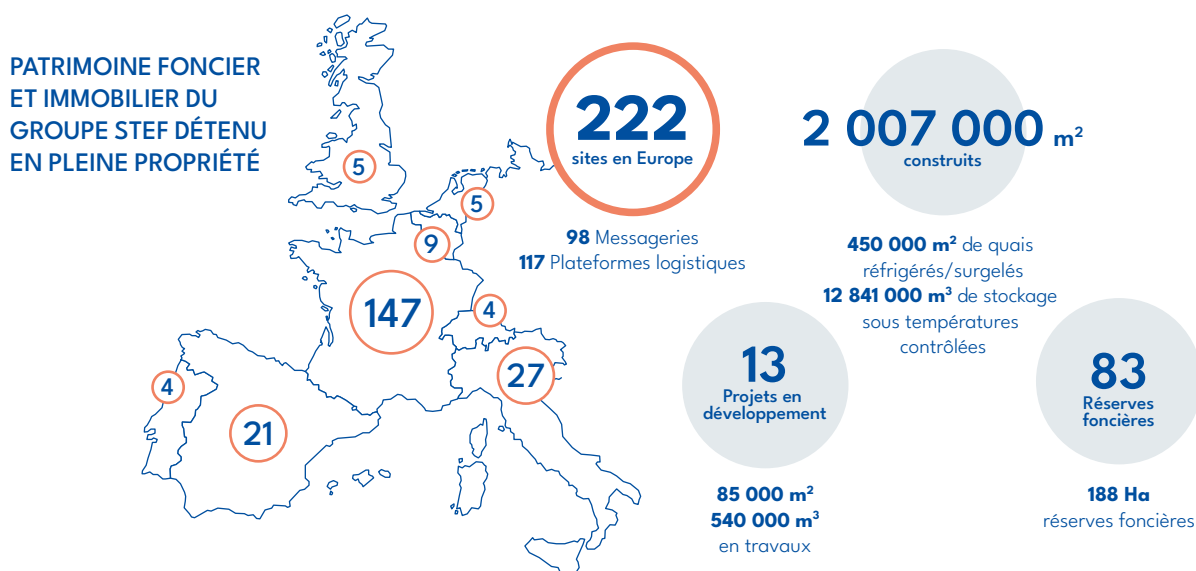
**Offrir** aux filiales une exploitation sécurisée avec des sites maintenus de façon optimale.

En 2024, IMMOSTEF a piloté, dans leurs différentes phases de développement, plus de 52 projets de construction ou d'acquisition d'actifs immobiliers pour le compte du Groupe, totalisant plus de 235 000 m<sup>2</sup> de surface développée et 1,6 millions de m<sup>3</sup> sous température dirigée. C'est ainsi qu'ont été livrés ou sont en cours de travaux douze nouveaux sites et treize

extensions en Italie, en Espagne, au Portugal et en France.

Afin d'accompagner de façon proactive le développement de STEF dans un environnement d'accès au foncier tendu partout en Europe, STEF a mis en œuvre une démarche structurée de constitution de réserves foncières stratégiques.

Les réserves foncières progressent, tout en étant régulièrement utilisées pour de nouvelles constructions : fin 2024, elles s'élèvent à 144 ha dans six pays, sans compter plus de 44 ha complémentaires sous promesse d'achat qui viendront les compléter à court terme.



## UNE GESTION ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Blue EnerFreeze, la filiale d'IMMOSTEF dédiée à la gestion énergétique, a poursuivi son développement, notamment au travers de l'exploitation de son parc de centrales photovoltaïques dont la puissance installée s'élève à plus de 62 Mwc, et celle de son parc éolien de 12 MW qui a été mis en service fin 2024. La production de ces ENR (Energies Nouvelles Renouvelables) permet de couvrir plus de 15 % des besoins en électricité du Groupe au niveau européen.

Fin 2024, Blue EnerFreeze a par ailleurs livré deux installations de fabrication et de distribution d'hydrogène vert à Madrid et en région parisienne permettant d'alimenter les parcs d'engins de manutention de ces deux sites.

En parallèle du développement de projets, IMMOSTEF et Blue EnerFreeze gèrent de façon dynamique le patrimoine du Groupe en assurant des missions d'expertises permettant de procéder aux arbitrages pertinents sur la composition du parc exploité, dans un esprit de partenariat de long terme avec les exploitants.

Les objectifs sont clairs : les filiales du Groupe doivent disposer d'outils productifs à un coût complet d'exploitation optimal, en particulier sur le volet énergétique.

L'expertise d'IMMOSTEF peut également être sollicitée par des clients et partenaires du Groupe STEF sur ces différents volets.

## SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

STEF Information et Technologies (STEF IT) apporte les solutions informatiques et numériques au Groupe pour accompagner ses clients et améliorer la performance de ses opérations.



### SON ACTIVITÉ EST RÉPARTIE SUR QUATRE AXES :

- 1 l'évolution permanente des systèmes supportant les métiers du transport et de la logistique (TMS, WMS, *Track & Trace*...), ainsi que des portails et les applications mobiles à destination des clients et des destinataires ;
- 2 la transformation digitale et l'exploitation de la data du Groupe ;
- 3 les adaptations des ERPs utilisés pour les fonctions support ;
- 4 l'édition de logiciels au travers d'applications spécialisées (*Logifresh*, *WMSi*...) pour gérer la supply chain des produits frais. Ces logiciels sont commercialisés auprès des clients de la grande distribution ou industriels du Groupe.

STEF IT ayant une politique de maîtrise en interne de ses systèmes d'information du Groupe, ses collaborateurs constituent son capital essentiel. C'est

pourquoi, STEF IT investit fortement dans le recrutement et le développement de ses talents.

STEF IT apporte des solutions innovantes aux Business Units : IA, IoT, robotisation, data. Du pilote au passage à l'échelle, les équipes Métiers et IT explorent ensemble le potentiel de ces technologies, au service de la performance du Groupe.

Dans ce cadre, STEF IT a lancé cinq projets pilotes en mode agile visant à améliorer les délais de mise sur le marché des solutions informatiques. Ces projets visent à livrer des solutions régulièrement en expérimentant de nouveaux modes de collaboration, avec des équipes resserrées et rassemblées sur des plateaux projets. Ces pilotes permettent de poser les premiers éléments en vue du lancement d'une transformation en mode agile prévue en 2025.

### CHIFFRES CLÉS 2024

**307**  
collaborateurs dont  
22 recrutements

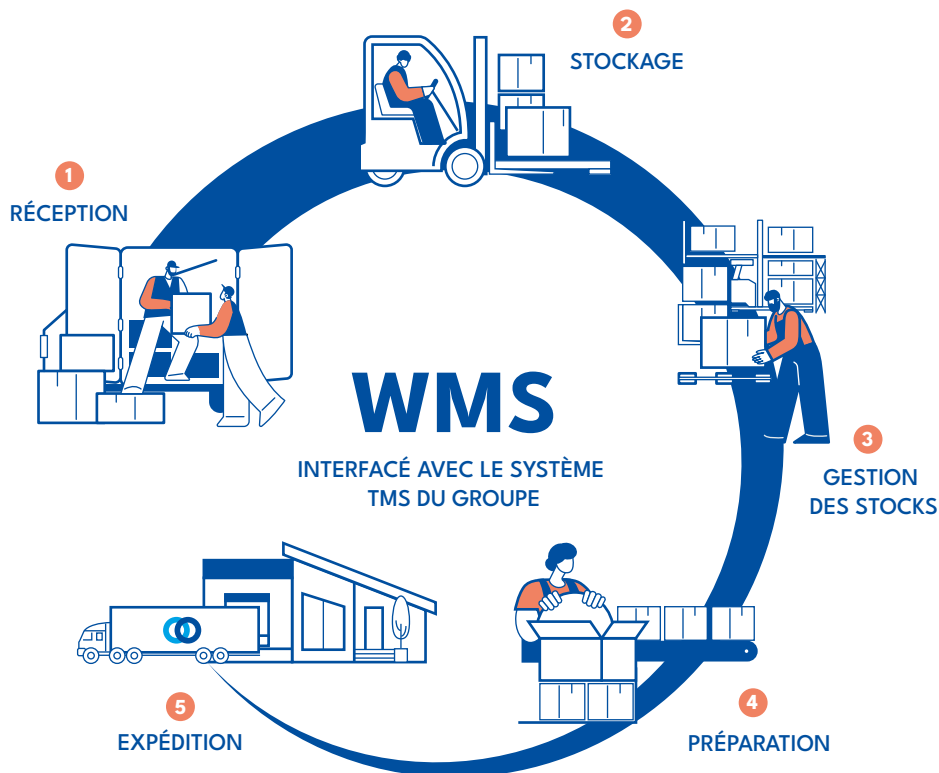
**57**  
intervenants extérieurs

**180**  
entrepôts pilotés avec l'outil  
WMS Groupe

**233**  
sites équipées de l'outil TMS  
Groupe

**30 millions**  
de positions de transport  
traitées sur TMS

**982 tonnes**, soit + de  
18 % vs 2023, de produits  
frais gérés chez les clients  
de la grande distribution  
avec la place de marché  
*Logifresh*



## DES SYSTÈMES MÉTIER POUR LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

### PARMI LES RÉALISATIONS DE STEF IT EN 2024 :

- ▀ la mise en œuvre de la nouvelle application de gestion des emballages *Reverse By STEF* afin d'optimiser la gestion des palettes ;
- ▀ la poursuite du déploiement du nouveau système de gestion du *copacking* pour la BU Conditionnement ;
- ▀ le démarrage des nouveaux robots de préparation de commandes dans les entrepôts de Chaponnay et de Miramas ;
- ▀ la mise en œuvre d'une nouvelle application de pilotage en temps réel des opérations en entrepôt (PHIL) ;

▀ la solution de *Customer Service* (CRM) déployée en Espagne et aux Pays-Bas dans le cadre du projet *Customer care*. Le Groupe dispose désormais d'un core model qui sera implanté dans l'ensemble des filiales dans les années futures.

## UNE TRANSFORMATION DIGITALE AMBITIEUSE

La transformation digitale du Groupe est une priorité. Une équipe de huit *Digital Champions*, des managers issus des Business Units et des pays, travaillent en direct avec des développeurs en mode agile. Ensemble, ils livrent de nouvelles applications simples et efficaces, utiles à l'amélioration de la performance sur le terrain.

2024 a vu l'avènement du projet *MySTEF*, une application mobile centrée sur les besoins des collaborateurs permettant à chacun d'établir une

relation numérique avec le Groupe : actualités, services RH, plannings, bases documentaires, etc. L'application a déjà été déployée auprès de près de 10 000 personnes afin de proposer une nouvelle expérience collaborateur.

Dans le domaine de l'exploitation de ses données, STEF IT a lancé STEF AI, le moteur d'Intelligence Artificielle générative privé et sécurisé du Groupe. Cette technologie permet de développer des cas d'usage concrets pour les collaborateurs tout en garantissant la sécurité des informations.

Le premier usage offre la possibilité à tout collaborateur de consulter les documentations du Groupe dans sa langue maternelle et quelle que soit la langue dans laquelle le document a été rédigé.

## APPUI AUX FONCTIONS SUPPORT

STEF IT accompagne les fonctions centrales du Groupe en vue d'accroître leur réactivité et l'efficacité de leurs actions. Deux projets phares ont été menés en 2024 :

- la mise à niveau du système SAP central desservant les fonctions Finance, RH et Gestion des ressources techniques. Ce système dans la toute dernière version du progiciel SAP, apporte une expérience utilisateur renouvelée ;

- un nouveau système de gestion des achats, lancé dans trois pays pilotes du Groupe et ouvrant la voie à son déploiement généralisé en 2025.

## OFFRES ET SOLUTIONS CLIENTS

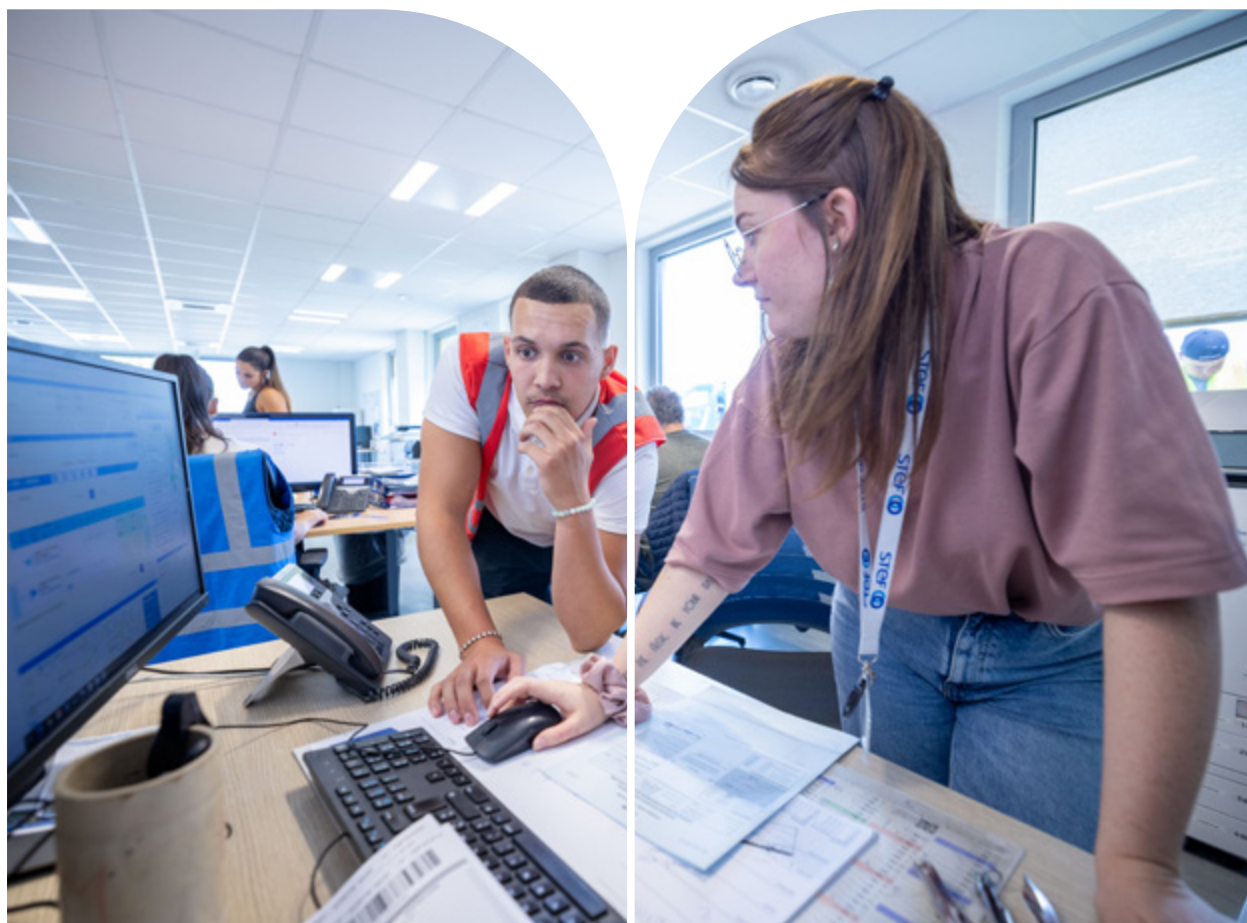
En 2024, STEF IT a mis en œuvre des solutions auprès de clients de la grande distribution :

- déploiement du logiciel *Mobifresh* dans les entrepôts et magasins d'un grand client de la distribution pour équiper ses centrales d'achats fruits et légumes ;

- équipement de nouveaux entrepôts et magasins d'un client national, suite au rachat de magasins à l'un de ses concurrents.

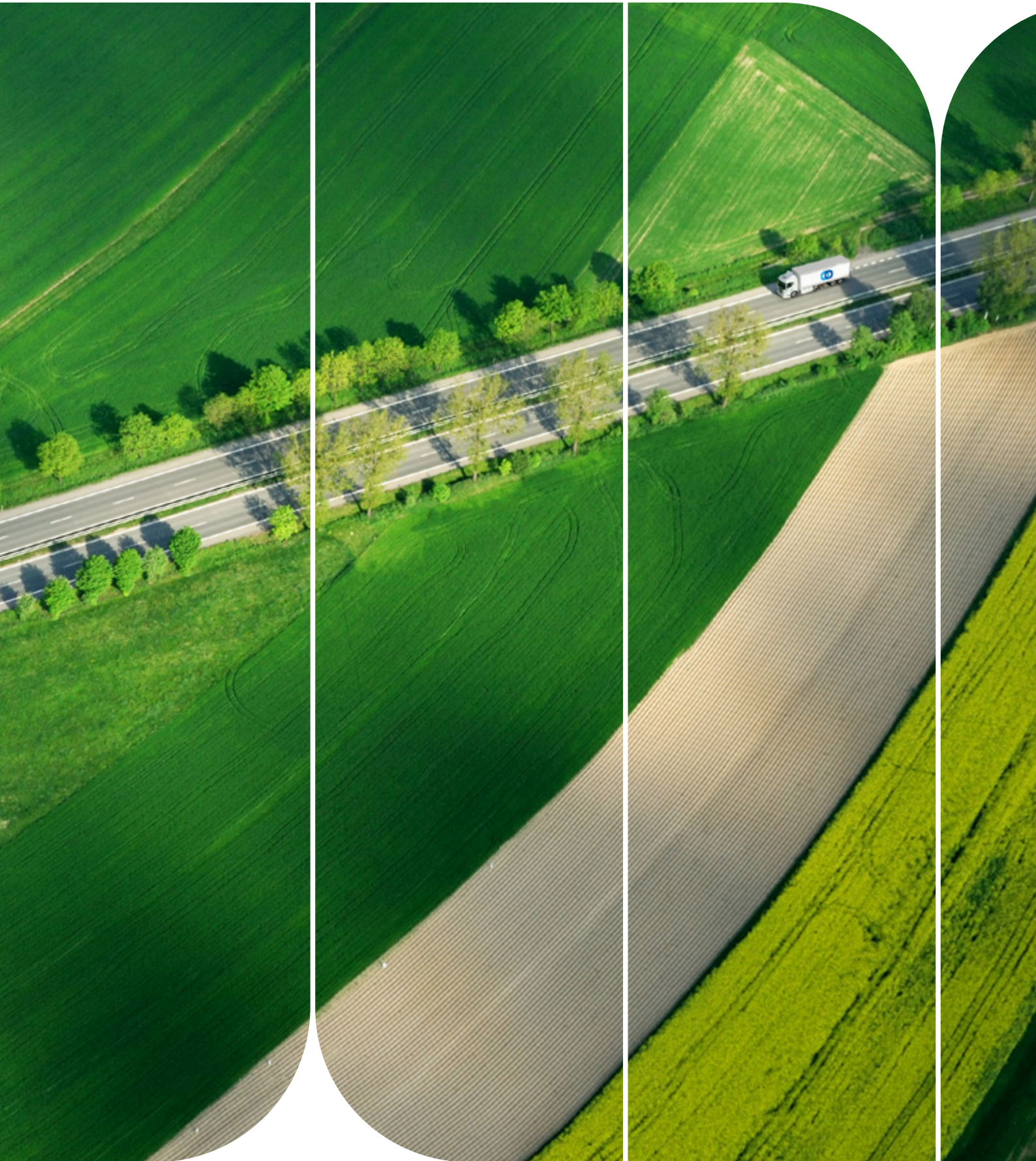
## CYBER SÉCURITÉ ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En matière de sécurité, STEF IT maintient une vigilance permanente en disposant des meilleures solutions de lutte contre les cyberattaques et de garantie de la continuité d'activité. Plus de 20 tests simulant des cas de panne ou d'attaque ont été menés en 2024.



# RAPPORT DE DURABILITÉ





# SOMMAIRE

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>PRÉAMBULE</b> 42</p>   |   |  |
| <p><b>CHAPITRE 1<br/>INFORMATIONS<br/>GÉNÉRALES</b> 43</p>   | <p><b>CHAPITRE 2<br/>ENVIRONNEMENT</b> 57</p>   |  |
| <p><b>1</b><br/>INTRODUCTION (ESRS 2) — 44</p> <p><b>1.1.</b> BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS — 44</p> <p><b>1.2.</b> GOUVERNANCE — 46</p> <p><b>1.3.</b> STRATÉGIE — 48</p> <p><b>1.4.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 55</p> | <p><b>2</b><br/>CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1) — 59</p> <p><b>2.1.</b> STRATÉGIE — 59</p> <p><b>2.2.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 59</p> <p><b>2.3.</b> MÉTRIQUES ET CIBLES — 68</p> <p><b>3</b><br/>POLLUTION (ESRS E2) — 72</p> <p><b>3.1.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 72</p> <p><b>3.2.</b> MÉTRIQUES ET CIBLES — 73</p> <p><b>4</b><br/>RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (ESRS E3) — 74</p> <p><b>4.1.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 74</p> <p><b>4.2.</b> MÉTRIQUES ET CIBLES — 75</p> | <p><b>5</b><br/>BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4) — 76</p> <p><b>5.1.</b> STRATÉGIE — 76</p> <p><b>5.2.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 76</p> <p><b>5.3.</b> MÉTRIQUES ET CIBLES — 78</p> <p><b>6</b><br/>UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5) — 79</p> <p><b>6.1.</b> GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS — 79</p> <p><b>6.2.</b> MÉTRIQUES ET CIBLES — 80</p> <p><b>7</b><br/>TAXINOMIE VERTE — 82</p> |

## CHAPITRE 3 SOCIAL

95

### 8

#### EFFECTIFS DE STEF (ESRS S1) ————— 96

**8.1. STRATÉGIE** ————— 96

**8.2. GESTION DES  
INCIDENCES, DES RISQUES  
ET DES OPPORTUNITÉS** — 97

**8.3. MÉTRIQUES  
ET CIBLES** ————— 109

### 9

#### TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEURS (ESRS S2) ————— 110

**9.1. STRATÉGIE** ————— 110

**9.2. GESTION DES  
INCIDENCES, DES RISQUES  
ET DES OPPORTUNITÉS** — 110

**9.3. MÉTRIQUES  
ET CIBLES** ————— 111

### 10

#### COMMUNAUTÉS TOUCHÉES (ESRS S3) ————— 112

**10.1. STRATÉGIE** ————— 112

**10.2. GESTION DES  
INCIDENCES, DES RISQUES  
ET DES OPPORTUNITÉS** — 112

**10.3. MÉTRIQUES  
ET CIBLES** ————— 113

### 11

#### CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4) ————— 114

**11.1. STRATÉGIE** ————— 114

**11.2. GESTION DES  
INCIDENCES, DES RISQUES  
ET DES OPPORTUNITÉS** — 114

**11.3. MÉTRIQUES  
ET CIBLES** ————— 117

## CHAPITRE 4 CONDUITE DES AFFAIRES

119

### 12

#### POLITIQUE ET ACTIONS (ESRS G1) ————— 120

**12.1. GESTION DES  
INCIDENCES, DES RISQUES  
ET DES OPPORTUNITÉS** — 120

**12.2. GESTION DES  
RELATIONS AVEC LES  
FOURNISSEURS** ————— 122

**12.3. PRATIQUES EN  
MATIÈRE DE DÉLAIS  
DE PAIEMENT AVEC LES  
FOURNISSEURS** ————— 122

**12.4. PLAN DE  
VIGILANCE** ————— 122

# PRÉAMBULE

L'année 2024 aura été marquée par la montée en puissance des actions du Groupe en matière de RSE avec comme point d'orgue la mise en service à l'automne de son parc éolien breton composé de quatre turbines. Tous les axes des démarches *Moving Green* (Environnement), *MIX'UP* (égalité femme/homme) et *Keep it Safe* (santé, sécurité et conditions de travail) sont en progression. L'actionnariat salarié est désormais déployé dans sept des huit pays du Groupe, la Suisse étant prévue en 2025. Les Pays-Bas ont rejoint l'Italie et le Portugal en décrochant le label *Top Employer* auquel l'Espagne se soumettra en 2025.



MIX'UP



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE  
**1**



# 1 INTRODUCTION (ESRS 2)

## 1.1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS

### 1.1.1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

#### Périmètre couvert par le rapport de durabilité

Le Groupe déclare que ce rapport de durabilité fait partie intégrante du rapport sur la gestion du Groupe, tel que requis par l'article L. 233-28-4 du Code de commerce (ci-après « État de Durabilité ») et qu'il a été établi conformément aux exigences fixées par les ESRS d'une part, et l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 pour les informations taxinomiques, d'autre part, applicables à la date de son établissement.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte de première année d'application des dispositions relatives à la directive (UE) dite CSRD. Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences fixées par les ESRS et la taxinomie européenne, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'État de Durabilité, sur la base des informations et des connaissances disponibles à la date de son élaboration.

En particulier, cet État de Durabilité du Groupe est caractérisé par des spécificités contextuelles liées à la première année d'application des exigences CSRD :

- certaines informations requises par les normes ESRS ne sont pas disponibles à la clôture au 31 décembre 2024 en raison de difficultés liées à l'absence de données ou à l'estimation de ces données, ou de délais

nécessaires à la mise en place d'outils de reporting pour collecter, isoler et traiter ces informations. Tous les data points qualitatifs n'ont pu être renseignés, faute de temps et parfois de compréhension de l'attendu. La liste des data points non publiés est fournie en Annexe 11 ;

- des exclusions de périmètre ont été opérées sur les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Les données qui ont pu être collectées sont recensées dans le tableau ci-dessous. Ces entrées de périmètre ont été intégralement exclues du périmètre de reporting de la CSRD, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment (données, estimations ou outils de reporting non disponibles). L'ensemble des données concernant ces entrées de périmètre seront prise en compte dans l'État de Durabilité 2025 publié en 2026.

|   | Pays-Bas   | Espagne   | Espagne                    | Espagne     | UK         | Belgique   | Italie                     |
|---|------------|-----------|----------------------------|-------------|------------|------------|----------------------------|
|   | Bakker     | Montfrisa | Centeno                    | Cold Energy | Longlane   | TDL        | NEWGEL                     |
| <b>Éléments clés</b>                            |            |           |                            |             |            |            |                            |
| Quantité GES (Tonnes de CO <sub>2</sub> )       | 34 151     | 4 317     | 1 079                      |             | 4 627      | 2 697      |                            |
| Effectif total                                  | 706        | 292       | 23                         | 12          | 294        | 357        |                            |
| Chiffre d'affaires 2024 (M€)                    | 144        | 16        | 4                          |             | 12         | 4          | 2                          |
| Chiffre d'affaires année pleine (M€)            | 144        | 32        | Fusionnée dans STEF IBERIA |             | 31         | 47         | Fusionnée dans STEF ITALIA |
| <b>Parc roulant TOTAL (nombre de véhicules)</b> | <b>642</b> | <b>56</b> | <b>16</b>                  |             | <b>133</b> | <b>350</b> | <b>38</b>                  |
| dont Tracteurs                                  | 284        | 15        | 1                          |             | 47         | 119        | 10                         |
| dont Porteurs                                   | 10         | 12        | 14                         |             | 23         | 47         | 20                         |
| dont Semi-Remorques                             | 348        | 29        | 1                          |             | 63         | 184        | 8                          |
| <b>Éléments secondaires</b>                     |            |           |                            |             |            |            |                            |
| Km parcourus                                    | 29 963 442 |           |                            |             |            | 673 031    |                            |
| Consommations énergétiques                      |            |           |                            |             |            |            |                            |
| ■ Électricité (MWh)                             | 12 511     |           |                            |             |            | 345        |                            |
| ■ Carburants                                    | 9 160 867  |           |                            |             |            | 870 112    |                            |
| Ventilation des effectifs                       |            |           |                            |             |            |            |                            |
| ■ Cadres  | 23         | 6         | -                          | 1           | 26         | 2          |                            |
| ■ Non-cadres (hors chauffeurs)                  | 313        | 222       | 10                         | 11          | 121        | 270        |                            |
| ■ Chauffeurs                                    | 370        | 64        | 13                         | 0           | 147        | 85         |                            |

Le Groupe pourra être amené à revoir certaines pratiques de reporting et de communication dans les prochaines éditions du rapport de durabilité des exercices à venir, compte tenu de l'évolution des pratiques et recommandations de place ainsi que d'une éventuelle meilleure connaissance de ces nouvelles dispositions réglementaires et normatives.

De même, certaines estimations pourront être affinées au cours des périodes de reporting futures lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles. Certaines méthodes d'estimation pourront également être modifiées ou adaptées en fonction de l'évolution des pratiques habituellement reconnues par la place.

Les dispositifs de contrôle interne du Groupe liés à l'élaboration de l'information en matière de durabilité seront progressivement renforcés sur la base de l'expérience acquise au titre des premières périodes de reporting.

Le Groupe prévoit également de revoir périodiquement son processus d'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités liés à ses activités, pour l'affiner.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans cet exercice de reporting et de communication en tenant compte des bonnes pratiques de publication des pairs

et de la publication de nouveaux guides de l'EFRAG ou de la Commission Européenne.

### Périmètre des politiques mises en place

STEF délivre ses services sous une marque unique. Ses clients sont européens, mais également internationaux. La déclinaison des politiques du Groupe a vocation à s'appliquer sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre des opérations d'acquisition, le Groupe est conscient que les entités qui intègrent son périmètre n'ont pas les mêmes politiques et exigences au moment de leur intégration. À la suite d'audits ciblés, des plans de progrès sont adoptés, en fonction des priorités identifiées afin de mettre en œuvre les politiques Groupe. Cette mission est coordonnée par la Direction Merger & Acquisition et Post Merger Integration (PMI) dont les travaux intégreront progressivement les thématiques de durabilité.

#### 1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Le Groupe a défini des horizons de réalisation spécifiques en fonction des sujets de durabilité abordés. Les objectifs à court terme étant incompatibles avec la notion de transformation, les objectifs privilégiés

sont plutôt des objectifs de moyen terme (un à cinq ans) et de long terme (supérieurs à cinq ans), déterminés en fonction des enjeux financiers et/ou humains nécessaires pour les atteindre.

### Estimations relatives à la chaîne de valeur et sources d'incertitudes associées aux estimations et aux résultats

Le Groupe se réserve un délai raisonnable pour évaluer, selon des paramètres précis, les données relatives à sa chaîne de valeur. Les informations de durabilité peuvent être sujettes à de l'incertitude inhérente à l'état de nos connaissances, à la qualité des données disponibles ou non en interne. Le sujet des estimations est surtout abordé dans les ESRS E1 (données scope 3) à E5 dont les annexes 5 à 9 fournissent le détail des modalités de calcul ainsi que les bases d'estimation lorsque c'est le cas. Concernant ESRS S1, tous les indicateurs sont basés sur des données réelles.

### Autres textes en matière de durabilité

STEF met en œuvre également la taxinomie et le plan de vigilance en matière de droits fondamentaux (voir sommaire).



## 1.2. GOUVERNANCE

### 1.2.1. Rôle des organes d'administration et de gestion

Le rôle des organes d'administration de STEF est détaillé dans la rubrique « Gouvernement d'entreprise » – « Conseil d'administration et Direction générale » et également dans la section ESRS G1 « Conduite des affaires » du présent rapport de durabilité.

Les deux principaux organes de direction du Groupe sont le Comité exécutif et le Comité de direction opérationnel, composés de 17 membres au total, incluant les membres de la Direction générale. Leur rôle est de définir les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs à moyen et long terme et de s'assurer de l'alignement stratégique de toutes les directions dans le périmètre du Groupe.

Les deux organes de gouvernance responsables de la surveillance des IROs sont le Conseil d'administration (1) et le Comité exécutif (2).

S'agissant du Conseil d'administration, ces sujets sont délégués au Comité d'audit qui rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, conclusions et points de vigilance.

L'expertise des membres du Conseil d'administration est exposée au chapitre 4 « Conduite des affaires » du rapport de durabilité et dans la rubrique « Conseil d'administration et Direction générale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ils sont sensibilisés aux sujets de durabilité depuis de nombreuses années pour avoir examiné et validé le rapport RSE au cours des exercices précédents. La démarche RSE menée par le Groupe, en particulier, *Moving Green* et *MIX'UP*, est suivie depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil d'administration ont suivi une formation sur les enjeux de durabilité auprès d'un organisme indépendant.

Le Comité d'audit est en charge du contrôle, de la gestion et de la surveillance des IROs.

À compter de 2024, le champ d'actions du Comité d'audit s'est élargi avec la mise en œuvre de la directive CSRD, et en particulier l'élaboration du rapport de durabilité. Au cours de l'exercice, il a conduit des travaux spécifiques pour valider la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et a supervisé l'organisation proposée par le Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting. Le Comité d'audit peut entendre à tout moment le Directeur RSE du Groupe.

Les expertises des membres du Comité d'audit, majoritairement dans les domaines financier, éthique, conformité et RSE, sont adaptées aux nouvelles missions relatives à l'analyse des données extra-financières du Groupe.

S'agissant de l'organisation interne du Groupe, les IROs matériels de STEF sont liés à la politique de gestion des risques et entrent dans les attributions de la Direction de l'Audit interne Groupe. Leur revue, les points d'amélioration et de vigilance font partie intégrante de ses missions et s'intègrent dans le processus général de gestion des risques et de contrôle interne au sein de l'entreprise.

La gestion des contrôles ou procédures spécifiques concernant la gestion des IROs fait désormais partie intégrante des missions de la Direction de l'audit interne qui rapporte à la fois au Comité d'audit et au Comité exécutif.

En 2024, à l'occasion des travaux menées pour l'élaboration du premier rapport de durabilité, un comité de pilotage interne a été créé. À partir de 2025, ce Comité, rebaptisé Comité RSE Groupe sera pérennisé et sa mission intégrera le suivi et l'analyse des objectifs concernant les IROs matériels, la déclinaison des plans d'actions et le suivi de la progression et de l'atteinte de ces objectifs. Il est piloté par le Directeur RSE du Groupe qui rend compte au Comité exécutif.

### 1.2.2. Informations transmises aux organes d'administration et de gestion de STEF et questions de durabilité traitées par ces organes

Les organes d'administration et de direction sont informés sur le processus d'analyse de double matérialité permettant de déterminer les impacts, risques et opportunités matériels (IRO) identifiés, la diligence raisonnable et l'efficacité des politiques, des actions, des métriques et des cibles selon des rythmes bien établis.

La Direction générale et le Comité exécutif procèdent annuellement à l'examen de situations et des plans d'actions portant sur des thématiques spécifiques lors de leurs réunions mensuelles (sécurité sanitaire, démarche *Moving Green*, politiques Ressources humaines, éthique et conformité, etc.).

Le Conseil d'administration aborde les thématiques de durabilité deux fois par an : lors de la séance d'arrêtés des comptes et de validation des documents de gestion incluant le rapport de durabilité et lors d'une séance dédiée au cours de laquelle sont traités un thème spécifique et l'analyse des indicateurs et performances associés.

Le Conseil d'administration cherche à intégrer dans ses prises de décisions les problématiques posées par les IRO identifiés lorsque lui sont présentés les orientations de la stratégie de l'entreprise, les investissements, les opérations de croissance externe.

À compter de 2024, la mise en œuvre de la directive CSRD a fait partie intégrante des missions du Comité d'audit, qui a validé la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et a supervisé l'organisation proposée par le Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting. La grille de double matérialité a également été validée par le Comité exécutif.

### 1.2.3. Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est décrite dans la section « Gouvernement d'entreprise » à la rubrique « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport annuel.

Leur rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères, dont un critère de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale. L'atteinte des critères de performance RSE correspond à 10 % de la rémunération variable.

Ces critères sont les suivants :

- amélioration de la note Ecovadis versus A-1 ;
- déploiement du programme *Moving Green* ;
- déploiement des politiques en matière de responsabilité sociale (*MIX'UP*, *Handicap*, *Keep it Safe*).

Ils sont évalués et arrêtés par le Conseil d'administration sur la proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Groupe ne dispose pas d'un plan d'intéressement à long terme au profit des principaux managers - le dispositif précédent étant clôturé depuis 2023. Une réflexion a été menée pour poser les bases d'un plan futur, qui devrait intégrer un critère de performance RSE.

### 1.2.4. Déclaration sur la diligence raisonnable

STEF exerce ses activités exclusivement en Europe dans les pays suivants : France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Suisse et Royaume-Uni. Dans son fonctionnement, l'entreprise entend se conformer aux droits et réglementations applicables. Au-delà du cadre légal, STEF a établi ses principes directeurs en matière d'éthique et de conformité

et les diffuse largement dans son organisation. Ces principes directeurs sont relatés dans la section ESRS G1 « Conduite des affaires » du rapport de durabilité.

Un tableau de synthèse indiquant les incorporations par référence est disponible en annexe 10.

### Le tableau ci-dessous précise la cartographie des informations fournies dans ce rapport concernant le processus de diligence raisonnable

| Éléments essentiels de la diligence raisonnable  | Paragraphe de la déclaration relative à la durabilité   |
|--|---|
| <b>Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie, et le modèle d'affaire</b> | <b>1.2.4.</b> Déclaration sur la diligence raisonnable<br><b>1.2.1.</b> Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance |
| <b>Intéragir avec les parties prenantes à toutes les parties de la diligence raisonnable</b>       | <b>1.3.2.</b> Intérêts et points de vue des parties intéressées   |
| <b>Identifier et analyser les impacts négatifs</b>   | <b>1.4.1.</b> Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants        |
| <b>Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs</b>                                    | <b>12.4.</b> Plan de vigilance  |
| <b>Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer</b>   | <b>12.4.</b> Plan de vigilance  |

### 1.2.5. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Historiquement les sujets de durabilité n'étaient pas intégrés spécifiquement aux missions de contrôle interne de la Direction de l'Audit Groupe. Pour autant certaines thématiques relevant de la durabilité ont pu faire l'objet de missions dédiées ou couvertes dans le cadre de missions plus globales. À titre d'exemple, au cours des deux derniers exercices, la Direction de l'Audit a réalisé des travaux sur l'actualisation du risque de fraude et sur les délais de paiement des fournisseurs.

À compter de 2025, les sujets et enjeux de durabilité font partie intégrante de la politique globale de gestion des risques du Groupe et sont intégrés aux missions de contrôle interne de

la Direction de l'Audit Groupe, de même que le traitement des IRO issus de l'analyse de double matérialité.

Chaque année, lors de sa réunion de décembre, le Comité d'audit examine le plan d'audit de l'année suivante et propose une priorisation des travaux à conduire en fonction de leur matérialité. Ces éléments ont été partagés au préalable avec le Comité exécutif. Dans le cadre du plan d'audit pluriannuel, des sujets en lien avec la gestion et la prévention du risque routier, la santé et la sécurité au travail seront notamment abordés en 2025.

## 1.3. STRATÉGIE

### 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur du Groupe

Le Groupe STEF est un leader européen dans les domaines du transport, de la logistique et du conditionnement de produits alimentaires sous température contrôlée (trois gammes entre -25 °C à +18 °C).

Le Groupe transporte chaque jour les produits frais, surgelés ou thermosensibles de leurs zones de production vers leurs zones de consommation dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, de délais et de qualité.

**La stratégie du Groupe repose sur plusieurs piliers :**

- **son expertise métiers :** ses expertises par typologie de produits (BU en France et dans la plupart des pays européens) lui permettent d'offrir

à ses clients les solutions les mieux adaptées à leurs besoins, y compris sur le plan des systèmes d'information TMS et WMS développés en interne ;

- **son réseau de plus de 300 plateformes et d'entrepôts :** leur densité lui permet de proposer un maillage territorial dense, situé au cœur du tissu économique de l'environnement agroalimentaire pour être au plus près des besoins de ses clients ;

- **son ambition de leader :** STEF souhaite se positionner comme un acteur de premier plan dans son secteur et dans ses pays d'implantation avec des offres uniques pour ses clients ;

- **l'indépendance :** Le Groupe est propriétaire de la majorité de ses actifs immobiliers et de ses moyens roulants. Au niveau des systèmes d'information et numérique, sa filiale STEF IT conçoit les solutions informatiques et numériques pour faciliter les métiers et optimiser les opérations et enfin, son modèle d'actionariat salarié, unique dans son secteur, lui

confère la maîtrise de son capital et les latitudes nécessaires pour fixer une stratégie de long terme.

Le modèle d'affaires du Groupe est résumé dans l'infographie en introduction du rapport annuel.

Son modèle économique est celui d'un spécialiste du transport, de la logistique et du conditionnement des produits agroalimentaires, sous température dirigée. Il repose sur une expertise ciblée qui lui permet de garantir à ses clients le respect de leurs produits dans la plus grande sécurité sanitaire, et leur disponibilité sur le continent européen.

Les activités du Groupe sont organisées en deux secteurs opérationnels : STEF France et STEF International. Pour les secteurs d'activité décrits, le Groupe prend en compte le chiffre d'affaires et la structure des coûts de chacun, conformément aux exigences de publication dans les états financiers au titre de la norme IFRS 8 (voir annexes aux comptes consolidés du Groupe).

### Répartition du chiffre d'affaires annuel du Groupe par secteurs (en millions d'€)

|                    | 2023           | 2024           | Variation %  | À périmètre constant % |
|--------------------|----------------|----------------|--------------|------------------------|
| STEF France        | 2 351,2        | 2 397,8        | 2,0 %        | 2,4 %                  |
| STEF International | 1 481,2        | 1 798,4        | 21,4 %       | 5,1 %                  |
| Autres             | 609,6          | 604,5          | (0,8 %)      | (1,0 %)                |
| <b>TOTAL</b>       | <b>4 442,1</b> | <b>4 800,7</b> | <b>8,1 %</b> | <b>2,8 %</b>           |

|                                       | 2023           | 2024           | Variation %  | À périmètre constant % |
|---------------------------------------|----------------|----------------|--------------|------------------------|
| <b>Activités du Groupe</b>            | <b>3 850,6</b> | <b>4 213,0</b> | <b>9,4 %</b> | <b>3,4 %</b>           |
| Ventes réalisées pour compte de tiers | 591,5          | 587,7          | -0,6 %       | -0,8 %                 |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>4 442,1</b> | <b>4 800,7</b> | <b>8,1 %</b> | <b>2,8 %</b>           |

## Description de la chaîne de valeur de STEF

STEF est présent, directement ou indirectement, auprès de tous les acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire, de la production agricole à la distribution vers les consommateurs. Ses donneurs d'ordre sont des entreprises agro-industrielles qui assurent la transformation des matières premières agricoles en produits finis ou semi finis, ainsi que des enseignes de la distribution et de la restauration commerciale et collective qui sont en relation avec le consommateur final.

L'offre de services de STEF s'articule autour de ses trois grands métiers :

- transport** : groupage national et international, FTL (*Full Truck Load*/camion complet), flottes dédiées. Pour réaliser l'ensemble de ces opérations, le Groupe s'appuie sur un maillage de plusieurs milliers de sous-traitants dont le poids varie selon les pays en fonction de l'historique et de la stratégie locale d'intégration/sous-traitance. La tendance de fond tend à diminuer la part de

cette sous-traitance au profit du parc propre ;

- logistique** : réception, stockage, préparation de commandes, congélation/décongélation (en surgelé) expéditions, portage financier des stocks, pilotage des approvisionnements. Ces solutions sont, soit dédiées, soit mutualisées. Le recours à la sous-traitance y est limité à des opérations ponctuelles de débords temporaires ;

- conditionnement industriel** : *co-packing* et *co-manufacturing* soit sur site spécialisé soit via des ateliers/lignes sur les entrepôts de stockage des produits finis.

Ces métiers sont opérés sur toutes les gammes de température dirigée : frais, surgelé, tempéré (15°C/18°C), ambiant. Les prestations proposées par STEF s'opèrent majoritairement aux interfaces entre ces différents catégories de clients. Bien que présent en propre dans huit pays, STEF offre, via son partenariat avec un groupe présent dans les pays scandinaves et d'Europe centrale une solution

d'enlèvement et de distribution à l'échelle de toute l'Europe occidentale.

Des solutions à l'overseas (aérien, maritime, formalités douanières) sont également proposées à ses clients.

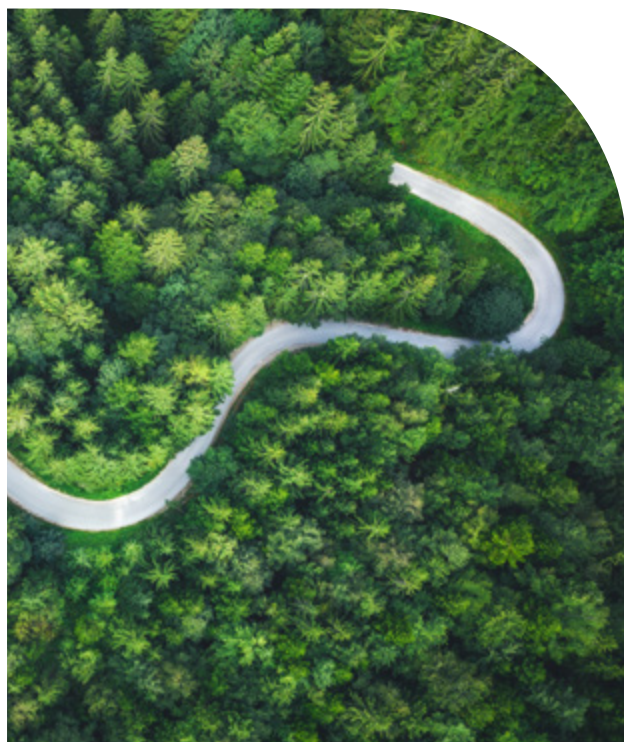
La mise en oeuvre de toutes ces prestations s'appuie sur des fournisseurs de biens et services dont les principales familles d'achat (liste non exhaustive) sont liées :

- au transport** : véhicules et consommable associés, carburants, production de froid embarquée ;

- à la logistique** : production de froid statique, engins de manutention, intérim ;

- à l'immobilier** : tous corps de métiers pour la construction et la maintenance des sites, y compris les outils de suivi et pilotage des températures.

Pour mener à bien ses missions, le Groupe s'appuie sur près de 25 000 collaborateurs sous contrats. Les indicateurs relatifs aux salariés figurent au chapitre 3 « Social » – section 8 « Effectifs ».



POUR LA 8<sup>ÈME</sup> ANNÉE  
CONSÉCUTIVE, L'ENGAGEMENT  
RSE VOLONTAIRE DE STEF A ÉTÉ  
RÉCOMPENSÉ



### 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties intéressées

STEF entretient un dialogue régulier avec chacune de ses parties prenantes. Le Groupe consulte et échange avec ses clients, ses salariés, ses actionnaires, ses prestataires et

fournisseurs, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les acteurs au sein des territoires, pour construire et mener sa transformation en tenant compte des attentes de chacun. Les modalités de dialogue avec les parties prenantes sont propres à

chacune d'entre elles – voir ci-dessous. Leur retour est pris en compte pour la construction de plans de progrès, de nouvelles exigences et sert de fil conducteur en matière d'amélioration continue.

| Parties prenantes                     | Enjeux associés  | Modalités de consultation et de dialogue avec les parties prenantes   |
|---------------------------------------|--|---|
| <b>Clients</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Proposer des solutions compétitives transport, logistique et conditionnement pour optimiser leur supply chain.</li> <li>■ Respecter l'intégrité et la sécurité sanitaire de leurs produits.</li> <li>■ Contribuer à l'atteinte de leurs engagements environnementaux grâce à des équipements, une flotte et à des modèles d'exploitation plus vertueux.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Revues d'activité opérationnelle et commerciale.</li> <li>■ Revues de Directions générales.</li> <li>■ Enquêtes clients.</li> <li>■ Clubs clients.</li> <li>■ Co-construction de plans de progrès (opérationnels, RSE).</li> </ul>   |
| <b>Salariés</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer les compétences et l'employabilité de chacun.</li> <li>■ Développer une politique d'égalité des chances et de promotion interne, proposer des parcours de développement.</li> <li>■ Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, assurer une qualité de vie au travail.</li> <li>■ Motiver les salariés et les associer aux performances du Groupe.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dialogue avec les instances représentatives du personnel.</li> <li>■ Enquête interne auprès de tous les salariés.</li> <li>■ Entretiens annuels de développement et entretiens professionnels.</li> <li>■ Présentation annuelle de l'évolution du Groupe et du plan d'épargne entreprise.</li> </ul> |
| <b>Actionnaires</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fournir aux actionnaires une information homogène et qualitative sur les activités, la stratégie et les perspectives du Groupe.</li> <li>■ Proposer une politique de redistribution régulière et équilibrée.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée générale annuelle.</li> <li>■ Réunions du Conseil d'administration.</li> <li>■ Publication financière réglementaire.</li> <li>■ Réunions analystes financiers.</li> </ul>  |
| <b>Fournisseurs et sous-traitants</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construire une relation partenariale durable avec les fournisseurs et les sous-traitants sur des bases équilibrées et éthiques.</li> <li>■ Les accompagner dans leur transition environnementale en partageant l'expérience du Groupe.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Enquête annuelle fournisseurs et sous-traitants.</li> <li>■ Revues d'affaires individualisées avec les fournisseurs stratégiques.</li> </ul>   |
| <b>Pouvoirs publics</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partager les enjeux du monde du transport, de la logistique et du conditionnement afin d'éclairer la décision publique en la matière.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consultations dans le cadre des projets immobiliers.</li> <li>■ Dialogue avec les décideurs dans leurs politiques d'aménagement du territoire.</li> </ul>  |
| <b>Organisations professionnelles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apporter l'expérience du Groupe et défendre les intérêts des acteurs de la profession.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dialogue accru dans les organisations professionnelles.</li> </ul>   |
| <b>Territoires et localités</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participer au dynamisme, à la vie économique et au financement des territoires en accord avec les valeurs et les engagements du Groupe.</li> <li>■ Partager les enjeux d'approvisionnement des populations en trouvant les solutions adaptées à chaque contexte en concertation.</li> <li>■ Développer l'ancrage local.</li> <li>■ Agir en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, notamment vis-à-vis des populations plus éloignées de l'emploi.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consultations régulières des acteurs politiques et sociaux dans le cadre des projets de développement et de création d'emplois.</li> </ul>   |

### 1.3.3. Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Liste des IRO matériels détaillés et localisation dans la chaîne de valeur.

#### Légende :

|                              |                           |                       |
|------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>OP</b> Opérations Propres | <b>(-)</b> Impact négatif | <b>CT</b> Court Terme |
| <b>(+)</b> Impact positif    | <b>(R)</b> Risque         | <b>MT</b> Moyen Terme |
| <b>CV</b> Chaîne de Valeur   | <b>(O)</b> Opportunité    | <b>LT</b> Long Terme  |

| Horizon temps de l'impact              | INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (IRO)   | OP | CV |
|--|---|----|----|
| <b>E1 - Changement climatique</b>      |   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(R)</b> Coûts de mise en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique et coûts générés par les impacts physiques du changement climatique sur les sites logistiques, sur les employés et sur la chaîne de valeur.   | x  | x  |
| <b>LT</b>                              | <b>(R)</b> Émissions de GES dues aux activités de STEF et de sa chaîne de valeur (transport, agroalimentaire, etc.).  | x  | x  |
| <b>MT</b>                              | <b>(R)</b> Augmentation des charges opérationnelles liée aux taxes carbone ou taxes sur les véhicules polluants.  |    |    |
| <b>E1 – Énergie</b>                    |   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Consommation importante d'énergie et de carburant par les activités de STEF et de sa chaîne de valeur.<br><b>(R)</b> Hausse des coûts liée à la dépendance aux ressources, notamment l'énergie pour le refroidissement des entrepôts et la réfrigération des camions, ainsi que le carburant et bio-carburant pour les camions et aux risques de pénuries ou de hausse des tarifs. | x  | x  |
| <b>E2 – Pollution de l'air</b>         |   |    |    |
| <b>MT</b>                              | <b>(-)</b> Pollution de l'air générée par le transport routier et les installations frigorifiques.  | x  | x  |
| <b>E3 – Utilisation de l'eau</b>       |   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Utilisation d'eau par STEF pour la production de froid et pour le lavage des véhicules. La consommation et le prélèvement d'eau sont importants sur la chaîne de valeur agroalimentaire.   | x  | x  |
| <b>E4 – Artificialisation des sols</b> |   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Changement d'usage des sols lors de la construction d'entrepôts et la déforestation pour l'élevage et l'agriculture dans la chaîne de valeur.  | x  | x  |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Imperméabilisation des sols générée par la construction d'entrepôts logistiques et d'infrastructures routières.  | x  | x  |
| <b>E5 – Utilisation des ressources</b> |   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Nombre et quantité importante de ressources entrantes (matériaux de construction, matières premières agricoles ou piscicoles, matières premières pour les véhicules électriques, etc.) consommées par les activités de la chaîne de valeur de STEF.  | x  | x  |
| <b>MT</b>                              | <b>(R)</b> Fluctuation des prix des matières premières nécessaires pour les activités immobilières de STEF.   |    |    |
| <b>LT</b>                              | <b>(-)</b> Génération de déchets à fort impact environnemental, incluant les panneaux isolants.   | x  | x  |

| Horizon temps de l'impact                              | INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (IRO)  | OP | CV |
|--|--|----|----|
| <b>S1- Conditions de travail</b>                       |  |    |    |
| LT   | (+) Activité du Groupe uniquement en Europe et respect des salaires minimaux dans l'ensemble des géographies du Groupe. Définition des rémunérations en cohérence avec les pratiques locales.  | x  |    |
| LT   | (-) Recours à un grand nombre d'intérimaires, malgré la politique existante pour réduire le recours à ce type de contrats.   | x  |    |
| MT   | (-) Temps de travail important (heures supplémentaires) et peu flexible pour les salariés dans la logistique et le transport.  | x  |    |
| LT   | (+) Activité du Groupe uniquement en Europe dans des géographies disposant de législations relatives au temps de travail.  |    |    |
| MT   | (-) Impact négatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle lié aux contraintes des activités logistique et transport routier (déplacements, horaires décalés, pics d'activité à certaines périodes).  | x  |    |
| <b>S1 – Santé et sécurité</b>                          |  |    |    |
| MT   | (-) Impact négatif lié aux contraintes des tâches effectuées pouvant engendrer des troubles musculo-squelettiques ou des risques psycho-sociaux, ainsi qu'au risque d'accident de travail intrinsèque aux secteurs routier et logistique.  | x  |    |
| LT   | (+) Maintien d'un environnement de travail qui protège la santé et la sécurité de tous via des formations et procédures partagées avec les salariés et la mise en place d'actions et de programmes pour améliorer les environnements et les conditions de travail (Comité dédié en France, partenariat avec le réseau des CARSAT et la CRAMIF, rénovation de sites, etc.). | x  |    |
| <b>S1 – Climat social</b>                              |  |    |    |
| LT   | (+) Activités de STEF uniquement en Europe avec existence d'un Comité Européen et d'un Comité Groupe, ainsi que de comités spécifiques (Comité transport, Comité logistique) en complément des dispositifs légaux.   | x  |    |
| LT   | (+) Respect des libertés syndicales dans l'ensemble des géographies du Groupe et application de la convention collective «Transports routiers et activités auxiliaires du transport» à l'ensemble des salariés.  | x  |    |
| LT   | (+) Respect du rôle et des responsabilités des partenaires sociaux et engagement du Groupe STEF à communiquer et négocier ouvertement avec eux sur les questions d'intérêt collectif.  | x  |    |
| <b>S1 - Formation et développement des compétences</b> |  |    |    |
| MT   | (-) Accès aux formations insuffisant pour certains types de salariés (intérimaires notamment).   | x  |    |
| LT   | (+) Développement des compétences des salariés grâce à la politique de formation qui intègre les enjeux métiers, managériaux et sociétaux.   |    |    |
| <b>S1 – Égalité professionnelle</b>                    |  |    |    |
| MT   | (-) Difficulté à attirer les profils féminins et jeunes intrinsèque au secteur de la logistique et du transport routier.   | x  |    |
| MT   | (-) Secteur d'activité peu féminisé, dans lequel des cas de sexisme et de harcèlement peuvent être présents.   | x  |    |
| MT   | (-) Secteur d'activité peu féminisé, ce qui peut conduire à une représentation insuffisante des femmes dans les postes à responsabilité du Groupe.   | x  |    |
| MT   | (-) Emploi insuffisant des personnes handicapées dans certaines géographies.   | x  |    |

| Horizon temps de l'impact   | INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS (IRO)   | OP | CV |
|---|---|----|----|
| <b>S2 – Conditions d'emploi responsables dans la chaîne de valeur</b>         |   |    |    |
| LT  | (-) (-) Impact négatif possible dans la chaîne de valeur sur le respect des salaires décents.   |    | x  |
| LT  | (-) Recours régulier aux intérimaires dans la chaîne de valeur de STEF.   |    | x  |
| LT  | (-) Temps de travail peu flexible et horaires contraignants pour les salariés de la chaîne de valeur.   |    | x  |
| LT  | (-) Effectif des entreprises du secteur du transport et de la logistique peu féminisé, résultant en une représentation insuffisante des femmes dans les postes à responsabilité.              |    | x  |
| <b>S2 – Santé et sécurité dans la chaîne de valeur</b>                        |   |    |    |
| LT  | (-) Risque d'accident de travail intrinsèque au secteur de la logistique et du transport routier chez les sous-traitants de STEF.   |    | x  |
| <b>S3 – Impacts sur les collectivités</b>                                     |   |    |    |
| MT  | (-) Incidences négatives pour la population locale générées par l'implantation des infrastructures logistiques et transport nécessaires à l'activité de STEF (usage des terres, sécurité...). |    |    |
| MT  | (R) Risque de limite au développement d'activités de STEF dans certaines zones et l'accès des transporteurs à certaines zones.  | x  | x  |
| CT  | (+) Création d'emploi et dynamisation des territoires engendrés par l'implantation locale des activités de STEF.  | x  | x  |
| <b>S4- Santé et sécurité des consommateurs finaux</b>                         |   |    |    |
| LT  | (-) Conséquences sur la santé du consommateur final en cas de rupture de la chaîne du froid.  |    |    |
| LT  | (R) Risque réputationnel et financier en cas de rupture de la chaîne du froid.  | x  | x  |
| <b>G1 – Culture d'entreprise</b>  |   |    |    |
| CT  | (+) Promotion des règles de bonne conduite des affaires et des critères RSE dans le Groupe et chez les fournisseurs et sous-traitants de STEF.  | x  | x  |
| <b>G1 – Gestion des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants</b> |   |    |    |
| CT  | (-) Impact négatif pour les sous-traitants de STEF en cas de délais de paiement non respectés.  |    |    |
| CT  | (R) Risque de réputation pour STEF pouvant entraîner des ruptures de contrats clients ou des opportunités manquées du fait du non-respect des délais de paiement.                             | x  | x  |

Les IRO sont repris plus en détail dans chaque paragraphe/ESRS afin de comprendre la conséquence de chaque IRO sur l'environnement et/ou sur STEF et comment STEF prévoit d'agir face à ces conséquences.

S'agissant de la première année de publication du rapport de durabilité en configuration CSRD, il n'y a pas de référence de DMA permettant d'établir une comparaison.

Pour 2024, tous les IRO identifiés par STEF sont couverts par les ESRS.

La matrice ci-dessous présente, par souci de lisibilité, des IRO regroupés.

Matrice de double matérialité 2024 avec hiérarchisation des IRO



|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Score final après regroupement</b></p> | <p><b>Matérialité d'impact</b><br/>Scoring impact max. parmi les thématiques rassemblées.</p> | <p><b>Matérialité financière</b><br/>Scoring financier max. parmi les thématiques rassemblées.</p> |
|--|---|--|

## 1.4. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

### 1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants

En réponse aux nouvelles exigences de *reporting* de durabilité, imposées par la (CSRD), STEF a renouvelé son approche d'analyse de matérialité. Les tenants, les aboutissants et, le cas échéant, les hypothèses de cette analyse, sont décrits au sein de cette section. Trois ans après sa dernière analyse de simple matérialité, STEF a mis à jour les enjeux (incidences, risques et opportunités) jugés importants pour son activité, sous le prisme de la double matérialité.

Cette approche repose sur deux dimensions :

- la matérialité d'impact, qui se réfère aux incidences négatives ou positives de STEF sur les personnes et l'environnement, au sein de ses opérations propres ou tout au long de sa chaîne de valeur ;
- la matérialité financière, qui se réfère aux risques ou aux opportunités ayant une incidence sur les flux de trésorerie, le développement et la performance financière.

STEF s'engage à réaliser une révision exhaustive de cette analyse tous les trois ans, ou plus fréquemment en cas d'événements majeurs (tels que des enjeux géopolitiques significatifs), ou de changements substantiels susceptibles d'influencer les résultats de l'analyse (comme des modifications des activités ou de la structure de la chaîne de valeur). Dans de telles circonstances, une révision immédiate sera effectuée.

#### Identification des enjeux importants

Pour identifier les enjeux matériels de STEF, le Groupe s'est appuyé dans un premier temps sur les enjeux de

durabilité centralisés et énoncés dans la norme ESRS 1 (AR16), qui répertorie les thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes ESG alignés avec les normes thématiques. Cette liste initiale a été complétée par une analyse des cadres sectoriels de référence, tels que la SASB, par un *benchmark* des pratiques d'autres acteurs de marché de la logistique du froid, ainsi que par les résultats de la précédente analyse de matérialité préexistante. L'analyse de double matérialité s'est également appuyée sur des documents existants au niveau du Groupe, notamment sa cartographie des risques, les résultats de son devoir de vigilance, ainsi que l'analyse des parties prenantes réalisée en 2021 et celle du modèle d'affaires et des activités de l'entreprise.

Cette analyse a été réalisée de manière exhaustive, couvrant l'ensemble des dépendances, du périmètre géographique et opérationnel de STEF, sans aucune exclusion. Cette analyse s'applique non seulement aux opérations internes de l'entreprise, mais également à l'ensemble de sa chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval.

Par ailleurs, l'identification des enjeux a été effectuée à court terme (moins d'un an), à moyen terme (entre un et cinq ans) et à long terme (plus de cinq ans). Ces périodes correspondent aux descriptions de la norme ESRS 1 et sont alignées avec les horizons temporels utilisés par STEF dans le cadre de ses analyses de risques Groupe.

### Évaluation des enjeux importants

STEF a considéré un enjeu de durabilité comme important s'il était significatif du point de vue de la matérialité d'impact, de la matérialité financière, ou des deux à la fois. L'analyse a été réalisée en évaluant les enjeux bruts, sans tenir compte des mesures d'atténuation existantes.

#### 1. Évaluation de la matérialité d'impact des enjeux identifiés

Les incidences ont été évaluées selon les critères définis par les ESRS, à savoir : la gravité (sur la base des facteurs cumulatifs suivants : ampleur, étendue, caractère irrémédiable), et la probabilité d'occurrence. En tenant compte des quatre critères, notés de 1 à 4, la matérialité de l'impact de chaque IRO identifié a été évaluée à partir des échelles correspondantes, puis les résultats ont été combinés pour déterminer le risque brut. Un impact est considéré comme « matériel » lorsqu'il dépasse la note combinée de 2.

#### 2. Évaluation de la matérialité financière des enjeux identifiés

La matérialité des risques et opportunités a été évaluée en considérant l'ampleur des effets financiers hypothétiques et leur probabilité d'occurrence sur une échelle de 1 à 4, tel que défini par les ESRS. Un risque ou une opportunité est considéré comme « matériel » lorsqu'il dépasse la note consolidée de 2.



### 3. Évaluation des enjeux

Une pré-notation interne des impacts, des risques et des opportunités a été réalisée avec le soutien d'un cabinet spécialisé. Cette évaluation préliminaire a été revue et ajustée lors d'ateliers conduits avec les représentants des fonctions clés du Groupe et validée définitivement en Comité d'audit en juillet 2024. Les résultats ont permis de confirmer l'alignement des enjeux matériels avec la feuille de route stratégique de STEF.

Au total, 41 enjeux ont été identifiés, dont 34 incidences positives (9) et négatives (25) et 7 risques, dont les résultats sont présentés en 1.3.3.

Intégration dans le processus global de gestion des risques de STEF et contrôles internes.

Depuis 2021, la revue des risques par la Direction des assurances et de l'audit interne, bien que principalement financière, incluait aussi les sujets

ESG notamment en lien avec le climat, sans outil d'évaluation dédié. C'est, par ailleurs, à la suite de la dernière analyse de matérialité, validée par le Comex en 2021, que STEF avait mis en place le plan d'actions environnemental *Moving Green*, témoignant ainsi de la prise en compte des enjeux ESG dans les processus décisionnels du Groupe.

Des audits internes ont lieu régulièrement, et couvrent les sujets ESG majeurs. Leurs résultats sont présentés au Comité d'audit et au Comex, à une fréquence de trois à cinq fois par an. Par ailleurs, le plan d'audit annuel est validé par le Comité exécutif avant d'être présenté au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

En 2024, avec l'introduction de la CSRD, les résultats de l'analyse de double matérialité ont été intégrés dans le processus global d'analyse des risques. Validée par le Comex, cette analyse a élargi le champ

d'intervention du management, du Conseil d'administration et du Comité d'audit aux impacts et aux risques ESG. C'est notamment grâce à cette dynamique nouvelle qu'un Comité interne RSE a été mis en place en 2024, rassemblant les différents contributeurs autour de l'analyse de double matérialité, ainsi que la Direction de la Communication, et répartissant l'identification et la responsabilité des risques entre toutes les fonctions de l'entreprise. Le plan d'audit 2025 inclura ces nouveaux risques, dont le Comité interne RSE aura la charge du suivi et du pilotage à fréquence mensuelle.

#### 1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité

La liste des obligations de publication (DR) couvertes par l'entreprise figure en annexe 2.



# ENVIRONNEMENT

CHAPITRE  
**2**



# IDENTIFICATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS SUR LES ESRS ENVIRONNEMENTAUX

Préalablement à l'analyse de double matérialité réalisée en 2024, le Groupe était déjà engagé dans une démarche environnementale basée sur une analyse de matérialité dont la dernière mise à jour a été réalisée en 2021. Celle-ci intégrait plusieurs critères :

- la réalisation d'un benchmark sectoriel;
- la consultation des parties prenantes internes (par des questionnaires et entretiens) ;
- la consultation des parties prenantes externes. Si l'analyse de matérialité réalisée en 2021 n'a pas été menée à l'échelle de chaque site, celle-ci

s'est toutefois appuyée sur le travail réalisé régulièrement sur chacun des sites du Groupe, et à chaque projet de construction et / ou de rénovation immobilière des sites STEF.

## Benchmark sectoriel

En amont de la consultation des parties prenantes internes et externes, un benchmark sectoriel des entreprises évoluant dans le secteur d'activité du Groupe et de secteurs d'activités connexes a été réalisé. Il a permis d'identifier, en complément des enjeux plus transversaux et communs à l'ensemble des secteurs d'activité (santé / sécurité au travail, préservation des ressources naturelles, ou politique d'achats responsables), les enjeux RSE spécifiques au secteur d'activité du transport et de la logistique sous température dirigée. Ce benchmark a été réalisé à partir de l'étude des pratiques en enjeux RSE de neuf principaux concurrents en termes de cible, d'activité, de taille. En complément, l'étude des enjeux environnementaux sectoriels a également pris en compte le Référentiel de responsabilité sociétale des entreprises en logistique, réalisé dans le cadre des travaux liés à la stratégie « France logistique 2025 », piloté par la Direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) française et conduit avec l'ensemble des parties prenantes de la filière logistique.

## Consultation des parties prenantes internes

Avec le concours de la Direction Développement durable, un échantillonnage portant sur plusieurs dizaines de collaborateurs par BU a été dressé ; les questionnaires ont été envoyés par mail et/ou distribués en version papier et ont permis de collecter 410 réponses de collaborateurs et collaboratrices. Dans le même temps, des membres du COPIL Développement durable, des référents Développement durable, ainsi que des administrateurs, ont été sollicités pour des échanges par téléphone (seize entretiens menés).

## Consultation des parties prenantes externes

Les parties prenantes externes ont quant à elles été consultées sur la base d'échanges téléphoniques, et également de questionnaires. Au total vingt interviews ont été menés et une vingtaine de parties prenantes externes ont répondu au questionnaire :

- clients (dix entretiens, dix neuf réponses au questionnaire) ;
- collectivités territoriales (trois entretiens) ;
- fournisseurs (trois entretiens) ;
- organisations professionnelles (deux entretiens) ;
- organismes financiers (deux entretiens).

## Matrice de matérialité

La matrice de matérialité (version 2021) des enjeux environnementaux du Groupe reflète les résultats des différentes consultations et fait ressortir les enjeux environnementaux suivants :

- qualité de l'air ;
- empreinte carbone.

Cette analyse a servi de base pour la réalisation, plus poussée, de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024 (cf § dédié).

En ce qui concerne l'ESRS E1 – Changement climatique, cette analyse de matérialité a été complétée pour élaborer la démarche climat du Groupe en tenant compte :

- du contexte européen et des objectifs de neutralité carbone en 2050 (Accords de Paris) ;
- de l'empreinte carbone du Groupe et de son évolution sur les années précédentes ;
- des moyens existants et à venir pour réduire l'empreinte carbone des activités de transport et logistique sous température dirigée.

## 2 CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)

### 2.1. STRATÉGIE

#### 2.1.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Dès 2020, le Groupe a élaboré et engagé le déploiement de sa stratégie climat en tenant compte :

- des objectifs mondiaux (accord de Paris) et européens (*Green Deal*) ;
- de l'évolution future de ses activités ;
- des moyens techniques, humains et organisationnels disponibles ;
- des attentes des parties prenantes internes et externes.

L'ensemble des experts du Groupe a collaboré à ce travail, notamment la Direction Développement durable, la Direction technique véhicules, la Direction immobilière et la Direction des ressources techniques.

Si cette stratégie ne constitue pas un plan de transition au sens de la CSRD, elle représente la base de travail qui mobilise l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en vue de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

#### 2.1.2. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les objectifs de la stratégie climat sont intégrés dans la politique commerciale du Groupe (formation des équipes commerciales et développement de solutions alternatives adaptées aux besoins des clients) ainsi que dans la planification des ressources financières nécessaires à leur atteinte (notamment pour l'achat de véhicules alternatifs et investissements dans des moyens d'autoproduction d'énergie renouvelable).

### 2.2. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

L'analyse de double matérialité (voir chapitre dédié dans ESRS 2) a fait apparaître deux impacts négatifs, cinq risques et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

#### Impacts négatifs :

- atténuation du changement climatique :
  - émissions de GES dues aux activités de STEF et de sa chaîne de valeur (transport, agroalimentaire, etc.).
- consommation d'énergie :
  - les activités de STEF et de sa chaîne de valeur nécessitent une quantité importante d'énergie et de carburant.

#### Risques :

- atténuation du changement climatique :
  - taxes Carbone ou taxes sur les véhicules polluants : augmentation des charges opérationnelles ;
  - incapacité des sous-traitants à s'aligner sur les ambitions de STEF en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (impossibilité de remplacer les camions thermiques par des camions électriques).

#### ■ consommation d'énergie :

- dépendances aux ressources énergétiques (électricité pour le refroidissement dans les entrepôts logistiques et pour la réfrigération des camions de transport ; carburant et biocarburants pour les véhicules) générant des risques de pénuries, ou d'augmentation des tarifs.

#### ■ adaptation au changement climatique :

- impacts physiques du changement climatique sur les sites logistiques, sur les employés et sur la chaîne de valeur qui peuvent générer des coûts supplémentaires ;
- coûts de mise en œuvre du plan d'adaptation.

#### 2.2.1. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

L'analyse de double matérialité a identifié que les activités du Groupe ont un impact sur le changement climatique du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES). Celles-ci proviennent de deux sources principales :

- les véhicules du fait de l'utilisation de carburants fossiles pour la mobilité, de carburants fossiles et de fluides frigorigènes fluorés pour la production de froid embarquée ;
- les bâtiments du fait de la consommation d'électricité et de l'utilisation de fluides frigorigènes fluorés pour la production de froid.

La démarche Climat du Groupe, appelée *Moving Green*, traduit son ambition de faire face aux enjeux climatiques en contribuant à l'atteinte de la neutralité carbone européenne en 2050. Elle s'appuie sur une organisation dédiée, bénéficie du soutien des instances dirigeantes du Groupe et se concentre autour de quatre grands objectifs :

- réduire de 30 % les émissions de GES des véhicules en 2030 (en CO<sub>2e</sub>/t.km, année de référence 2019) ;
- consommer 100 % d'électricité bas carbone fin 2025 pour les bâtiments ;
- construire un plan d'accompagnement des partenaires sous-traitants transport ;
- impliquer les équipes par la formation et la communication.

Les objectifs (dont seul le premier répond aux exigences de la CSRD) au regard de l'Impact sur l'atténuation du changement climatique « émissions de GES dues aux activités de STEF » ont été validés en 2021 par le Conseil d'administration et le Comité exécutif à qui est proposée une présentation annuelle des avancées. Le Groupe a choisi de retenir un objectif fixé sur le scope 1 (catégorie « Sources mobiles d'émission » du *GHG Protocol*) en valeur relative uniquement (pas d'objectif en valeur absolue à date) et qui exclue sa chaîne de valeur dans l'optique de disposer d'un objectif atteignable avec les technologies disponibles à date, sur un périmètre dont il a la pleine maîtrise. Pour cette même raison, l'alignement avec les accords de Paris (SBTi) n'a pas été retenu en 2021. En 2025, ces objectifs seront révisés avec l'ambition de fixer une ambition de réduction d'émission de GES sur chacun des scopes 1, 2 et 3. Le choix d'un objectif en intensité permet de s'affranchir de l'effet

d'augmentation lié aux opérations de croissance externe.

La démarche Groupe s'applique à l'ensemble du périmètre géographique et est pilotée par la Direction Développement durable et la surveillance du Comité exécutif et du Conseil d'administration une fois par an. Elle est déclinée sur l'ensemble des périmètres opérationnels et des fonctions supports grâce à des feuilles de route dédiées et avec l'appui d'un réseau de vingt référents Développement durable. L'intégration de la chaîne de valeur est réalisée, en amont, par un plan d'accompagnement des partenaires sous-traitants pour la réduction de leurs émissions de GES et, en aval, par un accompagnement spécifique en fonction des besoins des clients.

La politique ainsi que les résultats annuels sont disponibles sur le site internet du Groupe. Elle ne couvre pas à date l'aspect « adaptation au changement climatique ».

À date aucune rémunération variable ni prix interne du carbone n'a été mise en place au sein du Groupe : pour autant une réflexion de fond est entamée sur le sujet et continuera en 2025.

En 2025, le Groupe engagera un travail de révision des objectifs d'atténuation du changement climatique. Dans les années à venir la politique Climat sera retravaillée pour intégrer la dimension « adaptation » et répondre aux différentes exigences de la CSRD (cibles, actions et KPI).

Le travail fait dans le cadre de l'adaptation aux risques physiques du changement climatique est mentionné dans la note taxinomique (page 82). Le travail d'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'a pas été réalisé à date.

### 2.2.2. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Le Groupe a structuré son action selon deux axes principaux pour lesquels il décline plusieurs plans d'actions sur l'ensemble de son périmètre d'activité et géographique. L'impact de chacune de ces actions est difficilement mesurable individuellement : l'analyse des résultats permet toutefois pour certaines de dégager des résultats tangibles. C'est ce qui est présenté ci-dessous à travers différents axes qui contribuent tous à réduire l'impact des activités du Groupe sur le changement climatique. Les actions relatives à l'adaptation au changement climatique sont également précisées.

#### Maîtrise des consommations d'énergie

En réponse à l'impact et au risque liés à la consommation d'énergie, STEF a mis en place un programme d'actions ambitieux sur son périmètre propre (hors chaîne de valeur) afin de réduire ses consommations.

Qu'il s'agisse des énergies utilisées dans les véhicules ou d'électricité dans les entrepôts, la maîtrise de la consommation est un enjeu prioritaire : la réduction de ces consommations a en effet un impact direct sur les émissions de GES du Groupe et donc sur la réduction de son impact sur le changement climatique. La mise en place d'un Système de management de l'énergie (SME) certifié ISO 50 001 depuis 10 ans en France a permis de réduire les consommations :

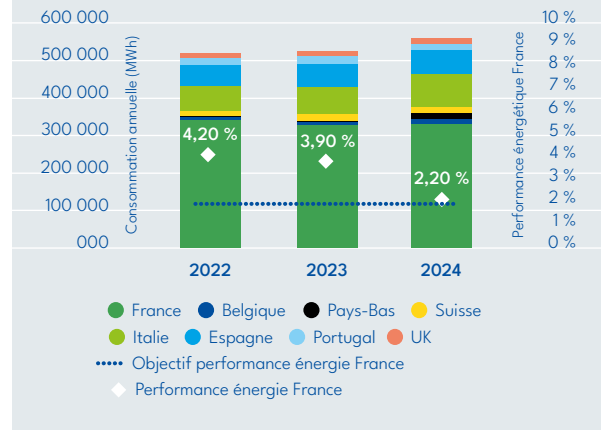
- de 10 % pour les carburants (en litres consommés/kilomètre parcouru) ;
- de 20 % pour l'électricité en cinq ans (en kWh consommés/tonne de marchandise passée à quai).

Ce dispositif met en œuvre différents leviers d'amélioration :

- des diagnostics énergétiques des installations de production de froid avec proposition d'actions correctives ;
- des renouvellements réguliers des matériels (véhicules et installations de froid) permettant de bénéficier des meilleures techniques disponibles en matière d'efficacité énergétique ;
- du pilotage des installations de production de froid par l'intelligence artificielle ;
- des formations sur les comportements à adopter au quotidien ;
- des suivis d'indicateurs de performance énergétique et de comportement de conduite.

L'extension de ce SME aux autres pays d'implantation du Groupe dans les années à venir devrait permettre d'opérer des réductions significatives.

### Consommation d'électricité Groupe (MWh) et Performance énergétique (France)



L'indicateur « Performance énergétique » mesure les économies d'électricité réalisées sur chaque site français par rapport à une consommation théorique calculée selon différents critères (données météorologiques et prévisions d'activité notamment).

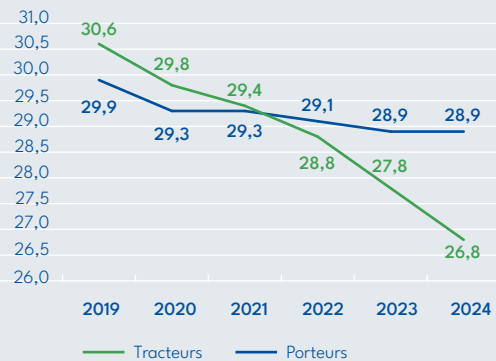
Célébration des « 10 ans de management de l'énergie » avec les 180 référents « énergie » français



En 2024 les dépenses engagées par le Groupe pour améliorer ses consommations d'électricité se montent à :

**7 M€**

### Évolution de la consommation de gazole des véhicules STEF France Parc Propre (L/100km)



## DÉCARBONATION DES ÉNERGIES UTILISÉES

En réponse à l'impact « émission de GES » et au risque d'augmentation des coûts lié à la taxation du carbone et/ou des véhicules émetteurs de GES, STEF travaille à décarboner les énergies utilisées à la fois pour les véhicules et les bâtiments sur un périmètre Groupe. Cette décarbonation contribue directement à l'abaissement des émissions de GES du Groupe et donc à la diminution de son impact sur le changement climatique.



### VÉHICULES : LES BIOCARBURANTS COMME ÉNERGIES DE TRANSITION

Le Groupe a choisi de privilégier les énergies bas carbone disponibles et de diversifier son mix énergétique en s'adaptant aux contextes locaux :

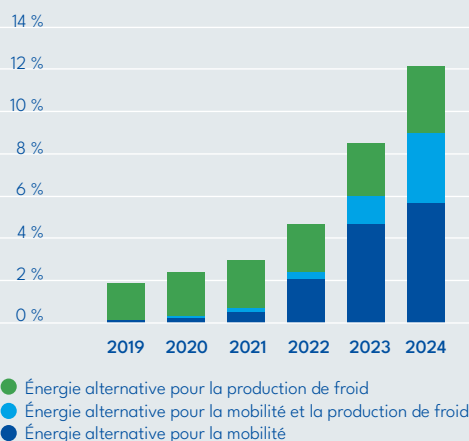
■ **biodiesel B100 français (Oleo100)** : directement compatible avec la technologie des moteurs thermiques classiques, ce carburant, issu de coproduits de la culture du colza sur le sol français, permet de réduire de 60 % les émissions de GES par rapport au gasoil. À terme, 30 % de la flotte de véhicules du Groupe seront alimentés avec celui-ci ;

■ **biodiesel HVO** : le HVO (*Hydrogenated Vegetable Oils*) est issu de différentes matières permettant d'atteindre une réduction de GES allant de 60 à 90 % par rapport au diesel ;

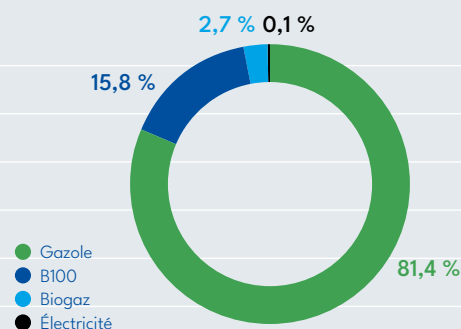
■ **biogaz** : issu de la valorisation des biodéchets (déchets agricoles, boues de stations d'épuration et résidus alimentaires) par méthanisation, ce carburant permet de réduire les émissions de GES de 80 % et le bruit de 50 % par rapport à un moteur diesel. En 2024, STEF a ouvert sa deuxième station de BioGNV sur le site de Brignais (69) et développe sa flotte de véhicules alimentés en BioGNV ;

■ **véhicules électriques** : Le Groupe travaille avec les constructeurs pour rendre ces véhicules compatibles avec ses contraintes d'exploitation spécifiques. Aujourd'hui, des véhicules dotés d'une autonomie compatible avec les activités de maintien en température commencent tout juste à être disponibles sur le marché. Aussi, quatre véhicules 100 % électriques ont été mis en service en 2024 et une dizaine d'autres seront livrés en 2025. Leur mise en exploitation permettra au Groupe d'évaluer les adaptations techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour accompagner cette transition à plus grande échelle.

### % véhicules alternatifs STEF



### Répartition 2024 des énergies pour la mobilité (porteurs / tracteurs)



Le montant des dépenses engagées en France en 2024 pour les véhicules à énergie alternative est de :

**40,3 M€**  
d'investissement

**14,5 M€**  
d'achat de carburants alternatifs



## BÂTIMENTS : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Le Groupe a choisi de développer l'autoproduction d'énergie sur ses sites et de diversifier ses moyens de production d'énergie renouvelable : en 2024, la production d'ENR a augmenté de plus de 40 % par rapport à l'année précédente.

■ **Panneaux photovoltaïques** : fin 2024, le Groupe dispose de 44 centrales en fonctionnement pour une puissance installée de près de 45 MWc, soit une hausse de plus de 32 % par rapport à 2023. Les 31 MWc en cours d'installation viendront compléter ce dispositif en 2025. Au total ces 76 MWc produiront plus de 85 GWh d'énergie par an, soit plus de 15 % de la consommation totale du Groupe.

■ **Parc éolien** : en 2024, Blue EnerFreeze, filiale du Groupe dédiée à l'énergie, a fait construire et mis en service un parc de quatre éoliennes localisées en Bretagne. Celui-ci représente une puissance totale de 12 MW et produira annuellement 22 GWh d'énergie complémentaire au photovoltaïque.

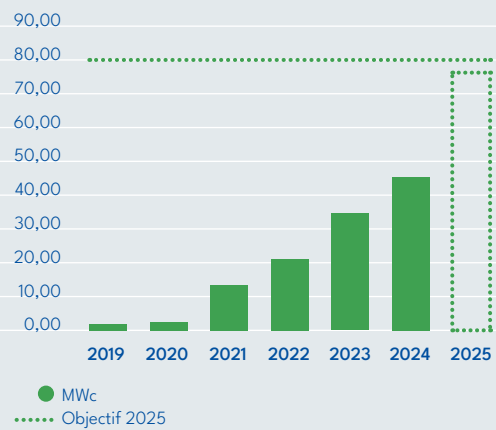


Au total en 2025 la consommation d'ENR auto-produite représentera près de :

**18 %**

de la consommation électrique totale du Groupe

### Puissance installée des centrales photovoltaïques (MWc)



### PREMIER PARC ÉOLIEN STEF

Il complète les moyens de production du portefeuille de centrales photovoltaïques du Groupe en apportant une véritable complémentarité dans le cycle de production d'énergie renouvelable.





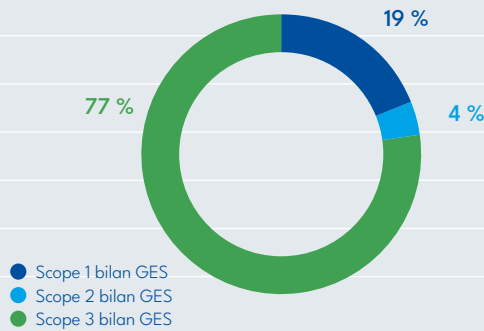
## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Lancée en 2021, la démarche Climat du Groupe est déclinée sur l'ensemble de ses entités opérationnelles et fonctions supports. Les périmètres objets de croissance externe sont intégrés au fur et à mesure dans cette démarche en fonction de leur impact et de leur degré de maturité sur le sujet.

L'augmentation de l'empreinte carbone totale du Groupe entre 2023 et 2024 (scope 3) est due pour moitié à l'augmentation du volume de sous-traitance transport et pour moitié à l'augmentation du volume des activités immobilières.

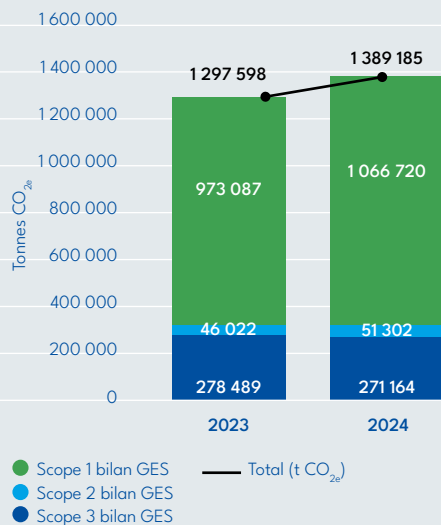
La diminution de l'empreinte carbone du scope 1 est principalement liée aux actions à fort impact menées sur les différents périmètres transport : réduction des consommations de carburant par km parcouru, optimisation des taux de chargement et des schémas de transport et utilisation de carburants alternatif. Les périmètres géographiques sur lesquels ces actions ont été les plus impactantes (contribution à hauteur de 78 % des réductions d'émission) sont la France et le Royaume-Uni.

Répartition des émissions de GES 2024 (t CO<sub>2e</sub>)



| Périmètre géographique | Contribution à l'impact Groupe | Réduction GES/t.km 2024 vs 2023 | Contribution des actions à la réduction des émissions de GES des pays (2024 vs 2023) |                                       |   |
|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------------|---|
|                        |                                |                                 | Réduction de consommation de carburant/km parcouru                                   | Utilisation de carburants alternatifs | Optimisation des flux et taux de chargement |
| France                 | 62%                            | -9,4 %                          | -3,0%  | -4,5%                                 | -1,9%                                       |
| UK                     | 16%                            | -10,2 %                         | -10,2 %  | Non significatif                      | Non significatif                            |

Empreinte carbone du Groupe STEF



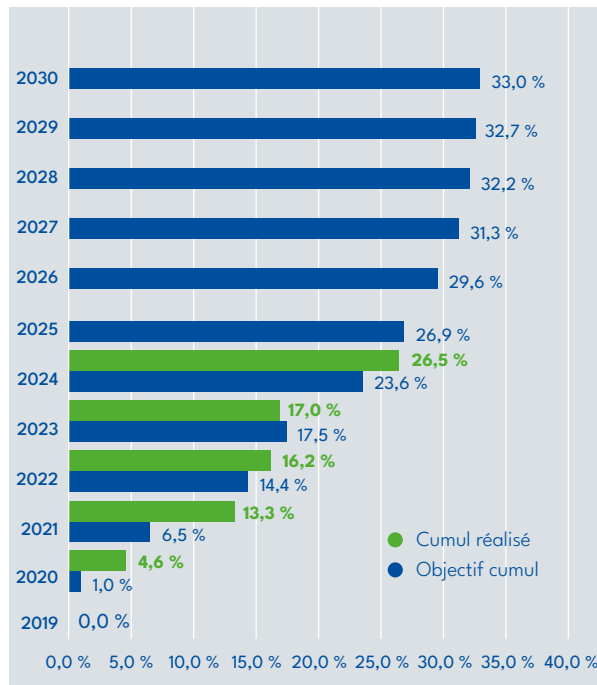
# MOVING GREEN : RÉSULTATS 2024



## OBJECTIF N° 1

– 30 % D'ÉMISSIONS DE GES SUR LES VÉHICULES EN 2030 (EN GCO<sub>2e</sub>/T.KM, RÉFÉRENCE 2019)

Réduction des émissions GES véhicules STEF (gCO<sub>2e</sub>/t.KM)



Réduction des émissions GES (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O) Véhicules STEF (émissions CO<sub>2e</sub>/t.km – référence 2019, année représentative de l'activité transport du Groupe pré-Covid-19, hors activités maritimes)<sup>(1)</sup>. Cet objectif concerne 93 % du scope 1 (catégorie 1.2 du GHG Protocol) et 8 % du scope 3 (catégorie 3.3 du GHG Protocol) exprimé en intensité carbone brute (hors absorption et crédits carbone).

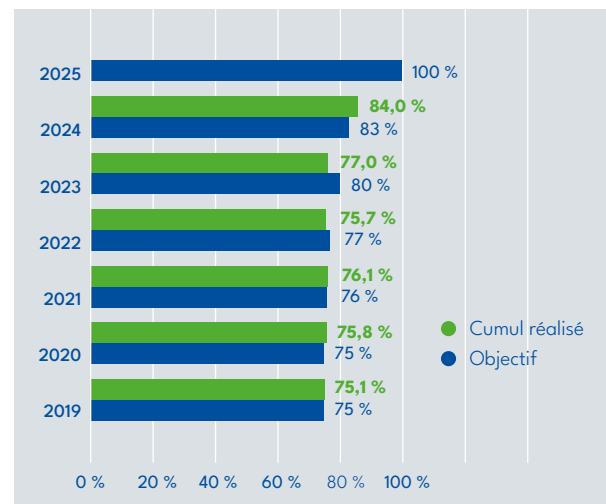
### Avancées en 2024

- Un total de près de 650 véhicules (porteurs et tracteurs) alternatifs opérationnels fin 2024, représentant près de 20 % de la flotte du Groupe ;
- Plus de 12 % de gains de consommation de carburant depuis 2019 liés à l'amélioration de la performance énergétique des moteurs et à l'optimisation des comportements de conduite ;
- Une expertise continue dans l'optimisation des schémas de transport et des taux de remplissage des véhicules.

## OBJECTIF N° 2

100 % D'ÉLECTRICITÉ BAS CARBONE SUR LES SITES EN 2025

Électricité bas carbone consommée chez STEF



### Avancées en 2024

- Le déploiement de nouveaux moyens d'autoproduction d'électricité photovoltaïque permet d'augmenter les quantités d'ENR consommées ;
- La consommation de 100 % d'électricité garantie d'origine renouvelable aux Pays-Bas contribue à augmenter la part décarbonée de la consommation du Groupe ;
- L'augmentation de la part des pays où le mix électrique est le moins carboné contribue à l'amélioration de l'indicateur Groupe.

<sup>(1)</sup> En fonction du rythme de livraison des véhicules alternatifs, l'objectif de – 30 % pourrait être atteint dès 2027.



## OBJECTIF N° 3

### CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES SOUS-TRAITANTS TRANSPORT (STT)

| Pourcentage de moteurs Euro VI  | Engagement dans une démarche de réduction des émissions GES |
|---------------------------------|---|
| 92 % en 2024<br>vs 86 % en 2022 | 28 % du top 50<br>en 2024                                   |

#### Avancées en 2024

Des actions concrètes ont permis d'engager un mouvement structuré vis-à-vis de nos partenaires et devraient nous permettre de fixer un objectif chiffré de réduction des émissions de GES de ces activités dès 2025 :

- mise en place de deux objectifs pour chaque pays d'implantation du Groupe : 100 % d'Euro VI en 2026 et réduction de 10 % de l'âge moyen du parc en 2030 (par rapport à 2023) ;
- rajeunissement du parc avec 92 % de moteurs Euro VI (vs 86 % en 2022) ;
- accompagnement de près de 20 sous-traitants français dans la démarche « Objectif CO<sub>2</sub> » de l'ADEME en vue de réduire leurs émissions de GES.

## OBJECTIF N° 4

### FAIRE DE CHAQUE COLLABORATEUR UN ACTEUR DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DANS SA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

#### Avancées en 2024

Les actions de formation et de sensibilisation ont été renforcées par la mise à disposition d'informations :

- formation aux mécanismes et enjeux du changement climatique : près de 70 % des cadres du Groupe (plus de 1 300 personnes) ont suivi un *e-learning* de 2h 40, et plus de 650 conducteurs ont été formés à un comportement de conduite vertueux ;
- mise à disposition de l'empreinte carbone (scopes 1 et 3) de chaque entité opérationnelle accessible à l'échelle de la filiale à fréquence mensuelle sur le périmètre France ;
- animation d'un plan de communication interne avec, notamment, l'organisation d'un challenge environnemental par équipe lors des semaines européennes du Développement durable.

En complément de ces objectifs, le Groupe poursuit son plan de remplacement des fluides frigorigènes par des fluides à faible pouvoir de réchauffement climatique. Les fluides naturels ont un potentiel de réchauffement global de 1 000 à 4 000 fois inférieur aux HFC.

Il n'a pas réalisé d'évaluation qualitative des émissions de GES verrouillées potentielles ni fixé de prix interne du carbone.

### CARBON SCORECARD ECOVADIS ADVANCED

Pour la troisième année consécutive, STEF a été évalué à un niveau avancé sur la Carbon Scorecard par l'organisme EcoVadis.

### ÉVOLUTION À VENIR

- Cette année, le Groupe s'appuiera sur la méthodologie/certification SBTi pour l'actualisation de ses objectifs *Moving Green* à l'horizon 2030.

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de répondre aux risques liés aux impacts physiques du changement climatique sur les sites, sur les employés et sur la chaîne de valeur qui peuvent générer des coûts supplémentaires et aux coûts de mise en œuvre du plan d'adaptation, le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions dans les domaines de la production de froid des véhicules et des bâtiments.

### Véhicules :

- surdimensionnement des puissances des groupes frigorifiques par rapport au besoin de production de froid afin de toujours disposer d'une puissance de production de froid maximale ;
- mise en place de portes coulissantes rapides sur l'arrière des véhicules pour minimiser le temps d'ouverture lors des opérations de livraison/ramasse chez les clients ;
- augmentation de la fréquence des opérations de maintenance préventive des groupes frigorifiques (6 mois au lieu de 12) pour garantir leur bon fonctionnement y compris en période estivale ;
- augmentation des coefficients d'isolation des nouvelles caisses frigorifiques des semi-remorques depuis 2024 (gain de 5 à 10 %) ;
- mise en place d'évaporateurs de grande taille à l'arrière des semi-remorques dans les pays et zones les plus exposés aux grosses chaleurs (Espagne et Portugal).

### Bâtiments :

- procédure et règles de prévention en anticipation des périodes de chaleur ;
- réhausse de la température maximale supportable par les équipements frigorifiques dans les cahiers des charges des projets immobiliers (température extrême moyenne : passage de 35°C à 40°C ; température extrême instantanée : passage de 38°C à 45°C) ;
- définition de mesures à prendre sur les sites exposés à des restrictions de consommation d'eau en période de sécheresse ;
- mise en place de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales sur les sites exposés aux risques d'inondation (parking VL notamment), en fonction des contraintes locales.

Ces actions seront affinées sur les sites concernés dans le cadre du plan de résilience faisant suite à l'étude de vulnérabilité conduite en 2024 (cf note taxinomie page 82).

Les actions en lien avec l'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'ont pas été réalisées et seront définies dans les années à venir.



## 2.3. MÉTRIQUES ET CIBLES

### 2.3.1. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Les cibles sont précisées dans la description de la politique.

### 2.3.2. Consommation d'énergie et mix énergétique

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 5.

Le Groupe consomme principalement :

- du gazole B7 pour la mobilité de sa flotte de véhicules et du gazole non routier pour la production de froid dans les véhicules, tous deux issus du pétrole ;
- du gaz naturel pour produire de l'électricité en trigénération en Italie et pour les immeubles de bureaux. L'électricité consommée à la suite de

la production en Italie ne sera pas comptée dans les consommations d'électricité du Groupe STEF.

Le Groupe STEF ne consomme pas d'autre énergie fossile et n'utilise pas d'énergie provenant du charbon.

Afin de quantifier l'électricité consommée à partir de sources fossiles, la quantité d'électricité achetée par pays sera multipliée par le pourcentage de l'électricité provenant de sources fossiles produites dans ces pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation fossile/renouvelable/nucléaire sont présentés ci-dessous.

Afin de quantifier l'électricité consommée à partir de moyens de production nucléaires, la quantité d'électricité achetée par pays sera multipliée par le pourcentage d'électricité provenant du nucléaire produit dans ces pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation

fossile/renouvelable/nucléaire sont présentés ci-dessous.

Le Groupe consomme trois types de combustibles provenant de sources renouvelables : le B100, le BioGNC et le HVO.

Pour quantifier l'électricité consommée à partir des moyens de production renouvelables, la quantité d'électricité achetée est multipliée par le pourcentage d'électricité provenant du renouvelable produit dans ce pays. Les pourcentages de production d'électricité par pays avec segmentation fossile/renouvelable/nucléaire figurent ci-dessous. Le Groupe STEF produit une partie de l'électricité consommée et achète des certificats de garantie d'origine couvrant une partie de l'électricité issue du réseau des pays. Ces deux sources seront incluses dans cet indicateur.



## Datapoint ESRS E1-5

| Consommation d'énergie et mix énergétique   |   | Datapoint          | Année 2024 (en MWh) |
|---|---|--------------------|---------------------|
| 1)  | Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon  | DR E1-5.R.38.a     | 0                   |
| 2)  | Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers   | DR E1-5.R.38.b     | 933 740             |
| 3)  | Consommation de combustible provenant du gaz naturel  | DR E1-5.R.38.c     | 492                 |
| 4)  | Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles   | DR E1-5.R.38.d     | 0                   |
| 5)  | Consommations d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles   | DR E1-5.R.38.e     | 86 951              |
| 6)  | <b>Consommation totale d'énergie fossile (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b>  | DR E1-5.R.37.a.    | <b>1 021 182</b>    |
| Part des sources fossiles dans la consommation totale du Groupe (en %)  |   |                    | 60%                 |
| 7)  | <b>Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires</b>  | DR E1-5.R.37.b.    | <b>228 452</b>      |
| Part de la consommation provenant d'énergie nucléaire dans la consommation totale d'énergie (en %)  |   |                    | 13%                 |
| Consommation d'énergie et mix énergétique   |   | Datapoint          | Année 2024 (en MWh) |
| 8)  | Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.). | DR E1-5.R.37.c.i   | 211 563             |
| 9)  | Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables   | DR E1-5.R.37.c.ii  | 204 113             |
| 10)   | Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite  | DR E1-5.R.37.c.iii | 41 601              |
| 11)   | <b>Consommation totale d'énergie renouvelable (8 + 9 + 10)</b>  |                    | <b>457 277</b>      |
| Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)  |   |                    | 27 %                |
| Consommation totale d'énergie (6 + 7 + 11)  |   |                    | 1 706 912           |
| Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans les secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/€ CA) |   | DR E1-5.R.40       | 0,0003750 MWh/€CA   |

Le secteur à fort impact sur le climat concerné est *Other transportation support activities*, présent dans la section H de la *Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1288*.

Le Groupe ne produit pas d'énergie non renouvelable.

### 2.3.3. Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 5.

| GHG Category Name   | Année de référence | Base year | Année 2023 | Année 2024 | % d'évolution | 2025 | 2030 | 2050 |
|---|--------------------|-----------|------------|------------|---------------|------|------|------|
| <b>Émissions de GES du scope 1</b>  |                    |           |            |            |               |      |      |      |
| Émissions de GES du scope 1 [tonnes de CO <sub>2e</sub> q]  | NC                 | NC        | 278 489    | 271 164    | - 2,6 %       |      |      |      |
| Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission | NC                 | NC        | 0 %        | 0 %        |               |      |      |      |
| <b>Émissions de GES du scope 2</b>  |                    |           |            |            |               |      |      |      |
| Émissions de GES du scope 2 en location-based [tonnes de CO <sub>2e</sub> q]                                  | NC                 | NC        | 46 022     | 51 302     | + 11 %        |      |      |      |
| Émissions de GES du scope 2 en market-based [tonnes de CO <sub>2e</sub> q]                                    | NC                 | NC        | 91 546     | 71 283     | - 22 %        |      |      |      |
| <b>Émissions de GES du scope 3</b>  |                    |           |            |            |               |      |      |      |
| Total Gross indirect (scope 3) emissions (tCO <sub>2e</sub> )   |                    |           | 973 087    | 1 066 720  | + 9,6 %       |      |      |      |
| 1 : Purchased Goods and Services  | NC                 | NC        | 90 666     | 91 162     | 0 %           |      |      |      |
| 2 : Capital Goods   | NC                 | NC        | 96 796     | 120 200    | + 24 %        |      |      |      |
| 3 : Fuel-and Energy-Related Activities Not Included in scope 1 or scope 2 (location-based)                    | NC                 | NC        | 92 159     | 101 368    | + 10 %        |      |      |      |
| 3 : Fuel-and Energy-Related Activities Not Included in scope 1 or scope 2 (market-based)                      | NC                 | NC        | 92 739     |            |               |      |      |      |
| 4 : Upstream Transportation and Distribution  | NC                 | NC        | 664 564    | 708 368    | + 7 %         |      |      |      |
| 5 : Waste Generated in Operations   | NC                 | NC        | 7 937      | 24 382     | + 207 %       |      |      |      |
| 6 : Business Travel   | NC                 | NC        | 5 265      | 5 295      | 0,5 %         |      |      |      |
| 7 : Employee Commuting  | NC                 | NC        | 15 400     | 15 400     | 0 %           |      |      |      |
| 8 : Upstream Leased Assets  | NC                 | NC        | 300        | 545        | 82 %          |      |      |      |
| 9 : Downstream Transportation and Distribution  | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 10 : Processing of Sold Products  | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 11 : Use of Sold Products   | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 12 : End-of-Life Treatment of Sold Products   | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 13 : Downstream Leased Assets   | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 14 : Franchises   | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| 15 : Investments  | NC                 | NC        | 0          | 0          |               |      |      |      |
| <b>Émissions totales de GES</b>   |                    |           |            |            |               |      |      |      |
| Total des émissions de GES (location-based)   |                    |           | 1 297 598  | 1 389 186  |               |      |      |      |
| Total des émissions de GES (market-based)   |                    |           | 1 343 122  | 1 409 167  |               |      |      |      |

| Intensité carbone par CA  | Comparative | 2024         | Année 2024 / année 2023 |
|---|-------------|--------------|-------------------------|
| Total GES (méthode localisation) par CA (tCO <sub>2e</sub> q/€) |             | 0,000305     |                         |
| Total GES (méthode marché) par CA (tCO <sub>2e</sub> q/€)       |             | 0,000310     |                         |
| CA utilisé pour le calcul de l'intensité carbone                |             | 4 551 544 k€ |                         |
| CA (autre)  |             |              |                         |
| CA total (dans les états financiers)                            |             | 4 800 785 k€ |                         |

### Crédits carbone (E1-7)

Aucune utilisation de crédits carbone n'est faite pour le financement d'action de réduction ou d'absorption de gaz à effet de serre.

### Tarification interne du carbone (E1-8)

Le Groupe entame une réflexion sur la tarification interne du carbone qui n'est pas encore mise en place à ce jour.

### 2.3.4. Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Ces données ne sont pas disponibles au titre de 2024.



## 3 POLLUTION (ESRS E2)

### 3.1. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

L'analyse de double matérialité a fait apparaître deux impacts négatifs et aucun risque ni opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur :

#### Impacts :

##### ■ négatifs :

- le transport routier et les installations frigorifiques sont responsables de la pollution de l'air ;
- la pollution de l'air et le changement climatique sont des facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité (source : IPBES).

#### 3.1.1. Politiques en matière de pollution

En matière de pollution, le Groupe se base sur le respect des réglementations pour chacun des polluants issus de ses activités. Un travail de formalisation d'une politique, de mise en place d'une gouvernance et d'identification de cibles répondant aux exigences de la CSRD sera entamé en 2025.

L'analyse de double matérialité a identifié que les activités du Groupe ont un impact sur la pollution atmosphérique, principalement du fait des rejets des moteurs thermiques utilisés par les véhicules et les groupes frigorifiques embarqués. Les installations de production de froid des entrepôts et des camions contiennent également des gaz frigorigènes pouvant intervenir dans le réchauffement climatique (voir ESRS E1) ou la qualité de l'air.

Les polluants s'appliquant de manière uniforme sur l'intégralité des activités et périmètres géographiques du Groupe sont les suivants :

#### ■ issus des moteurs thermiques de l'ensemble des véhicules (parc propre et sous-traitants transport) :

- particules ;
- monoxyde de carbone (CO) ;
- oxydes d'azote (NOx).

#### ■ issus des fluides frigorigènes des bâtiments :

- ammoniac (NH3).

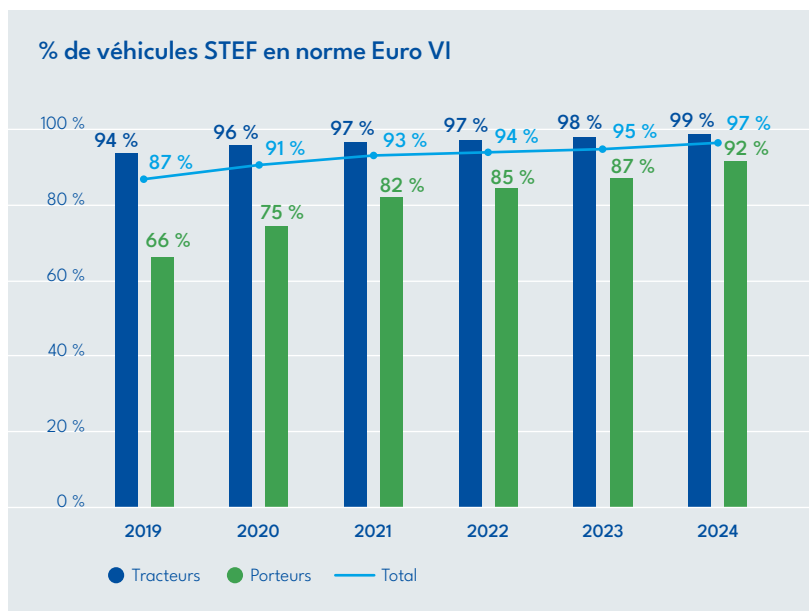
Le Groupe participe activement à la protection de la biodiversité et de la santé des individus. Il a à cœur de pérenniser ses activités dans les zones à accès réglementées et de répondre aux attentes des parties prenantes. En effet, d'après l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), le transport routier et les installations frigorifiques contribuent à la pollution de l'air, elle-même facteur d'impact

sur la biodiversité et de risques pour la santé humaine. En retour, elle impacte la capacité du Groupe à opérer, en générant des obligations spécifiques comme le recours à des véhicules à faibles ou zéro émissions dans les ZFE (zones à faibles émissions) des agglomérations.

#### 3.1.2. Actions et ressources relatives à la pollution

Pour réduire son impact sur la pollution de l'air, le Groupe a fait le choix depuis plusieurs années de renouveler régulièrement son parc de véhicules pour bénéficier des derniers standards de motorisation Euro. Il incite également ses partenaires transporteurs à s'inscrire dans la même démarche, avec un objectif de disposer de 100 % de véhicules Euro VI en 2026. Le renouvellement des véhicules résultant des acquisitions est intégré progressivement à cet objectif.

En 2024, le taux de véhicules Euro VI au sein du Groupe est de 97 % (92 % pour nos sous-traitants).



En parallèle du renouvellement des motorisations de ses véhicules, le Groupe fait également évoluer la technologie de ses groupes frigorifiques embarqués, du thermique vers l'électrique, diminuant fortement ses émissions de polluant associées. Ces actions sont également encouragées auprès des sous-traitants transport du Groupe.

En 2024 en France, le Groupe a investi 64 millions d'euros en renouvellement de véhicules aux derniers standards concernant les émissions de polluants atmosphériques.

En ce qui concerne les fluides frigorigènes employés dans les installations de production de froid de ses sites, le Groupe déploie une politique de maintenance préventive qui lui permet d'assurer leur étanchéité et donc de maîtriser les émanations potentielles dans l'atmosphère. Le remplacement des installations permet également d'assurer cette maîtrise.

### 3.2. MÉTRIQUES ET CIBLES

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 6.

#### 3.2.1. Cibles liées à la pollution

Les objectifs spécifiques du Groupe seront définis dans le cadre de sa future politique.

#### 3.2.2. Pollution de l'air

| Véhicules                                 | Particules | Monoxyde de Carbone (CO) | Oxydes d'azote (NOx/NO <sub>2</sub> ) |
|---|------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Quantités totales 2024 (en tonnes)        | 89         | 2 743                    | 1 913                                 |
| Intensité 2024 (g par kilomètre parcouru) | 0,26       | 8,04                     | 5,61                                  |

| Bâtiments                          | Ammoniac |
|------------------------------------|----------|
| Quantités totales 2024 (en tonnes) | 14,328   |

Des recharges régulières en fluides sont réalisées pour maintenir un niveau de pression constant dans le circuit de réfrigération. Les quantités rechargées mesurées à l'aide de débitmètres (étalonnés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays) correspondent aux quantités relâchées dans l'atmosphère lors de fuites accidentelles ou de microévaporations.

#### 3.2.3. Incidences financières escomptées des incidences, des risques et des opportunités liés à la pollution

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2024.



## 4 RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (ESRS E3)

### 4.1. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

#### 4.1.1. Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier deux impacts négatifs, aucun risque et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

#### Impacts :

- utilisation de la ressource en eau pour la production de froid et le lavage des véhicules ;
- consommation d'eau importante sur la chaîne de valeur (industrie agroalimentaire).

Les ressources aquatiques et marines représentent l'ensemble des masses d'eau sur Terre. Si le cycle de l'eau est un cycle fermé, sans apports ni pertes à l'extérieur de la planète, il faut néanmoins prendre en compte le fait que l'eau douce est inégalement répartie dans le monde. Disponible en quantité finie sur la planète, elle va devenir plus difficile d'accès avec le changement climatique.

Le Groupe mesure annuellement les quantités prélevées et un travail de formalisation d'une politique, de mise en place d'une gouvernance et d'identification d'objectifs répondant aux exigences de la CSRD sera entamé en 2025.

L'analyse de double matérialité a identifié que les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent d'utiliser les ressources en eau (production des matières premières par la culture, la pisciculture, la pêche et l'élevage, transformation des matières premières agricoles par l'industrie agroalimentaire) : cet impact sur la

ressource aquatique et marine de la chaîne de valeur n'est pas intégré dans l'exercice de reporting de durabilité sur l'année 2024.

Les prélèvements d'eau nécessaires aux activités du Groupe concernent deux principaux postes de consommation :

- les installations de production de froid (principalement les condenseurs évaporatifs). Le risque d'un manque d'eau pourrait impacter la maîtrise de la chaîne du froid qui est au cœur des activités de STEF ;
- le lavage des véhicules et des entrepôts.

Par ailleurs, l'usage de l'eau pour la défense incendie et les installations sanitaires existe, mais n'est pas significatif.

La grande majorité de l'eau prélevée étant fournie par les municipalités, STEF ne prend pas en considération les critères de définition du statut des masses d'eau conformément aux annexes correspondantes de la directive 2000/60/CE.

La Direction Développement durable travaille avec l'outil *Aqueduct* développé par le *World Resources Institute* afin d'identifier quelles sont ses activités qui sont situées dans les zones où le stress hydrique est le plus important. L'outil est construit sur la base des ressources aquatiques disponibles par bassin hydrographique. Chacun des sites STEF est positionné sur une échelle de risques de stress hydrique, qui établit la différence entre demande et quantité d'eau disponibles.

Si le Groupe n'a pas de politique répondant aux exigences de la CSRD malgré la présence de certains sites en zone de fort stress hydrique, il n'en reste pas moins que les risques sur ces zones sont pris en compte. Des actions ciblées sur les sites de ces zones sont en place afin de réduire les impacts et les dépendances des activités du Groupe sur la ressource aquatique : évolution des équipements de production de froid afin de limiter la consommation d'eau, mise en place de disposition spécifique d'économie d'eau en cas d'épisode de diminution de la ressource...



#### 4.1.2. Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines

Afin de réduire son impact sur les ressources aquatiques, le Groupe STEF a entamé une démarche de réduction de ses consommations en ciblant les principaux postes cités plus haut.

Ces actions seront complétées et précisées (périmètre, échéances, cibles, moyens et résultats) notamment à la suite de la définition de la politique priorisant les zones où le risque de stress hydrique est le plus élevé.

Le renouvellement des installations de froid prend désormais mieux en considération les quantités d'eau consommées et vise à les minimiser. Pour refroidir les fluides frigorigènes qui produisent le froid dans les entrepôts, il est proposé des solutions techniques alternatives, comme les condenseurs adiabatiques (technologie moins consommatrice d'eau que les tours aéroréfrigérantes), lorsque cela est possible.

En parallèle, la mesure et le suivi des consommations d'eau ont été renforcés avec la systématisation du relevé mensuel des compteurs. Le volet sur la consommation d'eau a été intégré dans la formation des techniciens frigoristes du Groupe.

Le nettoyage et la maintenance des cuves de *sprinklage* par des hommes grenouilles a notamment été testé, ce qui a permis d'éviter la consommation de plusieurs centaines de mètres cubes d'eau pour le remplissage des cuves. Auparavant le nettoyage et la maintenance devaient être réalisés sur des cuves vides.

## 4.2. MÉTRIQUES ET CIBLES

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 7.

### 4.2.1. Cibles en matière de ressources aquatiques

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2024.

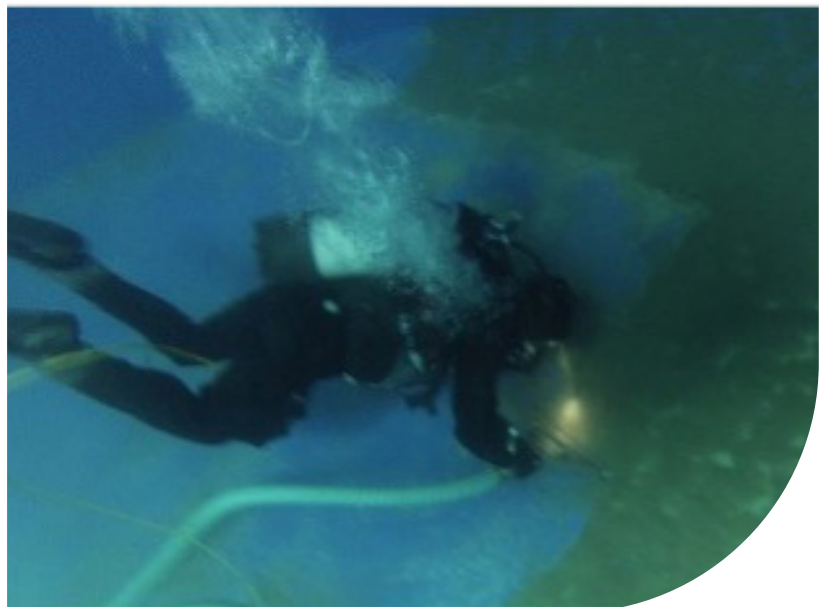
### 4.2.2. Consommation d'eau

| 2024  | TOTAL                              |
|---|------------------------------------|
| Consommations d'eau   | 1 321 784 m <sup>3</sup>           |
| Consommations d'eau dans les zones de stress hydrique                       | 309 443 m <sup>3</sup>             |
| Quantité d'eau recyclée ou réutilisée                                       | 0 m <sup>3</sup>                   |
| Quantité d'eau stockée  | 20 571 m <sup>3</sup>              |
| Intensité hydrique (nombre de m <sup>3</sup> consommés/chiffres d'affaires) | 290,4 m <sup>3</sup> /millions d'€ |

Il est à noter que l'indicateur d'intensité hydrique n'est pas pertinent pour les activités du Groupe. En effet, la consommation d'eau ne dépend pas du chiffre d'affaires, mais plutôt du type d'installation de froid utilisé et de la température de consigne dans les chambres froides (les activités de type « surgelés » nécessitent plus de refroidissement et donc plus de consommation d'eau que les activités « frais » par exemple).

### 4.2.3. Incidences financières escomptées des incidences, des risques et des opportunités liés aux ressources aquatiques et marines

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2024.



## 5 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈME (ESRS E4)

### 5.1. STRATÉGIE

#### 5.1.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

La biodiversité désigne un ensemble complexe et dynamique d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec l'écosystème dans lequel ils vivent. Elle nous offre de nombreux bienfaits, appelés « services écosystémiques », qui sont les services d'approvisionnement (par exemple : nourriture, bois pour se chauffer, etc.), les services culturels, les services de régulation (par exemple : puits de carbone, perméabilité des sols, etc.) et les services de support qui permettent la bonne réalisation des trois autres services (par exemple : pollinisation, recyclage des nutriments, etc.).

La biodiversité et le changement climatique sont intimement liés : le changement climatique est la troisième cause d'érosion de la biodiversité et la perte de la biodiversité contribue au changement climatique via la baisse des puits de carbone et de leur capacité de stockage.

En 2024, le Groupe ne dispose pas d'agrégats en adéquation avec les attentes de la CSRD concernant l'intégration de la biodiversité dans son modèle économique.

### 5.2. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

L'analyse de double matérialité a fait apparaître trois impacts négatifs et aucun risque ni opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers (vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité) :

- changement d'usage des sols lors de la construction d'entrepôts ;
- déforestation pour l'élevage (chaîne de valeur).

Imperméabilisation des sols (incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes) :

- imperméabilisation des sols par la construction d'entrepôts et d'infrastructures routières.

#### 5.2.1. Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Conscient de la nécessité de préserver la biodiversité, le Groupe STEF souhaite intégrer ces enjeux à sa politique Développement durable.

Une politique dédiée à la protection de la biodiversité et des écosystèmes est en cours de rédaction et sera publiée dans les années à venir. La construction de cette politique passera par une analyse de résilience, des plans d'actions sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes, des objectifs précis et la consultation de communautés locales. Quant à l'analyse des risques et opportunités liés à l'érosion de la biodiversité sur le business model du Groupe, elle sera réalisée dans le cadre du prochain plan stratégique.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier que les activités de la chaîne de valeur de STEF ont un impact sur la biodiversité (Production des matières premières par la culture, la pisciculture, la pêche et l'élevage). Cet impact sur la biodiversité de la chaîne de valeur n'est pas intégré dans l'exercice de reporting de durabilité sur l'année 2024.

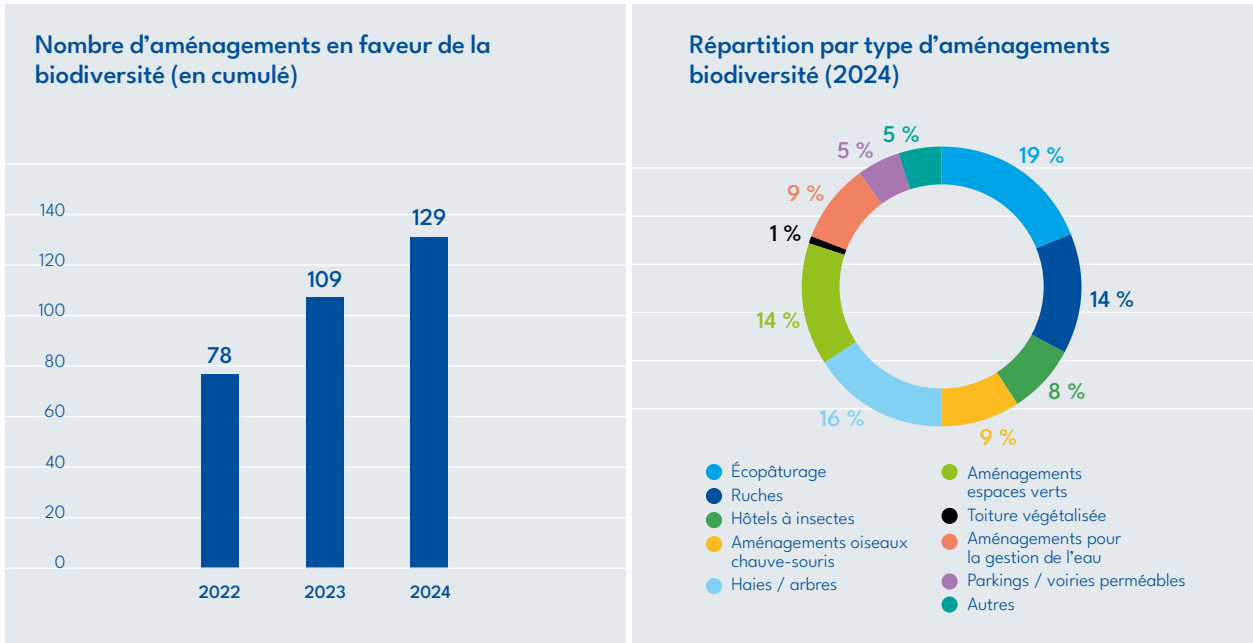
À date le Groupe n'a pas réalisé d'analyse de résilience de ses activités par rapport à la perte de biodiversité.

Le Groupe a utilisé l'outil *ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)* afin d'identifier les impacts sur la biodiversité de ses activités. La Direction Développement durable a, sur cette base, travaillé sur une première définition des risques ou des opportunités, destinée à mettre en place des actions concrètes sur ses sites afin de limiter les pressions sur les écosystèmes.

Le Groupe a ainsi pu identifier que les activités suivantes ont une dépendance ou un impact sur la biodiversité : construction de bâtiments, activités immobilières, entreposage et stockage, transport routier de marchandises et production d'électricité solaire et éolienne.

#### 5.2.2. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Pour autant, depuis 2022, le Groupe poursuit de manière volontaire le déploiement d'aménagements en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites, et compte aujourd'hui plus de 129 aménagements déployés. La mesure de l'efficacité de ces aménagements n'est pas encore réalisée de manière standardisée.



Par ailleurs, des études environnementales doivent obligatoirement être réalisées en France lorsqu'une construction est proche d'une zone de biodiversité. Dans certains cas, la méthode « Éviter-Réduire-Compenser » s'applique. Le Groupe doit éviter au maximum de détruire une zone de biodiversité ou, le cas échéant, il doit réduire son impact en travaillant sur un nouvel aménagement ou une autre manière de construire. Enfin, les impacts résiduels doivent être compensés et la zone biodiversité détruite doit être recréée ailleurs. Le niveau des actions menées est évalué par des prestataires externes et

experts, ce qui permet au Groupe de s'assurer qu'il est bien en conformité avec ses obligations.

En 2024, seule une action de compensation a été menée (chantier de construction immobilière sur la commune de Cavaillon en France), d'un montant d'environ 220 k€. Les obligations de compensation sont liées aux règles d'urbanisme :

- le passage d'un écologue a permis d'identifier et de protéger des espèces existantes sur le site, de faire réaliser le terrassement hors période de reproduction de la faune et lorsque les couleuvres (pucées) n'étaient pas

sur le terrain, et de mettre en place un hibernaculum (gîte pour reptiles) ;

- 20 % de pleine terre ont été préservés sur le terrain acheté, et 260 arbres d'espèces locales seront plantés sur le site courant 2025.

Les analyses d'impact réalisées ont permis de constater que les activités du Groupe ont un impact faible sur les sols (dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols), n'entraînant donc pas de besoin de réaliser des évaluations complémentaires.



### 5.3. MÉTRIQUES ET CIBLES

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 8.

#### 5.3.1. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2024.

#### Métriques d'incidences liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Le Groupe a réalisé un croisement de la localisation de ses sites (entrepôts et éoliennes) avec les zones

clés de la biodiversité suivantes : espaces Natura 2000, sites Émeraude et sites Ramsar. Les analyses ont permis d'identifier quarante trois sites, dans cinq pays, situés dans ou proches (moins de 1 kilomètre) d'une zone biodiversité. Nous estimons la surface totale de ces sites à plus de 34 hectares. Des mesures spécifiques pourront être déployées sur ces sites, afin de mieux prendre en considération la biodiversité locale.

Les potentielles espèces menacées dépendent des zones d'implantation. À date, le Groupe n'a pas identifié d'espèces concernées lors des analyses effectuées.

#### 5.3.2. Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe ne dispose pas d'informations en adéquation avec les attentes de la CSRD au titre de 2024.

#### Impacts des sites identifiés dans ou proches de zones clés de la biodiversité

| Type d'activité               | Nombre de sites STEF                         | Pays concernés                              | Impact/dépendance                       | État écologique des zones |
|-------------------------------|--|---|---|---------------------------|
| Production d'énergie éolienne | 2 sites                                      | France                                      | 1 impact très élevé                     | inconnu                   |
| Transport et logistique       | 41 sites                                     | France, Espagne, Portugal, Italie, Belgique | 2 impacts très élevés et 1 impact élevé | inconnu                   |
| Production d'énergie solaire  | 9 sites (inclus dans les 41 sites ci-dessus) | France, Espagne, Portugal, Italie           | 1 impact très élevé                     | inconnu                   |



## 6 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)

### 6.1. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

L'analyse de double matérialité a fait apparaître deux impacts négatifs, un risque et aucune opportunité matériels pour les activités du Groupe et sa chaîne de valeur.

#### Impacts :

##### ■ ressources :

■ les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent un nombre et une quantité importants de ressources entrantes (matériaux de construction, matières premières agricoles ou piscicoles, matières premières pour les véhicules électriques, etc.).

##### ■ déchets :

■ les activités de STEF et de sa chaîne de valeur produisent des déchets de types variés : alimentaires, matériel industriel/logistique/roulant. Certains ont une fin de vie à fort impact environnemental (panneaux isolants dans l'ensemble de ses activités ayant un impact potentiel important sur l'environnement).

#### Risque :

■ fluctuation des prix des matières premières nécessaires pour les activités immobilières de STEF.

#### 6.1.1. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. En matière de déchets, la quantité totale produite est suivie, ainsi que

les quantités produites par type de déchets. Actuellement la position du Groupe est basée sur le respect des réglementations nationales. Un travail de formalisation d'une politique, de mise en place d'une gouvernance, d'un plan d'actions et d'identification de cibles répondant aux exigences de la CSRD sera entamé dans les années à venir.

Les activités de la chaîne de valeur de STEF nécessitent différentes ressources entrantes : matériaux d'emballage (plastique et palettes) pour ses propres activités et également d'autres dans sa chaîne de valeur (matériaux de construction pour ses plateformes, matières premières pour les véhicules, matières premières agricoles ou piscicoles pour les activités de ses clients de l'industrie agroalimentaire). De même, cette chaîne de valeur produit plusieurs types de déchets : matériaux de construction, matériel industriel et roulant, déchets de production. L'utilisation de ressources ainsi que la production de déchets par la chaîne de valeur ne sont pas intégrées dans l'exercice de *reporting* de durabilité sur l'année 2024.

Les activités propres du Groupe ont un rôle mineur à jouer dans l'économie circulaire. En effet par sa position d'acteur du secteur tertiaire, le Groupe STEF ne dispose pas de processus de production : il est pourvoyeur de services et ne consomme que très peu de matières premières.

Sa consommation va principalement se concentrer autour des produits logistiques tels que les palettes ou le film plastique. Le Groupe est également utilisateur de véhicules pour ses activités de transport et constructeur de bâtiments pour ses activités d'entreposage. Les matériaux de

construction pour ces deux types d'actifs, constituent des ressources dont la consommation est pilotée en interne en collaboration avec les partenaires du Groupe.

Par ailleurs, les principaux déchets produits par les activités du Groupe sont les suivants :

- papier et carton issus des activités logistiques ;
- plastique issu des activités de transport et de logistique ;
- bois issus des palettes ;
- biodéchets issus de produits alimentaires et devenus impropres à la consommation humaine (ces déchets restent la plupart du temps propriété de nos clients) ;
- déchets dangereux issus des opérations de maintenance ;
- déchets ultimes composés des différents déchets composites non recyclables comme le feillard ou les cornières.

Dans son activité de construction et aménagement de plateformes et entrepôts frigorifiques, le Groupe est producteur de déchets issus des panneaux isolants utilisés pour l'isolation thermique des cellules réfrigérées. Ces déchets ont un fort impact sur l'environnement et c'est pourquoi la filière immobilière du Groupe a entamé un travail de réflexion sur les méthodologies de traitement et valorisation de ceux-ci.

Les activités de construction et aménagements immobiliers du Groupe sont soumises au risque de fluctuation des coûts des matériaux de construction.

### 6.1.2. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

En matière de gestion des déchets, chaque pays d'implantation du Groupe a sa propre organisation pour répondre à ses exigences réglementaires et à celles du Groupe :

- réduire la quantité de déchets produite ;
- améliorer le tri à la source ;
- diminuer la part de déchets ultimes non valorisés.

Dans chaque pays, cette organisation repose sur la caractérisation des déchets produits, la mise en place d'un dispositif de collecte et d'un traitement adapté en collaboration avec des prestataires spécialisés, la formation des collaborateurs, et le suivi des quantités produites et valorisées.

En ce qui concerne les véhicules, un système de reprise des véhicules par les constructeurs leur permet d'être réintégrés sur le marché de l'occasion.

Le pôle immobilier a entamé une démarche d'optimisation de consommation des ressources, et des déchets produits, sur les chantiers immobiliers qu'il pilote.

Le montant des dépenses engagées pour la gestion des déchets en 2024 s'établit à 6,8 millions d'euros.

## 6.2. MÉTRIQUES ET CIBLES

Les méthodologies de calcul sont décrites en annexe 9.

### 6.2.1. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Pas de cible définie en 2024.

### 6.2.2. Ressources entrantes

| 2024                      | Quantité de film plastique achetée | Quantité de palettes bois achetée |
|---------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>TOTAL</b><br>en tonnes | 1 841                              | 15 632                            |

En 2024 il n'y a pas de matières biologiques provenant de source durable ni de composants secondaires réutilisés ou recyclés qui ont été utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise.

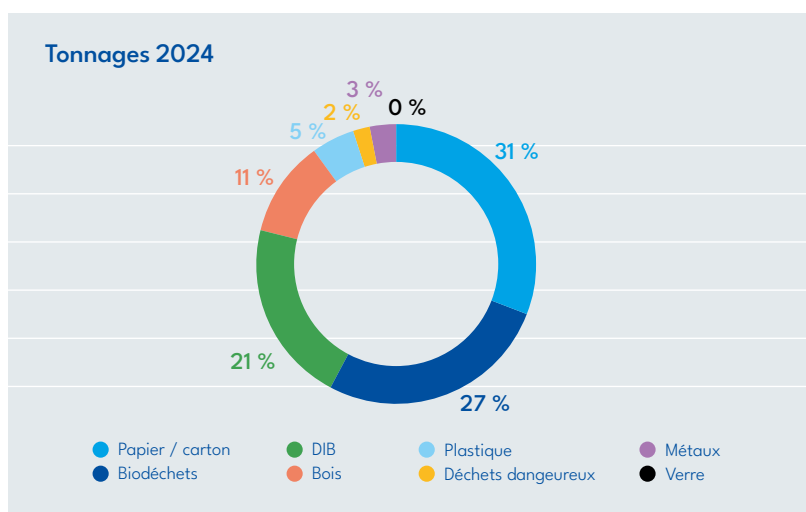
Le changement de l'épaisseur du film plastique en test sur deux filiales en 2024 a contribué à baisser de 20 % la consommation de plastique sur ces filiales.

Le suivi des autres ressources entrantes nécessaires aux activités du Groupe sera mis en place dans les années à venir.

### 6.2.3. Ressources sortantes

| 2024                      | DIB    | Biodéchets | Plastique | Papier/carton | Bois  | Métaux | Verre | Déchets dangereux |
|---------------------------|--------|------------|-----------|---------------|-------|--------|-------|-------------------|
| <b>TOTAL</b><br>en tonnes | 10 772 | 13 949     | 2 579     | 15 917        | 5 409 | 1 237  | 29    | 1 032             |

Quantité totale de déchets : 50 924 tonnes



Le taux de recyclage des déchets des activités du Groupe atteint les 77 %.

| 2024         | Quantité de déchets recyclés (tonnes) | Quantité de déchets non recyclés (tonnes) | % de déchets recyclés | % de déchets non recyclés |
|--------------|---------------------------------------|---|-----------------------|---------------------------|
| <b>TOTAL</b> | 39 120                                | 11 804                                    | 77 %                  | 23 %                      |

Seuls les déchets non dangereux comportent une part valorisée. Aucun déchet dangereux ne fait l'objet d'une valorisation.

Tous les déchets qui sont détournés de l'élimination sont recyclés.

Les déchets qui sont éliminés le sont selon les méthodes suivantes :

| Devenir des déchets résiduels non dangereux | Quantité totale de déchets résiduels non dangereux | Envoi en incinération | Envoi en décharge | Autres |
|---|--|-----------------------|-------------------|--------|
| <b>TOTAL</b><br>en tonnes                   | 10 772   | 251                   | 10 349            | 172    |

| Devenir des déchets résiduels dangereux | Quantité totale de déchets résiduels dangereux | Envoi en incinération | Envoi en décharge | Autres |
|---|--|-----------------------|-------------------|--------|
| <b>TOTAL</b><br>en tonnes               | 1 032  | 388                   | 644               | 0      |

Le Groupe travaille à améliorer le suivi des autres types de déchets et notamment ceux liés à ses activités immobilières.

#### 6.2.4. Incidences financières escomptées des incidences, des risques et des opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Données non publiées en 2024.



## 7 TAXINOMIE VERTE

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En application du règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxinomie »), STEF publie, au titre de l'exercice 2024 :

- la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines de ses dépenses opérationnelles considérées comme éligibles et non éligibles au titre des six objectifs environnementaux couverts par la taxinomie ;
- les données comparatives 2023 relatives à l'éligibilité au titre des six objectifs environnementaux couverts par la taxinomie et à l'alignement au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Une activité économique est considérée comme éligible si elle est incluse dans la liste des activités décrites dans les actes délégués au règlement taxinomie, correspondant aux activités identifiées par la Commission

européenne comme susceptibles d'apporter une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux ci-dessous :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique éligible est considérée comme alignée si elle répond aux trois critères suivants :

- elle contribue de façon substantielle à l'un ou plusieurs des objectifs environnementaux, en satisfaisant aux critères techniques spécifiques détaillés dans les actes délégués au règlement taxinomie ;

- elle ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (principe du *Do No Significant Harm - DNSH*) en répondant aux critères décrits dans les actes délégués au règlement taxinomie ;
- elle est exercée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

### Éligibilité des activités

En 2024, le Groupe a mis à jour l'analyse d'éligibilité. Cette analyse, menée conjointement par la Direction Développement durable, la Direction financière et les Directions opérationnelles a conduit à identifier les activités suivantes comme éligibles en 2024 :

| Objectif taxinomique                  | Activité taxinomique  | Activités STEF correspondantes   |
|---------------------------------------|---|--|
| Atténuation du changement climatique. | 3.10 – Fabrication d'hydrogène.   | Depuis septembre 2024, STEF produit de l'hydrogène dans son <i>Energy Lab</i> sur son site de Madrid (Espagne).  |
| Atténuation du changement climatique. | 4.15 – Réseaux de chaleur /de froid.  | Production et distribution de froid à destination d'entrepôts frigorifiques.   |
| Atténuation du changement climatique. | 4.3 – Production d'électricité à partir d'énergie éolienne.                 | Exploitation d'un parc de quatre éoliennes en Bretagne d'une puissance totale de 12MW.   |
| Atténuation du changement climatique. | 6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires. | Activités de transport effectuées par des véhicules utilitaires légers répondant aux normes Euro 5 et Euro 6.<br>Véhicules de fonction du Groupe STEF. |
| Atténuation du changement climatique. | 6.6 – Transport routier de fret.  | Activités de transport effectuées par des tracteurs et porteurs répondant à l'étape E de la norme Euro VI.   |

| Objectif taxinomique                  | Activité taxinomique  | Activités STEF correspondantes  |
|---------------------------------------|---|---|
| Atténuation du changement climatique. | 7.2 – Rénovation de bâtiments existants.  | Rénovation de bâtiments du Groupe portant sur plus de 25 % de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou dont le coût est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment, à l'exclusion de la valeur du terrain.   |
| Atténuation du changement climatique. | 7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique.  | Installation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique sur les centres logistiques du Groupe.   |
| Atténuation du changement climatique. | 7.4 – Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments). | Installation des stations de recharge pour véhicules électriques sur les sites STEF.  |
| Atténuation du changement climatique. | 7.5 – Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.                        | Installation du système Building Operating System (BOS) sur les bâtiments STEF.   |
| Atténuation du changement climatique. | 7.6 – Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables.   | Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments du Groupe.   |
| Atténuation du changement climatique. | 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments.  | Bâtiments détenus par le Groupe, en propre ou en location.  |
| Economie circulaire.                  | 3.2 – Rénovation de bâtiments existants.  | Pour l'année 2024, STEF a considéré pour cette activité un périmètre identique à l'activité 7.2 (Rénovation de bâtiments du Groupe portant sur plus de 25 % de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou dont le coût est supérieur à 25 % de la valeur du bâtiment, à l'exclusion de la valeur du terrain). |
| Economie circulaire.                  | 4.1 – Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données.  | Installation du système <i>Building Operating System</i> (BOS) sur les bâtiments STEF.  |

### Activités non éligibles en 2023 éligibles en 2024

Bien que le projet de fabrication d'hydrogène vert dans l'*EnergyLab* de Madrid ait été lancé en 2023, l'activité « 3.10 – Fabrication d'hydrogène » était non éligible car la fabrication d'hydrogène n'avait pas encore débuté. Depuis septembre 2024, STEF a franchi une étape importante dans son engagement pour une transition énergétique durable et a débuté la fabrication d'hydrogène vert.

### Alignement des activités sur les critères substantiels et les DNSH

#### ■ Fabrication d'hydrogène

L'activité n'est pas alignée au 31 décembre 2024 en raison de l'absence d'analyse de cycle de vie audité par une tierce partie.

#### ■ Réseaux de chaleur / de froid

STEF n'a pas identifié de réseaux de froid répondant aux critères d'alignement au 31 décembre 2024.

#### ■ Production d'électricité à partir d'énergie éolienne

Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement liées au parc éolien (quatre éoliennes Nordex) de Dingé-Tinténac (Ille-et-Vilaine, France) sont considérées comme alignées, car respectant l'ensemble des critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et d'absence de préjudice important causé aux autres objectifs. En particulier :

- une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée conformément à la réglementation française et les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité ont été identifiées et mises en œuvre dès la phase chantier ;

- les éoliennes sont considérées comme durables au regard de leur temps de retour énergétique court ;
- la majorité des matériaux utilisés dans les éoliennes sont recyclables et les matériaux composites sont pris en charge par des filières spécialisées dans le cadre d'une valorisation thermique ou énergétique ;
- les critères relatifs à l'éolien en mer sont non applicables pour ce projet.

#### ■ Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires de fret

Au 31 décembre 2024, STEF n'a identifié aucun véhicule aligné.

#### ■ Transport routier de fret

Au 31 décembre 2024, STEF n'a pas identifié de véhicule éligible respectant les critères d'alignement.

### ■ Activités immobilières

Les dépenses d'investissement liées aux activités 7.4, 7.5 et 7.6 respectent les critères de contribution substantielle de par leur nature et ne font pas l'objet de critère d'absence de préjudice important autre que celui lié à l'adaptation au changement climatique.

Les bâtiments détenus en propre et en location ont été analysés au regard des critères techniques de l'activité 7.7. Toutefois, aucun bâtiment n'a pu être aligné, les exigences relatives aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle n'étant pas applicables aux bâtiments frigorifiques, de même que l'obligation de certificat de performance énergétique. Par ailleurs, le critère relatif à l'appartenance au Top 15 % du parc le plus performant en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle n'a pas pu être appliqué en l'absence de données sectorielles pertinentes. Aucune rénovation comptabilisée en activité 7.2 ou 3.2 n'a été identifiée comme alignée, ainsi qu'aucune installation d'équipement comptabilisée en activité 7.3.

### ■ Fourniture de solutions informatiques

Au 31 décembre 2024, l'installation du *Building Operating System* (BOS) ne répond pas aux critères d'alignement à l'activité 4.1 de l'objectif économie circulaire.

### Adaptation au changement climatique

En 2023, le Groupe a mené une analyse de l'adaptation aux risques physiques du changement climatique selon les scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) RCP 4.5 et RCP 8.5 à horizon 2030 et 2050 couvrant

l'ensemble de ses sites ainsi que le parc éolien de Dingé-Tinténiac. L'ensemble des risques climatiques mentionnés dans le règlement taxinomique été considéré et les risques physiques pertinents pour STEF ont été identifiés.

Les principaux risques identifiés ont été cartographiés par type de risques (température, vague de chaleur, pic de chaleur, feu de forêt, stress hydrique, sécheresse, précipitation importante, inondation, glissement de terrain, tempête) et par localisation géographique.

Une analyse de vulnérabilité a également été menée en 2024 selon la méthode OCARA (développée par Carbone 4) sur les fonctions logistique, transport et support.

La revue des mesures d'adaptation déjà identifiées par zone géographique les années précédentes sur la base de cette étude de vulnérabilité a conclu à la pertinence de celles-ci. À partir de 2026 le Groupe conduira une étude par site et par processus afin de bâtir un plan de résilience à une maille plus fine que celui existant actuellement. Les mesures déjà existantes sont mentionnées dans le chapitre dédié aux actions de l'ESRS E1.

L'étude d'adaptation aux risques de transition du changement climatique n'a pas encore été réalisée.

### Respect des garanties minimales

STEF conduit ses activités en accord avec (i) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et (ii) les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par

la Charte internationale des droits de l'homme.

### Devoir de vigilance en matière de droits de l'homme

Le Groupe STEF est soumis au devoir de vigilance français. Il veille au respect des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur tout en s'assurant du respect des réglementations en vigueur dans chacun de ses pays d'implémentation.

### Anti-corruption

Le Groupe STEF est soumis à la loi française « Sapin II » et l'ensemble des normes de comportements à respecter face aux risques de corruption est intégré dans sa charte éthique. Le Groupe dispose également d'un dispositif d'alerte et de recueil des signalements afin de remonter les cas litigieux, ainsi que d'une plateforme digitale externe de recueil et de traitement des alertes.

### Fiscalité

Le Groupe respecte l'esprit et la lettre de l'ensemble des lois et réglementations fiscales auquel il est soumis. La Direction du Groupe STEF a développé de solides processus de gestion des risques fiscaux en application de la politique globale de gestion des risques, afin d'assurer le respect des règles applicables dans les pays d'implantation du Groupe.

### Concurrence loyale

Le Groupe STEF s'assure du respect du principe de concurrence loyale, quel que soit le type d'opération ou de projet mené. Des actions de sensibilisation sont également menées auprès de la Direction générale, des directions commerciales et régionales.

### Indicateurs clés de performance au 31 décembre 2024

Le périmètre retenu pour la définition des indicateurs clés de performance au 31 décembre 2024 est le suivant :

- le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses

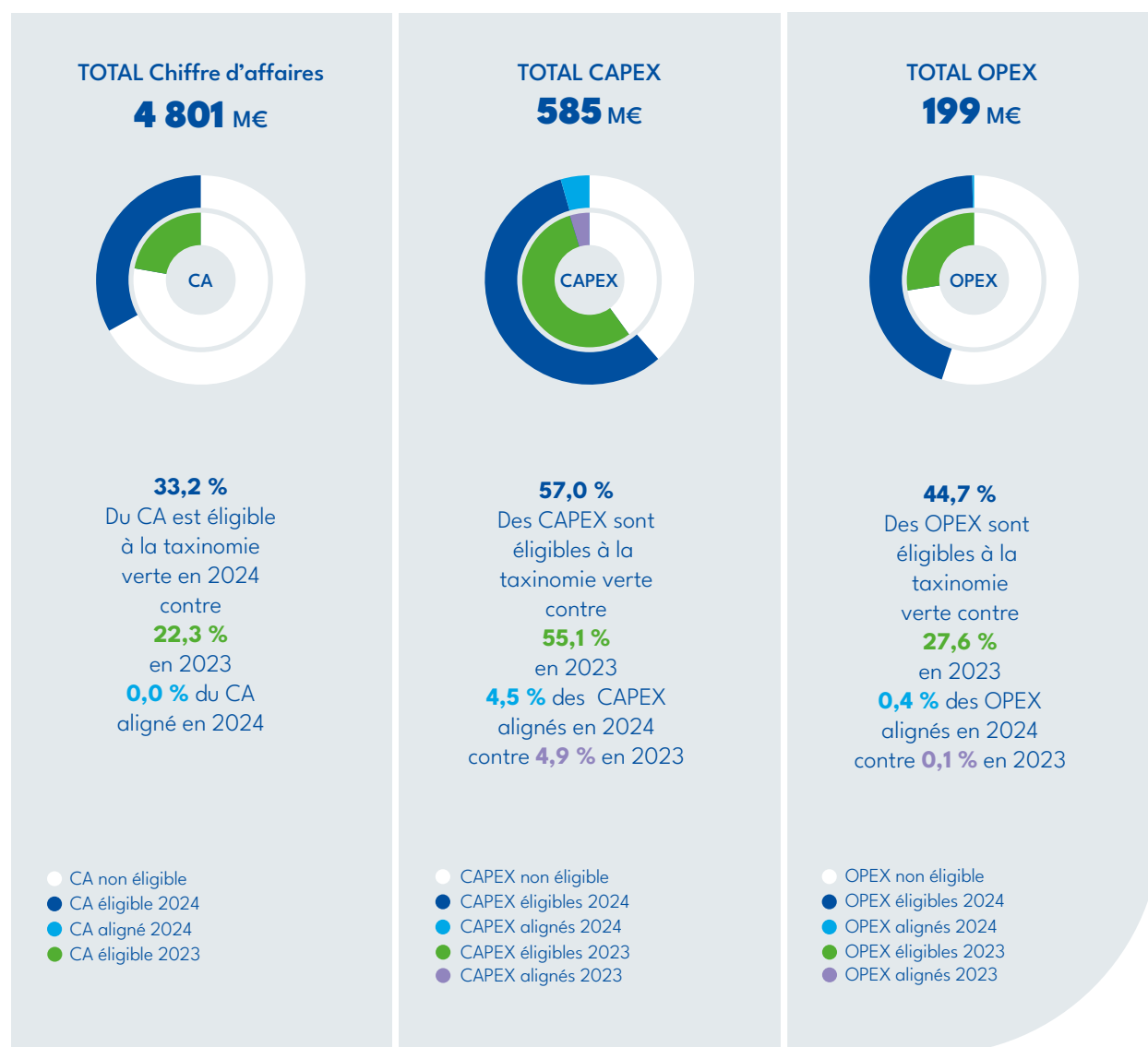
d'exploitation considérés couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle ;

- les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte

dérogé relatif à l'article 8 du Règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021 ;

- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2024 : le total du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

### Ratios taxinomiques au 31.12.2024 :



## Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires total utilisé comme dénominateur s'élève à 4 801 M€ et correspond au chiffre d'affaires du Groupe tel qu'établi dans les états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires éligible s'élève à 1 595 M€ et correspond principalement au chiffre d'affaires réalisé par l'exploitation des véhicules entrant dans le champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI (1 579 M€) et l'acquisition et propriété de bâtiments (14 M€).

Comme les années précédentes, la hausse du chiffre d'affaires éligible par rapport à 2023 s'explique notamment par le renouvellement régulier du parc

de véhicules lourds et l'introduction de véhicules neufs répondant aux critères de la norme Euro VI-E, ce qui provoque une augmentation du chiffre d'affaires éligible sur l'activité 6.6 – Transport routier de fret. Le pourcentage d'éligibilité lié au transport routier de fret devrait ainsi continuer à croître sur les prochaines années.

Le calcul de la part de chiffre d'affaires éligible et aligné relatif au transport routier de fret a été effectué en considérant que le chiffre d'affaires était réalisé uniformément par tous les véhicules du parc et de manière linéaire sur l'année, et que le pourcentage d'éligibilité sur le parc en location courte durée était identique à celui du parc en propre. L'analyse de l'éligibilité du parc sous-traitant a été réalisée par pays d'implantation.

Le chiffre d'affaires aligné s'élève à 0,25 M€ et correspond à l'exploitation du parc éolien. Ce montant, relativement faible, est lié à la mise en service des éoliennes en fin d'année 2024.

## Investissements

Au 31 décembre 2024, le total des dépenses d'investissement utilisé comme dénominateur s'élève à 585 M€ et correspond au montant total des acquisitions et entrées de périmètre d'immobilisations incorporelles, corporelles et de droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

La réconciliation avec le montant indiqué en note 14 des états financiers peut s'effectuer de la manière suivante :

|  | Montant au 31/12/2024 (K€) | Inclus dans dénominateur KPI CAPEX |
|--|----------------------------|------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles : acquisitions   | 4 045                      | Oui                                |
| Immobilisations incorporelles : mouvements de périmètre (entrées)                                      | 488                        | Oui                                |
| Immobilisations incorporelles : mouvements de périmètre (sorties)                                      | 0                          | Non                                |
| Immobilisations corporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : acquisitions                      | 440 180                    | Oui                                |
| Immobilisations corporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : mouvements de périmètre (entrées) | 140 582                    | Oui                                |
| Immobilisations corporelles, incluant droits d'utilisation IFRS 16 : mouvements de périmètre (sorties) | 0                          | Non                                |

Les dépenses d'investissement éligibles s'élèvent à 334 M€ et correspondent principalement à la rénovation et à l'acquisition et propriété des bâtiments (201 M€) ainsi qu'à l'acquisition de véhicules d'exploitation (95 M€). Parmi ces 334 M€ de dépenses d'investissement éligibles, 95 M€ sont liés aux regroupements d'entreprises.

L'analyse des dépenses d'investissement éligibles liées aux tracteurs et aux porteurs des sociétés récemment acquises a été réalisée en considérant le pourcentage d'éligibilité du parc Groupe lorsque l'information relative à l'éligibilité par véhicule était indisponible.

Les dépenses d'investissement alignées s'élèvent à 27 M€ et correspondent principalement aux dépenses engagées pour l'installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (13 M€) et aux dépenses engagées pour le parc éolien (12 M€).

### Dépenses d'exploitation

Selon le règlement délégué UE 2021/2178, les dépenses d'exploitation à prendre en compte dans le calcul du ratio taxinomique correspondent aux coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs.

Au sein du Groupe, les dépenses d'exploitation correspondantes sont les charges d'entretien et maintenance et les charges de location court terme et autres exemptions IFRS 16.

Au 31 décembre 2024, le total des dépenses opérationnelles utilisé comme dénominateur s'élève à 199 M€.

Les dépenses d'exploitation éligibles s'élèvent à 89 M€ et correspondent principalement aux charges d'entretien et maintenance sur les bâtiments et sur les véhicules. Les dépenses

d'exploitation éligibles ont été évaluées sur la base de la part des tracteurs et porteurs éligibles dans le parc. La hausse des dépenses d'exploitation liées aux activités Transport routier éligibles par rapport à 2023 s'explique par la hausse du pourcentage d'éligibilité du parc. Les charges d'exploitation liées à l'achat de carburants alternatifs ne sont pas incluses.

Au 31 décembre 2024, le montant des dépenses d'exploitation alignées s'élève à 0,9 M€ et correspond principalement au coût d'entretien et maintenance des systèmes BOS et des installations photovoltaïques du Groupe.

## ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT - CA

| Année Fiscale             | 2024        |                               |                                | Critères de contribution substantielle   |   |                                      |
|---------------------------|-------------|-------------------------------|--------------------------------|--|---|--------------------------------------|
|                           | Code(s) (2) | Chiffre d'affaires absolu (3) | Part du chiffre d'affaires (4) | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) |
| Activités économiques (1) |             | M €                           | %                              | O; N; N/EL                               | O; N; N/EL                              | O; N; N/EL                           |

### A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

#### A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)

|  |                  |             |              |              |              |              |
|--|------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source / Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux | CCM 5.5 / CE 2.3 | 0,00        | 0,00%        | O            | N/EL         | N/EL         |
| Production de l'électricité à partir d'énergie éolienne  | CCM 4.3          | 0,25        | 0,01%        | O            | N/EL         | N/EL         |
| <b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (A.1)</b>   |                  | <b>0,25</b> | <b>0,01%</b> | <b>0,01%</b> | <b>0,00%</b> | <b>0,00%</b> |
| <b>dont habilitantes</b>   |                  | 0,00        | 0,00%        | 0,00%        | 0,00%        | 0,00%        |
| <b>dont transitoires</b>   |                  | 0,00        | 0,00%        | 0,00%        |              |              |

#### A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)

|  |         | M €            | %              | EL; N/EL       | EL; N/EL   | EL; N/EL   |
|--|---------|----------------|----------------|----------------|------------|------------|
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires   | CCM 6.5 | 0,54           | 0,01 %         | EL             | N/EL       | N/EL       |
| Transport routier de fret  | CCM 6.6 | 1579,41        | 32,90 %        | EL             | N/EL       | N/EL       |
| Acquisition et propriété de bâtiments  | CCM 7.7 | 14,32          | 0,30 %         | EL             | N/EL       | N/EL       |
| <b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)</b> |         | <b>1594,27</b> | <b>33,21 %</b> | <b>33,21 %</b> | <b>0 %</b> | <b>0 %</b> |
| <b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1+A.2)</b>   |         | <b>1594,51</b> | <b>33,21 %</b> | <b>33,21 %</b> | <b>0 %</b> | <b>0 %</b> |

### B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

|   |                 |                 |
|---|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie | <b>3 206,27</b> | <b>66,79 %</b>  |
| Total (A+B)   | <b>4 800,78</b> | <b>100,00 %</b> |

|                         |               |                                  |  | Critères d'absence de préjudice important<br>(DNSH - Does Not Significant Harm) |  |                                       |                          |                |                                  |                          |   |                                       |                                       |  |
|-------------------------|---------------|----------------------------------|--|---|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Economie circulaire (8) | Pollution (9) | Biodiversité et écosystèmes (10) |  | Atténuation du changement climatique (11)                                       | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18) | Catégorie (activité habilitante) (19) | Catégorie (activité transitoire) (20) |  |
| O; N; N/EL              | O; N; N/EL    | O; N; N/EL                       |  | O; N  | O; N                                     | O; N                                  | O; N                     | O; N           | O; N                             | O; N                     | %   | H                                     | T                                     |  |

|               |               |               |  |   |   |   |   |   |   |   |               |   |   |
|---------------|---------------|---------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---------------|---|---|
| N             | N/EL          | N/EL          |  | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,01 %        |   |   |
| N/EL          | N/EL          | N/EL          |  | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,00 %        |   |   |
| <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | <b>0,01 %</b> |   |   |
| 0,00 %        | 0,00 %        | 0,00 %        |  |   |   |   |   |   |   |   | 0,00 %        | H |   |
|               |               |               |  |   |   |   |   |   |   |   | 0,00 %        |   | T |

| EL; N/EL   | EL; N/EL   | EL; N/EL   |  |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
|------------|------------|------------|--|--|--|--|--|--|--|--|----------------|--|--|
| N/EL       | N/EL       | N/EL       |  |  |  |  |  |  |  |  | 0,01 %         |  |  |
| N/EL       | N/EL       | N/EL       |  |  |  |  |  |  |  |  | 21,90 %        |  |  |
| N/EL       | N/EL       | N/EL       |  |  |  |  |  |  |  |  | 0,35 %         |  |  |
| <b>0 %</b> | <b>0 %</b> | <b>0 %</b> |  |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
| <b>0 %</b> | <b>0 %</b> | <b>0 %</b> |  |  |  |  |  |  |  |  | <b>22,27 %</b> |  |  |

# ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT - CAPEX

| Annee Fiscale             | 2024        |                  |                    | Critères de contribution substantielle   |   |                                      |  |
|---------------------------|-------------|------------------|--------------------|--|---|--------------------------------------|--|
|                           | Code(s) (2) | CAPEX absolu (3) | Part des CAPEX (4) | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) |  |
| Activités économiques (1) |             | M €              | %                  | O; N; N/EL                               | O; N; N/EL                              | O; N; N/EL                           |  |

## A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

### A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)

|   |                  |              |               |               |               |               |  |
|---|------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--|
| Production d'électricité à partir d'énergie éolienne  | CCM 4.3          | 12,14        | 2,07 %        | O             | N/EL          | N/EL          |  |
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires  | CCM 6.5          | 0,00         | 0,00 %        | O             | N/EL          | N/EL          |  |
| Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)  | CCM 7.4          | 0,66         | 0,11 %        | O             | N/EL          | N/EL          |  |
| Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments / Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données | CCM 7.5 / CE 4.1 | 0,54         | 0,09 %        | O             | N/EL          | N/EL          |  |
| Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables  | CCM 7.6          | 13,25        | 2,26%         | O             | N/EL          | N/EL          |  |
| <b>CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (A.1)</b>   |                  | <b>26,59</b> | <b>4,54 %</b> | <b>4,54 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  |
| <b>dont habitantes</b>  |                  | 14,45        | 2,47%         | 2,47 %        | 0,00 %        | 0,00 %        |  |
| <b>dont transitoires</b>  |                  | 0,00         | 0,00 %        | 0,00 %        |               |               |  |

### A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)

|  |                  | M €           | %              | EL; N/EL       | EL; N/EL      | EL; N/EL      |  |
|--|------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|--|
| Fabrication d'hydrogène  | CCM 3.10         | 1,79          | 0,31 %         | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| Réseaux de chaleur/de froid  | CCM 4.15         | 1,69          | 0,29 %         | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires   | CCM 6.5          | 6,32          | 1,08 %         | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| Transport routier de fret  | CCM 6.6          | 88,70         | 15,16 %        | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| Transports maritime et côtiers de fret, navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires | CCM 6.10         | 0,00          | 0,00 %         | N/EL           | N/EL          | N/EL          |  |
| Rénovation de bâtiments existants  | CCM 7.2 / CE 3.2 | 17,93         | 3,06 %         | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique                          | CCM 7.3          | 7,41          | 1,27 %         | N/EL           | N/EL          | N/EL          |  |
| Acquisition et propriété de bâtiments  | CCM 7.7          | 183,44        | 31,34 %        | EL             | N/EL          | N/EL          |  |
| <b>CAPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)</b>            |                  | <b>307,28</b> | <b>52,50 %</b> | <b>52,19 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  |
| <b>CAPEX des activités éligibles à la taxinomie (A.1+A.2)</b>  |                  | <b>333,87</b> | <b>57,04 %</b> | <b>56,74 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  |

## B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

|   |               |                |
|---|---------------|----------------|
| <b>CAPEX des activités non éligibles à la taxinomie</b> | <b>251,42</b> | <b>42,96 %</b> |
| <b>Total (A+B)</b>                                      | <b>585,30</b> | <b>100 %</b>   |

|  |                         |               |                                  | Critères d'absence de préjudice important<br>(DNSH - Does Not Significant Harm) |  |                                       |                          |                |                                  |                          |   |                                       |                                       |  |
|--|-------------------------|---------------|----------------------------------|---|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
|  | Economie circulaire (8) | Pollution (9) | Biodiversité et écosystèmes (10) | Atténuation du changement climatique (11)                                       | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des CAPEX alignés (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18) | Catégorie (activité habilitante) (19) | Catégorie (activité transitoire) (20) |  |
|  | O; N; N/EL              | O; N; N/EL    | O; N; N/EL                       | O; N  | O; N                                     | O; N                                  | O; N                     | O; N           | O; N                             | O; N                     | %   | H                                     | T                                     |  |

|  |               |               |               |   |   |   |   |   |   |   |               |   |   |
|--|---------------|---------------|---------------|---|---|---|---|---|---|---|---------------|---|---|
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          | O | O | O | O | O | O | O | 1,53 %        |   |   |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          | O | O | O | O | O | O | O | 0,04 %        |   | T |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          | O | O | O | O | O | O | O | 0,04 %        | H |   |
|  | N             | N/EL          | N/EL          | O | O | O | O | O | O | O | 0,13 %        | H |   |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          | O | O | O | O | O | O | O | 3,14 %        | H |   |
|  | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |   |   |   |   |   |   |   | <b>4,89 %</b> |   |   |
|  | 0,00 %        | 0,00 %        | 0,00 %        |   |   |   |   |   |   |   |               | H |   |
|  |               |               |               |   |   |   |   |   |   |   |               |   | T |

|  |               |               |               |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
|--|---------------|---------------|---------------|--|--|--|--|--|--|--|----------------|--|--|
|  | EL; N/EL      | EL; N/EL      | EL; N/EL      |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 0,00 %         |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 1,10 %         |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 1,40 %         |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 17,10 %        |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 0,05 %         |  |  |
|  | EL            | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 1,04 %         |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 0,00 %         |  |  |
|  | N/EL          | N/EL          | N/EL          |  |  |  |  |  |  |  | 29,56 %        |  |  |
|  | <b>3,06 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  |  |  |  |  |  |  | <b>50,24 %</b> |  |  |
|  | <b>3,06 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |  |  |  |  |  |  |  | <b>55,13 %</b> |  |  |

# ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT - OPEX

| Année Fiscale             | 2024        |                 |                   | Critères de contribution substantielle   |   |                                      |                         |  |
|---------------------------|-------------|-----------------|-------------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------|--|
|                           | Code(s) (2) | OPEX absolu (3) | Part des OPEX (4) | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) | Economie circulaire (8) |  |
| Activités économiques (1) |             | M€              | %                 | O; N; N/EL                               | O; N; N/EL                              | O; N; N/EL                           | O; N; N/EL              |  |

## A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

### A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)

|   |                  |             |               |               |               |               |               |
|---|------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires  | CCM 6.5          | 0,00        | 0,00 %        | O             | N/EL          | N/EL          | N/EL          |
| Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments / Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données | CCM 7.5 / CE 4.1 | 0,66        | 0,33 %        | O             | N/EL          | N/EL          | 0%            |
| Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables  | CCM 7.6          | 0,22        | 0,11 %        | O             | N/EL          | N/EL          | N/EL          |
| <b>OPEX des activités durables sur le plan environnemental (A.1)</b>  |                  | <b>0,88</b> | <b>0,44 %</b> |               |               |               |               |
| <b>dont habilitantes</b>  |                  | <b>0,88</b> | <b>0,44 %</b> | <b>0,44 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |
| <b>dont transitoires</b>  |                  | <b>0,00</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> | <b>0,00 %</b> |

### A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)

|  | M€       | %            | EL; N/EL       | EL; N/EL | EL; N/EL | EL; N/EL |
|--|----------|--------------|----------------|----------|----------|----------|
| Fabrication d'hydrogène  | CCM 3.10 | 0,02         | 0,01 %         | EL       | N/EL     | N/EL     |
| Réseaux de chaleur/de froid  | CCM 4.15 | 12,08        | 6,07 %         | EL       | N/EL     | N/EL     |
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires                                   | CCM 6.5  | 6,09         | 3,06 %         | EL       | N/EL     | N/EL     |
| Transport routier de fret  | CCM 6.6  | 35,39        | 17,79 %        | EL       | N/EL     | N/EL     |
| Acquisition et propriété de bâtiments  | CCM 7.7  | 34,53        | 17,36 %        | EL       | N/EL     | N/EL     |
| <b>OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (A.2)</b> |          | <b>88,10</b> | <b>44,29 %</b> |          |          |          |
| <b>OPEX des activités éligibles à la taxinomie (A1+A2)</b>   |          | <b>88,98</b> | <b>44,74 %</b> |          |          |          |

## B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

|  |               |                 |
|--|---------------|-----------------|
| <b>OPEX des activités non éligibles à la taxinomie</b> | <b>109,92</b> | <b>55,26 %</b>  |
| <b>Total (A+B)</b>                                     | <b>198,91</b> | <b>100,00 %</b> |

|               |                                  | Critères d'absence de préjudice important<br>(DNSH - Does Not Significant Harm) |  |                                       |                          |                |                                  |                          |  |                                       |                                       |  |
|---------------|----------------------------------|---|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Pollution (9) | Biodiversité et écosystèmes (10) | Atténuation du changement climatique (11)                                       | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystèmes (16) | Garanties minimales (17) | Part des OPEX alignés (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18) | Catégorie (activité habilitante) (19) | Catégorie (activité transitoire) (20) |  |
| O; N; N/EL    | O; N; N/EL                       | O; N  | O; N                                     | O; N                                  | O; N                     | O; N           | O; N                             | O; N                     | %  | H                                     | T                                     |  |

|        |        |   |   |   |   |   |   |   |               |   |   |
|--------|--------|---|---|---|---|---|---|---|---------------|---|---|
| N/EL   | N/EL   | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,12 %        |   | T |
| N/EL   | N/EL   | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,00 %        | H |   |
| N/EL   | N/EL   | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,00 %        | H |   |
|        |        |   |   |   |   |   |   |   | <b>0,12 %</b> |   |   |
| 0,00 % | 0,00 % | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,00 %        | H |   |
| 0,00 % | 0,00 % | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | 0,00 %        |   | T |

|          |          |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
|----------|----------|--|--|--|--|--|--|--|----------------|--|--|
| EL; N/EL | EL; N/EL |  |  |  |  |  |  |  |                |  |  |
| N/EL     | N/EL     |  |  |  |  |  |  |  | 0,00 %         |  |  |
| N/EL     | N/EL     |  |  |  |  |  |  |  | 2,74 %         |  |  |
| N/EL     | N/EL     |  |  |  |  |  |  |  | 2,70 %         |  |  |
| N/EL     | N/EL     |  |  |  |  |  |  |  | 7,13 %         |  |  |
| N/EL     | N/EL     |  |  |  |  |  |  |  | 14,92 %        |  |  |
|          |          |  |  |  |  |  |  |  | <b>27,48 %</b> |  |  |
|          |          |  |  |  |  |  |  |  | <b>27,60 %</b> |  |  |

| Ligne | Activités liées à l'énergie nucléaire  |     |
|-------|--|-----|
| 1     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.   | NON |
| 2     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. | NON |
| 3     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.   | NON |

| Ligne | Activités liées au gaz fossile  |     |
|-------|---|-----|
| 4     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.   | NON |
| 5     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.       | NON |
| 6     | L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. | NON |

|     | Part des CapEX/Total des CapEX |                       |
|-----|--------------------------------|-----------------------|
|     | Alignée par objectif           | Eligible par objectif |
| CCM | 4,54 %                         | 57,04 %               |
| CCA | 0,00 %                         | 0,00 %                |
| WTR | 0,00 %                         | 0,00 %                |
| CE  | 0,00 %                         | 3,16 %                |
| PPC | 0,00 %                         | 0,00 %                |
| BIO | 0,00 %                         | 0,00 %                |

**CCM** : Climate Change Mitigation,  
**CCA** : Climate Change Adaptation,  
**WTR** : Sustainable use and protection of water and marine resources,  
**CE** : Circular Economy,  
**PPC** : Pollution Prevention and Control,  
**BIO** : protection and restoration of biodiversity and ecosystems

# SOCIAL

CHAPITRE  
**3**



## 8 EFFECTIFS DE STEF (ESRS S1)

### 8.1. STRATÉGIE

#### 8.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

La stratégie et le modèle économique de STEF induisent, au regard des collaborateurs, les IRO suivantes :

- **liberté d'association**, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation. Un bon climat social permet d'assurer une continuité d'activité ainsi qu'une réputation positive, avec des impacts réels sur la productivité et l'attractivité. Ce climat se matérialise par la mise en place d'IRP à tous les niveaux des organisations de STEF : CSE, comités de réseaux, comité de groupe en France, comité d'entreprise dans les autres pays, comité d'entreprise européen à l'échelle de tout le Groupe ;
- **négociation collective**, qui garantit aux collaborateurs et à leurs représentants la prise en compte de leurs préoccupations dans les différentes négociations, menées dans toutes les organisations du Groupe. En France sont menées annuellement les NAO (négociations annuelles obligatoires, portant notamment sur les salaires), et des négociations sur des thèmes transverses. Un accord sur la QVCT (qualité de vie au travail et conditions de travail) a ainsi été signé en décembre 2024 ;
- **dialogue social**, qui s'incarne dans les IRP et négociations collectives mentionnées supra ;
- **temps de travail** : les différentes réglementations des pays où le Groupe est implanté encadrent le temps de travail des collaborateurs, tout en

permettant la flexibilité nécessaire à la bonne conduite de nos opérations ;

- **formation et développement des compétences** : dans un Groupe en croissance continue, l'adéquation compétences requises et compétences réelles est primordiale. La politique volontariste de promotion interne (plus de 70 % des postes de managers sont pourvus en interne à l'échelle du Groupe) réclame un important investissement dans la formation, tout en s'assurant de la prise en compte des souhaits d'évolution professionnelle de chacun ;

- **diversité**, qui impacte la qualité de l'environnement de travail, l'attractivité et la réputation du Groupe. Le risque de discrimination est systématique du fait de la branche d'activité et des cultures des pays d'implantation du Groupe. Un manque de diversité des compétences et des profils peut être un frein au développement de STEF. Cet IRO représente une force au service de l'innovation, de la performance et est ainsi, un atout stratégique pour le Groupe. Celui-ci contribue positivement à l'emploi et au développement social et économique des territoires d'implantation ;

- **emploi et inclusion des personnes handicapées** : le travail mené en France depuis 18 ans a permis de positionner STEF comme un acteur majeur de l'inclusion du handicap. En capitalisant sur cette expérience, STEF a amorcé la généralisation de la démarche à l'ensemble de ses pays d'implantations. Par ailleurs, le non-respect des quotas, en France, Espagne, Italie et Portugal, peut avoir un impact sur l'attractivité des personnes et des investisseurs ;

- **égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale** : STEF évolue dans un secteur peu féminisé. Des diagnostics

qualitatifs, menés en 2020, année de référence, ont révélé l'existence de difficultés, telle que le plafond de verre : une plus grande difficulté pour les femmes d'atteindre les plus hautes fonctions du Groupe. Les risques identifiés sont la fuite de talents, un épanouissement et une ambiance au travail dégradés et une perte d'attractivité ;

- **mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail** : un climat de travail dégradé par des situations d'agissements et de harcèlement sexistes constitue un risque humain, réputationnel et des coûts financiers liés au manque d'attractivité. Depuis quatre ans le travail mené sur cet axe est une source d'opportunités pour créer un environnement de travail sécurisé, un vivier de talents, pour fidéliser hommes et femmes à tous postes et répondre aux attentes sociétales de nos salariés ;

- **santé, sécurité et équilibre entre vie professionnelle et vie privée** : les questions de santé et sécurité recouvrent les impacts liés aux conditions de travail. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est impacté par les horaires décalés ou les périodes de fortes activités, pouvant amener à des dépassements d'horaires ou à une influence sur la prise des congés. Ces points renvoient à plusieurs risques, dont les accidents du travail ou les maladies professionnelles. Engagé dans de nombreuses démarches de diminution des accidents de travail et d'améliorations des conditions de travail, le Groupe STEF saisit l'opportunité de se différencier dans son secteur d'activité en proposant une qualité de vie et des conditions de travail en constante progression.

Les actions déployées pour répondre à ces incidences et risques constituent le cœur de la politique RH du Groupe.

## 8.2. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

Par ses pays d'implantation et le respect strict des législations en vigueur, le Groupe STEF garantit les droits humains de ses collaborateurs et collaboratrices, et n'est ainsi pas soumis à un certain nombre de risques, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Pour la même raison, l'ensemble des équipes du Groupe est rémunéré décemment, en lien avec les salaires minimums légaux de ses pays d'implantation.

L'ensemble de cette politique permet la prévention d'atteinte éventuelle aux droits humains de tout collaborateur et collaboratrice du Groupe, par le respect strict des législations des pays dans lesquels STEF est implanté. Ces éléments sont par ailleurs explicitement décrits dans la charte éthique du Groupe.

Ses différentes composantes et actions sont accessibles aux collaborateurs par l'intermédiaire des organisations RH qui sont présentes à tous les niveaux des organisations du Groupe, du site au pays, et ses

politiques sont disponibles sur les sites internet et intranet du Groupe.

Cette politique est déclinée dans les différents périmètres par l'action conjointe de la DRH du Groupe et des DRH opérationnelles et fonctionnelles. Des instances de coordination et d'animation propres à la fonction Ressources humaines assurent la cohérence des différents objectifs et projets déclinés dans chacune des organisations opérationnelles et fonctionnelles.

### 8.2.1. Politiques liées aux effectifs de STEF

Cette synthèse illustre la répartition des effectifs du Groupe au 31/12/2024, excluant les croissances externes réalisées en 2024.

| CDI + CDD                                 | 2022          | 2023          | 2024          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| BU Flux Frais                             | 8 118         | 8 220         | 8 360         |
| BU GMS                                    | 1 951         | 1 970         | 2 158         |
| BU Surgelés                               | 1 333         | 1 344         | 1 256         |
| BU Frais Supply Chain                     | 846           | 915           | 917           |
| BU Seafood                                | 698           | 694           | 756           |
| BU RHD                                    | 569           | 622           | 659           |
| BU TSA                                    | 230           | 259           | 251           |
| BU Conditionnement                        | 132           | 132           | 130           |
| BU Flux Internationaux                    | 91            | 178           | 185           |
| Activité FTL                              | -             | -             | 12            |
| Directions transverses BU                 | 160           | 166           | 171           |
| STEF France                               | 14 128        | 14 500        | 14 855        |
| Espagne                                   | 2 178         | 2 372         | 2 482         |
| Portugal                                  | 461           | 491           | 536           |
| Italie                                    | 1 174         | 1 309         | 1 500         |
| Belgique                                  | 426           | 657           | 667           |
| Pays-Bas                                  | 338           | 351           | 342           |
| Suisse                                    | 226           | 240           | 281           |
| Flux Européens                            | 76            | 82            | 82            |
| Royaume-Uni                               | 1 427         | 1 460         | 1 508         |
| STEF International                        | 6 306         | 6 962         | 7 398         |
| Maritime (essentiellement La Méridionale) | 558           | -             | -             |
| Autres activités et fonctions centrales   | 726           | 819           | 848           |
| <b>TOTAL Groupe</b>                       | <b>21 718</b> | <b>22 281</b> | <b>23 101</b> |

## Effectif par pays et par genre &amp; effectif par contrat et par genre

| EFFECTIFS AU 31/12/2024 |       | France        | Espagne      | Portugal   | Belgique   | Pays-Bas   | Italie       | Suisse     | Royaume-Uni  | GROUPE        |
|-------------------------|-------|---------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|------------|--------------|---------------|
| FEMMES                  | CDI   | 3 311         | 577          | 119        | 108        | 52         | 448          | 59         | 191          | 4 865         |
|                         | CDD   | 64            | 44           | 16         | 3          | 11         | 72           | 0          | 4            | 214           |
|                         | TOTAL | <b>3 375</b>  | <b>621</b>   | <b>135</b> | <b>111</b> | <b>63</b>  | <b>520</b>   | <b>59</b>  | <b>195</b>   | <b>5 079</b>  |
| HOMMES                  | CDI   | 12 308        | 1 738        | 332        | 537        | 239        | 844          | 219        | 1 306        | 17 523        |
|                         | CDD   | 102           | 123          | 69         | 19         | 40         | 136          | 3          | 7            | 499           |
|                         | TOTAL | <b>12 410</b> | <b>1 861</b> | <b>401</b> | <b>556</b> | <b>279</b> | <b>980</b>   | <b>222</b> | <b>1 313</b> | <b>18 022</b> |
| TOTAL GROUPE            |       | <b>15 785</b> | <b>2 482</b> | <b>536</b> | <b>667</b> | <b>342</b> | <b>1 500</b> | <b>281</b> | <b>1 508</b> | <b>23 101</b> |

Les effectifs sont exprimés en nombre de salariés sous contrat au 31/12 de l'année.

## Effectif total non salarié

|             | 2024  | 2023  | 2022  |
|-------------|-------|-------|-------|
| ETP intérim | 3 975 | 3 481 | 3 972 |

Calcul des effectifs non salariés en équivalent temps plein (sur la base des heures travaillées / horaires de référence mensuelle du pays) sur le mois de décembre 2024. Seuls les intérimaires sont pris en compte.

## Répartition des effectifs par tranche d'âge

|             | 2024          |                 | 2023          |                 | 2022          |                 |
|-------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| - de 30 ans | 3 645         | 15,78 %         | 3 465         | 15,76 %         | 3 283         | 15,32 %         |
| 30 - 50 ans | 11 957        | 51,76 %         | 11 529        | 52,42 %         | 11 483        | 53,58 %         |
| + 50 ans    | 7 499         | 32,46 %         | 6 998         | 31,82 %         | 6 666         | 31,10 %         |
| TOTAL       | <b>23 101</b> | <b>100,00 %</b> | <b>21 992</b> | <b>100,00 %</b> | <b>21 432</b> | <b>100,00 %</b> |

## Nombre de personnes ayant quitté le Groupe durant la période et turnover associé

|                 | GROUPE  |
|-----------------|---------|
| Salariés sortis | 3 555   |
| Turnover        | 15,96 % |

Le nombre de sorties correspond aux salariés ayant quitté le Groupe durant l'année et n'étant plus sous contrat au 31/12.

Pour l'ensemble des politiques et actions décrites ci-après, concernant le volet social du Groupe STEF, les effectifs impactés s'entendent comme les salariés du Groupe, sauf mention contraire ou complémentaire. Par ailleurs, l'efficacité de ces politiques et ces actions sont évaluées régulièrement par le suivi et l'analyse des différents indicateurs qui les composent, au sein de leurs instances de pilotage respectives.

La Politique Ressources humaines du Groupe présente deux objectifs majeurs et convergents : d'une part, contribuer à la croissance et à la performance du Groupe grâce à des collaborateurs et des collaboratrices mobilisés, et, d'autre part, assurer à ces derniers une expérience riche de sens et à même de satisfaire leurs aspirations.

Portée et incarnée par la Direction des Ressources humaines du Groupe ainsi que les différentes DRH des organisations opérationnelles et fonctionnelles, cette politique est partagée au sein des instances de gouvernance du Groupe et en premier lieu au Comité exécutif. Elle fait l'objet tous les cinq ans d'un plan moyen terme (PMT), qui tout à la fois s'inscrit dans celui du Groupe et contribue directement à la réussite de ce dernier.

La politique Ressources humaines est déclinée dans les différents périmètres par l'action conjointe de la DRH du Groupe et des DRH opérationnelles et fonctionnelles. Des instances de coordination et d'animation propres à la fonction Ressources humaines assurent la cohérence des différents objectifs et projets déclinés dans chacune des organisations opérationnelles et fonctionnelles.

**La politique Ressources humaines, dans son double objet de supporter la croissance du Groupe et d'assurer le développement de l'expérience collaborateur, se structure autour de quatre axes essentiels :**

❶ le lien fort et durable entre le Groupe et ses collaborateurs et ses collaboratrices ;

❷ le déploiement d'environnements de travail sûrs, inclusifs et respectueux de chacun et chacune, permanents ou temporaires ;

❸ l'inscription au cœur de toutes les organisations de la diversité, de l'équité et de l'inclusion ;

❹ le développement de l'attractivité de STEF.

La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante des valeurs portées par STEF, concrétisées à travers une démarche DEI, qui vise à créer un environnement de travail où chaque personne se sent respectée, incluse et valorisée. STEF s'est engagé, depuis de nombreuses années, à reconnaître et valoriser les différences individuelles afin d'assurer l'égalité des opportunités et des résultats pour l'ensemble de ses collaborateurs et ses collaboratrices.

Cette démarche est constituée de différents axes de travail : égalité et mixité professionnelle F/H, handicap, origines socio-économiques et multiculturelles et convictions religieuses et politiques. Les autres thématiques font l'objet d'actions ponctuelles et seront structurées progressivement en portant un accent sur l'âge et l'intergénérationnel, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, l'apparence physique et la situation familiale, selon les priorités communes aux pays.

**La démarche poursuit trois objectifs :**

❶ former, sensibiliser et communiquer sur les enjeux de diversité, d'équité, d'inclusion et de non-discrimination et faire preuve d'exemplarité ;

❷ assurer l'égalité des opportunités et des résultats ;

❸ contribuer à l'inclusion de tous et de toutes en participant à des programmes à destination des publics éloignés de l'emploi ou en risque d'exclusion.

À travers son axe handicap, pilier historique de la DEI, le Groupe s'engage à créer un environnement de travail inclusif et accessible pour les personnes en situation de handicap y compris les personnes atteintes de maladies chroniques et invalidantes. En France, le premier accord handicap agréé a été signé en 2007 et a mené la création de la mission handicap. Depuis 2024, le Groupe vise une harmonisation de cet axe dans tous les pays.

**Cet axe poursuit trois objectifs :**

❶ respecter et maintenir les taux d'emploi réglementaire par pays ;

❷ intégrer les personnes en situation de handicap, et favoriser et sécuriser leurs parcours professionnels ;

❸ permettre l'accessibilité des locaux de travail comme des outils numériques du Groupe.

Le tableau ci-dessous illustre les avancées du Groupe en matière d'inclusion de personnes en situations de handicap, sur les pays avec une obligation légale, en particulier pour la France en dépassant l'objectif légal de 6 % depuis 2020. À noter que les données les plus récentes disponibles à la date de publication concernent l'année 2023, le taux du handicap France n'ayant pas encore été mis à disposition par l'URSSAF.

|          | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|----------|--------|--------|--------|--------|
| France   | 7,46 % | 7,60 % | 7,76 % | 7,77 % |
| Espagne  | 1,31 % | 1,11 % | 1,07 % | 1,31 % |
| Italie   | 3,64 % | 3,34 % | 3,92 % | 4,47 % |
| Portugal | 1,65 % | 1,31 % |        |        |

Depuis 2020, le Groupe STEF mène un travail sur l'axe **égalité et mixité professionnelle femmes/hommes** nommée **MIX'UP**. Cet axe est issu d'un constat : STEF évolue dans un secteur et une branche d'activité dans lesquels les métiers sont traditionnellement genrés et souhaite répondre aux évolutions sociétales.

**Le Groupe s'est fixé cinq objectifs :**

1 augmenter de 25 % la part des femmes dans les effectifs d'ici 2030 ;

2 accompagner le changement de culture d'entreprise en profondeur afin de favoriser l'épanouissement et l'inclusion de tous et de toutes ;

3 développement professionnel sans condition de genre ;

4 améliorer nos environnements et conditions de travail tout en y intégrant une démarche active de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;

5 contribuer à rendre nos métiers attractifs.

**Évolution des effectifs féminins par rapport à l'effectif global depuis 2020**

|              | Évolution effectif femmes | Évolution effectif global |
|--------------|---------------------------|---------------------------|
| 2024 vs 2023 | 5,83 %                    | 5,04 %                    |
| 2024 vs 2022 | 12,69 %                   | 7,79 %                    |
| 2024 vs 2021 | 25,04 %                   | 21,00 %                   |
| 2024 vs 2020 | 33,03 %                   | 24,06 %                   |

| Part des femmes dans les effectifs | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| France                             | 21,38 % | 21,23 % | 20,68 % | 20,25 % | 19,61 % |
| Espagne                            | 25,02 % | 24,92 % | 25,40 % | 26,27 % | 26,33 % |
| Portugal                           | 25,19 % | 25,66 % | 26,46 % | 28,47 % | 28,19 % |
| Belgique                           | 16,64 % | 16,93 % | 14,55 % | 14,62 % | 12,13 % |
| Pays-Bas                           | 18,42 % | 17,38 % | 15,98 % | 15,27 % | 12,16 % |
| Italie                             | 34,67 % | 37,55 % | 36,02 % | 35,36 % | 32,93 % |
| Suisse                             | 21,00 % | 10,83 % | 7,34 %  | 7,43 %  | 6,77 %  |
| Royaume-Uni                        | 12,93 % | 12,40 % | 12,89 % |         |         |
| Maritime                           |         |         | 15,41 % | 14,04 % | 14,83 % |
| Groupe                             | 21,99 % | 21,82 % | 21,03 % | 21,28 % | 20,50 % |

Une dynamique de féminisation des effectifs est ainsi visible dans le Groupe et dans la majorité des pays depuis 3 ans.



La santé, la sécurité, la qualité de vie et les conditions de travail sont désormais concrétisées à travers une démarche unique *Keep it Safe*, qui vise à créer un environnement de travail sécurisé et participe à la préservation et la construction de la santé de tous et de toutes.

Cette démarche couvre l'ensemble des pays d'implantation du Groupe, assurant ainsi que chaque collaborateur et collaboratrice de STEF soit couvert par un système de management de la santé, sécurité et des conditions de travail.

**Les objectifs de la démarche s'articulent autour de trois axes :**

- 1 sécurité au travail : réduire durablement nos facteurs de risques professionnels et ainsi réduire notre accidentologie sur l'ensemble des pays ;
- 2 conditions de travail : améliorer les conditions de réalisation du travail au sein de nos activités en proposant des changements organisationnels, techniques et humains ;
- 3 bien vivre au travail : amorcer des changements pour proposer à nos collaborateurs et collaboratrices un travail porteur de sens, vecteur de santé et durablement performant.

Les indicateurs ci-dessous reflètent les progrès du Groupe sur la diminution de la fréquence des accidents, mais également une vigilance sur les durées d'arrêts associées.

**Nombre et taux d'accidents de travail**

|                    | 2024  | 2023  | 2022  |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Nombre d'accidents | 1 149 | 1 127 | 1 133 |
| Taux de fréquence  | 31,11 | 31,61 | 39,16 |
| Taux de gravité    | 2,34  | 2,13  | 2,61  |

Nombre et taux d'accidents de travail avec arrêt, concernant l'effectif salarié uniquement.

**Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé**

|                                  |          | 2024  | 2023   | 2022   |
|----------------------------------|----------|---|--------|--------|
| <b>Accidents du travail</b>      | Absences | 86 353  | 75 783 | 75 525 |
|                                  | Décès    | Refus de publication pour des raisons morales et managériales, et impossibilité de comptabiliser le nombre de jours perdus suite au décès d'un salarié. |        |        |
| <b>Maladies professionnelles</b> | Absences | 13 006  |        |        |
|                                  | Décès    | Refus de publication pour des raisons morales et managériales, et impossibilité de comptabiliser le nombre de jours perdus suite au décès d'un salarié. |        |        |

**Nombre de décès dus à des accidents de travail et maladies professionnelles**

Un décès en France est lié à un accident de travail.



### 8.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de STEF et leurs représentants

La politique de dialogue social au sein du Groupe joue un rôle indispensable dans le partage de la stratégie d'entreprise avec l'ensemble des collaborateurs. Elle concerne l'ensemble des organisations du Groupe et se caractérise tant par des instances formelles de dialogue et de négociation que par des outils d'écoute générale, s'adressant à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices. Elle se manifeste par un dialogue continu, aussi bien institutionnalisé qu'informel, à tous les niveaux des organisations : local, national, Groupe.

Il s'incarne tant au travers des instances représentatives du personnel présentes à tous les niveaux des organisations que de l'instauration de dispositifs permettant l'écoute des collaborateurs sur l'ensemble de nos pays.

Les objectifs de cette politique s'articulent autour de quatre axes principaux :

1 Privilégier le dialogue afin que la stratégie de l'entreprise soit partagée avec l'ensemble des collaborateurs.

Chacun de nos pays est représenté par un ou plusieurs élus au sein du Comité d'entreprise européen (CEE), à l'exception, à ce stade, du Royaume-Uni qui a intégré récemment le Groupe. Cette instance est destinée à développer le dialogue social entre la Direction générale et les représentants du personnel, grâce à la représentation et à la prise en compte des intérêts des salariés de chacun des pays. Elle vise, notamment, à renforcer la solidarité et la cohésion du Groupe pour assumer sa dimension et la réalisation de ses ambitions. À cet effet, le CEE est informé en amont de chaque acquisition et consulté dès lors qu'un projet a des conséquences sur deux pays ou plus (transnational).

Chaque pays où le Groupe est présent dispose également, conformément aux dispositions légales nationales, d'instances représentatives permettant l'échange et le partage d'informations entre les Directions et les élus.

En France, le dialogue social a fait l'objet d'une négociation particulière avec les organisations syndicales et a abouti à la conclusion :

■ d'un accord sur le droit syndical qui a porté la création du rôle de coordinateur syndical permettant à chacune

des organisations représentatives d'avoir un représentant permettant d'échanger avec la Direction au niveau de la France ;

■ d'un accord sur les instances représentatives du personnel en France permettant la mise en place d'instances supralégales (Comité transport et logistique) afin que chaque niveau managérial puisse être pourvu d'une instance.

#### Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives

100 % des effectifs Groupe sont couverts par des conventions collectives.

#### Nombre de nouveaux accords collectifs conclus dans les pays de l'UE, et si échéant le pourcentage de salariés concernés

321 accords collectifs ont été signés en 2024 au sein du Groupe.

Le nombre important d'accords signés au niveau du Groupe tient compte de notre organisation en filiales en particulier en France, et intègre, notamment, les négociations annuelles obligatoires (NAO) de chaque filiale.

#### Pourcentage des salariés couverts par des représentants du personnel

93,85 % des effectifs Groupe sont couverts par des représentants du personnel, au regard des différentes législations nationales et européennes. En 2025, 100 % des effectifs Groupe devraient être couverts.

#### Existence d'un accord avec les salariés de l'entreprise conclu en vue de la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE)

Existence d'un CEE depuis l'accord signé en 2005.



2 Partager la manière d’appréhender les impacts sociaux et humains des évolutions auxquelles le Groupe pourrait être exposé.

Le rythme des transformations du travail s’accélère et la crise sanitaire est venue confirmer l’ampleur de ces transformations. Par ailleurs, les relations qui lient le Groupe et ses collaborateurs ne sont pas épargnées par les évolutions sociales et sociétales qui animent nos sociétés.

Un dialogue social constructif apparaît donc comme essentiel pour appréhender les mutations profondes de nos organisations et leurs conséquences sur les conditions de travail et l’emploi de nos collaborateurs.

C’est dans ce cadre que les Directions au sein du Groupe partagent et/ou négocient avec les représentants du personnel sur la manière dont ces diverses transformations impactent le quotidien de nos collaborateurs.

3 Incarner le dialogue social à tous les niveaux de nos organisations en collaboration étroite du management et en proximité des situations de travail.

Chaque pays, périmètre, est doté d’instances permettant un échange entre le management et les représentants des collaborateurs. Ces instances permettent l’échange de points de vue entre la Direction et le corps social afin que les collaborateurs soient pleinement informés de la stratégie de l’entreprise. Ces instances, en proximité des situations de travail, permettent également d’intégrer les enjeux propres à chaque environnement de travail notamment en lien avec les conditions de travail.

4 Être à l’écoute de nos collaborateurs via la mise en place d’un dispositif d’alerte et d’un baromètre social. Déployer, dans le cadre du baromètre social, des plans d’actions issus des résultats, permettant d’améliorer la qualité de vie et des conditions de travail.

En septembre 2023 et pour la première fois au sein du Groupe, une enquête à destination de l’ensemble des collaborateurs et des collaboratrices a été

mise en place. Cette enquête déployée sur l’ensemble des pays a permis de connaître le ressenti de 12 089 salariés (53 % de taux de participation) sur le contenu de leur travail, leurs conditions de travail, l’équité, le développement professionnel.

À la suite de la présentation des résultats de l’enquête auprès de l’ensemble des collaborateurs et des collaboratrices, des plans d’actions ont été mis en place afin d’améliorer les éventuelles difficultés soulevées par les collaborateurs.

Cette enquête sera reconduite tous les 24 mois.

Le déploiement et la progression de la démarche SST & QVCT passe entre autres par une sollicitation des collaborateurs et des collaboratrices concernées par les situations de travail. À ce titre, d’ici fin 2026, chaque site s’engage à assurer au moins un projet par an, visant à améliorer les conditions de travail, avec la participation directe des équipes concernées.

### 8.2.3. Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de STEF de faire part de leurs préoccupations

Le Groupe a mis en place un dispositif d’alerte défini dans notre charte éthique, permettant à l’ensemble des salariés qui seraient victimes ou témoins d’actes répréhensibles tels que notamment des actes de corruption, vols, harcèlement moral ou sexuel, d’en informer le Groupe de façon totalement anonyme.

Ce dispositif, qui prend la forme d’une plateforme d’alerte, a été déployé dans l’ensemble des organisations du Groupe.

Celui-ci s’engage ainsi à traiter toute alerte qui lui serait adressée et de faire la lumière sur les faits qui auraient été dénoncés.

La mise en place de ce dispositif a fait l’objet d’une information générale via l’information et la consultation de toutes les IRP du Groupe, afin que chacun en ait connaissance.

Nombre total d’incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence.

Nombre de plaintes déposées par l’intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l’entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation).

Montant total des amendes, des pénalités et de l’indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés ci-dessus.

|  | GRUPE  |
|--|--------|
| Nombre d’incidents discrimination                | 6      |
| Nombre de plaintes autres canaux d’alerte locaux | 31     |
| Montant amendes associées                        | 0,00 € |

Le second chiffre ne représente sans doute pas la totalité des alertes locales (hors plateformes), puisqu’il n’existe pas de consolidation de celles-ci au niveau Groupe.

Nombre d’incidents graves en matière de droits de l’homme (DDH) affectant les effectifs de l’entreprise.

Montant total des amendes, sanctions et indemnités résultant des cas décrits ci-dessus.

|                               | GRUPE  |
|-------------------------------|--------|
| Nombre d’incidents graves DDH | 0      |
| Montant associé               | 0,00 € |

Plusieurs procédures sont également en place dans l’éventualité où un accident se produirait. Chaque entité dispose de personnels formés aux premiers secours et d’un process clair pour prévenir les secours, si cela s’avère nécessaire. D’autres procédures sont également en place, comme les lignes d’écoute psychologique 24/7 depuis 2023 pour la France ou le Portugal, pour traiter les conséquences des accidents ainsi que les situations de violences morales.

#### 8.2.4. Actions concernant les incidences importantes, visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de STEF, et efficacité de ces actions et approches

La culture d'entreprise du Groupe STEF est caractérisée et diffusée à travers deux actions principales. La première, inhérente au projet du Groupe depuis plus de 30 ans, est l'actionnariat salarié : à travers un Plan Epargne Entreprise (PEE), déployé dans la totalité des pays où le Groupe est implanté à l'exception de la Suisse, près des deux tiers des collaborateurs détiennent plus de 18 % du capital de STEF. Cet outil fait l'objet d'une communication sur son fonctionnement et ses performances chaque année dans l'ensemble des périmètres du Groupe, chaque nouveau collaborateur en reçoit une présentation lors de son intégration.

Notre modèle de leadership, structuré autour de six piliers (*People care*, autonomie et responsabilité,

*Customer care*, entrepreneuriat, agilité, collaboration), est issu de près de 250 interviews menées auprès de managers de tous niveaux du Groupe. Incarnant à la fois l'héritage de la culture d'entreprise de STEF et la prise en compte des nouvelles tendances sociétales, son ancrage durable dans les pratiques managériales est un objectif majeur de STEF. Chaque périmètre opérationnel et fonctionnel a pour objectif de s'assurer de sa réalité et de son établissement en tant que référence des pratiques et décisions. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue, dont la DRH assure le pilotage et dont chaque périmètre a la responsabilité. À ce titre, son ancrage ne fait pas l'objet d'un planning.

Notre ambition de développer nos activités, de garantir la promesse client fait écho à la nécessité de développer les ressources et les compétences à même d'accompagner l'évolution du business, grâce à des salariés mobilisés et à même de satisfaire leurs aspirations professionnelles. C'est

pourquoi nous accompagnons et formons nos collaborateurs afin qu'ils soient impliqués et partie prenante de l'évolution de notre entreprise en leur portant une attention sincère.

Notre taux de promotion interne sur les postes de manager de plus de 70 % témoigne de notre souci permanent d'implémenter des processus de développement RH touchant l'ensemble de nos populations et leur permettant de réelles progressions professionnelles :

- le déploiement dans l'ensemble des périmètres de parcours professionnels certifiants ou qualifiants, du chef d'équipe au directeur de centre de profit, assurant à chacun des collaborateurs concernés une préparation complète à la promotion dans une fonction supérieure ;
- la tenue de *people reviews*, chaque année et dans chaque périmètre opérationnel et fonctionnel, pilotées par les structures RH en étroite collaboration avec les Directions de chaque périmètre, qui se traduisent par des revues exhaustives des perspectives



d'évolution des collaborateurs en lien avec les projections *business* à trois ans et par la fixation de plans d'actions issus de ces projections. Les organisations de chaque périmètre sont ainsi sécurisées, à date et à un horizon de trois ans ;

- le *graduate program*, mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe, dont l'objectif est de former en deux ans aux métiers de STEF et d'acculturer de jeunes diplômés bac + 5, avec l'objectif à moyen terme de les promouvoir sur des fonctions de directeur de centre de profit après six à dix ans de parcours dans différents métiers. Soixante à soixante dix *graduate programs* sont ainsi recrutés chaque année ;

- des entretiens annuels pour l'ensemble des managers et des entretiens tous les deux ans pour les autres collaborateurs, qui permettent à ces derniers de faire le point sur leurs performances, leurs compétences et leurs ambitions de carrière ;

- la mise à niveau permanente des compétences requises, techniques ou comportementales, à travers la mise en œuvre d'actions de formation dans l'ensemble des périmètres.

Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière, ventilé par genre

|          | GROUPE  |
|----------|---------|
| % Femmes | 40,40 % |
| % Hommes | 20,38 % |
| % Total  | 24,78 % |

À l'exception de la France (cadre légal imposant la réalisation d'un EP tous les 2 ans pour tous les salariés), seules les populations cadres ou managers sont concernées par les campagnes d'entretiens annuels.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe

|        | GROUPE | 2023  | 2022 |
|--------|--------|-------|------|
| Femmes | 11,83  |       |      |
| Hommes | 12,02  |       |      |
| Total  | 11,98  | 11,65 | 9,33 |

S'inscrivant dans notre volonté d'attirer et de fidéliser nos collaborateurs, notre politique de rémunération concerne aussi bien des enjeux Groupe (politique cadres, mobilité, etc.), que des enjeux pays (prise en compte de la législation) et locaux (pour répondre au mieux aux attentes du terrain et de nos collaborateurs). Elle s'assure du respect tant de l'équité interne entre les collaborateurs et les collaboratrices, que de l'équité externe (compétitivité marché de nos rémunérations). À ce titre, elle déploie les objectifs suivants :

- structurer notre politique de rémunération (rémunération et avantages sociaux) en Europe (principalement cadres) autour d'un référentiel de postes et de fonctions, qui sera actualisé en 2025 pour tenir compte des évolutions des organisations du Groupe ;

- communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs sur le niveau et la structure de leur rémunération globale, via un bilan social individualisé (BSI), ainsi qu'en externe (recrutement, onboarding, etc.) ;

- s'assurer de la lisibilité de cette politique.

Par ailleurs, les rémunérations font l'objet de révisions annuelles individuelles, pour l'ensemble des cadres ou équivalents du Groupe, et de révisions annuelles collectives, soit après négociations spécifiques à STEF (en France ou au Royaume-Uni), soit après application des révisions réglementaires (dans les autres pays du Groupe).

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, exprimé en pourcentage du niveau de rémunération moyen des travailleurs hommes

|                   | GROUPE   |
|-------------------|----------|
| Ratio remu. F / H | 101,45 % |

La rémunération moyenne des femmes est 1,45 % supérieure à celle des hommes sur l'ensemble du Groupe (hors UK).

**Remarques :** La comparaison d'une rémunération moyenne par genre sur un périmètre si large et hétérogène n'apparaît pas pertinente, compte tenu de multiples facteurs : structure de rémunération très différente en fonction des statuts et métiers et déséquilibre majeur entre le nombre d'hommes et femmes sur certains métiers (population ouvrière en général).

Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés

|                           | GROUPE |
|---------------------------|--------|
| Ratio remu. Max / Mediane | 29,85  |

**Méthodologie :** Calcul de la rémunération annuelle contractuelle (hors éléments variables liés au temps ou conditions de travail) de tous les salariés présents au 31/12/2024, rétablie en base temps plein. Sont pris en compte le salaire de base, les éventuelles 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> mois, les primes d'ancienneté, les primes fixes et compléments de rémunération contractuels, ainsi que les bonus et primes exceptionnels réellement versés.

Périmètre UK non disponible.

Au regard du développement du business du Groupe, attirer de manière continue de nouveaux collaborateurs est un enjeu clé, d'autant plus que le secteur du transport et de la logistique souffre en Europe d'un réel déficit d'image. La politique marque employeur du Groupe est ainsi garante de la stratégie et des actions effectuées pour rendre STEF attractif et le secteur désirable afin de faciliter le recrutement de candidats potentiels. Son déploiement passe par la création d'outils de communication et s'assure de son déploiement à tous les niveaux (pays, région, local).

Elle a trois objectifs majeurs :

- 1 faire émerger et diffuser l'identité employeur : la mission, les métiers, l'expertise, les valeurs, la culture d'entreprise en collaboration avec la Direction de la Communication ;
- 2 faire connaître STEF et travailler la réputation en tant qu'employeur : l'expérience des candidats, le *feed-back* des collaborateurs à leur entourage, etc., à travers des campagnes médias ;
- 3 valoriser l'image en interne en tant qu'employeur : une marque employeur portée par ses collaborateurs mettant en avant les atouts de l'entreprise, ainsi qu'une communication inclusive renforcée, valorisant la mixité dans toutes ses fonctions.

Outre la campagne de communication marque employeur du Groupe lancée en 2023, elle s'est traduite par le lancement d'une chaîne TikTok, visant à promouvoir notre ambiance de travail à travers des vidéos de collaborateurs du Groupe.

Cette attractivité est relayée par la politique de recrutement du Groupe, qui s'assure que les postes vacants et ouverts au recrutement externe sont pourvus par les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles,

dans le respect des principes généraux de l'entreprise (valeurs, égalité des chances, etc.).

Un objectif permanent est de s'assurer que l'ensemble des intervenants du recrutement véhicule une vision commune (stratégie, valeurs, modèle de leadership, non-discriminatoire) de l'entreprise auprès des candidats et plus généralement des écosystèmes liés au recrutement.

Par ailleurs, au-delà des objectifs opérationnels de chaque périmètre qui dispose de son organisation de recrutement, ceux-ci ont l'obligation de recruter, dans le cadre du *graduate program* du Groupe (cf. supra), des profils de jeunes diplômés afin qu'ils deviennent directeurs de site à un horizon de six à dix ans.

Concernant la diversité, l'équité et l'inclusion, des actions de sensibilisation



et de formation sont menées des Comités de direction pays jusqu'à l'échelle des collaborateurs et des collaboratrices. L'objectif de ces formations est de lever les stéréotypes et les croyances limitantes pour mieux intégrer, recruter et fidéliser. Chaque périmètre a ensuite la possibilité de renforcer la formation selon ses réalités opérationnelles. Un plan de communication interne et externe annuel, oriente les campagnes Groupe ou pays.

Dans l'objectif d'assurer l'égalité des opportunités et des résultats, les processus RH et outils de gestion de carrière sont challengés : annonces emplois, *people review*, plan de formation, méthode de recrutements.

#### Répartition de l'encadrement supérieur par genre

|        | GRUPE | %        |
|--------|-------|----------|
| Femmes | 59    | 21,85 %  |
| Hommes | 211   | 78,15 %  |
| Total  | 270   | 100,00 % |

Instances prises en compte : COMEX Groupe, CODIR Pays, CODIR BU et CODIR Région (pour la France), et CODIR des fonctions supports Corporate.

Des programmes d'insertion professionnelle sont déployés afin de favoriser l'insertion des publics d'origines sociales et économiques défavorisées à travers des partenariats associatifs : Sport dans la Ville, Cruz Roja, la Cravate Solidaire. Depuis 2021, STEF a lancé un partenariat avec l'ONG Tent et les organismes de formation de la branche, en France, afin de créer des sessions de formation STEF ou interentreprises favorisant l'intégration et le retour à l'emploi de personnes réfugiées.



De plus, depuis 2024, un partenariat entre la garde nationale et STEF est conclu. Celui-ci permet aux collaborateurs et collaboratrices réservistes de bénéficier de 15 jours de réserve, période durant laquelle ils et elles ont le droit de s'absenter de l'entreprise tout en conservant leur rémunération.

STEF a mené des actions pour favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées dans ses pays d'implantation. Chaque périmètre a mis en place des initiatives spécifiques, telles que des campagnes de sensibilisation, des formations, des actions d'intégration et d'identification des personnes concernées. L'objectif est de garantir l'inclusion et le bien vivre au travail des personnes en situation de handicap.

La France, historiquement engagée depuis 18 ans et référence sur le sujet, propose différentes innovations. Dans l'objectif de maintenir et sécuriser les parcours professionnels, des procédures pour lutter contre la désinsertion professionnelle ont été créées. Celles-ci font l'objet de premières formations sur les compétences et les

savoirs fondamentaux. Le télétravail est également élargi aux personnes en situation de handicap, suivant leur état de santé et l'organisation du service.

Par ailleurs, des mesures sociales sont déployées, avec par exemple des jours d'absence rémunérés, octroyés aux personnes en situation de handicap ou pour les salariés aidants ou encore un fonds d'aide spécifique pour le reste à charge en termes de compensation du handicap.

Le développement de partenariats associatifs et du secteur protégé et adapté, participe à favoriser une culture d'inclusivité et à la reconnaissance de l'implication du Groupe sur le sujet.

Enfin, le Groupe STEF a à cœur de poursuivre l'accessibilité de ses sites européens lors de rénovations et de *remodeling*. Un audit sur l'accessibilité numérique est en cours de déploiement.



# MIX'UP

## Actions MIX'UP

STEF a mis en place un système pour promouvoir l'égalité de genre et lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Un comité dédié, le Comité égalité et mixité professionnelle femmes/hommes, composé de collaborateurs et de collaboratrices, a été créé pour garantir les orientations et les objectifs de cette démarche.

En parallèle, un réseau de 135 volontaires, appelés *MIX'UPers*, a été mis en place pour animer et soutenir cette démarche au plus près du terrain. Celui-ci est un laboratoire d'innovation sociale et participe au changement de culture du Groupe.

Celle-ci est également favorisée par une prise de conscience des inégalités à travers le Diagnostic de situation comparée (DSC) européen, déployé annuellement ; pierre angulaire de la démarche, il permet d'identifier des leviers d'actions, notamment sur les volets développement RH, rémunération et équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les efforts de développement RH se concentrent sur les méthodes de recrutement, d'intégration, d'identification des potentiels, de leur accompagnement ainsi que de l'analyse des causes de départ, tout en garantissant une intégration et une évolution de carrière équitables à tous et à toutes. Le Groupe a ainsi mis en place des

programmes de développement et de mentorat pour les encadrantes salariées dans plusieurs de ses pays d'implantation.

Le Groupe a à cœur de créer un climat et un environnement de travail inclusif en prêtant une attention particulière aux violences sexistes et sexuelles à travers un plan de prévention et de lutte contre le sexisme. Ce dernier consiste, entre autres, au déploiement de formations à tous niveaux pour lever les stéréotypes et identifier les agissements sexistes ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de communication sur le sujet, sur l'ensemble du périmètre du Groupe – salariés et non-salariés – à partir de 2025.

### Actions SST et QVCT

Les risques principaux auxquels sont exposés les salariés du Groupe sont intrinsèquement liés aux activités de transport, de logistique et de conditionnement, mais les efforts de STEF pour réduire ces risques et améliorer les conditions de travail créent des opportunités pour favoriser un travail en sécurité, améliorer les organisations du travail et se démarquer sur le marché de l'emploi en offrant de meilleures conditions de travail.

Des analyses de risques, conduites a minima annuellement sur chaque site du Groupe, permettent de prioriser la prévention de risques spécifiques, pour l'ensemble de son personnel, permanent comme temporaire. Ces analyses visent autant la réduction des faits accidentels que l'amélioration des conditions de travail.

Parmi les actions du Groupe sur le sujet, un exemple des principales actions de l'année 2024 a été l'industrialisation du déploiement de tables de mises à niveau, limitant le risque d'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS). Ce déploiement se poursuivra sur les années à venir.

Des recherches et des expérimentations sont menées pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Des dispositifs d'assistance sociale sont mis en place pour aider les salariés dans leurs démarches administratives et financières. Certaines filiales proposent des contrats et horaires de travail flexibles pour permettre aux employés de mieux gérer leur temps personnel et familial.

Certains périmètres ont, par ailleurs, développé des dispositifs spécifiques concernant la parentalité,

par exemple la mise en place d'une plateforme de soutien scolaire à destination des enfants des salariés. Ces éléments sont travaillés en coordination avec les objectifs de la démarche *MIX'UP*, en particulier celui d'améliorer nos environnements et conditions de travail (cf. démarche DEI / *MIX'UP*).

Enfin, tous les pays d'implantation du Groupe ont développé du télétravail pour les postes éligibles, d'une à deux journées par semaine, selon les pays.



## 8.3. MÉTRIQUES ET CIBLES

Toutes les métriques ont été publiées dans les paragraphes précédents.

À titre d'information, le tableau ci-dessous récapitule les effectifs totaux du Groupe, y compris les effectifs des croissances externes intégrées au cours de l'année 2024.

### Répartition des effectifs par pôles d'activité / BU/ pays

| CDI + CDD                                 | 2022          | 2023          | 2024          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| BU Flux Frais                             | 8 118         | 8 220         | 8 360         |
| BU GMS                                    | 1 951         | 1 970         | 2 158         |
| BU Surgelés                               | 1 333         | 1 344         | 1 256         |
| BU Frais Supply Chain                     | 846           | 915           | 917           |
| BU Seafood                                | 698           | 694           | 756           |
| BU RHD                                    | 569           | 622           | 659           |
| BU TSA                                    | 230           | 259           | 251           |
| BU Conditionnement                        | 132           | 132           | 130           |
| BU Flux Internationaux                    | 91            | 178           | 185           |
| Activité FTL                              | -             | -             | 12            |
| Directions transverses BU                 | 160           | 166           | 171           |
| <b>STEF France</b>                        | <b>14 128</b> | <b>14 500</b> | <b>14 855</b> |
| Espagne                                   | 2 178         | 2 372         | 2 809         |
| Portugal                                  | 461           | 491           | 536           |
| Italie                                    | 1 174         | 1 309         | 1 500         |
| Belgique                                  | 426           | 657           | 1 024         |
| Pays-Bas                                  | 338           | 351           | 1 048         |
| Suisse                                    | 226           | 240           | 281           |
| Flux Européens                            | 76            | 82            | 82            |
| Royaume-Uni                               | 1 427         | 1 460         | 1 802         |
| <b>STEF Inter</b>                         | <b>6 306</b>  | <b>6 962</b>  | <b>9 082</b>  |
| Maritime (essentiellement La Méridionale) | 558           | -             | -             |
| Autres activités et fonctions centrales   | 726           | 819           | 848           |
| <b>TOTAL Groupe</b>                       | <b>21 718</b> | <b>22 281</b> | <b>24 785</b> |

## 9 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR (ESRS S2)

### 9.1. STRATÉGIE

Pour exercer ses activités, le Groupe a identifié trois catégories d'entreprises partenaires au sein de sa chaîne de valeur :

- sous-traitants transport (tous pays) ;
- coopératives (spécifique à l'Italie) ;
- fournisseurs de biens et services (tous pays).

Le Groupe STEF exerce son activité dans les services de logistique et de transport de produits alimentaires sous température contrôlée (- 25°C à + 15°C).

Ces activités sont soumises à des fluctuations de volumes importantes, difficilement prévisibles et qui nécessitent de la part du Groupe une flexibilité indispensable à la satisfaction de ses clients.

Ces fluctuations de consommation sont générées par des phénomènes de saisonnalité (fruits et légumes, glaces...), par l'impact des jours fériés, par l'intensité promotionnelle, etc.

Au-delà de ces activités récurrentes, le Groupe est amené régulièrement à démarrer de nouveaux dossiers logistiques et/ou transport qui viennent amplifier ces phénomènes.

Le recours au personnel intérimaire, aux sous-traitants transport et aux coopératives contribue à la capacité du Groupe à absorber les variations d'activités.

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026, le Groupe s'est engagé dans une politique visant à renforcer ses moyens de production

propre et pour ce qui concerne l'Italie a une ré-internalisation totale à horizon 2028 des activités actuellement sous-traitées aux coopératives. En effet, l'Italie utilise un modèle d'affaires spécifique au sein du Groupe à savoir que les personnels de production travaillant au sein de nos plateformes de transport et entrepôts de logistique étaient entièrement sous traités auprès de coopératives jusqu'à fin 2023. Ce modèle d'affaires était usuel en Italie.

### 9.2. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le Groupe est présent uniquement dans des pays de l'Union européenne ainsi qu'en Suisse et au Royaume-Uni.

L'analyse de double matérialité a retenu deux impacts, risques et opportunités relevant de ESRS S2 :

- condition d'emploi responsable dans la chaîne de valeur (Salaires décents, Sécurité de l'emploi, Temps de travail et Égalité de genre et rémunération pour un travail égal ;
- cet IRO s'applique aux trois catégories d'entreprises définies ci-dessus et s'applique à tous types d'emploi ;
- santé / sécurité : cet IRO s'applique essentiellement aux sous-traitants transport et coopératives et concerne exclusivement les postes opérationnels.

Sur l'ensemble de ces thématiques, le Groupe se refuse à se substituer aux représentants légaux des salariés de la chaîne de valeur et n'entend pas mettre en place des instances de dialogue direct avec les salariés de ces entreprises sous-traitantes.



### 9.2.1. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Au-delà de son souci permanent de respecter les réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation, le Groupe ne dispose pas à ce stade d'une politique caractérisant ses engagements en matière de respect des droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur.

Ces éléments viendront progressivement renforcer nos critères de référencement et d'évaluation de nos sous-traitants et fournisseurs.

Une politique couvrant les travailleurs de la chaîne de valeur sera publiée au plus tard en 2027.

Le Groupe a actualisé en octobre 2024 sa charte d'achats responsables afin de renforcer ses exigences en matière de promotion et de déploiement de pratiques sociales et citoyennes :

- protection des Droits de l'Homme, des salariés et régularité du travail ;
- santé et sécurité au travail et développement professionnel ;
- lutte contre les discriminations et le harcèlement.

### 9.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Non applicable, aucune incidence avec les travailleurs de la chaîne de valeur ne nous étant parvenue.

### 9.2.3. Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Le Groupe met à disposition de tous travailleurs ou entreprises de sa chaîne de valeur un dispositif d'alerte anonyme permettant de signaler toute situation contraire aux principes et engagements énoncés dans la charte.

### 9.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions

La charte d'achats responsables est systématiquement associée à l'engagement contractuel avec nos fournisseurs de biens et services. Notre objectif est que 100 % de nos relations d'affaires soient couvertes par cette charte dûment signée. En 2024, le taux de signature, par les fournisseurs, de cette charte est de 86 %.

Le Groupe ambitionne de formaliser en 2025 des conditions générales d'achats en matière de sous-traitance transport et de les déployer progressivement à l'ensemble des pays.

Nos fournisseurs acceptent d'être évalués directement par le Groupe ou par un tiers mandaté par ce dernier sur le respect des principes et engagements de la charte.

Concernant la sous-traitance transport, une enquête est réalisée tous les 2 ans auprès des entreprises représentant 90 % de nos coûts de sous-traitance transport. Le taux de réponse à cette enquête s'élève à 42 %. La prochaine édition, programmée au 3<sup>e</sup> trimestre 2025, sera enrichie des thématiques couvertes par les IRO décrits ci-dessus.

## 9.3. MÉTRIQUES ET CIBLES

### 9.3.1. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités importants

La relation avec nos fournisseurs de biens et services est assurée par la Direction des achats Groupe rattachée à la Direction financière Groupe.

La relation avec les sous-traitants transport est assurée par la Direction de la sous-traitance Groupe mise en place depuis 2021 et rattachée à la Direction des métiers Groupe.



## 10 COMMUNAUTÉS TOUCHÉES (ESRS S3)

### 10.1. STRATÉGIE

Le transport constituant l'activité principale du Groupe, la circulation de ses véhicules sur les voies publiques entraîne de fait un risque de sécurité routière tant pour ses salariés que pour autrui. Dans le cadre de sa démarche de prévention des risques professionnels *Keep it Safe*, des formations spécifiques à la sécurité routière sont dispensées aux conducteurs mais également à tous les détenteurs de véhicules de fonction.

#### 10.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

À travers son modèle d'affaires, STEF est présent sur tout ou partie de la chaîne alimentaire. Pour assurer ses missions, ses implantations immobilières sont localisées au plus près des bassins de production et de consommation. Pour accompagner son développement et répondre aux attentes de ses clients, le Groupe est amené à mettre en service de nouveaux sites chaque année et/ou à remplacer des sites devenus obsolètes.

Le Groupe a identifié deux impacts (IRO) sur les communautés.

Un impact positif est constitué par la création d'emploi et la dynamisation des territoires à travers ses nouvelles implantations. Avec plus de 300 sites répartis dans ses huit pays d'implantation, le Groupe STEF est un contributeur au développement économique des territoires, que ce soit sur le plan des activités prestées (construction, maintenance, prestations externalisées) à des acteurs du tissu économique local ou via la création directe d'emplois. Entre 2023 et 2024 le Groupe a créé, hors

croissances externes, 820 emplois CDI/CDD représentant une croissance de + 3,7 % de ses effectifs.

La présence de STEF à Nemours (77/France) illustre l'impact positif sur des territoires parfois sinistrés économiquement. En une décennie, le Groupe y est devenu le second employeur de l'agglomération, rénovant deux sites obsolètes et en construisant un troisième de grande capacité. 370 emplois y ont été créés au total des trois sites à fin 2024 avec en perspective de franchir le seuil des 450 emplois d'ici 2/3 ans.

Les activités de STEF nécessitent des infrastructures implantées directement sur les terres des collectivités et pouvant être source de conflit avec la population locale. Plus spécifiquement les activités de transport, intensifiant la circulation des poids lourds sur les axes d'accès aux sites, peuvent entraîner des risques accrus en matière de sécurité routière.

Le Groupe est également très attentif aux impacts potentiels des nuisances sonores générées par ses activités auprès des riverains.

Le manque de disponibilités foncières ou d'accès limités à certaines zones constituent également un risque croissant.

Bien que pris en compte dès la phase préliminaire du projet, l'analyse partagée de ces impacts et risques avec les collectivités peut conduire à envisager une autre solution foncière, voire à l'abandon pur et simple du projet.

### 10.2. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

#### 10.2.1. Politiques relatives aux communautés touchées

Au-delà de son souci permanent de respecter les réglementations en vigueur, le Groupe ne dispose pas à ce stade d'une politique caractérisant ses impacts et ses interactions avec les communautés.

D'ici 2027, une politique sera élaborée et s'articulera autour de deux phases distinctes :

- une phase dite « amont » qui couvre le cycle allant de l'identification d'un besoin immobilier à la livraison du bâtiment aux opérationnels ;
- une phase dite « aval » qui couvre toute la durée de vie opérationnelle du site jusqu'à sa fermeture.

Cette dissociation permet de bien rapprocher les risques liés à la terre de la phase amont et ceux liés à la sécurité (notamment routière) et aux nuisances de la phase « aval ».

#### 10.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées

Par communautés touchées, STEF a identifié les citoyens et leurs représentations via les collectivités des territoires dans lesquels ses sites sont implantés. En dehors de la phase dite « amont » qui est régie par des calendriers réglementaires, il n'existe pas à ce jour de processus planifié de consultation des citoyens.

### 10.2.3. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

Chaque nouveau projet immobilier, dans sa phase de validation interne, prend en considération les enjeux relatifs à la disponibilité foncière, à l'accessibilité et la sécurité d'accès au site tant pour les salariés que pour les poids lourds ainsi que les nuisances sonores potentielles dégagées par son activité opérationnelle.

Ces impacts potentiels ne revêtent aucun caractère systémique, mais peuvent surgir ponctuellement notamment lorsque l'évolution des PLU (Plan local d'urbanisme) autorise la construction de logements individuels à proximité immédiate de nos sites. Au sein de sa filiale immobilière (IMMOSTEF) le pôle Acquisitions et Valorisations immobilières est responsable de la recherche foncière et des négociations avec les collectivités locales débouchant sur la délivrance d'un permis de construire traduisant le strict respect des réglementations nationales et locales en vigueur, que ce soit dans les domaines techniques, environnementaux ou sociaux.

Le Groupe, via sa charte éthique (cf. ESRS 2) met à disposition de toutes ses parties prenantes, un

processus de remontée des alertes via sa plateforme internet.

Durant la phase de vie opérationnelle de ses sites, le Groupe STEF dispose de canaux de communication à deux niveaux. La filiale (en règle générale, un site équivaut à une filiale) ou le site, via sa Direction, constitue le premier point de contact des communautés en cas d'une ou des incidences négatives. Ces contacts peuvent être établis sous formes directes (rendez-vous, appels téléphoniques, courriers) ou digitales (e-mail, fiche Google). Dans la très grande majorité des cas, ces sujets sont traités en local ; les cas les plus complexes étant remontés vers les fonctions centrales du Groupe dont le point d'entrée privilégié est la Direction Développement durable (DDD).

### 10.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

L'impact le plus répandu est constitué par les nuisances sonores générés par nos activités opérationnelles (circulation des véhicules la nuit, bruit des groupes froid, passage des engins

de manutention sur les plaques de quai). À titre d'illustration nous citons deux exemples concrets visant à lutter contre ces nuisances :

- la bascule de groupes froid embarqués thermiques vers l'électrique ;
- le déploiement de dispositifs physiques anti-bruit.

## 10.3. MÉTRIQUES ET CIBLES

### 10.3.1. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités de ces actions

Aucun objectif spécifique n'a été retenu à date dans ce domaine, l'ambition du Groupe étant naturellement de tendre vers l'absence totale d'incidences.

À date, le Groupe n'est pas en mesure de quantifier le nombre et la nature des sollicitations que reçoivent les filiales. Seules les demandes remontées par les filiales à la DDD font l'objet d'une traçabilité. Aucune alerte ou sollicitation n'a, à ce jour, été relevée via le site internet Groupe de remontée des alertes. Le préalable à la définition d'un objectif sera de mettre en place un outil/processus de collecte des alertes/sollicitations afin de pouvoir les analyser quantitativement et qualitativement.

Les ressources allouées à la gestion de ces incidences sont regroupées au sein de deux Directions qui interviennent distinctement selon les étapes du cycle de vie des actifs immobiliers. Le pôle Acquisitions et Valorisations d'IMMOSTEF assure l'instruction et le traitement de ces enjeux dans toute la phase de recherche et acquisition de fonciers jusqu'à la livraison des bâtiments aux entités opérationnelles. La Direction Développement durable assure le traitement et le suivi des éventuelles incidences sur les communautés des sites durant leur phase d'exploitation opérationnelle.



## 11 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)

Concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, la responsabilité de STEF ne s'applique qu'en matière de sécurité sanitaire des aliments. Dans le cadre de son modèle d'affaires, STEF n'est jamais en relation avec le consommateur final. La politique mise en place dans ce chapitre concerne tous les consommateurs de produits pour lesquels STEF a réalisé une prestation logistique et/ou de transport pour le compte de ses donneurs d'ordres.

### 11.1. STRATÉGIE

La sécurité sanitaire des aliments qui sont confiés au Groupe est une obligation incontournable au cœur même de la mission de STEF. L'objectif premier est de proposer un service qui permette aux consommateurs de rester en bonne santé, à ses clients de développer leurs activités en confiant la gestion des flux, le transport, la logistique et le conditionnement de leurs produits à un partenaire fiable, capable de respecter la sécurité sanitaire de leurs produits.

#### 11.1.1. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité de STEF n'a fait ressortir que seul le risque sur la sécurité sanitaire des aliments qui lui sont confiés et donc potentiellement sur la santé des consommateurs finaux, a été défini comme matériel pour le volet « consommateurs et/ou utilisateurs finaux ». La sécurité sanitaire des aliments confiés par les clients du Groupe fait donc l'objet de ce chapitre.

Même si la sécurité sanitaire des aliments s'est sensiblement améliorée

au cours des cinquante dernières années dans les pays dans lesquels STEF opère, tout consommateur peut être exposé aux conséquences d'une perte de maîtrise de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire. C'est pourquoi, la Politique Sécurité Sanitaire des Aliments de STEF s'adresse indistinctement à toutes les catégories de consommateurs des pays desservis.

STEF a intégré un volet *Food Defense* dans son plan d'actions de protection du consommateur face au risque d'actes de malveillance. C'est donc l'opportunité pour le Groupe de renforcer la sécurisation de l'accès aux sites d'exploitation, ses procédures d'accueil des visiteurs et la formation et sensibilisation de ses équipes. Parallèlement, la sensibilité de notre Société et de l'opinion publique rend ce sujet de plus en plus impactant pour les organisations. Chaque exposition médiatique dans ce domaine a de fortes répercussions en termes d'image et sur le plan économique pour les sociétés incriminées.

### 11.2. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

#### 11.2.1. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Cette politique est articulée autour de trois enjeux :

- 1 maintenir la sécurité sanitaire des aliments et donc la santé des consommateurs ;
- 2 contribuer au développement de ses clients et préserver leur image ;
- 3 protéger la réputation du Groupe dans le domaine des prestations sous température dirigée.

Et de quatre objectifs :

- 1 respecter le cadre réglementaire et institutionnel ;
- 2 maîtriser les opérations confiées par les clients ;
- 3 mesurer l'efficacité de cette politique au travers de dispositifs de management et de contrôle ;
- 4 gérer les incidents et crises sanitaires.

La Politique Sécurité Sanitaire des Aliments de STEF répond à l'enjeu stratégique du Groupe exprimé à travers l'axe *Consumer Care* et a été intégré dans sa raison d'être : « **Des équipes engagées au quotidien pour garantir durablement et en toute sécurité l'accès à la diversité alimentaire pour tous** ».

#### 11.2.2. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

STEF est positionné entre les fabricants de produits alimentaires et le distributeur ou le restaurateur qui met ces denrées à disposition des consommateurs. STEF n'établit donc pas de relation directe avec les consommateurs finaux. Seuls les magasins, restaurants, fabricants ou autorités peuvent alerter directement les consommateurs potentiellement impactés. Toutefois, STEF dispose d'un canal de recueil des avis, remarques et propositions de ses clients via ses systèmes d'information (portails clients ou sous-traitants par exemple).

### 11.2.3. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

La sécurité sanitaire des aliments est encadrée d'un point de vue réglementaire au niveau européen, largement étendu au Royaume-Uni et à la Suisse.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2006, la réglementation européenne relative à l'hygiène des aliments a harmonisé les textes applicables dans l'Union européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, appelé « Paquet hygiène », concerne toute la filière agroalimentaire depuis la production primaire jusqu'au consommateur en passant par l'industrie agroalimentaire, les métiers de bouche, le transport et la distribution (« de la fourche à la fourchette »). Son objectif est d'harmoniser le niveau de sécurité sanitaire en impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, soumis ainsi aux mêmes exigences, en officialisant la responsabilité des professionnels et en organisant les contrôles des autorités sanitaires. Les agréments sanitaires détenus par les sites d'exploitation STEF sont garants du respect strict de cette réglementation.

Ces textes sont complétés au niveau international, en ce qui concerne les activités du Groupe, par l'Accord sur le transport de denrées périssables (ATP). Il donne un cadre international commun à ce type de transport. Il fixe les exigences de moyens nécessaires pour le transport frigorifique pour les 48 États appliquant actuellement cet accord. De plus, des réglementations nationales et européennes et des accords internationaux comme l'Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (ADR) définissent les conditions et règles de détention, manipulation, élimination et bien entendu de transport des produits dangereux. Ils précisent notamment les conditions et limites du transport concomitant des produits alimentaires et des produits dangereux.

Toutefois des déclinaisons réglementaires ou normatives locales, permanentes ou temporaires peuvent exister. C'est pourquoi chacune des organisations du Groupe assure un système de veille réglementaire au plus près de son écosystème.

Chez STEF, les relations avec les autorités sanitaires sont organisées selon le principe de subsidiarité. Elles sont assurées au niveau local avec les instances locales de protection des populations et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et au niveau national ou Groupe pour les relations avec les organisations centrales, ministères de tutelle ou les instances européennes.

À ces réglementations s'ajoutent des exigences clients précisées lors de la contractualisation. Elles peuvent porter sur des certifications (IFS, BRC, ISO, etc.) ou des exigences spécifiques (contrat date, procédures particulières de gestion d'incidents, des refus, des reprises, etc.). Ces exigences sont alors intégrées dans les dispositifs et procédures des organisations et sites concernés.

Les réglementations communautaires et locales en matière de gestion des alertes sanitaires précisent qu'en cas de crise/alerte sanitaire, STEF doit informer les autorités sanitaires et ses clients. Ce sont eux qui doivent définir et mettre en place les communications,

les alertes et les mesures de protection directes des consommateurs (règlement CE n° 178/2002).

La responsabilité de STEF est de garantir les conditions de conservation, notamment la chaîne du froid, l'intégrité et la traçabilité des marchandises qui lui sont confiées. Le Groupe agit pour le compte de son donneur d'ordre et applique ses directives dans les cadres réglementaires de chaque pays (par exemple : pour l'EU : *Food Law* – règlement CE n° 178/2004). Le client-donneur d'ordre et les autorités sont donc les seuls interlocuteurs des consommateurs, charge à eux, le cas échéant, de communiquer directement avec ces derniers.

STEF, afin de préserver la sécurité sanitaire des aliments destinés aux consommateurs, respecte les conditions de conservation lors de l'entreposage et du transport (notamment le respect de la chaîne du froid, de la propreté et des règles d'hygiène) et veille à l'intégrité des marchandises. Les activités de STEF ne doivent être à l'origine ni de dégradation ni de contamination (microbienne/hygiène, chimique ou physique par des corps étrangers). La traçabilité et le respect des délais de préparation, de congélation, de livraison sont garantis et des dates (DLC, DDM, date de rotation, etc.) sont présentes sur les marchandises.



#### 11.2.4. Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Les risques sanitaires sont analysés pour chaque site en fonction des activités réalisées et des informations fournies par le donneur d'ordre dans le cadre de son cahier des charges et de la réglementation. Le soin apporté aux opérations et aux marchandises traitées est le même quelle que soit sa destination in fine en intégrant les demandes spécifiques de chaque client ou les exigences liées à la nature même des produits – en adaptant la température de conservation par exemple.

Globalement, le Groupe prend en compte deux types de risques en fonction de leur origine :

- accidentels lors des opérations menées quotidiennement ; on parle ici de sécurité sanitaire des aliments ou *Food Safety* pour y remédier ;
- intentionnels et malveillants sur les étapes dont STEF a la responsabilité ; on parle alors de sûreté des aliments ou *Food Defense* pour en maîtriser l'apparition.

Note : concernant la fraude alimentaire interne, ou *Food Fraud*, seuls les aspects impactant la sécurité des aliments sont intégrés à la présente politique comme pour les activités de (ré)étiquetage avec modification de la composition, DLC, ajout de mention légale (bio, etc.). Ces activités sont établies et réalisées dans une totale transparence avec les clients et les autorités sanitaires (modalités, process, validations, archivages, etc.).

Chez STEF, les services en charge de la qualité recueillent les non-conformités, écarts et insatisfactions des clients afin d'alimenter les systèmes de management de la sécurité sanitaire d'aliments basés sur l'amélioration continue. En fonction des causes identifiées, le Groupe fait évoluer les procédures d'exploitation, de contrôle ou encore ses systèmes d'information afin de maîtriser les nouveaux risques ou les non-conformités détectées.

Les impacts d'un manquement en termes de sécurité sanitaire des aliments sont :

- systémiques par la remise en cause de la capacité de STEF à exercer ;
- liés à des incidents ponctuels ayant un impact négatif sur la santé des consommateurs finaux et pouvant aller jusqu'à leur décès ;
- propres à certaines relations d'affaires par la mise en jeu de la responsabilité civile et/ou pénale ainsi que l'image des acteurs économiques

concernés : industriels, distributeurs, restaurateurs, logisticiens comme STEF – sociétés comme salariés.

Ces risques sont pris en compte dans les plans de maîtrise sanitaires définissant sur chaque site les mesures de maîtrise à mettre en œuvre et les plans de contrôle de leur efficacité. Celui-ci est challengé a minima chaque année dans le cadre de l'amélioration continue (HACCP), des audits internes ou externes et lors des inspections des autorités sanitaires.

Des procédures sont définies localement (plan de maîtrise sanitaire) pour gérer les incidents d'exploitation courants (retraits, rappels de marchandises, gestion des non-conformités, etc.) et le dispositif de gestion de crise multi-niveaux est activable en cas d'incidents sévères.

Les impacts de manquements sévères sont identifiés par le Groupe et communiqués en interne.



### 11.3 MÉTRIQUES ET CIBLES

STEF estime ici les investissements et ressources qui permettent de répondre aux objectifs de maîtrise des risques sanitaires.

La part du Capex contribuant à la sécurité sanitaire des aliments :

**55,7 %**

du Capex (hors croissance externe).

Constituée des ressources et des moyens alloués aux :

- renouvellements/achats de véhicules frigorifiques (hors tracteurs - estimation) ;
- investissements immobiliers.

La part de l'Opex contribuant à la sécurité sanitaire des aliments :

**14,8 %**

de l'Opex (hors CA ventes pour l'activité *Foodservice*, charges de personnel et coût sous-traitance transport).

Constituée des ressources et des moyens alloués :

- à la maintenance des moyens de production ;
- au système de suivi des températures ;
- à la consommation d'énergétique consacrée à la production frigorifique ;
- au maintien de la propreté/hygiène de nos moyens de production.

**NB :** Concernant la part de l'Opex pris en référence STEF a choisi d'écarter :

- les ventes pour l'activité *Foodservice* car le Groupe ne réalise pas de marge sur cette activité de portage d'achats de marchandises pour ses clients *Foodservice* ;
- les charges de personnels, car le Groupe a choisi de publier le nombre de salariés contribuant directement à la sécurité sanitaire des aliments – cf. paragraphe ci-après ;
- le coût de la sous-traitance transport car STEF ne dispose pas du montant des moyens et ressources mis en œuvre par ses sous-traitants qui contribuent à la sécurité sanitaire des aliments.

Les ressources en personnel contribuant directement avec la sécurité sanitaire des aliments :

**1 018**

salariés contributifs en 2024

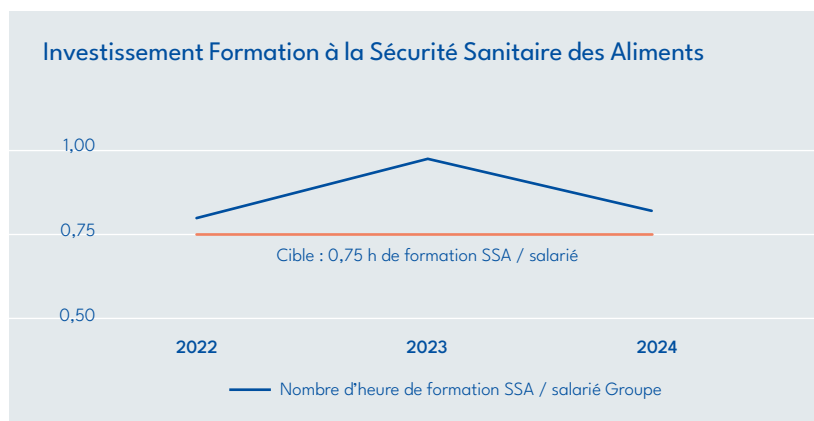
Elles incluent les :

- services qualité et sécurité sanitaire des aliments de l'ensemble du Groupe ;
- services techniques du Groupe ;
- salariés d'IMMOSTEF (tous pays) dont BEF ;
- fonctions support technique du Groupe.

**Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et des opportunités de ces actions**

Deux cibles sont définies :

1 Maintenir le niveau de formation du personnel en matière de sécurité sanitaire des aliments : cible = 0,75 h de formation à la SSA par salarié du Groupe par an.



Le Groupe STEF, avec 0,84h de formation à la sécurité sanitaire des aliments par salarié en 2024, est bien au-dessus de la cible qu'il a défini en 2022 de 0,75 h/salarié de formation sur ce sujet.

**Nota :** cet indicateur considère le nombre de personnes formées à la sécurité sanitaire des aliments dans le Groupe. Un salarié peut avoir suivi

plusieurs formations à la sécurité sanitaire des aliments dans l'année – c'est le cas notamment de nombre d'opérateurs directement au contact des aliments au quotidien et qui doivent avoir une parfaite connaissance et une culture suffisante en matière de sécurité sanitaire nécessaires à la bonne réalisation de leur mission en protégeant la sécurité des aliments qu'ils traitent tous les jours.

| Formation des salariés à la SSA (Groupe)   | 2022     | 2023     | 2024     |
|--|----------|----------|----------|
| Nombre de salariés formés à la SSA         | 5 068    | 8 181    | 7 535    |
| Nombre d'heures de formation SSA délivrées | 16 433 h | 22 032 h | 19 517 h |

La tendance constatée de faire bénéficier les salariés de STEF de formations à la sécurité sanitaire des aliments de plus courte durée mais surtout plus efficaces et mieux ciblées est confirmée.

2 100 % des sites d'exploitation STEF doivent disposer d'un agrément sanitaire valide.

100 % des sites STEF disposent d'un agrément sanitaire valide en 2024.

Le fait d'avoir un agrément sanitaire validé et contrôlé par les autorités sanitaires locales permet d'assurer que la réglementation sanitaire est respectée (analyse HACCP des dangers potentiels pour les aliments et définition des mesures de maîtrise des dangers). Cela entraîne donc que les sites du Groupe sont autorisés à exercer les différentes activités qu'ils peuvent avoir - par exemple : le transport de denrées et stockage de denrées sous température dirigée, cross docking, préparation de commandes, congélation, décongélation, copacking, conditionnement, ...

STEF n'a pas défini d'autres cibles à date pour les autres métriques définies dans le paragraphe précédent. Elles seront objectivées au cours des prochains exercices de façon à servir le pilotage de la politique sécurité sanitaire des aliments et à vérifier son efficacité.

# CONDUITE DES AFFAIRES

CHAPITRE  
**4**



## 12 POLITIQUE ET ACTIONS (ESRS G1)

### 12.1. GESTION DES INCIDENCES, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS

STEF a identifié un impact (IRO) positif constitué par la **promotion des règles de conduite des affaires et de la culture d'entreprise dans le Groupe**.

Des règles de conduite des affaires et/ou une culture d'entreprise insuffisamment partagée ou non adaptée pourraient réduire la légitimité et la relation de confiance que le Groupe entretient avec ses parties prenantes et contrarier à terme son développement. Des actes de non-conformité exposeraient également l'entreprise et/ou ses dirigeants à des sanctions, telles que des condamnations, des amendes et des exclusions d'appels d'offres. Le respect des normes d'éthique et de conformité participe à la création d'un environnement favorable à des relations commerciales et partenariales solides et durables. Ces règles renforcent la réputation de STEF et son image. Elles contribuent également à son attractivité en matière de recrutement et de fidélisation. Partager des valeurs fortes fait partie de la raison d'être du Groupe.

#### 12.1.1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

##### Gouvernance

La Présidence et la Direction générale du Groupe exercent un rôle central en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise. Leurs rôles sont détaillés dans la section « Gouvernance » du rapport annuel. Pour cela, ils s'appuient sur deux principaux organes de Direction, le Comité exécutif et le Comité de direction opérationnel. Ces comités sont composés de 17 membres au total, incluant les membres de la Direction générale. Leurs fonctions sont décrites en introduction du rapport annuel.

Leur rôle est de définir les orientations stratégiques du Groupe, les objectifs à moyen et long terme et d'assurer l'alignement stratégique de toutes les directions opérationnelles ou pays. Ils définissent les politiques à mettre en œuvre, les orientations budgétaires, la structuration et la mise en œuvre du plan stratégique, incluant la croissance externe.

La politique Groupe incluant la culture d'entreprise est déclinée via des Comités de direction présents au sein de chaque business unit dans tous les pays et dans toutes les filiales du Groupe.

Le Groupe est organisé en centres de profit, la filiale étant au cœur du dispositif. L'esprit d'entrepreneuriat qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise est encouragé. Des délégations de pouvoir permettent une répartition équilibrée des rôles. Chaque manager dispose ainsi des pleines capacités et des moyens pour agir selon son niveau de responsabilités au sein de l'organisation dans le respect de la culture d'entreprise.

##### Expertise

L'expertise des membres du Conseil d'administration relative à la conduite des affaires figure à la section « Conseil d'administration et Direction générale » du rapport annuel.

Les membres du Comité exécutif et du Comité de direction opérationnel, issus de formations renommées, ont une expérience éprouvée en conduite des affaires, gestion d'entreprise et gouvernance. Le Groupe accorde une grande importance à la promotion interne et nombre de ses dirigeants ont mené leur carrière au sein du Groupe dans des fonctions et des périmètres divers, ce qui leur confère une connaissance approfondie du secteur, des métiers et des enjeux. Sur les sujets de durabilité, tous ont suivi une formation spécifique auprès de conseils experts, de même que les membres du Conseil d'administration.

#### 12.1.2. Processus relatifs à la conduite des affaires

Les politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise visent la chaîne de valeur amont (principalement les fournisseurs et sous-traitants) et la chaîne de valeur aval (clients, partenaires). Le Groupe s'appuie sur des outils pour diffuser ses principes en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise :

- la charte éthique et de conduite des affaires STEF ;
- la charte d'achats responsables du Groupe ;
- les formations des salariés exposés au risque de corruption ou de trafic d'influence ;
- le renforcement des clauses éthiques dans les contrats cadres, clients et fournisseurs ;

■ un dispositif d'alerte digitale.

Des processus d'évaluation des risques et opportunités sont présents dans l'organisation du Groupe en fonction de chaque thème et enjeu. À titre d'exemple :

- croissance externe : pour ses opérations d'acquisition et ses investissements, le Groupe privilégie les synergies et la complémentarité par rapport à ses activités et implantations existantes. Avant toute décision, la Direction de la Croissance externe réalise une analyse de risques/opportunités et des synergies sur le territoire considéré. Sont notamment étudiés la concurrence, le maillage du territoire, le potentiel de croissance durable ;
- contrats clients : la Direction Commerce et Marketing procède régulièrement à des analyses concurrentielles et d'évolution des marchés ;
- achats : le Groupe ayant des fournisseurs principalement présents en Europe, ses risques sont maîtrisés. Il dispose toutefois d'une plateforme spécifique permettant de suivre ses risques fournisseurs, qui peut être complétée par des réglementations spécifiques relatives au devoir de vigilance.

**Processus d'identification et d'enquête sur les comportements inappropriés**

Le Groupe s'appuie sur une cartographie des risques de corruption au sein du Groupe, actualisée régulièrement et dernièrement en 2023 par la Direction de l'Audit.

Un dispositif d'alerte digitale est mis à disposition de tous les salariés et parties prenantes du Groupe, via un lien accessible à tous, figurant sur son site Internet : <https://stef.integrityline.org/>.

**Il vise à signaler :**

- tout acte de corruption ou de trafic d'influence ayant eu lieu ou tout acte qui contrevient à la charte éthique et aux principes définis ;
- les autres cas répréhensibles ou violant la charte éthique et de conduite des affaires, notamment les atteintes à la sécurité, à la santé des personnes et à l'environnement ;
- les atteintes aux droits humains et libertés fondamentales et les cas de harcèlement et agissements sexistes.

Deux référents Groupe sont désignés, disposant d'une vision transversale, d'un champ d'actions élargi et de l'autorité leur permettant d'instruire pour permettre le traitement des alertes :

- référent pour les questions de corruption/trafic d'influence/autres cas : la Direction de l'Audit ;
- référent pour les questions de Ressources humaines/libertés et droits fondamentaux : la Direction des Relations sociales.

Leur mission est d'instruire les cas qui leur sont remontés, que cela soit de manière anonyme par le biais de la plateforme d'alerte digitalisée ou par des remontées directes via les voies hiérarchiques.

**Formations**

Par ailleurs, plus de 2 000 collaborateurs ont été formés depuis 2019 aux exigences de la loi Sapin II car, du fait de leurs fonctions, ils sont susceptibles d'être confrontés à des situations de corruption et de trafic d'influence. Plus de 1 700 d'entre eux sont toujours actifs dans le Groupe. Le taux de complétion des formations par rapport à la population cible est de 84 %.

Le suivi de la formation est systématisé dans le cadre du dispositif interne de formation continue. La formation est obligatoire pour les nouveaux entrants faisant partie des principaux cadres et managers, directeurs et directeurs adjoints de filiales, collaborateurs gérant la sous-traitance transport, commerce, acheteurs et services techniques immobiliers. Les principaux thèmes abordés sont le principe de loi supranationale, les conduites à tenir en cas d'acceptation de cadeaux et d'invitations. Les thématiques sont accompagnées de cas pratiques.

Le module est doté d'un mécanisme de vérification des acquis permettant de valider la formation. Un suivi des taux de réalisation des formations est réalisé sur la base d'un reporting deux fois par an.

## 12.2 GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Le Groupe a identifié deux IRO en matière de gestion des relations avec les fournisseurs. L'analyse de double matérialité a fait ressortir que :

- 1 des délais de paiement non respectés pourraient avoir un impact négatif sur la santé financière de sous-traitants et fournisseurs du Groupe ;
- 2 cette situation pourrait entraîner un risque réputationnel pour STEF de nature à compromettre des relations commerciales établies avec des clients.

Plus généralement, de par l'ampleur et la diversité de ses activités, STEF intervient en tant que donneur d'ordre dans différents domaines (sous-traitance transport, prestations, chantiers de construction immobilière, achats de matériels et d'équipements, énergie). Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe porte une attention particulière à exercer un impact positif sur sa chaîne de valeur et une relation d'équité. Associer ses fournisseurs et ses sous-traitants à ses propres objectifs RSE lui permet de développer des stratégies collaboratives avec ces derniers, de créer des partenariats durables, de bénéficier de technologies à la pointe des évolutions.

La charte d'achats responsables du Groupe précise les exigences attendues de ses fournisseurs et de ses sous-traitants en matière de pratiques sociales et citoyennes :

- protection des droits de l'homme, des salariés et régularité du travail ;
- santé et sécurité au travail et développement professionnel ;
- lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Elle rassemble notamment ses règles en matière d'éthique des affaires, de réduction des impacts environnementaux, de promotion et déploiement de pratiques sociales et citoyennes et de développement de solutions durables.

En 2024, 86 % des contrats signés en France intègrent la charte d'achats responsables du Groupe.

## 12.3 PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les délais de paiement font l'objet d'une attention et d'un suivi exigeants dans le Groupe.

Celui-ci veille à respecter les délais de paiement de ses fournisseurs, limitant ainsi corrélativement le risque de réputation et d'amendes réglementaires. Cette politique participe à renforcer la relation de confiance et de partenariat avec ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Des travaux sont en cours pour élaborer à l'échelle du Groupe un tableau de bord permettant de mesurer les délais de paiement sous plusieurs angles, afin de mener, le cas échéant, les actions correctives le plus rapidement possible – sous l'angle de la filiale, du périmètre opérationnel, des catégories de fournisseurs et également par pays. Les délais de paiement pratiqués peuvent ainsi être confrontés aux exigences réglementaires du pays (en France uniquement) ou aux pratiques locales, à défaut d'exigences réglementaires comme c'est le cas en France.

Le Groupe a réglé en moyenne sur 2024 ses fournisseurs à 41 jours depuis la date de facture.

Le règlement s'est opéré dans 70 % des cas sans retard, dans 12 % des cas avec un retard inférieur ou égal

à cinq jours et enfin, dans 8 % des cas avec un retard compris entre six et dix jours. Les retards supérieurs à dix jours sont généralement dus à trois facteurs :

- un désaccord sur le prix, la quantité ou la qualité des biens ou prestations, ayant entraîné une demande d'avoir ;
- une erreur d'entité juridique facturée dans notre Groupe très filialisé, ayant également entraîné une demande d'avoir ;
- une non-réception de la facture avec relance tardive du fournisseur.

À la meilleure connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédures judiciaires en cours relatives à des retards de paiement fournisseurs.

## 12.4 PLAN DE VIGILANCE

Le plan de vigilance de STEF présente les mesures de vigilance raisonnables mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles de ses filiales consolidées, ainsi que des activités des sous-traitants ou des fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies (article L. 225-102-4 du Code de commerce).

STEF exerce ses activités en Europe dans des environnements économiques et socioculturels qui présentent peu d'écart structurels ; de ce fait, le plan peut être déployé de façon homogène partout dans le Groupe.

### Méthodologie et élaboration

L'élaboration du plan de vigilance du Groupe a associé les principales fonctions concernées (Ressources

humaines, Direction RSE, Achats, Direction des métiers, Audit interne, Sécurité sanitaire des aliments, Secrétariat général). Celui-ci précise les règles et dispositifs qui permettent au Groupe d'identifier et de prévenir les atteintes, réelles ou potentielles, liées à ses activités et, le cas échéant, d'en limiter les effets. Des échanges continus avec les parties prenantes, internes et externes, permettent de les associer au choix des actions conduites et à leur déploiement. En 2024, les priorités identifiées dans le cadre du plan de vigilance ont été croisées et, le cas échéant, adaptées en fonction des résultats de la grille de double matérialité élaborée pour le présent rapport de durabilité. Les risques et les thématiques relevés dans le cadre du devoir de vigilance sont développés dans le rapport de durabilité dans les rubriques correspondantes.

En premier lieu, la sécurité sanitaire des aliments confiés au Groupe ressort comme un enjeu majeur pour l'entreprise compte tenu de l'activité principale de STEF, la gestion des flux, la logistique et le transport de produits alimentaires sous température dirigée. Ce sujet est traité dans le Chapitre 3 - section 11 « Consommateurs et utilisateurs finaux » du rapport de durabilité.

### Environnement

La cartographie des risques environnementaux de STEF se traduit par des impacts sur :

- le climat, par les émissions de GES (gaz à effet de serre) issues principalement de la combustion d'hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes frigorifiques embarqués) et, dans une moindre mesure, par la consommation d'électricité (réfrigération des plateformes) et les émissions de fluides frigorigènes pour la maintenance des

installations de production du froid des entrepôts et des plateformes ;

- la qualité de l'air, par les rejets dans l'atmosphère (NOx, HC et particules) lors de la combustion des hydrocarbures (traction des véhicules et fonctionnement des groupes de production de froid embarqués).

Afin de réduire ses émissions, STEF a mis en place une démarche structurée se traduisant par des investissements spécifiques (renouvellement constant de sa flotte de véhicules et de ses outils immobiliers), associés à des politiques volontaristes de labellisation et de certification.

Ce sujet est traité dans le chapitre 2 - section 2 « Environnement » du rapport de durabilité.

### Ressources humaines et droits fondamentaux

Le Groupe STEF respecte les réglementations sociales en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation. Outre les principes fondamentaux édictés dans la charte éthique et de conduite des affaires du Groupe relatifs au respect des droits humains, STEF a choisi d'orienter ses actions en faveur d'une politique de diversité et d'égalité des chances, en cours de déploiement dans chacun de ses pays d'implantation. Une feuille de route santé et sécurité au travail Groupe est déclinée dans chaque pays et dans chaque organisation. Elle se compose de différentes thématiques.

### Pilotage de la démarche Santé, Sécurité et Conditions de Travail par le management

#### Maîtrise et prévention des risques

- Intégration de la démarche SSCT en amont dès la conception des outils immobiliers, process de travail, véhicules ou engins de manutention ;

- Les risques majeurs en matière de SSCT ont été identifiés :

- accidents liés à la circulation de véhicules ou de matériels de manutention dans les entrepôts ;

- troubles musculosquelettiques ;

- consommations et conduites addictives.

- Principe de pilotage et de suivi directement gérés par les sites d'exploitation : documents d'évaluation des risques, indicateurs de suivi d'accidentologie (taux de fréquence et de gravité) consolidés à l'échelle du pays et du Groupe ;

- Déploiement de la démarche Santé, Sécurité et Conditions de travail :

- refonte de la gamme des vêtements de travail, programme de prévention des risques psychosociaux ;

- amélioration des environnements de travail ;

- actions favorisant l'épanouissement au travail des salariés : équilibre vie professionnelle/vie personnelle, hygiène de vie, accompagnement des salariés.

- Communication ciblée à tous les niveaux de l'organisation afin de partager une même culture.

Ce sujet est traité dans le chapitre 3 - section 8 « Effectifs » du rapport de durabilité.

Les informations relatives aux relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, la formation, le traitement des alertes et le recueil des signalements sont exposées dans le chapitre 4 -section 12 « Conduite des affaires » du rapport de durabilité.

# RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

À l'Assemblée générale de la Société STEF,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de la Société STEF. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « rapport de durabilité » du rapport de gestion, à l'exception de la note 12.4 (ci-après le « rapport de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, la Société STEF est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 82154 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29<sup>ter</sup> de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par STEF pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312 17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de

l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par STEF dans le rapport de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

## Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue

(amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de STEF, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par STEF en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

## CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR STEF POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312 17 DU CODE DU TRAVAIL

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par STEF lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par STEF avec les ESRS.

Concernant la consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article

L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par STEF pour déterminer les informations publiées.

#### > Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives aux parties prenantes sont mentionnées au « 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties intéressées » du Rapport de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;

- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité ;

- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la note « 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties intéressées » du rapport de durabilité.

### > Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la note « 1.3.3. Incidences, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » du rapport de durabilité.

Nous avons notamment pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, tel que présenté dans la note « 1.4. Gestion des incidences, des risques et des opportunités » du rapport de durabilité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre avec les parties prenantes.

Nous avons également apprécié les activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO. A ce titre, nous avons exercé notre jugement professionnel pour apprécier la

présentation des exclusions relatives aux entrées de périmètre, figurant dans la note « 1.1. Base d'établissement des déclarations » du rapport de durabilité.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité.

#### Nous avons apprécié :

- la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;

- la cohérence des IRO actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;

- la façon dont l'entité a pris en considération les différents horizons temporels, notamment s'agissant des enjeux climatiques.

### > Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au « 1.4. Gestion des incidences, des risques et des opportunités » du rapport de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible,

du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par la norme ESRS 1.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par l'entité dans l'évaluation des matérialités d'impact et financière, et apprécié la présentation qui en est faite dans la note « 1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants » du rapport de durabilité.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;

- au titre des informations spécifiques à l'entité.

## CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par STEF relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions ou incohérences importantes, c'est à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 1.1.1. Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité » du rapport de durabilité qui précise que, dans le contexte lié à la première année d'application de la CSRD :

- certaines informations requises par les normes ESRS sont non disponibles au 31 décembre 2024 ;
- des exclusions de périmètre ont été opérées sur les acquisitions réalisées sur l'exercice 2024.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

#### > Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (norme ESRS E1) sont mentionnées à la section « 2. Changement climatique » du rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part

concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction Développement durable et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par STEF couvre les enjeux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;

- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la section « 2. Changement climatique » et l'annexe 5 « Méthodologie et formules de calcul des consommations d'énergie et émissions GES (ESRS 1) » et leur cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre (« Bilan Emissions GES ») dans la note « 2.3.3 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES », nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par STEF pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites notamment au titre du scope 1 et du scope 3 ;

- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission 1.2 et 3.4 utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;

- prendre connaissance, par entretien avec la direction Développement durable, de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles STEF a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre ;

- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par STEF pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes dans les informations fournies, c'est à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris-La Défense, le 2 avril 2025

### Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA  
Erwan Candau

ERNST & YOUNG Audit  
Denis Thibon

# ANNEXES

## **Annexe 1.**

Glossaire des acronymes RSE et définitions

## **Annexe 2.**

Table de correspondance avec les ESRS

## **Annexe 3.**

Liste des thématiques et des sous-thématiques matérielles pour STEF

## **Annexe 4.**

Tableau des points de données découlant d'autres actes législatifs de l'UE

## **Annexe 5.**

Méthodologie et formules de calcul des émissions de GES (ESRS E1)

## **Annexe 6.**

Méthodologie et formules de calcul des émissions de polluants (ESRS E2)

## **Annexe 7.**

Méthodologie de calcul des indicateurs ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

## **Annexe 8.**

Méthodologie de calcul des indicateurs biodiversité (ESRS E4)

## **Annexe 9.**

Méthodologie de calcul des indicateurs économie circulaire et ressources (ESRS E5)

## **Annexe 10.**

Incorporations par référence et déclaration sur la diligence raisonnable

## **Annexe 11.**

Liste des date points non publiés au titre de 2024

**Les annexes du rapport de durabilité sont disponibles dans le rapport financier annuel du Groupe et dans un tiré à part, tout deux consultables sur le site internet de STEF.  
[www.stef.com](http://www.stef.com)**

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE



|   |     |
|---|-----|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE  | 132 |
| RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 135 |
| RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX            | 139 |
| RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL              | 143 |
| FACTEURS DE RISQUES                             | 147 |



# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

## PRÉSIDENT ET DIRECTION GÉNÉRALE

Chez STEF, les fonctions de Président et de Directeur général sont réunies entre les mains de M. Stanislas Lemor. En qualité de Directeur général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Un Directeur général délégué, M. Marc Vettard, a la charge de la conduite des opérations. Il accompagne le Président-Directeur général dans la conduite des affaires du Groupe.

Le Président-Directeur général (PDG) pilote les fonctions support du Groupe et la croissance externe et le Directeur général délégué (DGD), les fonctions métiers et opérationnelles. Tous deux ont une connaissance intrinsèque du Groupe pour avoir mené une grande partie de leur expérience en son sein.

Les fonctions qui leur sont rattachées sont les suivantes :

Fonctions rattachées au PDG : Finances - Immobilier et pôle Énergie-Audit - Communication - Secrétariat général - RSE - Croissance externe.

Fonctions rattachées au DGD : Commerce et Marketing - Systèmes d'information - Métiers - Directions opérationnelles et Pays - Direction des Ressources humaines Groupe - Transformation et innovation.

Le mandat d'administrateur de M. Stanislas Lemor arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 avril 2025. Sous réserve du renouvellement de son

mandat, le Conseil d'administration de la Société a décidé de se positionner dans une logique de continuité et a décidé de :

- maintenir la réunion des fonctions de Président et de Directeur général ;
- renouveler le mandat de M. Stanislas Lemor en qualité de Président-Directeur général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur ;
- confirmer M. Marc VETTARD en qualité de Directeur général délégué, non administrateur, en charge de la conduite des opérations.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de gouvernance institutionnel du Groupe. Son rôle est de superviser la stratégie d'ensemble. Il valide les objectifs à moyen et long terme et les orientations proposées par la Direction générale sur le développement du Groupe et ses plans stratégiques. Il a notamment pour missions, la gouvernance et la conformité, le suivi des performances, l'évaluation des états financiers et des prévisions, l'analyse des impacts des tendances macro-économiques sur l'environnement du Groupe. Le Conseil d'administration s'appuie sur deux Comités spécialisés, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

À la date du rapport, le Conseil d'administration est composé de onze membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires, Mme Hensgen-Stoller et deux membres représentant les salariés : M. Benhamouda et M. Rambaud.

## MANDATS D'ADMINISTRATEURS À ÉCHÉANCE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2025

Les mandats d'administrateur de Mme Hensgen-Stoller et de M. Stanislas Lemor arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2025. Le renouvellement de leurs mandats sera proposé au vote de l'Assemblée.

Sous réserve du renouvellement de ces mandats, le Conseil d'administration restera composé de 11 membres avec :

- quatre administrateurs indépendants, soit un ratio de 36 % : Mesdames Breuil, de Bertier, Ispas et Monsieur Vandoni ;
- un ratio de parité de 44 % avec quatre femmes présentes au Conseil : Mmes Breuil, de Bertier, Ispas et Hensgen Stoller (les deux administrateurs représentant les salariés n'étant pas pris en compte au niveau du dénominateur, conformément à la loi).

Administrateurs indépendants

36 %

Ratio de parité

44 %

## MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES ADMINISTRATEURS

Composition et mandats à la date du Conseil d'administration d'arrêté des comptes - 13 mars 2025

| Nom de l'administrateur et fonction  | Administrateur indépendant | 1 <sup>re</sup> nomination | Echéance du mandat | Comité des nominations et des rémunérations | Comité d'audit    | Expertise apportée au Conseil d'administration en matière de conduite des affaires            |
|--|----------------------------|----------------------------|--------------------|---|-------------------|---|
| <b>Stanislas Lemor</b><br>Président-Directeur général<br>Président du Conseil d'administration | Non                        | 2019                       | 2025               | -   | -                 | Vision stratégique  |
| <b>Atlantique Management</b><br>Représentée par F. de Cosnac                                   | Non                        | 2010                       | 2026               | -   | -                 | Finance   |
| <b>Ahkim Benhamouda</b><br>Représentant des salariés   | Non                        | 2021                       | 2027               | -   | -                 | Connaissance de l'entreprise  |
| <b>Sophie Breuil</b>   | Oui                        | 2020                       | 2026               | -   | Oui               | Contrôle interne – Éthique<br>Durabilité – Finance  |
| <b>Jean-Charles Fromage</b>  | Non                        | 2005                       | 2027               | -   | -                 | Connaissance du Groupe<br>Métiers   |
| <b>Ruxandra Ispas</b>  | Oui                        | 2023                       | 2029               | Oui   | -                 | Supply chain agroalimentaire<br>et marché de la restauration<br>collective, Achats et Digital |
| <b>Bernard Jolivet</b>   | Non                        | 1996                       | 2026               | -   | Oui               | Connaissance du Groupe<br>Finances  |
| <b>Estelle Hensgen Stoller</b><br>Représentant des salariés<br>actionnaires                    | Non                        | 2013                       | 2025               | -   | -                 | Marchés clients<br>Enjeux commerce  |
| <b>Murielle de Bertier</b>   | Oui                        | 2011                       | 2029               | Oui   | Oui<br>Présidente | Stratégie – Éthique<br>Durabilité – Finance   |
| <b>Dominique Rambaud</b><br>Représentant des salariés  | Non                        | 2019                       | 2027               | -   | -                 | Connaissance de l'entreprise  |
| <b>Maxime Vandoni</b>  | Oui                        | 2022                       | 2026               | Oui<br>Président                            | -                 | Stratégie – Connaissance du<br>secteur agroalimentaire  |

À noter qu'il n'existe pas de Comité spécifique RSE. Cette fonction est assurée directement par le Conseil d'administration, l'objectif étant de partager avec l'ensemble des administrateurs les réflexions, travaux et débats.

## Mandats exercés par les membres du Conseil et la Direction générale à la date d'arrêté des comptes (13 mars 2025)

| Nom, prénom, qualité  | Mandats  |
|---|--|
| <b>Stanislas Lemor</b><br>Président-Directeur général<br>Président du Conseil<br>d'administration<br>Administrateur de STEF | Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles, de STEF Transport Nazareth, de Transwest et depuis le 2 décembre 2024 de Cooltrans, Cardon Logistique, Koeling et Cooltrans Logistics (Belgique)<br>Président de STEF Italia Holding S.R.L., de STEF Logistics Italia S.R.L. et de STEF Frozen Italia S.r.L. jusqu'au 30 octobre 2024, administrateur de STEF Italia S.P.A. (Italie)<br>Administrateur de STEF Iberia (Espagne) et administrateur et Vice-président de STEF Suisse (Suisse)<br>Représentant permanent de STEF au Conseil d'administration de GEFA et d'IMMOSTEF, administrateur de Primever et de Primever IMMO<br>Directeur général délégué d'UEF<br>Membre du Conseil d'administration de France Logistique |
| <b>Atlantique Management</b><br>Représentée par F de Cosnac   | Administrateur d'IMMOSTEF et d'UEF, représentant permanent de la société UEF, administrateur d'Atlantique Management   |
| <b>Ahkim Benhamouda</b>   |  |
| <b>Sophie Breuil</b>  | Présidente de SAS HâpyFew  |
| <b>Jean-Charles Fromage</b>   | Administrateur d'Atlantique Management, administrateur de Primever   |
| <b>Bernard Jolivet</b>  | Président -Directeur général d'Atlantique Management   |
| <b>Murielle de Bertier</b>  | Administratrice de sociétés du Crédit Agricole Assurances, administratrice de SER et de la société IMMOSTEF  |
| <b>Estelle Hensgen Stoller</b>  |  |
| <b>Ruxandra Ispas</b>   |  |
| <b>Dominique Rambaud</b>  |  |
| <b>Maxime Vandoni</b>   | Directeur général délégué d'Unigrains, mandats de présidence et/ou de direction dans des sociétés membres du Groupe Unigrains (administrateur et président de Messis Finances, administrateur et Directeur général d'Unigrains Équipements, représentant permanent de la société Unigrains dans la société Unigrains Développement et dans la société SOFIPROTEOL, Directeur général délégué d'Agricéales et d'Unicéales), administrateur de SAIAM, et de GS1 France, représentant permanent de la société Unigrains, Président d'Andrea Conseil   |
| Direction générale  |  |
| <b>M. Marc Vettard,</b><br>Directeur général délégué  | Président de STEF Logistique et de STEF Transport<br>Administrateur d'IMMOSTEF<br>Président du Conseil d'administration de STEF Italia S.p.A., et administrateur de STEF Italia Holding S.r.L., de STEF Logistics Italia S.r.L. et de STEF Frozen Italia S.r.L. jusqu'au 30 octobre 2024 (Italie)<br>Président du Conseil d'administration de STEF Iberia (Espagne)<br>Administrateur de STEF Transport Saintes, de STEF Logistics Saintes, de STEF Logistics Courcelles et de STEF Transport Nazareth (Belgique)<br>Administrateur de Primever<br>Représentant permanent de STEF Transport au Conseil d'administration de Froidcombi<br>Administrateur d'Atlantique Management<br>Membre du Comité directeur de TLF   |

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, son mode de fonctionnement, de même que celui du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations. Il inclut également la charte de l'administrateur.

## LE CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ

Le Code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Middenext. Le Conseil d'administration a considéré que celui-ci proposait des principes de gouvernance adaptés à la structure de capital d'une entreprise telle que STEF. La Société a pris en compte les 22 recommandations du Code Middenext.

| Enoncé de la recommandation (R)  | Application au sein de la Société STEF  |
|--|---|
| <p><b>R 1</b><br/>Déontologie des membres du Conseil</p>                       | <p>STEF a mis en place un règlement intérieur du Conseil d'administration, assorti d'une charte de l'administrateur qui organise le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités.</p> <p>Le règlement intérieur fixe les règles de déontologie à respecter par les membres du Conseil : exemplarité, signalement des situations de conflit d'intérêts éventuelles, respect des prescriptions légales et réglementaires en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la Société, assiduité et participation aux réunions du Conseil et des Comités, stricte obligation de confidentialité, participation aux réunions de l'Assemblée générale.</p> |
| <p><b>R 2</b><br/>Conflits d'intérêts</p>                                      | <p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration contient les dispositions relatives au signalement et à la gestion des conflits d'intérêts éventuels. Il a été complété en décembre 2023 avec des dispositions renforcées dans ce domaine.</p> <p>Les membres du Conseil s'engagent à faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, au titre de leurs fonctions et doivent s'abstenir de participer au débat et au vote de la délibération correspondante.</p>   |
| <p><b>R 3</b><br/>Composition du Conseil, Présence de membres indépendants</p> | <p>Le Conseil d'administration comprend quatre administrateurs indépendants au sens du Code Middenext qui caractérise l'indépendance des administrateurs par l'absence de relation actionnariale, financière, salariale, contractuelle ou familiale proche, susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces administrateurs sont Mmes. Breuil, de Bertier, lspas et M. Vandoni. Le ratio est de 36 %.</p>   |
| <p><b>R 4</b><br/>Information des membres du Conseil</p>                       | <p>Les convocations sont adressées environ quinze jours à l'avance. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents à l'ordre du jour. Les administrateurs ont la possibilité de poser les questions qu'ils souhaitent, les comptes rendus de réunion sont détaillés. Les dossiers des réunions et les comptes rendus sont disponibles en permanence sur une plateforme d'accès sécurisé, permettant à chaque administrateur et membre d'un Comité de les consulter à leur guise.</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>R5</b><br/>Formation des membres du Conseil</p>                          | <p>Un plan de formation spécifique existe pour les administrateurs représentant les salariés afin que ceux-ci disposent des informations nécessaires, en termes de rôle et de responsabilités, pour bien appréhender leur mandat. Le questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration permet à l'ensemble des administrateurs de s'exprimer sur leur souhait de bénéficier d'informations complémentaires sur des thématiques, de façon à mieux appréhender les contours de leur mission et les enjeux auxquels sont confrontés l'entreprise (une visite de site chaque année, connaissance des métiers du Groupe). Afin de compléter leur documentation sur l'actualité du Groupe et de son secteur, une revue de presse spécifique leur est adressée chaque trimestre.</p>  |
| <p><b>R6</b><br/>Organisation des réunions du Conseil et des Comités</p>       | <p>Les réunions du Conseil d'administration sont planifiées pour l'année qui suit en fonction d'un calendrier prévisionnel et sont au nombre de cinq. D'autres réunions peuvent être programmées suivant la nature et l'urgence des sujets à traiter. La durée des réunions est généralement de trois heures. Les dossiers sont envoyés le plus en amont possible. Le même principe est suivi pour les Comités.</p>  |
| <p><b>R7</b><br/>Mise en place de Comités</p>                                  | <p>Deux comités gravitent autour du Conseil d'administration : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.</p>  |
| <p><b>R8</b><br/>Mise en place d'un Comité spécialisé RSE</p>                  | <p>Compte tenu du caractère déterminant des engagements RSE au sein du Groupe, le Conseil d'administration a choisi de se réunir directement en formation de Comité RSE deux fois par an (et donc de ne pas constituer de Comité RSE). Chaque membre du Conseil est ainsi directement impliqué dans les orientations qui sont prises et peut nourrir des échanges de proximité avec les responsables chargés de la mise en œuvre des projets dans l'entreprise. De cette façon, l'ensemble du Conseil dispose d'une information complète et homogène sur les thématiques RSE. À noter qu'à compter de 2024, avec la nomination d'un Directeur RSE, membre du Comité exécutif du Groupe, un Comité interne RSE ressemblant les principales fonctions impliquées dans le reporting de durabilité a été créé.</p>   |
| <p><b>R9</b><br/>Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil</p>         | <p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration est en ligne sur le site <a href="http://www.stef.com">www.stef.com</a> dans la rubrique Gouvernance. Il a fait l'objet d'une actualisation en décembre 2023 afin de renforcer les règles en matière de gestion des situations de conflits d'intérêts et de formaliser le rôle croissant des Comités.</p>  |
| <p><b>R10</b><br/>Choix de chaque membre du Conseil</p>                        | <p>À chaque nomination, les informations nécessaires sur la biographie, l'expérience et la compétence apportée par le candidat sont mises en ligne préalablement à l'Assemblée générale. Les informations relatives aux membres du Conseil figurent dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise.</p>  |
| <p><b>R11</b><br/>Durée des mandats des membres du Conseil</p>                 | <p>La durée statutaire des mandats est de six ans. Cette durée paraît nécessaire pour développer une connaissance fine des problématiques et des enjeux de la Société et pour favoriser des échanges pertinents. Le renouvellement des mandats est naturellement échelonné au fil des échéances.</p>   |
| <p><b>R12</b><br/>Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat</p> | <p>Des rémunérations sont allouées aux administrateurs et aux membres des Comités selon une enveloppe déterminée par l'Assemblée générale. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et est exclusivement fondée sur l'assiduité des administrateurs aux réunions.</p>   |
| <p><b>R13</b><br/>Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil</p>    | <p>Il existe un processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, réitéré tous les trois ans. Chaque administrateur est invité à fournir son avis sur le fonctionnement du Conseil et des Comités via un questionnaire au travers de huit thématiques : le rôle et les pouvoirs du Conseil, sa composition, l'organisation des séances et son fonctionnement, l'information du Conseil et des administrateurs, la politique de rémunération des administrateurs, les relations au sein du Conseil, la déontologie des membres et enfin, le fonctionnement des comités spécialisés. En 2022, la restitution des résultats de l'évaluation et les débats en séance ont permis d'élaborer conjointement un plan d'actions (ouverture du Conseil à des compétences métier, interactions avec des directeurs de l'entreprise sur des sujets spécifiques, visites de sites).</p> |
| <p><b>R14</b><br/>Relation avec les actionnaires</p>                           | <p>Le Conseil s'attache à apporter au travers du rapport financier et du rapport annuel le niveau d'information le plus fin possible pour permettre à tous les actionnaires d'avoir une bonne visibilité sur l'entreprise et également d'exprimer un vote éclairé aux Assemblées.</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>R15</b><br/>Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise</p>                       | <p>Le Groupe a mis en place un Comité « Égalité/Mixité professionnelle » qui assure la coordination et le déploiement des actions dans ce domaine. Le Conseil d'administration s'est vu présenter sa feuille de route en matière de mixité professionnelle, en particulier, l'engagement d'augmenter de 25 % à l'horizon 2030 la proportion des femmes dans l'entreprise. Les actions en matière sociale incluant cette thématique sont débattues en Conseil d'administration, à minima, une fois par an (analyse de l'évolution de la situation, suivi des plans d'actions, tableaux de bord et indicateurs).<br/>La démarche <i>MIX'UP</i> du Groupe STEF est détaillée dans le rapport de durabilité.<br/>Parité au sein du Conseil : Le taux de parité au sein du Conseil d'administration est de 44 %. La Société répond aux prescriptions de l'article L225-17, al.2 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration.</p> |
| <p><b>R16</b><br/>Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p> | <p>La politique et les informations relatives aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est décrite à la rubrique du rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>  |
| <p><b>R17</b><br/>Préparation de la succession des dirigeants</p>                                      | <p>Les évolutions en matière de gouvernance sont du ressort de la Direction générale du Groupe et sont étudiées avec le Comité des nominations et des rémunérations.</p>  |
| <p><b>R18</b><br/>Cumul contrat de travail et mandat social</p>  | <p>Les contrats de travail du Président-Directeur général et du Directeur général Délégué ont été suspendus lors de leur nomination.</p>  |
| <p><b>R19</b><br/>Indemnités de départ</p>   | <p>Les engagements excédant les limites conventionnelles sont soumis à des critères de performance, appréciés au regard de celle de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés. Voir le détail du dispositif dans le rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.</p>   |
| <p><b>R20</b><br/>Régimes de retraite supplémentaires</p>  | <p>Il n'existe pas de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies.</p>   |
| <p><b>R21</b><br/>Stock-options et attributions gratuites d'actions</p>                                | <p>La Société a mis en place un plan d'actions de performance s'adressant à environ 120 cadres durant la période 2016-2023. Voir le détail du dispositif à la rubrique « Plan d'intéressement à long terme- Actions de performance ». L'attribution définitive des actions de performance est soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à long terme de l'entreprise et appréciés sur une période de trois ans.</p>  |
| <p><b>R22</b><br/>Revue des points de vigilance du Code Middenext</p>                                  | <p>Le processus de revue des points d'amélioration et de vigilance est réalisé chaque année lors de l'arrêt du rapport sur la gouvernance et également lors de l'autoévaluation des travaux du Conseil.</p>   |

## PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun. Les réunions planifiées en fonction d'un calendrier prévisionnel sont au nombre de cinq, d'autres réunions sont optionnelles suivant les sujets et l'actualité du Groupe.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs, adressée environ quinze jours avant la réunion. La convocation est assortie de l'ordre du jour du conseil et du projet de procès-verbal de la précédente réunion. Dans les jours précédant la réunion, chaque administrateur reçoit un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois pour un taux de participation de 94 % (92 % en 2023).

Conseil d'administration :  
Taux d'assiduité

94%

## 2. Les travaux du Conseil d'administration

La projection des résultats de l'exercice écoulé et les principales composantes du budget de l'année qui démarre sont traditionnellement examinées lors de la réunion qui se tient fin janvier.

Les réunions de mars et de septembre sont essentiellement consacrées aux arrêtés de comptes consolidés annuels et semestriels.

La réunion qui intervient en avril, avant l'Assemblée générale, est dédiée à l'examen de la politique RSE au sein du Groupe. À compter de 2025, le Conseil d'administration examine les éléments constitutifs du rapport de durabilité, les IROs issus de l'élaboration de la grille de double matérialité et leurs évolutions.

En décembre, le Conseil examine l'évolution de l'activité du Groupe sur l'exercice et la compare aux projections budgétaires. Il fait le point sur les délégations accordées, en particulier les cautions, avals et garanties. Il procède à une évaluation de ses travaux.

À chaque réunion de Conseil, les informations structurantes jalonnant l'actualité du Groupe sont abordées et les résultats du mois précédent

sont présentés. Par ailleurs, chaque mois, les administrateurs reçoivent les données financières commentées leur permettant d'apprécier la performance du Groupe au titre du mois précédent.

Le Conseil d'administration prend les avis de deux Comités spécialisés, qui rendent compte de leurs travaux au Conseil par la voie de leurs présidents respectifs.

## LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres : Mesdames Breuil, de Bertier et Monsieur Jolivet. Madame Murielle de Bertier - administratrice indépendante - est la Présidente du Comité. Le taux de parité est de 66 %.

En complément des attributions relatives à l'examen des états comptables et budgétaires, le Comité d'audit a la charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce cadre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par l'Audit interne avec ces enjeux et de l'efficacité des contrôles effectués sur les risques identifiés.

Le Comité d'audit a défini son mode opératoire, tant dans son fonctionnement interne qu'à l'égard de ses interlocuteurs au sein de l'entreprise et a établi son champ d'actions. Les membres de la Direction générale, les représentants de la Direction financière et du service d'audit interne, le Directeur RSE peuvent être entendus par le Comité d'audit, de même que les commissaires aux comptes.

À compter de 2024, le champ d'actions du Comité d'audit s'est élargi avec la mise en œuvre de la directive CSRD, et en particulier le rapport de durabilité. Au cours de l'exercice, il a conduit des travaux spécifiques pour valider la grille de double matérialité, les IRO principaux de l'entreprise et a supervisé l'organisation proposée par

le Groupe pour répondre à ces enjeux de transformation et de reporting.

Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en 2024, pour un taux de participation de 100 % (taux identique à 2023).

Lors de séances précédant les réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels, le Comité examine les états financiers et extra financiers (rapport annuel de durabilité) qui lui ont été remis.

En décembre, le Comité d'audit examine les travaux du service d'audit interne au cours de l'année écoulée, étudie les rapports de missions réalisées et le plan de charge de l'Audit interne pour l'année à venir et enfin, procède à la revue des honoraires des commissaires aux comptes.

### 2. Le Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux

Ce Comité est composé de trois membres : Mesdames Ispas, de Bertier et Monsieur Vandoni, ce dernier étant le Président. Le taux de parité est de 66 %.

Le Comité est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Le Président du Conseil d'administration participe aux travaux du Comité pour présenter les éléments d'atteinte des objectifs du Président-Directeur général et du Directeur général délégué.

Le Comité intervient également pour faire des recommandations au Conseil sur la composition de ce dernier en formulant des avis sur le renouvellement de mandats d'administrateurs ou sur la désignation de nouveaux administrateurs.

De 2016 à 2023, le Comité a examiné les projets de plans d'attribution d'actions de performance.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2024 pour un taux de participation de 100 % (taux identique à 2023).

# RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en application des articles L.22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Les rémunérations du Président-Directeur général, M. Stanislas Lemor, et du Directeur général délégué, M. Marc Vettard, sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des rémunérations d'administrateurs dans le cadre d'une enveloppe globale de 210 000 €. Une partie, 15 000 euros est réservée aux membres du Comité d'audit et 12 000 euros aux membres du Comité des rémunérations et des nominations. Ces rémunérations sont exclusivement versées sur des critères d'assiduité aux réunions.

Les administrateurs exerçant des fonctions dans l'entreprise sont rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de l'exercice de leur mandat et constituant la politique de rémunération les concernant.

Les deux dirigeants mandataires sociaux concernés par ces dispositions sont MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard.

Leur rémunération est composée de trois principaux éléments : un salaire fixe, une part variable et un intéressement à plus long terme (attribution d'actions de performance). Cette politique de rémunération établit un équilibre entre des facteurs de performance à court et moyen terme et à plus long terme.

### Salaire fixe

La politique de détermination et d'actualisation de la partie fixe des rémunérations résulte d'une démarche constante dans l'entreprise. Une attention particulière est portée sur le fait qu'elle soit en adéquation avec les pratiques du marché, tout en restant cohérente avec la politique salariale menée au sein du Groupe. Le Comité des nominations et des rémunérations conduit régulièrement des travaux pour s'assurer que la partie fixe des rémunérations des deux dirigeants mandataires sociaux est en adéquation avec les comparables du marché.

### Principes de détermination de la rémunération variable annuelle

Celle-ci est fondée sur une appréciation objective approuvée chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, lequel se fonde sur des principes prédéfinis.

La rémunération variable annuelle est accordée sous des conditions de performance définies par rapport à trois critères : la performance économique du Groupe, un critère de performance

en matière de responsabilité sociale et environnementale et enfin, un critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique.

La part économique, quantitative, est établie par rapport à l'atteinte d'objectifs budgétaires se reportant aux indicateurs sur lesquels STEF communique habituellement avec le marché, à savoir, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (hors ventes pour compte de tiers) et le résultat avant impôt. L'atteinte de ces deux critères représente respectivement 20 % et 55 % de la rémunération variable.

L'atteinte du critère de performance RSE correspond à 10 % de la rémunération variable. Le critère qualitatif est basé sur la mise en œuvre du plan à moyen terme et correspond à 15 % de la rémunération variable. Sur ce dernier volet, Stanislas Lemor est évalué sur la mise en œuvre du plan stratégique et Marc Vettard, sur la mise en œuvre opérationnelle.

À compter de l'exercice 2025, le critère relatif au résultat avant impôt sera ramené de 55 % à 50 % et le critère relatif à la mise en œuvre du plan à moyen terme sera porté de 15 % à 20 %.

L'atteinte de l'ensemble des critères à 100 % conduit à une rémunération variable cible représentant 80 % de la rémunération fixe.

Le dépassement de chacun des objectifs quantitatifs de performance économique peut conduire à une rémunération variable majorée qui ne pourra pas excéder 98 % de la rémunération fixe.

À l'inverse, en cas de non-respect des prévisions budgétaires au-delà d'un certain %, la part variable calculée

sur les critères financiers peut être nulle. Il n'y a donc pas de plancher dans cette hypothèse.

La grille d'évaluation des objectifs est approuvée par le Conseil d'administration après examen du Comité des rémunérations.

### Actions de performance

Il n'existe plus de dispositif d'intéressement à long terme en vigueur. Un plan d'actions de performance a fonctionné entre 2016 et 2023<sup>(1)</sup>. Il sera proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2025 d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance d'une durée de 38 mois, pour 1,5 % du capital social.

### Informations complémentaires

■ Indemnités en cas de rupture du contrat de travail : les contrats de travail de MM. Stanislas Lemor et Marc Vettard contiennent des dispositions relatives aux indemnités à leur verser en cas de rupture du contrat de travail, entrant dans le champ des conventions et engagements réglementés

relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Conformément à la loi, les engagements excédant les limites conventionnelles ont été soumis au respect de critères de performances, appréciés au regard de celles de la Société et qui sont la réalisation d'une croissance annuelle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel consolidés au moins égale à 3 %. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

■ Existence d'un avantage en nature constitué d'une voiture de fonction.

■ Absence d'engagements de retraites complémentaires à prestations définies au sens de l'article L137-11 du Code de la Sécurité sociale.

Le tableau ci-dessous contient les données relatives aux deux dirigeants mandataires sociaux permettant à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.22-10-34 du Code de commerce).

<sup>(1)</sup> Détail des plans d'actions de performance des 5 dernières années en rubrique « Plan d'intéressement à long terme ».

## RÉMUNÉRATIONS, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, VERSÉES ET ATTRIBUÉES AUX DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le tableau ci-dessous contient les données relatives aux deux dirigeants mandataires sociaux permettant à l'Assemblée générale de se prononcer

sur l'approbation des rémunérations les concernant (art. L.22-10-34 du Code de commerce).

| En euros  | Rémunération fixe |         | Rémunération variable            |                                  |  | Rémunérations exceptionnelles |      | Rémunérations d'administrateurs |        | Avantages en nature |       |
|---|-------------------|---------|----------------------------------|----------------------------------|--|-------------------------------|------|---------------------------------|--------|---------------------|-------|
|   | 2023              | 2024    | Versées en 2023 au titre de 2022 | Versées en 2024 au titre de 2023 | À verser en 2025 au titre de 2024 <sup>(2)</sup> | 2023                          | 2024 | 2023                            | 2024   | 2023                | 2024  |
| <b>Stanislas Lemor</b><br>Président-Directeur général | 423 265           | 445 098 | 322 000                          | 263 000                          | 241 000  | 85 000                        | -    | 28 532                          | 30 482 | 4 459               | 4 847 |
| <b>Marc Vettard</b><br>Directeur général délégué      | 338 735           | 356 354 | 257 000                          | 210 000                          | 193 000  | 67 000                        | -    | 5 003                           | 5 108  | 4 563               | 4 572 |

<sup>(2)</sup> Ces rémunérations variables sont fixées en fonction des critères exposés dans la section « Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux », en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2025.

## PROPOSITION D'APPROBATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2025 DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES, NETTES DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX, DES DEUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'administration, suivant l'analyse de la grille d'évaluation des objectifs selon les trois critères précités, à savoir, la performance économique du Groupe, la performance en matière de responsabilité sociale et environnementale et le critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique, a conclu à l'attribution d'une rémunération variable au titre de l'exercice 2024 de 54,80 % de la rémunération fixe de l'année 2024, soit une baisse de - 31 % par rapport

à l'exercice précédent et ce, selon les paramètres suivants :

- performance économique du Groupe :
- chiffre d'affaires : 80 % de taux d'atteinte ;
- résultat avant IS : 50 % de taux d'atteinte.
- critères de performance RSE : 100 % de taux d'atteinte ;
- critère qualitatif de mise en œuvre du plan stratégique : 100 % de taux d'atteinte.

Le Conseil d'administration, sur l'avis du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver l'attribution aux deux dirigeants mandataires sociaux d'une rémunération variable, nette de prélèvements sociaux, d'un montant de 241 000 euros pour Stanislas Lemor et de 193 000 euros pour Marc Vettard.

### Rémunérations, nettes de prélèvements sociaux, versées aux autres mandataires sociaux – Administrateurs

| En euros   | Rémunérations d'administrateurs |        | Rémunération fixe |        | Rémunération variable            |                                  | Rémunération exceptionnelle |      | Avantages en nature |       |
|--|---------------------------------|--------|-------------------|--------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------|---------------------|-------|
|  | 2023                            | 2024   | 2023              | 2024   | Versées en 2023 au titre de 2022 | Versées en 2024 au titre de 2023 | 2023                        | 2024 | 2023                | 2024  |
| Sophie Breuil  | 16 219                          | 18 710 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Ahkim Benhamouda   | 12 907                          | 14 569 | 46 351            | 47 609 | 2 795                            | 3 095                            |                             |      |                     |       |
| Jean-Charles Fromage                                     | 10 326                          | 11 656 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Estelle Hensgen-Stoller                                  | 12 907                          | 14 569 | 64 100            | 65 783 | 12 123                           | 13 573                           |                             |      | 1 890               | 1 690 |
| Bernard Jolivet  | 16 219                          | 18 710 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Murielle de Bertier                                      | 18 703                          | 22 022 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Lucie Maurel-Aubert<br>(fin de mandat avril 2023)        | 6 405                           | -      | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Ruxandra Ispas<br>(début de mandat 27/04/2023)           | 6 405                           | 14 969 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Dominique Rambaud  | 10 326                          | 14 569 | 12 814            | 5 831  | -                                | 339                              |                             |      |                     |       |
| Maxime Vandoni   | 15 391                          | 17 881 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |
| Atlantique Management<br>représentée par M. de<br>Cosnac | 10 326                          | 11 656 | -                 | -      | -                                | -                                |                             |      |                     |       |

## RATIOS D'ÉQUITÉ

Niveau de la rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué au regard de la rémunération moyenne et de la

rémunération médiane des salariés de la société STEF SA (à l'exclusion des mandataires sociaux) - Évolution des ratios sur les cinq derniers exercices. (Article L22-10-9 du Code de commerce).

|   |   | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|---|------|------|------|------|------|
| <b>Stanislas Lemor</b><br>Président-Directeur général | Rémunération / salaire moyen des salariés de STEF SA  | 12,0 | 11,3 | 9,7  | 8,3  | 9,5  |
|   | Rémunération / salaire médian des salariés de STEF SA | 15,4 | 14,8 | 12,7 | 10,8 | 12,5 |
| <b>Marc Vettard</b><br>Directeur général délégué      | Rémunération / salaire moyen des salariés de STEF SA  | 9,7  | 9,2  | 7,8  | 6,7  | 7,7  |
|   | Rémunération / salaire médian des salariés de STEF SA | 12,5 | 12,0 | 10,3 | 8,7  | 10,1 |

## CONVENTIONS AVEC DES ADMINISTRATEURS

Néant.

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

### CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 12 850 000 €, composé de 12 850 000 actions d'une valeur nominale de 1€. Il a fait l'objet

d'une réduction le 24 janvier 2024 par annulation de 150 000 actions auto-détenues.

9 970 094 actions bénéficiaient d'un droit de vote double en vertu des dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

|  | Actions           | % capital       | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques | Droits de vote exerçables <sup>(1)</sup> | % droits de vote exerçables |
|--|-------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|
| Atlantique Management <sup>(1)</sup>   | 4 017 666         | 31,27 %         | 8 035 332                 | 35,21%                      | 8 035 332                                | 35,70 %                     |
| FCPE STEF <sup>(2)</sup>   | 2 357 707         | 18,35 %         | 4 675 080                 | 20,49 %                     | 4 675 080                                | 20,77 %                     |
| Société des Personnels de la Financière de l'Atlantique (S.P.F.A) <sup>(1)</sup> | 1 296 578         | 10,09 %         | 2 593 156                 | 11,36 %                     | 2 593 156                                | 11,52 %                     |
| Union Économique et Financière (UEF) <sup>(3)</sup>                              | 1 775 441         | 13,82 %         | 3 524 595                 | 15,45 %                     | 3 524 595                                | 15,66 %                     |
| M. Francis Lemor   | 30 277            | 0,24 %          | 60 554                    | 0,27 %                      | 60 554                                   | 0,27 %                      |
| <b>Sous/total – action de concert</b>  | <b>9 477 669</b>  | <b>73,77 %</b>  | <b>18 888 717</b>         | <b>82,78 %</b>              | <b>18 888 717</b>                        | <b>83,92 %</b>              |
| Auto-détention   | 311 764           | 2,43 %          | 311 764                   | 1,37 %                      | 0  | 0,00 %                      |
| FMR LCC <sup>(4)</sup>   | 838 744           | 6,53 %          | 838 744                   | 3,68 %                      | 838 744                                  | 3,73 %                      |
| Autres actionnaires (< à 5 % du capital)   | 2 221 823         | 17,29 %         | 2 780 869                 | 12,19 %                     | 2 780 869                                | 12,35 %                     |
| <b>Total</b>   | <b>12 850 000</b> | <b>100,00 %</b> | <b>22 820 094</b>         | <b>100,00 %</b>             | <b>22 508 330</b>                        | <b>100,00 %</b>             |

<sup>(1)</sup> Hors les droits de vote attachés aux actions privées de droit de vote (auto-détention, etc.).

<sup>(1)</sup> SA contrôlée par des dirigeants et cadres de STEF.

<sup>(2)</sup> Le FCPE STEF est géré par Natixis Interépargne et regroupe des salariés du Groupe STEF.

<sup>(3)</sup> SA contrôlée par la famille Lemor. Transmission universelle du patrimoine de la société SELF à la société UEF en décembre 2024.

<sup>(4)</sup> Société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments. Cf. point suivant.

### Franchissements de seuil au cours de l'exercice

FMR LLC, société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments, a acquis 21 422 actions supplémentaires en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre un taux de détention de 6,53 % du capital de STEF et 3,68 % des droits de vote au 31.12.2024.

### Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

### Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par

les dispositions des articles 17 et 18 des statuts de la Société. Conformément à ce dernier article, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif pendant deux ans au nom du même actionnaire.

### Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital / Valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

### Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations figurant dans la présente rubrique « Renseignements à caractère général » permettent de répondre aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### PLAN D'INTÉRESSEMENT A LONG TERME – ACTIONS DE PERFORMANCE

Des plans d'attribution d'actions de performance se sont succédés entre 2016 et 2023. Ces plans sont terminés.

La synthèse des plans d'actions de performance sur les 5 derniers exercices est fournie ci-après.

Rappel des règles d'attribution : l'acquisition définitive des actions de performance dépendait de l'atteinte de critères de performance basés sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires du Groupe STEF et sur celle du résultat net part du Groupe après impôt. Ces deux conditions étaient complétées d'une condition de présence à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver un pourcentage minimal des actions acquises jusqu'à la fin de leur mandat.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2025 d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance d'une durée de 38 mois, pour 1,5 % du capital social.

SYNTHÈSE DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AU 13 03 2025 <sup>(1)</sup>

|  | Plan<br>« Performance 2019 » | Plan<br>« Performance 2020 » | Plan<br>« Performance 2021 » | Plan<br>« Performance 2022 » | Plan<br>« Performance 2023 » |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Date d'Assemblée générale                                    | 02/05/2018                   | 02/05/2018                   | 02/05/2018                   | 29/04/2021                   | 29/04/2021                   |
| Date de Conseil d'administration                             | 14/03/2019                   | 12/03/2020                   | 11/03/2021                   | 10/03/2022                   | 09/03/2023                   |
| <b>Nombre maximal d'actions de performance à attribuer</b>   | <b>93 456</b>                | <b>104 016</b>               | <b>111 936</b>               | <b>111 408</b>               | <b>111 936</b>               |
| <b>Nombre d'actions de performance réellement attribuées</b> | <b>33 141</b>                | <b>0<sup>(2)</sup></b>       |                              |                              | <b>0<sup>(2)</sup></b>       |
| Dont pour les dirigeants mandataires sociaux :               |                              |                              |                              |                              |                              |
| - à attribuer  | 8 448                        | 8 448                        | 8 448                        | 8 448                        | 8448                         |
| - attribuées   | 3 464                        | Néant                        |                              |                              | Néant                        |
| Date d'acquisition effective – Tous bénéficiaires            | 01/04/2022                   | 01/04/2023                   | 01/04/2024                   | 01/04/2025                   | 01/04/2026                   |
| Fin de période d'indisponibilité – Tous bénéficiaires        | 01/04/2022                   | 01/04/2023                   | 01/04/2024                   | 01/04/2025                   | 01/04/2026                   |
| Nombre total d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition  | 33 141                       | -                            | 0                            | 0                            |                              |
| Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution d'origine    | 94                           | 106                          | 115                          | 117                          | 118                          |
| Nombre de bénéficiaires                                      | 79                           | Néant                        | 105                          | 106                          | Néant                        |
| Nombre d'actions caduques                                    | 60 315                       | 104 016                      | 11 088                       | 10 560                       | 111 936                      |
| Actions de performance attribuées restantes                  | 0                            | Néant                        | 100 320                      | 100 848                      | Néant                        |

<sup>(1)</sup> Date d'arrêté du rapport de gestion par le Conseil d'administration.

<sup>(2)</sup> Aucune action de performance n'a été attribuée dans le cadre des plans 2020 et 2023, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints sur ces exercices.

## DÉTENTION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS EN 2024

| Destination des titres détenus en auto-contrôle  | Comptes annuels au 31/12/2023 | Titres acquis en 2024 | Titres cédés en 2024 | Changement d'affectation <sup>(2)</sup> | Titres transférés en 2024 | Comptes annuels au 31/12/2024 |
|--|-------------------------------|-----------------------|----------------------|---|---------------------------|-------------------------------|
| Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité   | 6 933                         | 41 605                | - 42 161             |   |                           | 6 377                         |
| Couverture d'attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise               | 118 677                       |                       |                      |   | - 4 884 <sup>(1)</sup>    | 113 793                       |
| Couverture du plan d'attribution du plan d'actions de performance (article L225-197-1 du Code de commerce) | 242 627                       |                       |                      |   | - 101 904                 | 140 723                       |
| Remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une acquisition   | 200 871                       |                       |                      | - 150 000 <sup>(2)</sup>                |                           | 50 871                        |
| <b>Total</b>   | <b>569 108</b>                | <b>41 605</b>         | <b>- 42 161</b>      | <b>- 150 000</b>                        | <b>- 106 788</b>          | <b>311 764</b>                |

<sup>(1)</sup> Attribution d'actions aux salariés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

<sup>(2)</sup> Réduction de capital le 24 janvier 2024 par annulation de 150 000 actions auto-détenues.

## PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2024

Durant l'exercice 2024, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés. D'une durée maximale de 18 mois, ils ont fait l'objet d'un descriptif

de leurs finalités et modalités, en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF :

| Date de l'Assemblée générale | N° de la résolution | Cours maximal à l'achat | % maximal du capital social à acquérir |
|------------------------------|---------------------|-------------------------|--|
| 27 04 2023                   | 12 <sup>ème</sup>   | 110 €                   | 10%                                    |
| 25 04 2024                   | 14 <sup>ème</sup>   | 140 €                   | 10%                                    |

Les opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

## CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité sur Euronext Paris a été confié à la société de bourse Gilbert Dupont (groupe Société Générale).

Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2024, le solde d'auto-détention au titre du contrat de liquidité s'établit à 6 377 actions.

## COURS DE BOURSE

Entre le 2 janvier et le 31 décembre 2024, le cours a évolué entre 112,60 € au plus bas et 147,00 € au plus haut. Sur la même période, la moyenne des titres échangés quotidiennement s'établit à 2 351 actions, pour un cours moyen annuel de 129,63 € (vs une moyenne de 1 742 titres pour un cours annuel moyen de 105,44 € au titre de l'exercice 2023).

## FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère, à sa meilleure connaissance, qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs ou susceptibles d'avoir un tel effet, hormis ceux présentés.

Le Groupe STEF actualise régulièrement la cartographie de ses principaux risques identifiés et les conclusions de ces travaux ont fait

ressortir des évolutions dans leur hiérarchisation, eu égard à leur probabilité d'occurrence et à leur impact potentiel estimé.

Les facteurs de risques identifiés sont ceux qui sont spécifiques au Groupe et à ses activités. Les principes suivants ont été appliqués :

- ▀ l'analyse effectuée en fonction de la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel tient compte du risque net, c'est-à-dire, des moyens et des procédures mis en place pour les limiter ;

- ▀ les facteurs de risques sont présentés par catégories : risques liés aux activités du Groupe, risques de marché ;

- ▀ les risques les plus critiques sont présentés au début de chacune des catégories ;

- ▀ sur chacun des risques retenus, le degré de matérialité a été défini selon l'échelle suivante : fort, moyen ou faible.

| Type de risque | Identification du risque | Mesures et actions de maîtrise du risque | Importance résiduelle |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|

### RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

|   |  |   |                      |
|---|--|---|----------------------|
| <p><b>Risque Systèmes d'information</b></p> | <p>Le Groupe exploite des systèmes d'information et des infrastructures informatiques complexes indispensables à la bonne conduite de ses activités. Ces systèmes d'information comprennent à la fois des systèmes de gestion, des systèmes de développement et d'ingénierie. Leur protection contre des dysfonctionnements, des actes de malveillance ou des erreurs humaines est donc fondamentale. Les principales causes de dysfonctionnement ou d'arrêt de ces systèmes peuvent être des virus, des intrusions informatiques, des coupures de réseaux. Ils peuvent avoir un impact direct sur les prestations auprès de ses clients et par conséquent, sur les résultats économiques du Groupe.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▀ Présence dans le Groupe d'un pôle d'expertise interne dédié aux systèmes d'information, STEF Information et Technologies. Sa mission : sécuriser les données, les restaurer rapidement en cas d'incident affectant les unités centrales et maintenir l'inviolabilité des systèmes d'information.</li> <li>▀ Maintien des infrastructures matérielles du Groupe aux meilleurs standards requis (serveurs, unités de stockage, système de sauvegarde).</li> <li>▀ Tests du plan de reprise des activités (PRA), conduite des actions de remédiation, à la suite des audits effectués et mise en place de solutions de détection de menaces de cybersécurité.</li> <li>▀ Tests réguliers avec des cabinets experts pour s'assurer de la résilience des moyens en place face aux risques liés à la cybercriminalité, notamment le risque d'intrusion.</li> </ul> <p>Politique rigoureuse de contrôle des accès et sensibilisation des utilisateurs sur les pratiques à éviter pour lutter contre le risque d'ingénierie sociale.</p> | <p><b>Faible</b></p> |
|---|--|---|----------------------|

| Type de risque                              | Identification du risque   | Mesures et actions de maîtrise du risque  | Importance résiduelle |
|---|--|---|-----------------------|
| <b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE</b> |  |   |                       |
| <b>Risque sanitaire</b>                     | <p>STEF est un spécialiste du transport de denrées alimentaires sous température dirigée, et doit donc contribuer à maintenir et préserver la sécurité sanitaire des aliments qui lui sont confiés.</p> <p>Le Groupe est donc exposé aux risques liés à un impact négatif sur la santé des consommateurs, en cas de non-maîtrise des activités qu'il exerce pour ses clients. Ces risques concernent donc à la fois la santé des consommateurs, la réputation de ses clients et celle du Groupe.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La Direction Groupe de la Sécurité sanitaire des aliments (<i>Food safety</i>) pilote, oriente et homogénéise les actions de maîtrise du risque sanitaire et s'assure de leur bonne adaptation.</li> <li>■ Systèmes de management de la Qualité et de la Sécurité sanitaires des aliments couvrant l'ensemble des actions et mesures destinées à garantir la Sécurité sanitaire des aliments confiés à STEF.</li> <li>■ Analyse rigoureuse et exhaustive des risques liés à chacune des activités réalisées par le Groupe pour ses clients (méthode HACCP - identification, évaluation et définition des actions de maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments) : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le contrôle, la traçabilité et la promotion des actions préventives ;</li> <li>■ le principe de l'amélioration continue ;</li> <li>■ la mise en place de solutions et systèmes innovants pour renforcer la maîtrise du risque ;</li> <li>■ la transparence et l'information vis-à-vis des clients et des autorités sanitaires ;</li> <li>■ la présence de systèmes de surveillance et d'alertes aux étapes clés pour détecter et prendre en compte les situations à risque ;</li> <li>■ le partage des bonnes pratiques.</li> </ul> </li> <li>■ Existence sur chaque site : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ d'un plan de maîtrise sanitaire décrivant les actions et mesures permettant d'assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des activités vis à vis de dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes ;</li> <li>■ d'un plan de contrôle, d'enregistrement et de vérification ;</li> <li>■ d'un plan de formation adapté ;</li> <li>■ de procédures et de systèmes d'information permettant d'assurer la traçabilité, la gestion des situations à risque et des retraits/rappels de produits.</li> </ul> </li> </ul> | <b>Faible</b>         |
| <b>Risque interruption d'activité</b>       | <p>Une interruption d'activité, quelle qu'en soit la cause, pourrait être préjudiciable à la Sécurité sanitaire des marchandises transportées ou stockées et créer auprès des clients des situations de rupture de stock, de pénurie, préjudiciables à leur activité et aux consommateurs finaux.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Existence à l'échelle du Groupe de solutions pour assurer la continuité de l'exploitation (plans de continuité d'activité- plans de reprise informatique - dispositifs de crise spécifiques), en fonction des aléas pouvant se présenter (climatiques, sanitaires, sociaux, informatiques ou d'ordre accidentel).</li> <li>■ En cas d'incident, organisation du Groupe et maillage territorial des implantations permettant de faire face, dans un délai rapide, à l'impossibilité d'utiliser un ou plusieurs de ses outils d'exploitation. À l'échelle du Groupe, les conséquences d'un risque - type incendie-, seraient limitées, le nombre d'entrepôts et de plateformes permettant de transférer rapidement les flux dans un autre lieu.</li> <li>■ Programmes structurés de maintenance et enveloppes d'investissement annuelles dans la mise en sécurité de sites.</li> <li>■ Déploiement d'une politique homogène de prévention des risques immobiliers s'appuyant sur des audits, des outils d'évaluation et de suivi des recommandations.</li> </ul>   | <b>Faible</b>         |

| Type de risque                                 | Identification du risque   | Mesures et actions de maîtrise du risque   | Importance résiduelle |
|--|--|--|-----------------------|
| <b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE</b>    |  |  |                       |
| <b>Risque de rupture de la chaîne du froid</b> | L'activité du Groupe est centrée sur les denrées périssables et les produits à contrainte de température et de date. Il est donc exposé au risque de rupture de la chaîne du froid.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de procédures de sécurisation et de contrôle des températures.</li> <li>● Équipement des outils immobiliers de systèmes d'enregistrement de température pendant l'exploitation et de systèmes de télésurveillance pour les périodes hors exploitation.</li> <li>● Présence de moyens mobiles de production ponctuelle d'énergie en cas d'incident.</li> </ul>   | <b>Faible</b>         |
| <b>Risque routier</b>                          | <p>Avec plus de 3 500 véhicules en circulation quotidiennement à travers l'Europe pour respecter les exigences de nos clients en matière de ponctualité et de fiabilité. Avec plus de 100 000 livraisons par jour, le risque routier est inhérent à l'activité Transport du Groupe.</p> <p>La prévention du risque routier est un enjeu majeur pour STEF, visant à garantir la sécurité de ses conducteurs et des autres usagers de la route.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Présence dans le Groupe de formateurs métiers spécialistes de la sécurité routière : plans permanents de formation à la sécurité (hors formation obligatoire).</li> <li>● Déploiement d'un plan de prévention spécifique et de sensibilisation afin d'améliorer le taux de fréquence de la sinistralité et de sécuriser nos conducteurs ainsi que les usagers de la route.</li> <li>● Pilotage et coordination des actions par un responsable prévention national du risque routier qui s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux formés au risque routier et qui travaillent conjointement avec les formateurs métiers.</li> <li>● Chaque année, STEF consacre plus de 12 000 heures à la formation sur la sécurité et le risque routier, grâce à un réseau de plus de 160 formateurs spécialisés.</li> </ul>   | <b>Faible</b>         |
| <b>Risque lié à la sous-traitance</b>          | <p>En tant que donneur d'ordre dans différents domaines d'activité, tels que la sous-traitance transport, la conduite de chantiers de construction et dans d'autres familles d'achats, le Groupe a régulièrement recours à la sous-traitance pour la réalisation de ses prestations. Il peut donc être exposé au risque éventuel de raréfaction, ou de non-disponibilité en temps utile.</p> <p>Du fait de l'emploi de sous-traitants, le Groupe est exposé à deux types de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la notoriété et la responsabilité de STEF pourraient être engagées en cas de défaillance d'un sous-traitant ;</li> <li>■ les manquements du sous-traitant dans l'application des réglementations pourraient exposer le Groupe à des sanctions en tant que donneur d'ordre.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Création d'une Direction de la sous-traitance transport.</li> <li>● Sélection des sous-traitants sur la base de cahiers des charges.</li> <li>● Politique de fidélisation et de partenariats avec ses sous-traitants, notamment au travers d'une contractualisation des relations.</li> <li>● Procédures et évaluations régulières pour valider la bonne application des réglementations et des prestations rendues.</li> <li>● Déploiement d'une politique volontariste et inclusive du Groupe à l'égard des principaux fournisseurs et sous-traitants.</li> <li>● Association des sous-traitants à la politique RSE du Groupe (réduction de leurs émissions, sécurité sanitaire, service client, qualité, digitalisation).</li> <li>● Diagnostics RSE réalisés auprès de sous-traitants et politique d'adhésion à la Charte Achats responsables du Groupe. (Voir le rapport de durabilité détaillant la politique du Groupe à l'égard de ses partenaires et sous-traitants).</li> </ul> | <b>Faible</b>         |

| Type de risque                                     | Identification du risque   | Mesures et actions de maîtrise du risque   | Importance résiduelle |
|--|--|--|-----------------------|
| <b>RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE</b>        |  |  |                       |
| <b>Risque effets du changement climatique</b>      | Les émissions générées par les activités du Groupe sont susceptibles d'affecter l'environnement.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déploiement d'une politique Développement durable fondée sur la maîtrise de l'énergie consommée par les outils d'exploitation (essentiellement, les bâtiments et les véhicules) et sur la réduction des principales émissions liées aux activités (émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques).</li> <li>■ Lancement en 2021 de la démarche Climat <i>Moving Green</i> et de la stratégie de réduction de l'empreinte carbone du Groupe.</li> <li>■ Déploiement d'une organisation, d'outils et d'indicateurs de mesure et de suivi permettant d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux des activités. Initiation en 2022 d'une démarche d'adaptation aux phénomènes physiques du changement climatique : évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité des sites aux évolutions des phénomènes physiques en vue d'établir un plan de résilience.</li> <li>■ Co-construction de solutions innovantes avec des partenaires industriels.<br/>(Voir le détail des actions menées dans le rapport de durabilité.)</li> </ul>  | <b>Faible</b>         |
| <b>Risque respect des normes environnementales</b> | Le renforcement des réglementations environnementales pourrait entraîner des coûts spécifiques de mise en conformité des moyens d'exploitation du Groupe, susceptibles d'impacter sa situation économique.<br>Certaines solutions utilisées pour les métiers pourraient nécessiter leur remplacement par des solutions alternatives (moyens roulants, énergie, fluides).<br>Les moyens d'exploitation (entrepôts et plateformes) peuvent nécessiter des mises à niveau avec les coûts et les délais inhérents. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centralisation des ressources techniques et immobilières du Groupe en un pôle dédié pour garantir l'application des réglementations et la mise en œuvre des meilleures solutions alternatives ou innovations de manière homogène dans le Groupe.</li> <li>■ Analyse en continu par la Direction Développement durable des réglementations environnementales liées aux activités du Groupe dans le but d'évaluer la conformité de ses activités à celles-ci.</li> <li>■ Application stricte des normes existantes ; en France : réalisation des projets immobiliers dans le respect de la réglementation propre aux installations classées pour le respect de l'environnement (ICPE) : prise en compte des impacts environnementaux selon les prescriptions de la Charte AFILOG « plateforme logistique durable » et les préconisations du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale) propre aux entrepôts frigorifiques.</li> <li>■ Conduite d'échanges avec les parties prenantes externes pour analyser l'écosystème réglementaire afin d'anticiper les besoins et les évolutions.</li> </ul> |                       |
| <b>Risque accès et coûts de l'énergie</b>          | L'énergie (carburant, électricité) est un élément incontournable pour transporter les marchandises et pour faire fonctionner les sites d'exploitation.<br>Le Groupe pourrait être exposé à des pénuries, à des ruptures d'approvisionnement, pouvant entraîner une dégradation des marchandises transportées ou stockées, des retards ou des impossibilités de livraison.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Carburants : Recherche de solutions alternatives (biodiesel, biogaz, électrique).</li> <li>■ Électricité : pose de centrales photovoltaïques avec la filiale énergie du Groupe, <i>Blue Enersun</i>, en fonction de la compatibilité technico-économique des projets, construction d'un parc éolien de 4 unités en 2024.<br/>Voir le détail des actions menées dans le rapport de durabilité.</li> </ul>  | <b>Faible</b>         |

| Type de risque | Identification du risque | Mesures et actions de maîtrise du risque | Importance résiduelle |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|

### RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

|  |  |   |               |
|--|--|---|---------------|
| <b>Risque pénurie de main d'œuvre</b>          | En tant qu'entreprise de services, STEF est exposé aux risques liés à la raréfaction de la main d'œuvre et à un marché de l'emploi tendu. STEF doit pallier une image de moindre attractivité du secteur du transport et de la logistique, associée à un sentiment de pénibilité de ses métiers. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déploiement de la marque employeur « Construire votre futur au cœur du monde alimentaire », visant à donner aux parties prenantes du Groupe et aux candidats, une vision claire sur leurs perspectives chez STEF.</li> <li>■ Actions régulières pour promouvoir les métiers du Groupe.</li> <li>■ Renforcement des outils de recrutement avec le déploiement d'un ATS (<i>Applicant tracking system</i>), permettant de digitaliser l'ensemble des process de recrutement et formation régulière des recruteurs aux méthodes de recrutement.</li> <li>■ Déploiement de la démarche <i>People care</i> à partir de 2022.</li> </ul>   | <b>Faible</b> |
| <b>Risque maîtrise des relations sociales</b>  | STEF peut être confronté à une dégradation du climat social sur certains sites d'exploitation, susceptibles d'impacter ses activités et les livraisons auprès des clients.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présence d'instances représentatives du personnel à tous les niveaux de l'entreprise.</li> <li>■ Existence d'un accord sur les instances Groupe, avec la mise en place d'instances supra-légales. Recherche permanente d'échanges de proximité, au travers du Comité d'entreprise européen et du Comité de Groupe, entre les élus et la direction du Groupe sur les sujets structurants (situation économique ou sociale, projets d'investissements, conditions de travail...).</li> <li>■ Formation des directeurs de filiales et des responsables de ressources humaines au management de la relation sociale afin de les doter d'un socle commun et d'outils en matière de management des relations sociales.</li> <li>■ Déploiement du Modèle managérial.</li> </ul> | <b>Faible</b> |
| <b>Ethique, conformité, corruption</b>         |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Charte éthique et de conduite des affaires STEF - Traduction et diffusion dans tous les pays d'implantation.</li> <li>■ Formations des salariés exposées au risque éventuel de corruption ou de trafic d'influence.</li> <li>■ Renforcement des clauses éthiques dans les contrats cadres, clients et fournisseurs.</li> <li>■ Présence d'un dispositif d'alerte professionnelle. (Voir le plan de vigilance STEF).</li> </ul>   | <b>Faible</b> |
| <b>Risque conjoncturel zones géographiques</b> | La situation économique dans certains pays d'implantation pourrait se traduire par une baisse de chiffre d'affaires et de rentabilité des filiales concernées.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Orientation de la stratégie du Groupe sur la recherche d'un équilibre entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ ses principaux métiers ;</li> <li>■ la diversification de son portefeuille de clients selon les filières (producteurs industriels, distribution, grossistes et restauration hors domicile) et également les grands comptes et le mid-market ;</li> <li>■ les activités France et International.</li> </ul> </li> </ul>  | <b>Faible</b> |

| Type de risque | Identification du risque | Mesures et actions de maîtrise du risque | Importance résiduelle |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|

### RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

|   |   |  |               |
|---|---|--|---------------|
| <b>Risques assurances et couverture des risques</b> | <p>La diversité des activités du Groupe et le montant des capitaux assurés (en particulier, les actifs immobiliers et les marchandises confiées) exigent une politique de souscription et de prévention pointue, un sinistre ou un risque mal assuré pouvant se traduire par une perte économique importante.</p> <p>Le durcissement du marché de l'assurance nécessite de rechercher des solutions alternatives de couverture des risques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centralisation de la gestion de la politique d'assurance et de gestion des risques Groupe au sein d'une Direction dédiée et recours à des compagnies d'assurance de premier plan.</li> <li>■ Politique de gestion structurée des risques, suivi exigeant de la politique de souscription des garanties du Groupe aux meilleurs standards du marché (dommages/pertes d'exploitation, responsabilité civile, flotte automobile, autres) afin de sécuriser les actifs, la croissance et l'évolution des activités.</li> <li>■ Existence d'un dispositif d'auto-assurance dans un cadre réglementé.</li> <li>■ Politique volontariste de prévention et de formation au travers d'une équipe dédiée qui réalise les audits de prévention des risques – immobilier, routier - en coordination avec les préconisations des assureurs.</li> </ul> | <b>Faible</b> |
|---|---|--|---------------|

### RISQUES DE MARCHÉ

|                            |   |   |               |
|----------------------------|---|---|---------------|
| <b>Risque de liquidité</b> | <p>La capacité du Groupe à emprunter auprès des banques pour répondre à des besoins de financement nécessite des conditions de marché favorables. Si les sources de financement n'étaient pas disponibles, ou disponibles à des conditions plus restrictives, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins de financement ou alors, dans des conditions défavorables.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés majoritairement par : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les lignes de crédit obtenues au niveau de la Société mère : STEF dispose, au 31 décembre 2024, de 14 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 340 M€. Elles sont utilisées à hauteur de 190 M€ au 31 décembre 2024. Ces lignes de crédit portent intérêt au taux du jour du tirage ;</li> <li>■ l'émission de titres de créances négociables, sur des durées allant de quelques jours à 1 an. Le montant de ces titres de créances, appelés communément « NEU CP » atteignait 182 M€ au 31 décembre 2024.</li> </ul> </li> <li>■ La Société STEF dispose également de crédits spot totalisant 5 M€, non utilisés au 31 décembre 2024, et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 167 M€, dont 79,8 M€ utilisées au 31 décembre 2024.</li> <li>■ Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison mère, via une convention de centralisation de trésorerie européenne.</li> <li>■ Les lignes de crédit confirmées, non utilisées et les autorisations de découverts disponibles et crédits spot, combinées avec une bonne planification des flux de trésorerie, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.</li> <li>■ Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. À cette date, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.</li> <li>■ La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</li> </ul> | <b>Faible</b> |
|----------------------------|---|---|---------------|

| Type de risque | Identification du risque | Mesures et actions de maîtrise du risque | Importance résiduelle |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|

### RISQUES DE MARCHÉ

|                                 |   |  |               |
|---------------------------------|---|--|---------------|
| <b>Risque de taux d'intérêt</b> | Une évolution non maîtrisée des taux d'intérêt aurait un impact défavorable sur les résultats financiers.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le Groupe privilégie un équilibre entre la part de son endettement à taux fixe et à taux variable. Cette stratégie lui permet de minimiser le coût de financement tout en limitant la volatilité des charges financières induites par les variations de taux d'intérêt.</li> <li>■ Le Groupe pratique notamment une politique de micro-couverture de la dette à long terme, soit par la mise en place de nouveaux contrats de financements à taux fixe, soit par la conclusion d'instruments de couverture au moment de la signature de nouveaux contrats de financements à taux variable.</li> <li>■ Au 31 décembre 2024, la part de la dette à taux variable, après couverture, représentait 40,5% de la dette financière brute du Groupe. Le détail de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts est présenté dans la note 26.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</li> </ul>   | <b>Faible</b> |
| <b>Risque de taux de change</b> | Les comptes du Groupe étant en euros, la valeur des actifs/passifs et des revenus/dépenses pourrait être impactée significativement par une évolution défavorable du cours de l'euro. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du Groupe.</li> </ul>   | <b>Faible</b> |
| <b>Risque crédit clients</b>    | Les équilibres financiers du Groupe pourraient être compromis par une gestion non rigoureuse de ses créances clients.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Politique de dépréciation des créances clients : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ dépréciation des créances considérées comme douteuses, selon une approche juridique ou financière, pour la totalité du montant jugé non recouvrable ;</li> <li>■ dépréciation de la totalité de leur montant hors taxes s'agissant des créances jugées litigieuses ou incertaines et en particulier, toutes les créances âgées de plus de 6 mois, qui n'entrent pas dans la catégorie précédente.</li> </ul> </li> <li>■ Pour l'activité transport, le mécanisme de l'action directe du transporteur à l'égard de l'expéditeur et/ou du destinataire final de la marchandise et plus généralement, le droit de rétention sur les marchandises confiées permet de réduire le risque de non-recouvrement des créances commerciales.</li> <li>■ Souscription par le Groupe d'un contrat d'assurance-crédit couvrant l'ensemble de ses activités auprès d'un partenaire notoire.</li> <li>■ Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux ait des effets significatifs sur les résultats.</li> </ul> | <b>Faible</b> |

| Type de risque | Identification du risque | Mesures et actions de maîtrise du risque | Importance résiduelle |
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|
|----------------|--------------------------|--|-----------------------|

### RISQUES DE MARCHÉ

|  |  |   |        |
|--|--|---|--------|
| Risque gazole  | En tant que consommateur important de gazole pour ses activités, STEF est exposé aux variations du prix de ce carburant. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ En France, existence d'un dispositif réglementaire qui permet de répercuter, en pied de facture, les variations de prix du gazole aux clients, limitant ainsi très fortement l'exposition résiduelle à ce risque.</li> <li>■ Mise en place d'instruments de couverture non privilégiée à ce stade.</li> </ul>  | Faible |
| Risque de défaillance du système de contrôle interne |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le dispositif de contrôle interne du Groupe est destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations. Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut offrir qu'une assurance raisonnable, mais non pas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.</li> <li>■ Pour 2024, les audits réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.</li> </ul> | Faible |

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – POLITIQUE FISCALE DU GROUPE

### Traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière assure la production et la fiabilité des informations comptables, fiscales et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

L'animation de la fonction comptable pour l'ensemble du Groupe est assurée par une société dédiée, STEF-TFE Services, qui élabore les

comptes individuels des sociétés françaises et établit les comptes consolidés du Groupe. Ce pôle est chargé de structurer et d'homogénéiser le traitement comptable des opérations et de répondre aux impératifs relatifs à l'application des normes IFRS et aux évolutions législatives et réglementaires.

L'organisation en place s'appuie sur des centres comptables régionaux animés par des comptables qui assurent les opérations conduisant aux arrêtés comptables des sociétés de leur périmètre. Ces centres comptables régionaux veillent au maintien d'une bonne séparation des tâches. Cette organisation transverse renforce l'indépendance de la fonction comptable par rapport aux directions opérationnelles.

La Direction comptable du Groupe fixe les directives par le biais de procédures et groupes de travail. Elle assure la consolidation des comptes. Elle collecte et contrôle l'information auprès de l'ensemble des sociétés, assure les retraitements de consolidation et enfin, elle élabore les états financiers consolidés.

La Direction comptable assure l'ensemble des obligations déclaratives fiscales en lien avec la Direction fiscale du Groupe. Cette organisation permet, notamment, de répondre aux dispositions de l'article L22-10-36 du Code de commerce, relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse les procédures et instructions auprès des responsables comptables pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Chaque directeur administratif et comptable régional, en liaison avec le service d'audit, vérifie que l'organisation en place, dans son périmètre d'intervention régional, répond aux exigences attendues de sécurité et de qualité de l'information financière.

La Direction de l'audit, enfin, a pour mission d'évaluer et de proposer des solutions pour améliorer l'efficacité des processus en vigueur au sein du Groupe, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

#### Ses missions sont de :

- vérifier la conformité des actions et des engagements pris au sein du Groupe ;
- apporter une approche systématique pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ;
- mettre en place un système d'évaluation qui permet à l'entreprise d'améliorer constamment sa performance ;
- informer le Comité exécutif et le Conseil d'administration des résultats des tests d'audit réalisés.

Les recommandations de la Direction de l'audit sont présentées à la Direction générale et au Comité exécutif, lesquels valident les plans d'actions correctifs. Le Comité d'audit est également destinataire des rapports. Il porte un regard expert sur les recommandations et la qualité de leur suivi.

La Direction de l'audit a accès, via le logiciel d'intégration (SAP), aux écritures comptables passées dans les entités du Groupe. Les auditeurs peuvent étudier par sondage toute écriture comptable et effectuer tout contrôle de cohérence.

#### Politique fiscale du Groupe

La politique fiscale du Groupe s'applique à l'ensemble des impôts dus par les sociétés du Groupe, dans les pays où il est implanté. Elle est supervisée

par la Direction fiscale du Groupe, rattachée au Directeur financier, membre du Comité exécutif.

Une organisation appropriée, utilisant comme relais la Direction comptable France et les Directions financières des pays, avec l'appui éventuel de conseils externes qualifiés, est en place permettant de s'assurer que les obligations déclaratives auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont pleinement respectées, et que les impositions sont correctement calculées et payées dans tous les États dans lesquels elles sont dues.

La stratégie d'implantation géographique du Groupe repose exclusivement sur des objectifs commerciaux et opérationnels. Le Groupe n'effectue que des transactions ayant une motivation strictement commerciale et les entités utilisées ne reposent pas sur des schémas d'optimisation fiscale contraires à l'intention du législateur.

Compte tenu de la nature des activités exercées, la valeur des transactions intra groupe entre sociétés résidentes d'États différents est peu significative au regard du chiffre d'affaires du Groupe. Ces transactions sont conformes au « principe de pleine concurrence » préconisé par les principes directeurs de l'OCDE. Elles font l'objet d'une documentation des prix de transfert. Elles sont communiquées aux autorités fiscales dans des déclarations en matière de prix de transfert et/ou au travers de ses déclarations annuelles de revenus, lorsque les États le requièrent.

Le Groupe s'attache, dans chaque juridiction où il est implanté, à bâtir et maintenir, avec les autorités fiscales, des relations constructives et fondées sur le respect mutuel.

Le Groupe s'attache à assurer une application diligente de la réglementation en limitant le risque lié à l'interprétation ou à la compréhension des textes fiscaux. Néanmoins, des divergences peuvent survenir conduisant certaines autorités fiscales à contester les positions fiscales du Groupe. Dans ce cas, la fonction fiscale veille à défendre les intérêts du Groupe dans le respect des législations en vigueur.

# COMPTES CONSOLIDÉS



|  |     |
|--|-----|
| CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ                                       | 158 |
| RÉSULTATS CONSOLIDÉS   | 159 |
| ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE                                   | 161 |
| COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ                                       | 162 |
| BILAN CONSOLIDÉ  | 164 |
| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS                          | 165 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE                                     | 166 |
| NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS                              | 167 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<br>SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | 225 |



# COMPTES CONSOLIDÉS 2024

(en millions d'euros)

## SYNTHÈSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| Chiffre d'affaires annuel                                     | 2023<br>(Publié) | 2024           | Variation<br>% | À périmètre<br>constant % |
|---|------------------|----------------|----------------|---------------------------|
| <b>Activités du Groupe</b>                                    | <b>3 850,6</b>   | <b>4 213,0</b> | <b>9,4 %</b>   | <b>3,4 %</b>              |
| Ventes de marchandises pour la restauration hors domicile (*) | 591,5            | 587,7          | (0,6 %)        | (0,6 %)                   |
| <b>Total</b>  | <b>4 442,1</b>   | <b>4 800,8</b> | <b>8,1 %</b>   | <b>2,8 %</b>              |

(\*) Les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile (Foodservice) représentent le chiffre d'affaires réalisé pour les clients de ce secteur et trouvent leur contrepartie en « achat de marchandises ».

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse par rapport à 2023 de +8,1% (+2,8% à périmètre comparable). La croissance de l'activité est principalement tirée par l'activité internationale et par les acquisitions récentes.

L'effet périmètre représente près de deux tiers de la progression du chiffre d'affaires et est notamment constitué par les acquisitions de Bakker (Pays-Bas), Montfrisa (Espagne) et Long Lane Deliveries (Écosse) en 2024 ainsi que par l'effet année pleine de Transwest (Belgique), acquis fin octobre 2023.

| Secteurs d'activité                    | Chiffre d'affaires |                | Résultat opérationnel |              |
|--|--------------------|----------------|-----------------------|--------------|
|  | 2023               | 2024           | 2023                  | 2024         |
| STEF France                            | 2 351,2            | 2 397,8        | 159,0                 | 146,8        |
| STEF International                     | 1 481,2            | 1 798,4        | 92,2                  | 78,3         |
| Autres activités                       | 609,6              | 604,5          | 1,8                   | 3,2          |
| <b>Total des activités poursuivies</b> | <b>4 442,1</b>     | <b>4 800,8</b> | <b>253,0</b>          | <b>228,4</b> |

## STEF FRANCE

La performance de STEF France s'est contractée au cours de l'année 2024, suivant les tendances de la consommation alimentaire. Cet effet s'est matérialisé sur une majorité de BU et notamment les BU Flux Frais, Surgelés et Seafood.

## STEF INTERNATIONAL

La performance de l'activité internationale est également en repli mais avec des effets plus disparates selon les zones géographiques. La péninsule Ibérique a maintenu un haut niveau de performance et le cluster Nord (Belgique, Pays-Bas et Suisse) a amélioré ses résultats, notamment portés par l'effet des acquisitions récentes. En revanche, l'Italie impactée par des difficultés opérationnelles, a connu un repli de sa performance.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

| Résultats annuels                          | 2023           | 2024           | Variation       |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                  | <b>4 442,1</b> | <b>4 800,8</b> | <b>8,1 %</b>    |
| <b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>        | 253,0          | 228,4          | (9,7 %)         |
| Résultat financier                         | (25,2)         | (39,8)         |                 |
| <b>Résultat avant impôts</b>               | <b>227,8</b>   | <b>188,5</b>   | <b>(17,2 %)</b> |
| Charge d'impôt                             | (62,8)         | (47,8)         |                 |
| Part du résultat des entreprises associées | 9,7            | 8,1            |                 |
| <b>Résultat des activités poursuivies</b>  | <b>174,7</b>   | <b>148,8</b>   | <b>(14,8 %)</b> |
| <b>Résultat des activités abandonnées</b>  | <b>16,9</b>    | <b>8,5</b>     |                 |
| <b>Résultat net</b>                        | <b>191,6</b>   | <b>157,3</b>   |                 |
| ■ dont part du Groupe                      | <b>191,6</b>   | <b>157,2</b>   |                 |
| ■ dont intérêts minoritaires               | (0,0)          | 0,1            |                 |
| Résultat par action en euros (de base)     | 15,42          | 12,57          |                 |
| Résultat par action en euros (dilué)       | 15,16          | 12,46          |                 |

La marge opérationnelle s'élève à 5,4% du chiffre d'affaires (hors ventes de marchandises pour la restauration hors domicile - *Foodservice*), contre 6,6% en 2023. La diminution est diffuse sur l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe.

La charge financière du Groupe a poursuivi sa hausse, conséquence de la progression des taux d'intérêts entre les deux périodes sur l'encours de dette à taux variable et de la progression de l'endettement net.

L'activité des sociétés mises en équivalence est également en repli avec notamment une diminution de la contribution de Primever.

Le résultat des activités poursuivies suit la même tendance et apparait en baisse de 25,9 M€ en 2024 par rapport à 2023.

Le résultat de la période des activités abandonnées correspond à l'ancien segment opérationnel Maritime du Groupe (cession au 31 mai 2023). L'exercice 2024 est marqué par une reprise de provision, reconnue en 2023 lors de la cession.

Sur la base des éléments précédents, le résultat net part du Groupe s'établit à 157,2 M€, soit une diminution de 34,4 M€ par rapport à 2023 (- 18 %).

## STRUCTURE FINANCIÈRE

|  | 2023           | 2024           |
|--|----------------|----------------|
| Goodwill                                       | 316,8          | 390,4          |
| Immobilisations corporelles                    | 1 924,8        | 2 252,4        |
| Autres immobilisations et actifs non courants  | 124,0          | 139,5          |
| <b>Total actifs non courants et financiers</b> | <b>2 365,6</b> | <b>2 782,3</b> |
| <b>BFR net</b>                                 | <b>(28,4)</b>  | <b>(31,4)</b>  |
| <b>Total Actif (net)</b>                       | <b>2 337,2</b> | <b>2 750,8</b> |
| Capitaux propres                               | 1 185,0        | 1 277,3        |
| Provisions et impôts différés passifs          | 106,7          | 133,2          |
| Endettement net                                | 1 045,5        | 1 340,4        |
| <b>Total passif (net)</b>                      | <b>2 337,2</b> | <b>2 750,8</b> |

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 277,3 M€ contre 1 185,0 M€ au 31 décembre 2023. Cette évolution intègre notamment la distribution de dividendes à hauteur de 63,9 M€ votée lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2024.

Les actifs non courants sont en hausse, conséquence des investissements de la période, y compris l'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces acquisitions ont également entraîné une hausse de l'endettement net entre les deux périodes.

## FLUX FINANCIERS

|   | 31/12/2023     | 31/12/2024     |
|---|----------------|----------------|
| Autofinancement   | 350,9          | 399,0          |
| Variation de BFR d'exploitation                         | 2,9            | (1,8)          |
| Activités abandonnées (Maritime)                        | 2,8            | 0,0            |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>     | <b>356,6</b>   | <b>397,3</b>   |
| <b>Programme d'investissement net</b>                   | <b>(245,0)</b> | <b>(447,4)</b> |
| <b>Free cash-flow</b>                                   | <b>111,6</b>   | <b>(50,1)</b>  |
| Opérations en capital et dividendes                     | (49,3)         | (63,4)         |
| Emissions (remboursements) nettes de dettes financières | 5,4            | 42,6           |
| Autres variations                                       | 1,0            | 1,0            |
| <b>Variations de la trésorerie nette</b>                | <b>68,7</b>    | <b>(69,9)</b>  |

La capacité d'autofinancement est en hausse sur la période, tenant compte de la hausse des amortissements, conséquence des investissements importants du Groupe.

Pour mémoire, le Free cash-flow de l'exercice 2023 était impacté positivement par la cession de l'activité Maritime.

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE - PRISES DE PARTICIPATION RÉALISÉES EN 2024

### Acquisitions, créations, cessions :

#### France

- création de la société BlueNext détenue à 75 % ;
- cession de la société STEF Logistique Santé à la société Bolloré Solutions Logistiques en février 2024.

#### Espagne

- acquisition de 100 % du groupe Centeno (trois sociétés : Frigorificos Fernandez Centeno, Plataforma Frigorifica Avanzada et Congelados Villanubla) en mars 2024 ;
- acquisition de 100 % de la société Cold Energy en mars 2024 ;
- acquisition de 100 % de la société Montfrisa en juillet 2024.

#### Belgique

- acquisition de 100% du groupe TDL (cinq sociétés : Cooltrans, Koeling, Cooltrans Logistics, Cardon et Jumax) en décembre 2024.

#### Pays-Bas

- acquisition de 100% du groupe Bakker (Bakker Logistiek Holding, Bakker Transport et Bakker Logistiek) en janvier 2024.

#### Royaume-Uni

- acquisition de 100 % de la société Long Lane Deliveries (Écosse) en août 2024.

### Réorganisation interne

#### Italie

- fusion des six sociétés suivantes dans STEF Italia SPA : STEF Italia Holding, STEF logistics Italia, STEF Frozen, Intermedia, SVAT SPA et Newgel.

#### Espagne

- fusions des trois sociétés suivantes dans STEF Transportes Frigorificos : Transport Temperatura Controlada, Frigorificos Fernandez Centeno et Plataforma Frigorifica Avanzada.

#### Suisse

- fusion de Frigosuisse dans STEF Suisse.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DANS LE GROUPE ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 13 mars 2025.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

|  | note | Exercice 2024     | Exercice 2023     |
|--|------|-------------------|-------------------|
| <b>Chiffre d'Affaires</b>  | 4    | <b>4 800 785</b>  | <b>4 442 119</b>  |
| Consommations en provenance des tiers  | 5    | (2 933 846)       | (2 772 181)       |
| Impôts, taxes et versements assimilés  |      | (57 477)          | (56 429)          |
| Charges de personnel   | 6    | (1 339 346)       | (1 169 377)       |
| Dotations aux amortissements   | 7    | (241 338)         | (200 082)         |
| (Dotations) Reprises nettes aux provisions   | 8    | (4 558)           | 3 212             |
| Autres produits et charges opérationnels   | 9    | 4 162             | 5 789             |
| <b>Résultat opérationnel</b>   |      | <b>228 381</b>    | <b>253 050</b>    |
| Charges financières  |      | (41 700)          | (27 680)          |
| Produits financiers  |      | 1 864             | 2 441             |
| <b>Résultat Financier</b>  | 11   | <b>(39 835)</b>   | <b>(25 239)</b>   |
| <b>Résultat avant impôt</b>  |      | <b>188 545</b>    | <b>227 810</b>    |
| Charge d'impôt   | 12   | (47 799)          | (62 800)          |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence  | 16   | 8 069             | 9 707             |
| <b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>  |      | <b>148 815</b>    | <b>174 718</b>    |
| <b>Résultat de la période des activités abandonnées</b>  | 13   | <b>8 500</b>      | <b>16 877</b>     |
| <b>Résultat de la période</b>  |      | <b>157 315</b>    | <b>191 595</b>    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #0056b3;">■</span> <b>dont part du Groupe</b> </li> </ul>        |      | <b>157 236</b>    | <b>191 614</b>    |
| dont résultat de la période des activités poursuivies part du Groupe   |      | 148 736           | 174 616           |
| dont résultat de la période des activités abandonnées - part du Groupe   |      | 8 500             | 16 998            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #0056b3;">■</span> <b>dont intérêts minoritaires</b> </li> </ul> |      | <b>79</b>         | <b>(19)</b>       |
| dont résultat de la période des activités poursuivies Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle         |      | 79                | 102               |
| dont résultat de la période des activités abandonnées Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle         |      | 0                 | (121)             |
| <b>Résultat par action :</b>   |      | <b>(en euros)</b> | <b>(en euros)</b> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #0056b3;">■</span> <b>de base :</b> </li> </ul>                  | 21.3 | <b>12,57</b>      | <b>15,42</b>      |
| dont résultat des activités poursuivies - part du Groupe, par action   |      | 11,89             | 14,05             |
| dont résultat des activités abandonnées - part du Groupe, par action   |      | 0,68              | 1,37              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #0056b3;">■</span> <b>dilué :</b> </li> </ul>                    | 21.3 | <b>12,46</b>      | <b>15,16</b>      |
| dont résultat des activités poursuivies - part du Groupe, par action   |      | 11,79             | 13,82             |
| dont résultat des activités abandonnées - part du Groupe, par action   |      | 0,67              | 1,35              |

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

|  | note | Exercice 2024  | Exercice 2023  |
|--|------|----------------|----------------|
| <b>Résultat de la période</b>  |      | <b>157 315</b> | <b>191 595</b> |
| Gains ou pertes actuariels sur régimes de retraite   | 22.3 | (6 456)        | (2 924)        |
| Réévaluation des actifs financiers   |      | 80             | (1 263)        |
| Charge d'impôt sur les éléments non recyclables  |      | 1 341          | 594            |
| <b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat</b> |      | <b>(5 035)</b> | <b>(3 593)</b> |
| Écart de change résultant des activités à l'étranger   |      | 2 023          | 4 810          |
| Part efficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie                 |      | (1 376)        | (4 816)        |
| Charge d'impôt sur les éléments recyclables  |      | 317            | 637            |
| <b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt qui sont reclassés ultérieurement en résultat</b>        |      | <b>964</b>     | <b>631</b>     |
| <b>Résultat Global de la période</b>   |      | <b>153 244</b> | <b>188 634</b> |
| ■ dont part du Groupe  |      | <b>153 151</b> | <b>188 650</b> |
| ■ dont intérêts minoritaires   |      | 93             | (17)           |

# BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

| Actifs  | note  | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|-------|------------------|------------------|
| <b>Actifs non courants</b>                            |       |                  |                  |
| Goodwill  | 14.1  | 390 375          | 316 803          |
| Autres immobilisations incorporelles                  | 14.1  | 18 883           | 15 480           |
| Immobilisations corporelles                           | 14.2  | 1 849 455        | 1 626 444        |
| Droit d'utilisation au titre des contrats de location | 14.2  | 402 942          | 298 361          |
| Actifs financiers non courants                        | 15    | 40 368           | 37 209           |
| Participations dans les entreprises associées         | 16    | 71 366           | 63 042           |
| Actifs d'impôt différé                                | 12.3  | 8 872            | 8 232            |
| <b>Total des actifs non courants</b>                  |       | <b>2 782 261</b> | <b>2 365 571</b> |
| <b>Actifs courants</b>                                |       |                  |                  |
| Stocks et en cours                                    | 17    | 101 635          | 125 542          |
| Clients   | 18    | 773 076          | 713 060          |
| Autres créances et actifs financiers courants         | 19    | 178 893          | 149 216          |
| Actif d'impôt courant                                 |       | 4 841            | 12 167           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie               | 20    | 85 122           | 143 602          |
| <b>Total des actifs courants</b>                      |       | <b>1 143 566</b> | <b>1 143 588</b> |
| <b>Total de l'actif</b>                               |       | <b>3 925 828</b> | <b>3 509 159</b> |
| Passifs   | note  | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
| <b>Capitaux propres</b>                               |       |                  |                  |
| Capital   | 21    | 12 850           | 13 000           |
| Primes  |       | 0                | 0                |
| Réserves  |       | 1 264 360        | 1 171 974        |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b>                |       | <b>1 277 210</b> | <b>1 184 974</b> |
| Intérêts minoritaires                                 |       | 51               | (1)              |
| <b>Total des capitaux propres</b>                     |       | <b>1 277 261</b> | <b>1 184 973</b> |
| <b>Passifs non courants</b>                           |       |                  |                  |
| Provisions non courantes                              | 22/23 | 44 896           | 53 355           |
| Passifs d'impôt différé                               | 12.3  | 52 698           | 40 832           |
| Dettes financières non courantes                      | 24    | 569 384          | 452 828          |
| Obligations locatives non courantes                   | 24    | 249 797          | 166 921          |
| <b>Total des passifs non courants</b>                 |       | <b>916 775</b>   | <b>713 935</b>   |
| <b>Passifs courants</b>                               |       |                  |                  |
| Dettes fournisseurs                                   |       | 628 379          | 616 178          |
| Provisions courantes                                  | 22/23 | 35 607           | 12 552           |
| Autres dettes courantes                               | 25    | 458 838          | 410 286          |
| Dettes d'impôt courant                                |       | 2 671            | 1 892            |
| Dettes financières courantes                          | 24    | 533 416          | 514 221          |
| Obligations locatives courantes                       | 24    | 72 881           | 55 122           |
| <b>Total des passifs courants</b>                     |       | <b>1 731 792</b> | <b>1 610 251</b> |
| <b>Total du passif</b>                                |       | <b>3 925 828</b> | <b>3 509 159</b> |

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

|   | Capital       | Primes   | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Actions propres | Réserve de juste valeur | Total attribuable aux actionnaires de STEF | Part des minoritaires | Total capitaux propres |
|---|---------------|----------|----------------------|------------------------|-----------------|-------------------------|--|-----------------------|------------------------|
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>         | <b>13 000</b> | <b>0</b> | <b>1 058 308</b>     | <b>(317)</b>           | <b>(37 937)</b> | <b>6 777</b>            | <b>1 039 832</b>                           | <b>124</b>            | <b>1 039 955</b>       |
| Dividendes versés                                   |               |          | (49 722)             |                        |                 |                         | (49 722)                                   | (77)                  | (49 799)               |
| Achats et ventes d'actions propres                  |               |          |                      |                        | 736             |                         | 736  |                       | 736                    |
| Autres opérations en actions                        | 0             |          | 5 444                |                        | 0               |                         | 5 444                                      | 0                     | 5 444                  |
| Opérations avec les intérêts minoritaires           |               |          | 34                   |                        |                 |                         | 34   | (31)                  | 3                      |
| <b>Total des transactions avec les actionnaires</b> | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>(44 244)</b>      | <b>0</b>               | <b>736</b>      | <b>0</b>                | <b>(43 508)</b>                            | <b>(108)</b>          | <b>(43 616)</b>        |
| <b>Résultat global de la période</b>                | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>187 843</b>       | <b>4 810</b>           | <b>0</b>        | <b>(4 003)</b>          | <b>188 650</b>                             | <b>(17)</b>           | <b>188 634</b>         |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>         | <b>13 000</b> | <b>0</b> | <b>1 201 907</b>     | <b>4 494</b>           | <b>(37 201)</b> | <b>2 774</b>            | <b>1 184 974</b>                           | <b>(1)</b>            | <b>1 184 973</b>       |
| Dividendes versés                                   |               |          | (63 945)             |                        |                 |                         | (63 945)                                   | (0)                   | (63 945)               |
| Achats et ventes d'actions propres                  |               |          |                      |                        | 810             |                         | 810  |                       | 810                    |
| Autres opérations en actions                        | (150)         |          | 0                    |                        | 3 223           |                         | 3 073                                      | 0                     | 3 073                  |
| Opérations avec les intérêts minoritaires           |               |          | (853)                |                        |                 |                         | (853)                                      | (41)                  | (894)                  |
| <b>Total des transactions avec les actionnaires</b> | <b>(150)</b>  | <b>0</b> | <b>(64 798)</b>      | <b>0</b>               | <b>4 033</b>    | <b>0</b>                | <b>(60 915)</b>                            | <b>(41)</b>           | <b>(60 956)</b>        |
| <b>Résultat global de la période</b>                | <b>0</b>      | <b>0</b> | <b>151 015</b>       | <b>2 023</b>           | <b>0</b>        | <b>113</b>              | <b>153 151</b>                             | <b>93</b>             | <b>153 244</b>         |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>         | <b>12 850</b> | <b>0</b> | <b>1 288 124</b>     | <b>6 517</b>           | <b>(33 168)</b> | <b>2 887</b>            | <b>1 277 210</b>                           | <b>51</b>             | <b>1 277 261</b>       |

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

|  | note | Exercice 2024    | Exercice 2023    |
|--|------|------------------|------------------|
| <b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>  |      | <b>148 815</b>   | <b>174 718</b>   |
| +/- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations d'actifs non courants et provisions                     | 28.2 | 255 890          | 173 738          |
| +/- Plus ou moins values de cession d'actifs non courants  |      | (7 867)          | (1 876)          |
| +/- Quote-part de résultat des entreprises associées   | 16   | (8 069)          | (9 707)          |
| +/- Variation en juste valeur des instruments dérivés  | 11   | 0                | 4                |
| +/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie  |      | 2 266            | 5 406            |
| - Impôts différés  | 12.1 | 7 988            | 8 568            |
| <b>Capacité d'autofinancement (A)</b>  |      | <b>399 023</b>   | <b>350 851</b>   |
| Élimination de la charge (produit) d'impôt   | 28.1 | 39 811           | 54 232           |
| Impôts payés   | 28.1 | (35 024)         | (64 097)         |
| Variations des autres éléments du BFR  | 28.1 | (6 540)          | 12 721           |
| <b>+/- Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (B )</b>                                     |      | <b>(1 753)</b>   | <b>2 856</b>     |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités poursuivies (A) + (B)</b>                      |      | <b>397 270</b>   | <b>353 707</b>   |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation utilisés par les activités abandonnées (C)</b>                            |      | <b>0</b>         | <b>2 843</b>     |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)</b>  |      | <b>397 270</b>   | <b>356 550</b>   |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles  | 28.1 | (4 045)          | (5 771)          |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles  | 28.1 | (351 238)        | (329 995)        |
| +/- Variation des prêts et avances consentis, actifs financiers  |      | (3 975)          | 4 772            |
| +/- Encaissements et décaissements liés aux acquisitions et cessions de filiales nets de la trésorerie acquise | 2    | (98 909)         | 77 409           |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles                               |      | 7 344            | 6 500            |
| + Dividendes reçus des entreprises associées   |      | 3 465            | 3 258            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités poursuivies (E)</b>     |      | <b>(447 358)</b> | <b>(243 826)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités abandonnées (F)</b>     |      | <b>0</b>         | <b>(1 161)</b>   |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement G=(E+F)</b>                                      |      | <b>(447 358)</b> | <b>(244 987)</b> |
| +/- Achats et ventes d'actions propres   |      | 547              | 526              |
| - Dividendes versés aux propriétaires de STEF  |      | (63 945)         | (49 722)         |
| - Dividendes versés aux minoritaires des filiales  |      | 0                | (77)             |
| + Encaissements liés aux nouveaux emprunts   | 24   | 285 251          | 176 454          |
| - Remboursements d'emprunts et obligations locatives   | 24   | (242 663)        | (171 068)        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement utilisés par les activités poursuivies (H)</b>        |      | <b>(20 810)</b>  | <b>(43 887)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements utilisés par les activités abandonnées (I)</b>     |      | <b>0</b>         | <b>(67)</b>      |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement J=(H+I)</b>  |      | <b>(20 810)</b>  | <b>(43 954)</b>  |
| <b>Effet de conversion (K)</b>   |      | <b>973</b>       | <b>1 047</b>     |
| Trésorerie nette à l'ouverture   |      | 75 231           | 6 575            |
| Trésorerie nette à la clôture  | 20   | 5 306            | 75 231           |
| <b>= Variation de la trésorerie nette (D+G+J+K)</b>  |      | <b>(69 925)</b>  | <b>68 656</b>    |

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

|                |  |            |
|----------------|--|------------|
| <b>Note 1</b>  | Principes comptables   | <b>168</b> |
| <b>Note 2</b>  | Périmètre de consolidation   | <b>170</b> |
| <b>Note 3</b>  | Information sectorielle  | <b>176</b> |
| <b>Note 4</b>  | Produits des activités ordinaires  | <b>179</b> |
| <b>Note 5</b>  | Consommations en provenance des tiers  | <b>180</b> |
| <b>Note 6</b>  | Charges de personnel   | <b>181</b> |
| <b>Note 7</b>  | Dotations aux amortissements   | <b>181</b> |
| <b>Note 8</b>  | Dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions                  | <b>182</b> |
| <b>Note 9</b>  | Autres produits et charges opérationnels                                       | <b>182</b> |
| <b>Note 10</b> | Passage du résultat opérationnel à l'EBITDA                                    | <b>183</b> |
| <b>Note 11</b> | Résultat financier   | <b>183</b> |
| <b>Note 12</b> | Impôts sur les résultats   | <b>184</b> |
| <b>Note 13</b> | Résultat de la période des activités abandonnées                               | <b>187</b> |
| <b>Note 14</b> | Immobilisations incorporelles et corporelles                                   | <b>187</b> |
| <b>Note 15</b> | Actifs financiers non courants   | <b>194</b> |
| <b>Note 16</b> | Participations dans les entreprises associées                                  | <b>195</b> |
| <b>Note 17</b> | Stocks   | <b>196</b> |
| <b>Note 18</b> | Clients  | <b>197</b> |
| <b>Note 19</b> | Autres créances et actifs financiers courants                                  | <b>198</b> |
| <b>Note 20</b> | Trésorerie et équivalents de trésorerie  | <b>198</b> |
| <b>Note 21</b> | Capitaux propres et résultat par action  | <b>199</b> |
| <b>Note 22</b> | Avantages au personnel   | <b>200</b> |
| <b>Note 23</b> | Provisions   | <b>204</b> |
| <b>Note 24</b> | Dettes financières   | <b>205</b> |
| <b>Note 25</b> | Autres dettes courantes  | <b>207</b> |
| <b>Note 26</b> | Gestion des risques financiers   | <b>208</b> |
| <b>Note 27</b> | Opérations avec des parties liées  | <b>213</b> |
| <b>Note 28</b> | Lien entre le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers | <b>214</b> |
| <b>Note 29</b> | Honoraires des commissaires aux comptes  | <b>215</b> |
| <b>Note 30</b> | Engagements hors bilan   | <b>216</b> |
| <b>Note 31</b> | Passifs éventuels  | <b>216</b> |
| <b>Note 32</b> | Événements postérieurs à la clôture  | <b>216</b> |
| <b>Note 33</b> | Liste des sociétés consolidées   | <b>217</b> |

## PRÉAMBULE

La Société STEF et ses filiales (ci-après STEF ou le Groupe) ont pour activités le transport routier et la logistique sous température dirigée.

La Société mère, STEF S.A. est une Société de droit français dont le siège situé à Paris 8<sup>ème</sup> – 93, boulevard Malesherbes et dont les actions sont inscrites au compartiment B de NYSE Euronext Paris.

Les comptes consolidés du Groupe STEF pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 13 mars 2025. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée générale Ordinaire du 30 avril 2025. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de STEF, arrondi au millier le plus proche.

### Note 1

## PRINCIPES COMPTABLES

### 1.1

#### Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société STEF sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été appliquées.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs financiers classés en juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) et des équivalents de trésorerie qui sont évalués en juste valeur par le résultat.

L'application sur la période des nouvelles normes et interprétations suivantes n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024 :

- amendements d'IAS1 – Présentation des états financiers : classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classifications des dettes non-courantes assorties de covenants ;
- amendements d'IFRS 16 – Contrats de location : dettes de location dans un contrat de cession-bail ;
- amendements d'IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie - et IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir : accords de financement des fournisseurs.

Le Groupe n'a, en outre, pas appliqué les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers qui remplace principalement l'actuelle norme IAS 1 « présentation des états financiers » ;
- amendements d'IFRS 9 – Classement et évaluation des instruments financiers ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature ;
- amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité.

### 1.2

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur certaines informations données en notes annexes. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables.

En raison du caractère incertain inhérent à ces estimations, les montants définitifs peuvent se révéler différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière dans les domaines suivants :

- la détermination des durées d'utilité des immobilisations (notes 14.1 et 14.2) ;
- l'évaluation du passif locatif : durée des contrats de location et des taux d'actualisation (note 14.3) ;
- la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers à long terme (note 14.4) ;
- l'évaluation des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 2.D) ;
- l'évaluation des avantages au personnel (note 22) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges (note 23) ;
- les modalités de récupération des impôts différés actifs (note 12).

### 1.3

## Principaux jugements et estimations en relation avec les problématiques environnementales et les enjeux climatiques

Le changement climatique peut avoir un impact financier à travers deux axes :

- impacts lié aux risques physiques du changement climatique (augmentation en fréquence et en intensité de différents aléas tels que vagues de chaleurs, inondations, tempêtes...) ;
- impacts liés aux risques de transition (taxation des activités carbonées, augmentation des exigences du marché en matière de réduction des gaz à effet de serre...).

L'identification de ces risques et opportunités est reprise dans l'analyse de double matérialité dont le détail figure dans le rapport de durabilité.

Pour tenir compte de ces impacts, le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions qui sont également reprises dans le rapport de durabilité (ESRS E1). Parmi ces actions, on peut mentionner la mise en place du plan climat *Moving Green* depuis 2021 dont l'objectif est de réduire la dépendance des activités du Groupe aux énergies carbonées et de pouvoir proposer une offre en adéquation avec les attentes du marché. Une étude de vulnérabilité aux risques physiques du changement climatique a également été menée en 2024 et permettra au Groupe de bâtir un plan de résilience de ses activités. Enfin, STEF suit les évolutions réglementaires à venir (taxation du carbone, reporting ESG...) afin d'anticiper celles-ci et de les intégrer dans son modèle d'activité.

À date, aucun impact matériel n'a été identifié sur l'évaluation et la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou dans les tests de dépréciations effectués au niveau du Groupe.

Par ailleurs, Le Groupe a également pris en compte les investissements nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la démarche *Moving Green* dans l'élaboration de ses tests de dépréciations.

### 1.4

## Options en matière de présentation

Le Groupe a choisi de présenter, par nature, les charges opérationnelles au compte de résultat.

La charge de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies est incluse dans les charges opérationnelles pour son montant total y compris la composante financière.

Les « autres produits et charges opérationnels » comprennent les plus et moins-values sur cessions d'actifs non courants, les dépréciations d'actifs non courants ainsi que les produits et charges opérationnels de montants significatifs, liés à des événements ou opérations inhabituels et qui sont de nature à altérer la comparabilité des exercices.

Le résultat net de change, est présenté en produits financiers (gain net) ou en charges financières (perte nette).

Les flux de trésorerie engendrés par l'activité sont présentés, selon la méthode indirecte, dans le tableau des flux de trésorerie.

## Note 2

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1

#### Règles et modalités de consolidation

##### A. Filiales

Les comptes des entités contrôlées sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une entité est acquis lorsque STEF dispose, d'une manière directe ou indirecte, du droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité, de manière à bénéficier de ses activités. Le contrôle sur une entité est présumé lorsque STEF détient, d'une manière directe ou indirecte, le pouvoir sur l'entité et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité. STEF a également la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. L'appréciation de l'existence du contrôle se fonde sur les droits de vote dont dispose le Groupe. L'intégration des comptes d'une entité débute à la date de prise de contrôle et prend fin lorsque celui-ci cesse.

##### B. Entreprises associées

La mise en équivalence est appliquée aux titres des entités contrôlées conjointement ou dans lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'au moins 20 % des droits de vote. La mise en équivalence débute lorsque l'influence notable est obtenue et cesse lorsqu'elle disparaît.

##### C. Élimination des opérations et résultats intragroupe

Les créances, dettes et transactions entre entités consolidées, sont intégralement éliminées. Les profits internes, réalisés à l'occasion de cessions d'actifs, sont également éliminés de même que les pertes internes. L'existence de pertes internes est un indice de dépréciation.

Les profits et pertes internes entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

##### D. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs. Pour ces regroupements, les goodwill correspondent aux montants comptabilisés selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

Les goodwill provenant d'acquisitions postérieures sont égaux à la différence existant, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- plus le montant comptabilisé pour toute participation minoritaire de l'entreprise acquise ; plus, si l'acquisition est réalisée par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la Société ;
- moins le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs et des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition avantageuse, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués ultérieurement, à leur coût, diminués du cumul des dépréciations. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès survenance d'un événement indicatif d'une perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. Note 14.4).

### E. Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et il ne résulte, en conséquence, aucun goodwill de telles transactions.

Les ajustements de participations minoritaires sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

### F. Conversion monétaire

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des créances et dettes qui font partie, en réalité, des investissements nets dans les filiales étrangères, lesquels sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis au cours du change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours en vigueur aux dates des transactions. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

## 2.2

### Évolution du périmètre

#### 2.2.1

### Acquisitions et cessions réalisées sur la période

#### A. Acquisitions

##### Groupe Bakker (Pays-Bas)

Le 4 janvier 2024, STEF Nederland a acquis 100 % du Groupe Bakker Logistiek aux Pays-Bas, ce qui correspond à l'achat de la Société Bakker Logistiek Holding détenant elle-même Bakker Transport et Bakker Logistiek.

Cette acquisition importante permet de renforcer le maillage territorial du Groupe et la couverture de l'ensemble des régions de production et de consommation du pays. Elle élargit également la gamme de services du Groupe dédiés aux produits alimentaires au transport, à la logistique et au conditionnement aux Pays-Bas.

Le prix d'acquisition définitif s'établit à 36,7 M€ dont 12,8 M€ pour les titres et 23,9 M€ pour la reprise des comptes courants du vendeur. L'acquisition n'est pas assortie de complément de prix.

En 2024, le Groupe Bakker a réalisé un chiffre d'affaires de 144 M€ pour un résultat opérationnel de 2,9 M€.

Le Groupe Bakker est consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R est en cours de finalisation à la clôture. Au 31 décembre 2024, un goodwill provisoire de 28 M€ a été reconnu.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

| Acquisition du Groupe Bakker (Pays-Bas)                                       |  |
|---|--|
| Description de l'activité   | Transport et logistique sous température dirigée |
| Localisation  | Zeewolde (Pays-Bas)                              |
| Date d'acquisition  | 04/01/2024                                       |
| Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote | 100 %  |
| <b>Prix du regroupement</b>   | <b>36 699 k€</b>                                 |
| <b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>                  | <b>8 740 k€</b>                                  |
| <b>Goodwill provisoire</b>  | <b>27 959 k€</b>                                 |
| Chiffre d'affaires depuis l'acquisition                                       | 143 591 k€                                       |
| <b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>                             | <b>2 863 k€</b>                                  |

### Centeno (Espagne)

Le 12 mars 2024, le Groupe a fait l'acquisition de l'entreprise Fernandez Centeno située à Valladolid et ses filiales à savoir : les sociétés d'exploitation : Frigorificos Fernandez Centeno et Plataforma Frigorifica Avanzada, ainsi que la société Congelados Villanubla qui détient l'actif immobilier en pleine propriété.

Cette acquisition permet de renforcer la présence du Groupe dans la région Castille-et-León.

Le prix de l'acquisition s'établit à 5,5 M€ incluant un complément de prix de 0,2 M€ intégralement reconnu au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe Centeno a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 M€ pour un résultat opérationnel de 0,9 M€.

Les sociétés de Centeno sont consolidées par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture. Un goodwill provisoire de 1,6 M€ a été reconnu au titre de cette acquisition.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

| Acquisition de Centeno (Espagne)  |   |
|---|---|
| Description de l'activité   | Stockage et logistique sous température dirigée |
| Localisation  | Villanubla (Espagne)                            |
| Date d'acquisition  | 12/03/2024                                      |
| Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote | 100 %   |
| <b>Prix du regroupement</b>   | <b>5 491 k€</b>                                 |
| <b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>                  | <b>3 937 k€</b>                                 |
| <b>Goodwill</b>   | <b>1 554 k€</b>                                 |
| Chiffre d'affaires depuis l'acquisition                                       | 3 050 k€  |
| <b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>                             | <b>(21 k€)</b>                                  |

### Montfrisa (Espagne)

Le 5 juillet 2024, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % des titres de la société Montfrisa. Le prix de l'acquisition s'établit à 29,5 M€ intégralement payé en liquidités.

Cette acquisition permet de renforcer la position du Groupe en Espagne sur les produits surgelés.

Au cours de l'exercice 2024, la société Montfrisa a réalisé un chiffre d'affaires de 32,4 M€ pour un résultat opérationnel de 2,3 M€.

La société Montfrisa a été consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture. Un goodwill provisoire de 23,4 M€ a été reconnu au titre de cette acquisition.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

| Acquisition de Montfrisa (Espagne)  |  |
|---|--|
| Description de l'activité   | Transport et logistique sous température dirigée |
| Localisation  | Madrid (Espagne)                                 |
| Date d'acquisition  | 05/07/2024                                       |
| Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote | 100 %  |
| <b>Prix du regroupement</b>   | <b>29 512 k€</b>                                 |
| <b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>                  | <b>6 124 k€</b>                                  |
| <b>Goodwill provisoire</b>  | <b>23 388 k€</b>                                 |
| Chiffre d'affaires depuis l'acquisition                                       | 16 345 k€  |
| <b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>                             | <b>1 272 k€</b>                                  |

### Long Lane Deliveries (Écosse)

Le 22 Août 2024, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % des titres de la société Long Lane Deliveries. Le prix de l'acquisition s'établit à 3,9 M€ dont 0,4 M€ de paiement différé (0,2 M€ à payer 18 mois après la clôture et le reste à verser 24 mois après la clôture) intégralement reconnu dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Cette acquisition permet de poursuivre le développement des activités au Royaume-Uni initié fin 2021 avec l'acquisition de Langdons.

Au cours de l'exercice 2024, la société Long Lane Deliveries a réalisé un chiffre d'affaires de 31,4 M€ pour un résultat opérationnel de 1,9 M€.

La société Long Lane deliveries a été consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture. Un goodwill provisoire de 1,6 M€ a été reconnu au titre de cette acquisition.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

| Acquisition de Long Lane Deliveries (Écosse)                                  |   |
|---|---|
| Description de l'activité   | Stockage et logistique sous température dirigée |
| Localisation  | Edimbourg (Écosse)                              |
| Date d'acquisition  | 22/08/2024                                      |
| Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote | 100 %   |
| <b>Prix du regroupement</b>   | <b>3 900 k€</b>                                 |
| <b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>                  | <b>2 300 k€</b>                                 |
| <b>Goodwill provisoire</b>  | <b>1 600 k€</b>                                 |
| Chiffre d'affaires depuis l'acquisition                                       | 11 861 k€                                       |
| <b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>                             | <b>1 023 k€</b>                                 |

### Groupe TDL (Belgique)

Le 2 décembre 2024, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % des titres du groupe TDL composé de quatre sociétés opérationnelles et une société foncière. Le prix de l'acquisition s'établit à 25,6 M€.

L'acquisition de TDL permet de renforcer le maillage territorial du Groupe en Belgique et de renforcer les positions existantes.

Au cours de l'exercice 2024, le groupe TDL a réalisé un chiffre d'affaires de 50 M€ pour une perte opérationnelle de (0,7 M€).

Les cinq sociétés du groupe TDL ont été consolidées par intégration globale dans les comptes du Groupe à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition requise par IFRS 3R n'est pas finalisée à la clôture. Un goodwill provisoire de 17,9 M€ a été reconnu au titre de cette acquisition.

L'impact de cette acquisition se présente comme suit :

| Acquisition du groupe TDL (Belgique)  |  |
|---|--|
| Description de l'activité   | Transport et logistique sous température dirigée |
| Localisation  | Tournai (Belgique)                               |
| Date d'acquisition  | 02/12/2024                                       |
| Pourcentage d'instruments de capitaux propres acquis conférant droits de vote | 100 %  |
| <b>Prix du regroupement</b>   | <b>25 629 k€</b>                                 |
| <b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>                  | <b>7 709 k€</b>                                  |
| <b>Goodwill provisoire</b>  | <b>17 920 k€</b>                                 |
| Chiffre d'affaires depuis l'acquisition                                       | 4 309 k€   |
| <b>Résultat opérationnel depuis l'acquisition</b>                             | <b>49 k€</b>                                     |

## B. Cessions, liquidations

Le 23 février 2024, le Groupe STEF a vendu la totalité de ses actions dans la société STEF Logistique Santé à la société Bolloré Solutions Logistiques. Le prix de cession s'établit à 4 M€ (incluant un montant de 3,2 M€ pour les titres et 0,8 M€ de remboursement de compte courant). Cette cession permet de dégager une plus-value de 2,7 M€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Un complément de prix, sous conditions, d'un montant maximum de 1 M€ est prévu dans la transaction. À ce stade, aucun montant n'a été reconnu dans les comptes du Groupe.

### 2.2.2

## Suivi des acquisitions réalisées en 2023

### Affectation des goodwill de Transwest et Newgel

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de Transwest et de Newgel. La principale modification est le paiement de l'ajustement du prix d'acquisition de Transwest de 963 k€ en faveur du vendeur portant le goodwill définitif à 25,8 M€.

## 2.2.3

## Trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales

|   | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Décassement net suite à l'acquisition de participations consolidées         | (98 499)         | (40 695)         |
| Décassement net suite à l'acquisition d'intérêts ne donnant pas le contrôle | (3 893)          | (158)            |
| Encaissement net suite à la cession de filiales                             | 3 683            | 118 262          |
| Autres éléments (compléments de prix/recapitalisation...)                   | (200)            | 0                |
| <b>Total acquisitions</b>   | <b>(98 909)</b>  | <b>77 409</b>    |

En 2023 les encaissements nets relatifs à la cession de filiales correspondaient à la sortie du périmètre Maritime et étaient composés du prix des titres pour 34,0 M€ et des remboursements de comptes courants nets de la trésorerie sortie pour 84,2 M€.

**Note 3****INFORMATION SECTORIELLE**

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe :

- ▀ qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des produits et d'encourir des charges, y compris des produits et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- ▀ dont le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par la Direction Générale en vue de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance et ;
- ▀ pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'information sectorielle consiste en une analyse des données consolidées par activités et par zones géographiques.

Le Groupe identifie deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise, en interne, à la Direction Générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe :

- ▀ le secteur France, composé des filiales ayant leur siège social en France ;
- ▀ le secteur International constitué des filiales ayant leur siège hors de France, à l'exception d'une entité française ayant une activité de gestion des flux européens.

Ces secteurs, qui reflètent la structure de l'organisation interne, sont similaires à ceux présentés précédemment.

Les informations concernant les résultats des secteurs sont incluses dans les tableaux ci-dessous. La performance de chacun des secteurs présentés est évaluée par la Direction Générale sur la base de leur résultat opérationnel.

## 3.1

## Information par activité

| 2024   | STEF France      | STEF International | Autres         | Données consolidées |
|--|------------------|--------------------|----------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses) | 2 441 772        | 1 822 456          | 692 217        | 4 956 445           |
| Inter-activités  | (43 951)         | (24 036)           | (87 673)       | (155 660)           |
| <b>Chiffre d'affaires net consolidé</b>                            | <b>2 397 821</b> | <b>1 798 420</b>   | <b>604 544</b> | <b>4 800 785</b>    |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                               | <b>134 159</b>   | <b>86 580</b>      | <b>3 480</b>   | <b>224 219</b>      |
| Autres produits et charges opérationnels                           | 12 648           | (8 234)            | (252)          | 4 162               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                       | <b>146 807</b>   | <b>78 346</b>      | <b>3 228</b>   | <b>228 381</b>      |
| Résultat financier   |                  |                    |                | (39 835)            |
| Charge d'impôt   |                  |                    |                | (47 799)            |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence        |                  |                    |                | 8 069               |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>148 815</b>      |
| <b>Résultat net des activités abandonnées</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>8 500</b>        |
| <b>Résultat net</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>157 315</b>      |
| Actifs des activités poursuivies                                   | 1 958 444        | 1 853 849          | 113 535        | 3 925 828           |
| Actifs des activités abandonnées                                   |                  |                    |                | 0                   |
| Actifs non affectés  | 0                | 0                  | 0              | 0                   |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>1 958 444</b> | <b>1 853 849</b>   | <b>113 535</b> | <b>3 925 828</b>    |
| Dont goodwill activités poursuivies                                | 122 242          | 265 938            | 2 195          | 390 375             |
| Dont goodwill activités abandonnées                                |                  |                    |                | 0                   |
| Dont entreprises associées   | 62 663           | 8 703              | 0              | 71 366              |
| Passifs des activités poursuivies                                  | 633 540          | 539 933            | 49 821         | 1 223 295           |
| Passifs des activités abandonnées                                  |                  |                    |                | 0                   |
| Passifs non affectés et capitaux propres                           |                  |                    |                | 2 702 533           |
| <b>Total du passif</b>   |                  |                    |                | <b>3 925 828</b>    |
| Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice    | (125 559)        | (104 322)          | (11 457)       | (241 338)           |

| 2023   | STEF France      | STEF International | Autres         | Données consolidées |
|--|------------------|--------------------|----------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires des activités (ventes inter-activités incluses) | 2 390 727        | 1 504 910          | 686 569        | 4 582 206           |
| Inter-activités  | (39 489)         | (23 672)           | (76 926)       | (140 087)           |
| <b>Chiffre d'affaires net consolidé</b>                            | <b>2 351 238</b> | <b>1 481 238</b>   | <b>609 643</b> | <b>4 442 119</b>    |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                               | <b>152 616</b>   | <b>91 296</b>      | <b>3 349</b>   | <b>247 261</b>      |
| Autres produits et charges opérationnels                           | 6 369            | 918                | (1 498)        | 5 789               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                       | <b>158 985</b>   | <b>92 214</b>      | <b>1 851</b>   | <b>253 050</b>      |
| Résultat financier   |                  |                    |                | (25 239)            |
| Charge d'impôt   |                  |                    |                | (62 800)            |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence        |                  |                    |                | 9 707               |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>174 718</b>      |
| <b>Résultat net des activités abandonnées</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>16 877</b>       |
| <b>Résultat net</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>       | <b>191 595</b>      |
| Actifs des activités poursuivies                                   | 1 870 390        | 1 498 432          | 140 336        | 3 509 159           |
| Actifs des activités abandonnées                                   |                  |                    |                | 0                   |
| Actifs non affectés  | 0                | 0                  | 0              | 0                   |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>1 870 390</b> | <b>1 498 432</b>   | <b>140 336</b> | <b>3 509 159</b>    |
| Dont goodwill activités poursuivies                                | 122 242          | 192 366            | 2 195          | 316 803             |
| Dont goodwill activités abandonnées                                |                  |                    |                | 0                   |
| Dont entreprises associées   | 55 111           | 7 931              | 0              | 63 042              |
| Passifs des activités poursuivies                                  | 614 036          | 473 820            | 47 239         | 1 135 095           |
| Passifs des activités abandonnées                                  |                  |                    |                | 0                   |
| Passifs non affectés et capitaux propres                           |                  |                    |                | 2 374 064           |
| <b>Total du passif</b>   |                  |                    |                | <b>3 509 159</b>    |
| Montant des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice    | (116 190)        | (72 618)           | (11 274)       | (200 082)           |

Au sein du secteur International, seul l'Italie représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2024, son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel s'établissent respectivement à 595,8 M€ et 13,0 M€ (565,5 M€ et 33,0 M€ en 2023). Dans un contexte de ralentissement de la consommation alimentaire, le résultat de l'exercice 2024 est notamment pénalisé par un incident opérationnel (cf. Note 9) et par les coûts de mise en place du dispositif surgelé.

Le chiffre d'affaires « Autres » inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile pour 588 millions d'euros en 2024 contre 592 millions d'euros en 2023.

Les actifs des activités sont constitués de la totalité des actifs du bilan. Les passifs non affectés sont les dettes financières. Ces dernières, dans la mesure où le financement du Groupe est assuré par une structure centrale, ne peuvent être raisonnablement affectées.

## Note 4

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

### A. Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des remises et rabais accordés. Les revenus sont enregistrés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite à savoir lorsque le service est transféré au client.

Les produits des activités de transport sont reconnus lorsque la prestation est achevée.

Les produits des activités logistiques sont reconnus au fur et à mesure de l'exécution des prestations convenues.

Les produits dans le cadre du contrat d'approvisionnement de l'activité Foodservice (Restauration Hors Domicile) sont comptabilisés lors de la livraison des marchandises aux points de ventes.

### B. Chiffres clés

|                               | France    | Autres régions | Données consolidées |
|-------------------------------|-----------|----------------|---------------------|
| <b>2024</b>                   |           |                |                     |
| Chiffre d'affaires            | 2 918 739 | 1 882 046      | 4 800 785           |
| Actifs non courants des zones | 1 477 966 | 1 304 295      | 2 782 261           |
| <b>2023</b>                   |           |                |                     |
| Chiffre d'affaires            | 2 878 969 | 1 563 150      | 4 442 119           |
| Actifs non courants des zones | 1 328 051 | 1 037 520      | 2 365 571           |

Le chiffre d'affaires des «Autres régions» couvre les ventes réalisées par les entités du Groupe situées en Europe hors France (que ce soit des ventes domestiques pour l'essentiel ou des ventes à destination d'autres pays).

Le pays le plus contributif des «Autres régions» est l'Italie avec un chiffre d'affaires consolidé de 595,8 M€ au titre de l'exercice 2024 et 565,5 M€ en 2023.

Le chiffre d'affaires reporté au titre de la France et des «Autres régions» inclut les ventes de marchandises pour la restauration hors domicile réalisées dans ce pays.

## Note 5

## CONSUMMATIONS EN PROVENANCE DES TIERS

|   | 2024               | 2023               |
|---|--------------------|--------------------|
| Achats hors énergie (dont marchandises RHD)           | (630 512)          | (641 073)          |
| Achats de gazole et autres carburants                 | (183 110)          | (174 543)          |
| Achats d'autres énergies                              | (70 018)           | (65 965)           |
| Sous-traitance transport                              | (1 451 089)        | (1 392 393)        |
| Loyers et charges locatives                           | (36 875)           | (31 811)           |
| Entretien et maintenance                              | (150 649)          | (123 410)          |
| Personnels externes et rémunérations d'intermédiaires | (242 954)          | (186 577)          |
| Assurances et avaries                                 | (78 274)           | (74 181)           |
| Services extérieurs et divers                         | (90 366)           | (82 228)           |
| <b>Total</b>  | <b>(2 933 846)</b> | <b>(2 772 181)</b> |

La variation de ce poste s'explique notamment par l'effet périmètre (+127,6 M€).

À périmètre constant, la hausse s'explique par :

- l'augmentation des coûts d'entretien et maintenance (+ 15 M€) ;
- la progression des charges d'intérim (+ 13,2 M€).

Ces effets sont partiellement compensés par la diminution des coûts de l'énergie dont l'effet carburant (-8,5 M€).

Pour le carburant, le dispositif réglementaire du pied de facture existant en France permet de limiter l'exposition du Groupe. Concernant l'électricité, de par son activité, le Groupe bénéficie de quotas d'électricité à prix fixe « ARENH » en France, cependant le Groupe reste exposé aux variations des prix spot de l'électricité sur une partie de sa consommation.

Les charges de loyers et charges locatives correspondent essentiellement aux charges relatives aux contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 (courte durée et/ou dont la valeur du bien unitaire est faible) ainsi qu'aux composantes services des contrats de location (principalement les charges locatives immobilières et les contrats de maintenance et d'entretien pour le matériel roulant).

## Note 6

## CHARGES DE PERSONNEL

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par STEF. Leur évaluation est directement liée aux performances du Groupe. En conséquence, STEF a inclus la charge correspondante dans le résultat opérationnel dans la rubrique charges de personnel.

|   | 2024               | 2023               |
|---|--------------------|--------------------|
| Salaires et rémunérations                           | (1 296 172)        | (1 128 671)        |
| Charges nettes d'indemnités de départ à la retraite | (3 385)            | (1 564)            |
| Intéressement et participation des salariés         | (39 789)           | (39 142)           |
| <b>Charges de personnel</b>                         | <b>(1 339 346)</b> | <b>(1 169 377)</b> |

Le poste « Salaires et rémunérations » inclut la charge relative aux plans d'attribution d'actions de performance. En 2024, celle-ci, incluant les charges patronales, s'établit à 5,6 millions d'euros (6,6 millions d'euros en 2023). Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont décrites dans la partie « renseignements à caractère général » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La progression des salaires et rémunérations s'explique notamment par l'effet périmètre des intégrations récentes ainsi que les revalorisations des salaires.

Les charges de personnel incluent les prestations payées au titre des médailles du travail et des retraites. Les éléments relatifs à ces engagements sont analysés en note 22 et 23.

## Note 7

## DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

|  | 2024             | 2023             |
|--|------------------|------------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (4 564)          | (3 515)          |
| Amortissements des immobilisations corporelles   | (149 528)        | (131 316)        |
| Amortissements des droits d'utilisation          | (87 247)         | (65 250)         |
| <b>Total</b>                                     | <b>(241 338)</b> | <b>(200 082)</b> |

## Note 8

## DOTATIONS NETTES DES REPRISES AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

|   | 2024           | 2023         |
|---|----------------|--------------|
| Dépréciations nettes sur actifs circulants hors financier | (77)           | (62)         |
| Dépréciations nettes d'autres actifs financiers           | (1 342)        | (518)        |
| Autres mouvements nets sur provisions                     | (3 139)        | 3 792        |
| <b>Total</b>  | <b>(4 558)</b> | <b>3 212</b> |

Les mouvements de provisions comprennent notamment les mouvements nets sur les provisions relatives aux litiges transport.

## Note 9

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

|   | 2024         | 2023         |
|---|--------------|--------------|
| Plus/(moins value) sur cessions d'actifs immobiliers  | 727          | 329          |
| Plus/(moins value) sur cessions de matériels roulants | 4 907        | 1 600        |
| Plus/(moins value) sur cessions de filiales           | 2 658        | 0            |
| Dépréciations d'actifs et mises au rebut              | (425)        | (53)         |
| Autres produits opérationnels                         | 26 571       | 6 730        |
| Autres charges opérationnelles                        | (30 276)     | (2 816)      |
| <b>Total</b>  | <b>4 162</b> | <b>5 789</b> |

En 2024, la cession de STEF Logistique Santé a généré une plus-value de 2,7 M€. Les cessions de matériels roulants ont également progressé au cours de l'exercice.

Les lignes «autres produits opérationnels» et «autres charges opérationnelles» incluent les effets de l'incident opérationnel en Italie.

Les autres produits opérationnels comprennent également la reprise de provision de 11,2 M€ au titre du risque sur les modalités d'application de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (« TICFE ») partiellement compensée en autres charges opérationnelles par le paiement réalisé à ce titre pour 7,6 M€.

En 2023, les autres produits opérationnels intégraient notamment les primes d'énergie reçues en France.

## Note 10

## PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL À L'EBITDA

Le Groupe utilise, en complément du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel, l'EBITDA pour mesurer sa performance. L'EBITDA est déterminé sur la base du résultat opérationnel duquel sont retraitées les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations ainsi que l'ensemble des dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie. Cette définition est identique aux définitions bancaires utilisés dans les principaux contrats de financement du Groupe.

|   | 2024           | 2023           |
|---|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel   | 228 381        | 253 050        |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations  | 241 338        | 200 082        |
| Dotations nettes sur dépréciations et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie comptabilisés en charges de personnel et en autres produits & charges opérationnelles | 14 552         | (26 344)       |
| <b>Total EBITDA</b>   | <b>484 272</b> | <b>426 787</b> |

## Note 11

## RÉSULTAT FINANCIER

|   | 2024            | 2023            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Produits financiers</b>  | <b>1 864</b>    | <b>2 441</b>    |
| Produit de juste valeur des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat | 49              | (4)             |
| Autres produits financiers  | 1 815           | 2 007           |
| Gain de change net  | 0               | 438             |
| <b>Charges financières</b>  | <b>(41 700)</b> | <b>(27 680)</b> |
| Charges nettes d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti                                      | (33 625)        | (24 206)        |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives  | (7 728)         | (3 474)         |
| Perte de change nette   | (347)           |                 |
| <b>Total</b>  | <b>(39 835)</b> | <b>(25 239)</b> |

La répartition de la dette du Groupe est à 59,5 % à taux fixe (note 26).

Le coût de la dette appliqué à l'endettement moyen de l'exercice est en hausse sur la période (3,0 % en 2024 vs. 2,4 % en 2023) consécutif de la hausse des taux de marché sur la période (E3M moyen de 3,57 % en 2024 vs. 3,43 % en 2023) et du refinancement des emprunts long terme échus.

Le taux d'emprunt moyen marginal pondéré relatif aux obligations locatives s'établit à 2,82 % pour la période (1,54 % en 2023).

## Note 12

## IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge (ou le produit) d'impôt sur les bénéfices comprend, d'une part, l'impôt exigible au titre de l'exercice, d'autre part, la charge ou le produit d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global, auxquels cas ils sont comptabilisés en capitaux propres, ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Ils sont évalués en appliquant les taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, sur la base de législations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que les entités fiscales concernées disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs pourront s'imputer. Ils sont examinés à chaque date de clôture. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture. Les effets de changement de taux sont enregistrés en résultat sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

## 12.1

### Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat

|   | 2024            | 2023            |
|---|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt courant                      | (39 811)        | (54 232)        |
| Charge/ produit d'impôt différé (note 12.3) | (7 988)         | (8 568)         |
| <b>Total</b>                                | <b>(47 799)</b> | <b>(62 800)</b> |

## 12.2

### Réconciliation entre la charge d'impôt calculée sur la base des taux d'imposition applicables à la Société mère et la charge effective

|   | 2024            | 2023            |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt  | 188 545         | 227 810         |
| Taux d'impôt courant  | 25,83 %         | 25,83 %         |
| Impôt théorique au taux de (impôt courant):                   | (48 701)        | (58 843)        |
| Utilisation de déficits antérieurs non activés                | 230             | 301             |
| Création de déficits dans la période non activés              | (435)           | (845)           |
| Déficits activés dans la période et précédemment non reconnus | 930             | 0               |
| Dépréciations de déficits activés                             | 0               | (25)            |
| Différentiel de taux d'impôt à l'étranger                     | 427             | (165)           |
| Autres éléments et différences permanentes                    | (249)           | (3 221)         |
| <b>Impôt effectif</b>   | <b>(47 799)</b> | <b>(62 800)</b> |
| <b>Taux effectif d'impôt</b>                                  | <b>25,4 %</b>   | <b>27,6 %</b>   |

La baisse du taux effectif d'impôt est principalement à mettre en relation avec la hausse des déficits de la période activés et un moindre impact des différences permanentes en 2024.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE dite « pilier 2 » visant à établir un taux d'imposition minimal des bénéfices de 15 % est entrée en application en France au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les calculs réalisés sur la base des états financiers définitifs de l'exercice 2024 utilisés pour l'établissement des comptes consolidés et en application des mesures temporaires de sauvegarde édictées par l'OCDE concluent à l'absence d'impact sur la charge d'impôt du Groupe en 2024.

### 12.3

## Actifs et passifs d'impôt différé

Les positions nettes d'impôts différés par pays à la clôture se présentent comme suit :

| 2024            | France   | Belgique | Espagne | Italie | Royaume-Uni | Pays-Bas | Portugal | Suisse | Luxembourg | Total Groupe |
|-----------------|----------|----------|---------|--------|-------------|----------|----------|--------|------------|--------------|
| Impôts différés | (29 651) | (9 786)  | (1 052) | 4 668  | (12 150)    | 1 516    | 437      | 1 562  | 632        | (43 826)     |
| 2023            | France   | Belgique | Espagne | Italie | Royaume-Uni | Pays-Bas | Portugal | Suisse | Luxembourg | Total Groupe |
| Impôts différés | (24 291) | (5 919)  | (920)   | 4 268  | (8 618)     | 1 229    | 330      | 1 453  | (132)      | (32 600)     |

Les principales natures d'impôt différé, ainsi que leurs variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

| 2024                                       | 1 <sup>er</sup> janvier 2024 | Variations au compte de résultat | Autres variations | Variations en OCI | 31 décembre 2024 |
|--|------------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| <b>Actifs d'impôt différé</b>              |                              |                                  |                   |                   |                  |
| Différences temporaires fiscales           | 12 860                       | 3 603                            | 77                | 0                 | 16 540           |
| Juste valeur des instruments de couverture | (610)                        | 5                                | 0                 | 317               | (287)            |
| Déficits reportables                       | 2 667                        | 461                              | 222               | 0                 | 3 350            |
| Autres                                     | 8 309                        | (2 896)                          | 45                | 1 362             | 6 819            |
| Effet de la compensation                   | (14 994)                     | 0                                | 0                 | 0                 | (17 550)         |
| <b>Total actifs d'impôt différé</b>        | <b>8 232</b>                 | <b>1 172</b>                     | <b>345</b>        | <b>1 678</b>      | <b>8 872</b>     |
| <b>Passifs d'impôt différé</b>             |                              |                                  |                   |                   |                  |
| Amortissements dérogatoires                | (29 993)                     | (8 031)                          | 7                 | 0                 | (38 017)         |
| Contrats de location immobilisés           | (5 640)                      | 583                              | (6)               | 0                 | (5 063)          |
| Réévaluations d'immobilisations            | (11 414)                     | 565                              | (3 510)           | 0                 | (14 359)         |
| Autres                                     | (8 780)                      | (2 276)                          | (1 733)           | (20)              | (12 809)         |
| Effet de la compensation                   | 14 994                       | 0                                | 0                 | 0                 | 17 550           |
| <b>Total passifs d'impôt différé</b>       | <b>(40 832)</b>              | <b>(9 160)</b>                   | <b>(5 243)</b>    | <b>(20)</b>       | <b>(52 698)</b>  |
| <b>Impact net</b>                          | <b>(32 600)</b>              | <b>(7 988)</b>                   | <b>(4 898)</b>    | <b>1 658</b>      | <b>(43 826)</b>  |

| 2023                                       | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 | Variations au compte de résultat | Autres variations | Variations en OCI | 31 décembre 2023 |
|--|------------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| <b>Actifs d'impôt différé</b>              |                              |                                  |                   |                   |                  |
| Différences temporaires fiscales           | 12 563                       | (72)                             | 370               | 0                 | 12 860           |
| Juste valeur des instruments de couverture | (1 470)                      | 7                                | 217               | 637               | (610)            |
| Déficits reportables                       | 4 034                        | (1 429)                          | 62                | 0                 | 2 667            |
| Autres                                     | 8 206                        | (579)                            | 26                | 655               | 8 309            |
| Effet de la compensation                   | (13 513)                     | 0                                | 0                 | 0                 | (14 994)         |
| <b>Total actifs d'impôt différé</b>        | <b>9 820</b>                 | <b>(2 073)</b>                   | <b>674</b>        | <b>1 292</b>      | <b>8 232</b>     |
| <b>Passifs d'impôt différé</b>             |                              |                                  |                   |                   |                  |
| Amortissements dérogatoires                | (25 196)                     | (4 797)                          | 0                 | 0                 | (29 993)         |
| Contrats de location immobilisés           | (5 970)                      | 330                              | 1                 | 0                 | (5 640)          |
| Réévaluations d'immobilisations            | (7 453)                      | (638)                            | (3 323)           | 0                 | (11 414)         |
| Autres                                     | (5 048)                      | (1 393)                          | (2 278)           | (61)              | (8 780)          |
| Effet de la compensation                   | 13 513                       | 0                                | 0                 | 0                 | 14 994           |
| <b>Total passifs d'impôt différé</b>       | <b>(30 154)</b>              | <b>(6 498)</b>                   | <b>(5 600)</b>    | <b>(61)</b>       | <b>(40 832)</b>  |
| <b>Impact net</b>                          | <b>(20 334)</b>              | <b>(8 570)</b>                   | <b>(4 926)</b>    | <b>1 231</b>      | <b>(32 600)</b>  |

Les autres variations comprennent les impacts des entrées de périmètre et des reclassements par nature.

Le Groupe estime que, sur la base des plans d'actions engagés localement et des prévisions de résultat qui en découlent et qui ont été établies sur la base d'hypothèses prudentes, les filiales porteuses de ces actifs disposeront dans un avenir prévisible de bénéfices imposables suffisants sur lesquels les actifs d'impôts différés reconnus pourront s'imputer.

Les actifs d'impôts différés au titre des obligations locatives s'établissent à 85,3 M€ et les passifs d'impôts différés au titre des droit d'utilisation au titre des contrats de location s'élèvent à 82,4 M€ au 31 décembre 2024.

L'ensemble des bases d'impôts différés non reconnues, au titre des pertes reportables, s'élève à fin 2024 à 32,0 M€ principalement pour les Pays-Bas (9,6 M€), la Belgique (9,6 M€) et la France (6 M€).

## Note 13

## RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le résultat de la période des activités abandonnées correspond à l'ancien segment opérationnel Maritime du Groupe STEF et à sa cession qui a lieu l'an dernier le 31 mai 2023.

Le montant se décompose de la façon suivante :

| Résultat des activités abandonnées                           | 2024         | 2023          |
|--|--------------|---------------|
| Résultat de la période avant impôt des activités abandonnées | 0            | (12 708)      |
| Produit / (charge d'impôt) sur le résultat associé           | 0            | 89            |
| Résultat de cession avant impôt                              | 8 500        | 29 573        |
| Charge d'impôt relative à la cession                         | 0            | (77)          |
| <b>Total</b>   | <b>8 500</b> | <b>16 877</b> |

L'exercice 2024 est marqué par une reprise de provision, reconnue en 2023 lors de la cession, liée à l'extinction de risques relatifs aux garanties accordées à l'acquéreur.

## Note 14

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (note 14.4).

## 14.1

### Goodwill et immobilisations incorporelles

#### A. Goodwill

Les principes comptables relatifs au goodwill sont décrits en note 2.1.D.  
L'évolution du goodwill sur la période est la suivante :

|   | 2024           | 2023           |
|---|----------------|----------------|
| Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier | 316 803        | 295 461        |
| Acquisition de filiales et d'activités  | 74 319         | 28 432         |
| Cessions                                | 0              | (6 816)        |
| Dépréciations de la période             | 0              | 0              |
| Écart de charge                         | (746)          | (274)          |
| <b>Valeur nette au 31 décembre</b>      | <b>390 375</b> | <b>316 803</b> |

En 2024, la progression du Goodwill s'explique notamment par l'acquisition des Groupes Bakker (28,0 M€), Montfrisa (23,4 M€) et TDL (17,9 M€).

En 2023, la progression du Goodwill s'explique notamment par l'acquisition du Groupe Transwest (+25,8 M€) partiellement compensée par la sortie du Goodwill de l'activité Maritime (-6,8M€).

## B. Immobilisations incorporelles

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles, autres que les goodwill, sont principalement constituées de logiciels informatiques, créés en interne ou acquis. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée estimée d'utilisation qui actuellement n'excède pas cinq ans.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne ou destinés à être commercialisés, sont immobilisés à partir du jour où certaines conditions sont réunies, en particulier lorsqu'il est démontré que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs probables du fait d'une amélioration significative des processus d'exploitation, et que le Groupe dispose des ressources techniques et financières suffisantes pour les mener à bien et a l'intention de les utiliser ou de les commercialiser.

### Évolution de la valeur nette comptable

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

| Valeurs brutes                  | Logiciels      | Autres immobilisations incorporelles | Total          |
|---------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| <b>Au 31 décembre 2022</b>      | <b>140 194</b> | <b>22 271</b>                        | <b>162 465</b> |
| Acquisitions                    | 5 147          | 624                                  | 5 771          |
| Mouvements de périmètre         | (2 990)        | 1 044                                | (1 946)        |
| Autres variations               | 715            | (972)                                | (257)          |
| Cessions et mises au rebut      | (121)          | 1                                    | (120)          |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>      | <b>142 946</b> | <b>22 968</b>                        | <b>165 914</b> |
| Acquisitions                    | 3 288          | 757                                  | 4 045          |
| Mouvements de périmètre         | 2 839          | 1 186                                | 4 025          |
| Autres variations               | 7 461          | (2 287)                              | 5 174          |
| Cessions et mises au rebut      | (1 599)        | (911)                                | (2 510)        |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>      | <b>154 935</b> | <b>21 713</b>                        | <b>176 648</b> |
| Amortissements et dépréciations | Logiciels      | Autres immobilisations incorporelles | Total          |
| <b>Au 31 décembre 2022</b>      | <b>136 873</b> | <b>11 817</b>                        | <b>148 689</b> |
| Dotations                       | 3 364          | 151                                  | 3 515          |
| Mouvements de périmètre         | (2 007)        | 61                                   | (1 946)        |
| Autres mouvements               | 315            | (19)                                 | 296            |
| Reprises et cessions            | (121)          | 1                                    | (120)          |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>      | <b>138 424</b> | <b>12 011</b>                        | <b>150 433</b> |
| Dotations                       | 4 510          | 54                                   | 4 564          |
| Mouvements de périmètre         | 2 374          | 1 163                                | 3 537          |
| Autres mouvements               | 1 727          | 12                                   | 1 739          |
| Reprises et cessions            | (1 596)        | (911)                                | (2 507)        |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>      | <b>145 438</b> | <b>12 329</b>                        | <b>157 765</b> |
| Valeurs nettes comptables       | Logiciels      | Autres immobilisations incorporelles | Total          |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>      | <b>4 522</b>   | <b>10 957</b>                        | <b>15 480</b>  |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>      | <b>9 497</b>   | <b>9 384</b>                         | <b>18 883</b>  |

**14.2**

## Les immobilisations corporelles

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des entrepôts frigorifiques, des plateformes, des véhicules de transport et des immeubles de bureau. S'agissant des immobilisations réévaluées antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition aux normes IFRS, leurs valeurs réévaluées ont été présumées correspondre à leur coût d'acquisition à cette date.

Les amortissements sont déterminés de manière linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La base amortissable est leur coût, à l'exception des entrepôts et plateformes récents, pour lesquels la base amortissable est égale à 90 % du coût. Lorsque certains éléments des constructions ont des durées d'utilité inférieures à la durée d'utilité de l'ensemble de la construction, ils sont amortis sur leur durée d'utilité propre. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à compter de la livraison à neuf sont les suivantes :

- Entrepôts et plateformes : 25 à 30 ans
- Extensions ultérieures : 20 ans
- Immeubles de bureaux : 40 ans
- Matériel et installation de production : 10 ans
- Agencements et installations : 6 à 10 ans
- Installations photovoltaïques : 25 ans
- Matériel de transport : 5 à 12 ans
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont des aides reçues d'autorités publiques pour contribuer au financement de certains investissements. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, le Groupe a choisi de présenter les subventions d'investissements en déduction du coût des immobilisations financées, ce qui a pour effet de réduire les bases d'amortissement et les dotations aux amortissements.

## Évolution de la valeur nette comptable

L'évolution des immobilisations corporelles, intégrant les droits d'utilisation au titre des contrats de location, est la suivante :

| Valeurs brutes   | Terrains et constructions | Matériel de transport | Navires        | Autres           | Total            |
|--|---------------------------|-----------------------|----------------|------------------|------------------|
| <b>Au 31 décembre 2022</b>                             | <b>1 997 968</b>          | <b>353 496</b>        | <b>340 924</b> | <b>878 072</b>   | <b>3 570 459</b> |
| Acquisitions   | 117 133                   | 125 664               | 224            | 145 687          | 388 709          |
| Mouvements de périmètre                                | 22 176                    | 24 183                | (341 148)      | 3 758            | (291 031)        |
| Cessions et mises au rebut                             | (11 163)                  | (26 201)              | 0              | (16 031)         | (53 395)         |
| Autres variations (y compris immobilisations.en cours) | 57 026                    | 7 311                 | 0              | (25 734)         | 38 603           |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>                             | <b>2 183 140</b>          | <b>484 453</b>        | <b>0</b>       | <b>985 752</b>   | <b>3 653 345</b> |
| Acquisitions   | 109 976                   | 126 061               | 0              | 204 143          | 440 180          |
| Mouvements de périmètre                                | 101 866                   | 71 860                | 0              | 41 529           | 215 255          |
| Cessions et mises au rebut                             | (17 226)                  | (62 805)              | 0              | (29 462)         | (109 494)        |
| Autres variations (y compris immobilisations.en cours) | 40 824                    | 18 644                | 0              | (59 834)         | (367)            |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                             | <b>2 418 579</b>          | <b>638 212</b>        | <b>0</b>       | <b>1 142 129</b> | <b>4 198 920</b> |
| Amortissements et dépréciations                        | Terrains et constructions | Matériel de transport | Navires        | Autres           | Total            |
| <b>Au 31 décembre 2022</b>                             | <b>772 426</b>            | <b>181 427</b>        | <b>238 243</b> | <b>572 162</b>   | <b>1 764 258</b> |
| Dotations  | 77 207                    | 62 933                | 0              | 56 426           | 196 567          |
| Mouvements de périmètre                                | 3 599                     | 17 588                | (238 243)      | 4 149            | (212 907)        |
| Cessions et mises au rebut                             | (7 953)                   | (24 870)              | 0              | (15 608)         | (48 430)         |
| Autres variations                                      | 28 271                    | 970                   | 0              | (188)            | 29 052           |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>                             | <b>873 550</b>            | <b>238 049</b>        | <b>0</b>       | <b>616 942</b>   | <b>1 728 540</b> |
| Dotations  | 95 458                    | 79 579                | 0              | 61 739           | 236 776          |
| Mouvements de périmètre                                | 11 584                    | 35 006                | 0              | 30 238           | 76 827           |
| Cessions et mises au rebut                             | (9 959)                   | (59 338)              | 0              | (26 955)         | (96 252)         |
| Autres variations                                      | 412                       | 799                   | 0              | (578)            | 632              |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                             | <b>971 045</b>            | <b>294 094</b>        | <b>0</b>       | <b>681 385</b>   | <b>1 946 523</b> |
| Valeurs nettes comptables                              | Terrains et constructions | Matériel de transport | Navires        | Autres           | Total            |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>                             | <b>1 309 590</b>          | <b>246 405</b>        | <b>0</b>       | <b>368 811</b>   | <b>1 924 806</b> |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                             | <b>1 447 534</b>          | <b>344 119</b>        | <b>0</b>       | <b>460 744</b>   | <b>2 252 397</b> |

Les variations de périmètre concernent principalement les actifs repris des sociétés Bakker aux Pays-Bas, Montfrisa en Espagne et TDL en Belgique.

Par ailleurs, les acquisitions de la période, situées dans la colonne « Autres », comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 111,4 millions d'euros (contre 68,7 millions d'euros au 31 décembre 2023) correspondant notamment à des sites en cours de construction ou d'aménagement.

## 14.3

## Contrats de location

### Principes comptables

#### ■ Obligation locative

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise les passifs au titre du contrat de location, évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des loyers est calculée principalement à l'aide :

- du taux du contrat lorsque celui-ci est disponible ;
- à défaut, du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte du risque propre à chaque pays. Ce taux est adapté à la durée du contrat (durée résiduelle pour les contrats existants en date de première application) en tenant compte de sa duration.

Les loyers comprennent des loyers fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), des loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux, des montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'une option d'achat et les pénalités de résiliation si l'exercice de ces options est raisonnablement certain. La composante service est dissociée du loyer et est comptabilisée en charge de la période.

La valeur comptable du passif des contrats de location est réévaluée en cas de réestimation ou modification du contrat (exemple : modification de la durée du contrat de location, modification des paiements de location, application d'une indexation annuelle...).

#### ■ Droit d'utilisation relatif aux contrats de location

Le Groupe comptabilise les actifs liés au droit d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les actifs sont évalués au coût et ajustés en fonction de la réévaluation des passifs liés aux contrats de location. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend le montant des passifs liés aux contrats de location, des coûts directs initiaux engagés et des paiements de location versés à la date de prise d'effet ou avant, moins les incitations à la location reçues.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile estimée de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de devenir propriétaire de l'actif loué à la fin de la durée du contrat de location.

Les contrats dont la durée d'origine est inférieure à 12 mois et/ou dont l'actif est de faible valeur unitaire (inférieure ou égale à 5 000 euros) ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont sujets à dépréciation (« méthode transitoire » appliquée).

#### ■ Détermination de la durée des contrats

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipées que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée des contrats du Groupe varie en fonction de leur nature et des zones géographiques.

La durée retenue pour les contrats de location hors immobilier correspond généralement à la durée définie dans le contrat.

Concernant les contrats de location immobiliers, certains contrats immobiliers présentent des options unilatérales de résiliation des contrats (notamment en France avec les contrats 3-6-9, les baux emphytéotiques et les Autorisations d'Occupation Temporaires). Aussi, pour déterminer la durée à retenir pour calculer l'obligation locative, le Groupe détermine la durée exécutoire du contrat (durée maximale) et prend en compte les options de résiliation s'il n'est pas raisonnablement certain de poursuivre le contrat de location au-delà de l'option de résiliation. Cette estimation est faite en collaboration avec la Direction immobilière du Groupe qui détermine la stratégie immobilière. Il est également tenu compte des agencements indissociables détenus par le Groupe.

### ■ Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'obligation locative, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

### Évolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés ci-dessous par nature de bien sous-jacents :

|                                     | Immobilier     | Matériels roulants | Autres actifs | Total          |
|-------------------------------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| <b>Au 31 décembre 2023</b>          | <b>133 689</b> | <b>161 973</b>     | <b>2 699</b>  | <b>298 361</b> |
| Augmentations                       | 38 567         | 55 487             | 1 174         | 95 228         |
| Mouvement de périmètre              | 70 363         | 33 524             | 2 654         | 106 541        |
| Dotation aux amortissements         | (29 904)       | (55 564)           | (1 779)       | (87 247)       |
| Résiliations                        | (6 777)        | (1 820)            | (286)         | (8 883)        |
| Reclassements et autres variations* | (1 476)        | 418                | 0             | (1 058)        |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>          | <b>204 462</b> | <b>194 019</b>     | <b>4 462</b>  | <b>402 942</b> |

\*Incluant notamment les transferts d'immobilisations dont les options d'achats ont été levées.

## 14.4

### Dépréciation des goodwill et des immobilisations

#### Principes comptables

La norme IAS 36 prescrit de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles (y compris les goodwill) et corporelles, n'excède pas leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, nette des coûts de la vente. La valeur d'utilité d'une immobilisation est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Les immobilisations qui ne produisent pas des flux de trésorerie suffisamment autonomes sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »).

Les Goodwill sont affectés à des « UGT » dont le champ couvre les zones géographiques sur lesquelles le Groupe exerce ses prestations de logistique et de transport et testés à ce niveau.

Conformément à IAS 36, des tests de perte de valeur sont conduits au moins une fois par an sur les goodwill. Des tests sont également réalisés dès la survenance d'un évènement indicatif d'une perte de valeur probable susceptible de remettre en cause la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ces éléments sont rattachés, telles qu'une baisse sensible de la rentabilité ou une évolution réglementaire particulière pouvant impacter défavorablement, durablement et de façon significative cette rentabilité.

Par ailleurs, le Groupe analyse de manière régulière si ses immobilisations corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, établit des tests de perte de valeur.

Les flux de trésorerie futurs attendus d'une immobilisation ou d'une « UGT » sont établis sur :

- la base d'une projection budgétaire à 5 ans assortie d'un taux de croissance calculé à partir de données historiques sur 3 ans, des prévisions budgétaires et des taux prévus pour la durée du PMT ;
- d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif affecté d'un taux de croissance spécifique à l'activité concernée ;

■ Le taux de croissance spécifique de la zone concernée est déterminé à partir d'études de marché portant sur les produits alimentaires et le secteur du transport routier et logistique ;

Les flux ainsi obtenus sont actualisés selon un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital.

Une dépréciation est constatée si la valeur comptable d'une immobilisation ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Cette dépréciation est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill attaché à l'UGT, puis à celle de la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une dépréciation constatée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

### Test de dépréciation des UGT

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués à la clôture de l'exercice 2024. Ces tests sont menés par zone géographique. Les valeurs d'utilité des UGT, qui correspondent aux flux de trésorerie futurs actualisés. Les principales hypothèses retenues pour calculer les cash-flows actualisés sont les suivantes :

|  | France | Autres régions |
|--|--------|----------------|
| Taux d'actualisation                     | 6,9 %  | 5,6 % – 8,0 %  |
| Taux de croissance sur horizon explicite | 1,5 %  | 2,0 %          |

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital incluant les paramètres généralement admis (bêta, prime de risque du marché). Ce taux tient compte de l'effet d'impôt. Il est déterminé par UGT.

### Ventilation par secteurs des goodwill et actifs à durée d'utilité indéterminée

|   | France  | Autres régions | Total   |
|---|---------|----------------|---------|
| Goodwill et actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée | 130 843 | 267 588        | 398 431 |

### Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des UGT (les zones géographiques hors France étant regroupées sur la ligne « Autres régions »), la marge des tests correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable résultant d'une part d'une variation des taux de croissance (baisse d'1 point), d'autre part d'une variation du taux d'actualisation (hausse d'1 point) à l'infini :

### Résultat des tests

Les tests conduits concluent à l'absence de perte de valeur sur les différentes UGT testées

Le taux d'actualisation qui conduirait à des valeurs recouvrables égales aux valeurs nettes comptables est de 14,6 % pour la France et compris entre 11,9 % et 19,3 % pour les autres régions.

| En millions d'euros | Marge de résistance à la variation des taux |                                  |
|---------------------|---|----------------------------------|
|                     | de croissance (baisse de 1 pt)              | d'actualisation (hausse de 1 pt) |
| 31/12/2024          |   |                                  |
| France              | 1 403                                       | 1 323                            |
| Autres régions      | 1 400                                       | 1 319                            |
| <b>Total</b>        | <b>2 803</b>                                | <b>2 642</b>                     |

**Note 15****ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS****Principes comptables**

Les actifs financiers représentatifs de titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Les actifs dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évalués au coût d'acquisition par simplification et compte tenu de leurs montants globalement non significatifs.

Les prêts et créances comprennent principalement les prêts versés au personnel dans le cadre de la participation à l'effort de construction pour 26,5 millions d'euros en 2024 (25,7 millions d'euros en 2023). Ces prêts sans intérêt, consentis à des organismes dans le cadre de la contribution obligatoire des employeurs à l'effort de construction, sont enregistrés initialement à la juste valeur qui correspond à leur montant actualisé à la date du versement. La différence avec le montant versé est enregistrée en charges au moment du versement.

**Évolution de l'exercice**

Les actifs financiers non courants se décomposent de la façon suivante :

|  | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global | 2 130            | 4 919            |
| Autres actifs financiers au coût amorti                                    | 38 238           | 32 290           |
| <b>Total</b>   | <b>40 368</b>    | <b>37 209</b>    |

## Note 16

## PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données issues des états financiers des sociétés dont les titres sont mis en équivalence figurent ci-dessous :

| 31 décembre 2024               | Part du Groupe | Total chiffre d'affaires | Total des actifs | Actif net de la Société | Valeur de mise en équivalence | Résultat net  | Quote-part résultat | Dividendes versés au Groupe |
|--------------------------------|----------------|--------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------|-----------------------------|
| GRUPE PRIMEVER                 | 40 %           | 638 905                  |                  | 84 290                  | 34 414                        | 7 086         | 2 834               | 720                         |
| MESSAGERIES LAITIÈRES          | 39 %           | 95 649                   | 49 437           | 17 274                  | 8 019                         | 3 540         | 1 370               | 1 258                       |
| NORFRIGO                       | 38 %           | 13 155                   |                  | 26 012                  | 6 917                         | 94            | 35                  | 0                           |
| FROID COMBI                    | 25 %           | 32 669                   | 28 418           | 10 684                  | 2 724                         | 5 293         | 1 350               | 765                         |
| OLANO SEAFOOD IBERICA          | 32 %           |                          |                  | 9 639                   | 3 430                         | 2 492         | 797                 | 480                         |
| OLANO VALENCIA                 | 40 %           |                          |                  | 6 789                   | 3 611                         | 911           | 364                 | 0                           |
| SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS | 39 %           | 3 878                    | 19 622           | 6 973                   | 2 698                         | (101)         | (39)                | 0                           |
| QSL STEF                       | 49 %           | 739 443                  |                  | 8 950                   | 4 386                         | 2 428         | 1 190               | 213                         |
| QSL PORTUGAL                   | 49 %           | 69 269                   |                  | 841                     | 412                           | 294           | 144                 | 0                           |
| MEDSEALOG                      | 40 %           | 35 153                   | 13 434           | 1 829                   | 1 251                         | (135)         | (54)                | 0                           |
| BOURGOGNE LOGISTIQUE FRAIS     | 39 %           | 0                        | 3 018            | 3 018                   | 1 177                         | 20            | 8                   | 0                           |
| GL RENTING                     | 30 %           |                          |                  | 150                     | 5                             | 0             | 0                   | 0                           |
| TRANSPORT LAUQUE               | 30 %           | 10 643                   | 2 176            | (5 811)                 | (345)                         | 0             | 0                   | 0                           |
| ROUCAYROL                      | 30 %           |                          |                  | 5 988                   | 3 070                         | 256           | 77                  | 0                           |
| AUTRES ENTITES (SSCV)          | 49 %           |                          |                  | (206)                   | (403)                         | (16)          | (7)                 | 29                          |
| <b>Total</b>                   |                | <b>1 638 764</b>         | <b>116 105</b>   | <b>176 420</b>          | <b>71 366</b>                 | <b>22 162</b> | <b>8 069</b>        | <b>3 465</b>                |

| 31 décembre 2023               | Part du Groupe | Total chiffre d'affaires | Total des actifs | Actif net de la Société | Valeur de mise en équivalence | Résultat net  | Quote-part résultat | Dividendes versés au Groupe |
|--------------------------------|----------------|--------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------|-----------------------------|
| GRUPE PRIMEVER                 | 40 %           | 449 527                  | 339 780          | 79 004                  | 32 300                        | 12 747        | 5 099               | 400                         |
| MESSAGERIES LAITIÈRES          | 39 %           | 98 187                   | 46 499           | 16 986                  | 7 908                         | 3 026         | 1 171               | 1 398                       |
| NORFRIGO                       | 38 %           | 13 728                   | 39 362           | 25 918                  | 6 881                         | 574           | 216                 | 0                           |
| FROID COMBI                    | 25 %           | 27 605                   | 24 082           | 8 391                   | 2 140                         | 3 114         | 794                 | 765                         |
| OLANO SEAFOOD IBERICA          | 32 %           | 52 722                   | 17 590           | 8 647                   | 3 113                         | 2 755         | 882                 | 480                         |
| OLANO VALENCIA                 | 40 %           | 11 240                   | 30 493           | 5 878                   | 3 246                         | 1 665         | 666                 | 0                           |
| SNC NORMANDIE EXPORT LOGISTICS | 39 %           | 3 672                    | 18 925           | 7 074                   | 2 737                         | 9             | 3                   | 0                           |
| QSL STEF                       | 49 %           | 702 124                  |                  | 6 957                   | 3 409                         | 2 147         | 1 052               | 167                         |
| QSL PORTUGAL                   | 49 %           | 62 123                   |                  | 547                     | 268                           | 297           | 146                 | 0                           |
| MEDSEALOG                      | 40 %           | 35 353                   | 13 893           | 1 964                   | 1 305                         | 119           | 48                  | 0                           |
| BOURGOGNE LOGISTIQUE FRAIS     | 39 %           | 0                        | 2 998            | 2 998                   | 1 169                         | (3)           | (1)                 | 0                           |
| GL RENTING                     | 30 %           | 719                      | 1 187            | 150                     | 5                             | 13            | 4                   | 0                           |
| TRANSPORT LAUQUE               | 30 %           | 10 434                   | 3 093            | (5 811)                 | (345)                         | (1 261)       | (378)               | 0                           |
| AUTRES ENTITÉS (SSCV)          | 49 %           |                          |                  | (132)                   | (1 094)                       | 12            | 5                   | 48                          |
| <b>Total</b>                   |                | <b>1 467 434</b>         | <b>537 902</b>   | <b>158 571</b>          | <b>63 042</b>                 | <b>25 214</b> | <b>9 707</b>        | <b>3 258</b>                |

Le Groupe n'est partie prenante dans aucune co-entreprise.

## Note 17

## STOCKS

## Principes comptables

Les stocks sont essentiellement constitués de carburants, de pièces détachées, d'emballages commerciaux et palettes, de matières consommables et des marchandises de l'activité Foodservice (Restauration Hors Domicile -RHD).

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et, pour la plupart, valorisés selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO). Les stocks endommagés font l'objet d'une dépréciation, évaluée sur la base de leur valeur probable de réalisation.

## Évolution de la période

|                                   | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Matières premières et fournitures | 51 576           | 77 152           |
| Marchandises RHD                  | 50 082           | 48 431           |
| <b>Total</b>                      | <b>101 658</b>   | <b>125 583</b>   |
| Dépréciations                     | (23)             | (41)             |
| <b>Total</b>                      | <b>101 635</b>   | <b>125 542</b>   |

Les stocks de matières premières et fournitures sont impactés à la baisse par la diminution de la valorisation des palettes. Cet effet est compensé partiellement par une hausse des stocks de marchandises liés aux clients de la restauration hors domicile du fait de la bonne dynamique de l'activité.

## Note 18

## CLIENTS

## Principes comptables

Les créances clients ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

## Évolution de la période

Ce poste se présente comme suit :

| 31 décembre 2024                  | Valeur Brute   | Dépréciation    | Valeur nette   |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Créances clients                  | 787 264        | (14 188)        | 773 076        |
| <b>Total</b>                      | <b>787 264</b> | <b>(14 188)</b> | <b>773 076</b> |
| Dont non échues                   | 673 804        | (945)           | 672 859        |
| Dont retard n'excédant pas 1 mois | 66 137         | (383)           | 65 754         |
| Dont retard de 1 à 2 mois         | 19 147         | (310)           | 18 837         |
| Dont retard de 2 à 3 mois         | 5 779          | (539)           | 5 240          |
| Dont retard entre 3 et 6 mois     | 8 871          | (739)           | 8 132          |
| Dont retard supérieur à 6 mois    | 13 526         | (11 272)        | 2 254          |

| 31 décembre 2023                  | Valeur Brute   | Dépréciation    | Valeur nette   |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Créances clients                  | 727 173        | (14 113)        | 713 060        |
| <b>Total</b>                      | <b>727 173</b> | <b>(14 113)</b> | <b>713 060</b> |
| Dont non échues                   | 610 398        | (225)           | 610 173        |
| Dont retard n'excédant pas 1 mois | 82 607         | (221)           | 82 386         |
| Dont retard de 1 à 2 mois         | 11 669         | (168)           | 11 501         |
| Dont retard de 2 à 3 mois         | 4 497          | (251)           | 4 246          |
| Dont retard entre 3 et 6 mois     | 2 795          | (576)           | 2 219          |
| Dont retard supérieur à 6 mois    | 15 207         | (12 672)        | 2 535          |

Les mouvements de dépréciations des créances clients, constatés en résultat en 2024 et 2023 sont mentionnés dans la note 8. Aucun client ne représente individuellement au moins 10 % des produits des activités ordinaires.

## Note 19

## AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Ce poste est composé de la manière suivante :

|                             | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Avances et acomptes versés  | 10 775           | 8 627            |
| Créances sociales           | 3 595            | 2 382            |
| Créances fiscales hors IS   | 101 744          | 93 281           |
| Comptes courants actifs     | 13 868           | 11 202           |
| Charges constatées d'avance | 16 054           | 12 195           |
| Autres créances             | 32 857           | 21 528           |
| <b>Total</b>                | <b>178 893</b>   | <b>149 216</b>   |

Les autres créances ayant des échéances courtes figurent à l'actif à leur valeur nominale qui est proche de leur juste valeur. En cas de défaillance des débiteurs et d'indication objective de perte de valeur, ces créances font l'objet de dépréciations pour que leurs montants nets reflètent les flux de trésorerie espérés.

## Note 20

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

### Principes comptables

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Le Groupe a opté pour une gestion de ces actifs à leur juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant portées en résultat.

### Évolution de la période

|  | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|--|------------------|------------------|
| VMP et placements                                    | 60               | 50               |
| Trésorerie active                                    | 85 062           | 143 552          |
| <b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>85 122</b>    | <b>143 602</b>   |
| Découverts bancaires et crédits à court terme        | (79 816)         | (68 371)         |
| <b>Total trésorerie nette</b>                        | <b>5 306</b>     | <b>75 231</b>    |

**Note 21****CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION**

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché, de soutenir le développement futur de l'activité et d'assurer la liquidité du titre. Pour assurer un certain volume d'échange sur le titre, le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

**21.1****Capital social**

Le capital social de STEF S.A est composé, au 31 décembre 2024 de 12 850 000 actions libérées d'une valeur nominale de 1 euro après l'annulation de 150 000 actions auto-détenues, soit 1,15 % du capital social le 16 février 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital social se composait de 13 000 000 actions de valeur nominale de 1 €.

Le Conseil d'administration réuni le 13 mars 2025 a proposé un dividende de 4,15 euros par action à verser au titre de l'exercice.

Le Groupe a versé les dividendes au titre de l'exercice 2023 pour 63,9 M€ soit 5,10 euros par action.

**21.2****Actions propres**

Les montants décaissés par le Groupe pour l'acquisition d'actions STEF (actions propres) sont présentés en déduction des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, les montants encaissés ont pour contrepartie les capitaux propres. Les cessions d'actions propres en tant qu'opérations entre actionnaires n'engendrent donc aucun résultat.

**21.3****Résultat par action**

Le résultat non dilué par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de STEF par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte des actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires de ces options, des actions propres acquises par le Groupe qui sont déduites et des actions propres attribuées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions qui exercent leurs options d'achat.

Le calcul du résultat dilué par action est effectué sur la base d'un nombre d'actions majoré par l'effet de l'exercice de l'ensemble de ces instruments.

Le rapprochement entre les actions existantes au début de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions retenu dans les calculs des résultats par action est le suivant :

|   | 31 décembre 2024  | 31 décembre 2023  |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)</b>  | <b>148 736</b>    | <b>174 616</b>    |
| <b>Résultat net des activités abandonnées (part du Groupe)</b>  | <b>8 500</b>      | <b>16 998</b>     |
| <b>Résultat part de Groupe</b>  | <b>157 236</b>    | <b>191 614</b>    |
| Nombre d'actions de capital au 31 décembre (a)  | 12 850 000        | 13 000 000        |
| Nombre d'actions propres à fin de période (b)   | 311 764           | 569 335           |
| Pondération des mouvements d'actions propres de l'exercice (c)  | (25 581)          | (1 046)           |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice pour le calcul du résultat non dilué (a) - (b) + (c)</b> | <b>12 512 655</b> | <b>12 429 619</b> |
| Nombre d'actions propres affecté au plan d'action de performance (d)  | (104 544)         | (208 032)         |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat par action dilué (a) - (b) + (c) - (d)</b>    | <b>12 617 199</b> | <b>12 637 651</b> |
| <b>Résultat par action en Euro :</b>  |                   |                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #c00000;">■</span> <b>non dilué :</b> </li> </ul>     | <b>12,57</b>      | <b>15,42</b>      |
| Activités poursuivies   | 11,89             | 14,05             |
| Activités abandonnées   | 0,68              | 1,37              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="color: #c00000;">■</span> <b>dilué :</b> </li> </ul>         | <b>12,46</b>      | <b>15,16</b>      |
| Activités poursuivies   | 11,79             | 13,82             |
| Activités abandonnées   | 0,67              | 1,35              |

## Note 22

# AVANTAGES AU PERSONNEL

## 22.1

### Principes comptables

#### A. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages post-emploi à prestations définies consentis par le Groupe sont comptabilisés au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Ils sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. Les écarts actuariels provenant des changements d'hypothèses et des différences entre les prévisions et les montants versés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de compagnies d'assurance pour couvrir l'engagement, vient en déduction du passif. Les différences entre le rendement réel des fonds cantonnés et le produit financier comptabilisé en résultat, sur la base du taux actuariel retenu pour calculer la dette actuarielle, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

## B. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont des rémunérations versées plus d'un an après le terme de la période au cours de laquelle la prestation a été rendue par le salarié. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, et évalués selon les mêmes modalités que les indemnités de fin de carrière. Toutefois, les écarts actuariels qui en résultent sont immédiatement constatés en résultat.

Les avantages post-emploi et les autres avantages à long terme sont évalués par un actuaire indépendant.

### 22.2

## Hypothèses retenues

Les principales hypothèses retenues pour évaluer la dette actuarielle, au titre des indemnités de départ à la retraite, sont les suivantes :

|   |      | Zone Euro                  | Suisse   |
|---|------|----------------------------|----------|
| Taux d'actualisation                          | 2024 | 3,40 %                     | 0,90 %   |
|   | 2023 | 3,25 %                     | 1,50 %   |
| Taux d'inflation                              | 2024 | 2,00 %                     | 1,50 %   |
|   | 2023 | 2,00 %                     | 1,50 %   |
| Taux de rendement attendu des fonds cantonnés | 2024 | 3,40 %                     | 0,90 %   |
|   | 2023 | 2,00 %                     | 0,75 %   |
| Taux prévu d'augmentation des salaires        | 2024 | 2,5 % ou 2 %               | 1,50 %   |
|   | 2023 | 2,5 % ou 2 %               | 1,50 %   |
| Duration moyenne (en années)                  | 2024 | 10                         | 17       |
|   | 2023 | 10                         | 23       |
| Âge de départ à la retraite                   | 2024 | 62 à 66 ans                |          |
|   | 2023 | 60 à 66 ans                |          |
| Table de mortalité                            | 2024 | TGH/F 05 et RGM/<br>RGF 48 | BGV 2020 |
|   | 2023 | TGH/F 05 et RGM/<br>RGF 48 | BVG 2020 |

L'âge de départ en retraite dépend de la qualification des salariés et des secteurs d'activité au sein desquels ils sont employés.

Il est, par ailleurs, retenu comme hypothèse, que les salariés quittent le Groupe sur la base d'une demande de départ volontaire. Par conséquent, les indemnités qui leur sont versées en France sont assujetties à charges sociales conformément à la loi Fillon de 2003 et aux lois ultérieures de financement de la sécurité sociale.

Un test de sensibilité a été effectué avec :

- un taux d'actualisation variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une diminution de la dette actuarielle de 2,1 M€ ou à une augmentation de 2,3 M€ selon le sens de la variation du taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation des salaires variant de 0,25 % par rapport au taux ci-dessus. Il conduit à une augmentation de la dette actuarielle de 1,4 M€ ou à une diminution de 1,3 M€ selon le sens de la variation du taux d'augmentation des salaires.

## 22.3

## Évolution sur l'exercice

Les dettes nettes relatives à ces avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées ci-dessous :

|   | 2024          | 2023          |
|---|---------------|---------------|
| Dettes actuarielles                               | 73 579        | 66 915        |
| Actifs de couverture                              | (56 421)      | (57 386)      |
| <b>S/total Indemnités de départ à la retraite</b> | <b>17 158</b> | <b>9 529</b>  |
| Médailles du travail                              | 13 685        | 11 875        |
| <b>Total</b>                                      | <b>30 842</b> | <b>21 404</b> |

L'évolution des montants nets comptabilisés au bilan se présente comme suit :

|  | 2024          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>                       | <b>9 529</b>  | <b>10 559</b> |
| Charge de l'exercice   | 3 385         | 1 564         |
| Variation de périmètre   |               | (3 833)       |
| Variation des écarts actuariels                                | 6 456         | 2 924         |
| Reclassement   | (123)         | (1 485)       |
| (Prime versée) / remboursement reçu des compagnies d'assurance | 5 151         | 4 995         |
| Cotisations versées par les employés/employeur                 | (1 069)       | (1 066)       |
| Prestations payées   | (6 181)       | (4 204)       |
| Écart de conversion  | 9             | 75            |
| <b>Montant au 31 décembre</b>                                  | <b>17 158</b> | <b>9 529</b>  |

La variation de la dette actuarielle est présentée ci-dessous :

|  | 2024          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>   | <b>66 915</b> | <b>54 802</b> |
| Droits acquis au cours de l'exercice et coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle | 4 849         | 3 380         |
| Prestations payées   | (6 181)       | (4 204)       |
| <b>Projection de la dette actuarielle au 31 décembre sur la base des hypothèses en début d'exercice</b>  | <b>65 583</b> | <b>53 978</b> |
| Variation de périmètre et reclassement   | (1 608)       | 4 072         |
| Cotisations versées par les employés   | 0             | 1 927         |
| Écart actuariels liés à :  |               |               |
| ▀ des hypothèses démographiques  | 1 783         | 0             |
| ▀ des hypothèses financières   | 1 661         | 6 048         |
| ▀ des ajustements d'expérience   | 6 383         | (143)         |
| Écart de conversion (suisse)   | (223)         | 1 033         |
| <b>Montant au 31 décembre</b>  | <b>73 579</b> | <b>66 915</b> |

La variation de la juste valeur des actifs de couverture est détaillée dans le tableau ci-après :

|  | 2024          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Montant au 1<sup>er</sup> janvier</b>       | <b>57 386</b> | <b>44 243</b> |
| Variation de périmètre et reclassement         | 0             | 7 905         |
| Reclassement                                   | (1 485)       | 1 485         |
| Rendement financier attendu                    | 1 464         | 1 816         |
| Écarts actuariels                              | 3 371         | 2 981         |
| Cotisations versées par les employés           | 0             | 1 927         |
| Cotisations versées par l'employeur            | 1 069         | 1 066         |
| Remboursements sur prestations reçus des fonds | (5 151)       | (4 995)       |
| Écart de conversion                            | <b>(232)</b>  | <b>958</b>    |
| <b>Juste valeur des actifs au 31 décembre</b>  | <b>56 421</b> | <b>57 386</b> |

Le détail de la charge de l'exercice se présente de la manière suivante :

|  | 2024         | 2023         |
|--|--------------|--------------|
| Droits acquis au cours de l'exercice                             | 3 196        | 1 455        |
| Coût financier lié à la désactualisation de la dette actuarielle | 1 653        | 1 924        |
| Rendement prévu des fonds cantonnés                              | (1 464)      | (1 816)      |
| <b>Charge de l'exercice</b>                                      | <b>3 385</b> | <b>1 564</b> |

L'échéancier des versements des prestations théoriques est le suivant :

| Échéancier des prestations théoriques à payer par années | 2025         | 2026         | 2027         | 2028         | 2029         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Versements des prestations théoriques</b>             | <b>3 664</b> | <b>2 507</b> | <b>3 733</b> | <b>4 223</b> | <b>4 345</b> |

La charge de l'exercice a été comptabilisée en charges opérationnelles. Les fonds cantonnés, gérés en devises locales (euro et franc suisse), sont déposés auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Suisse. Ils bénéficient de la garantie en capital et, pour l'essentiel, d'une garantie de rendement minimal. Les fonds cantonnés auprès des contrats d'assurances sont composés d'actifs en euros (part principale) et d'actifs diversifiés, offrant pour certains une garantie minimale de taux et dans tous les cas une garantie en capital.

## Note 23

## PROVISIONS

## Principes comptables

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude. Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.

Les provisions pour litiges commerciaux consécutifs à des avaries survenues lors de l'exécution des prestations de transport et de logistique sont évaluées au cas par cas sur la base des réclamations reçues ou connues à la clôture de l'exercice.

## Évolution de la période

Le détail des provisions pour risques et charges au bilan est le suivant :

|                                    | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Indemnités de départ à la retraite | 17 158           | 9 529            |
| Médailles du travail               | 13 685           | 11 875           |
| Provisions litiges                 | 17 699           | 13 146           |
| Autres provisions                  | 31 961           | 31 357           |
| <b>Total</b>                       | <b>80 503</b>    | <b>65 907</b>    |

L'évolution des provisions, autres que celles relatives aux indemnités de départ à la retraite, développées en note 22, se présente comme suit :

|  | Médailles du travail | Litiges       | Autres        | Total         |
|--|----------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>        | <b>11 875</b>        | <b>13 146</b> | <b>31 357</b> | <b>56 378</b> |
| Mouvements de périmètre et autres variations | 691                  | 1 410         | 566           | 2 667         |
| Dotations                                    | 2 066                | 15 048        | 24 613        | 41 726        |
| Reprises utilisées                           | (946)                | (4 264)       | (9 289)       | (14 499)      |
| Reprises non utilisées                       | 0                    | (7 641)       | (15 286)      | (22 927)      |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                   | <b>13 685</b>        | <b>17 699</b> | <b>31 961</b> | <b>63 345</b> |
| Non courantes                                | 13 685               | 4 872         | 9 181         | 27 738        |
| Courantes                                    |                      | 12 827        | 22 780        | 35 607        |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                   | <b>13 685</b>        | <b>17 699</b> | <b>31 961</b> | <b>63 345</b> |

|  | Médailles<br>du travail | Litiges       | Autres        | Total         |
|--|-------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>        | <b>9 661</b>            | <b>16 681</b> | <b>49 330</b> | <b>75 672</b> |
| Mouvements de périmètre et autres variations | 51                      | (1 619)       | 45            | (1 523)       |
| Dotations                                    | 3 004                   | 11 488        | 13 638        | 28 130        |
| Reprises utilisées                           | (841)                   | (5 335)       | (25 550)      | (31 726)      |
| Reprises non utilisées                       | 0                       | (8 069)       | (6 106)       | (14 175)      |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>                   | <b>11 875</b>           | <b>13 146</b> | <b>31 357</b> | <b>56 378</b> |
| Non courantes                                | 11 875                  | 3 960         | 27 992        | 43 826        |
| Courantes                                    | 0                       | 9 186         | 3 365         | 12 552        |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>                   | <b>11 875</b>           | <b>13 146</b> | <b>31 357</b> | <b>56 378</b> |

La provision pour litiges couvre, pour la part courante, les coûts engendrés par les avaries intervenues pendant les prestations de transport, manutention ou entreposage et pour la part non courante la prise en compte de risques dans des contentieux divers.

La colonne «Autres» intègre la provision au titre de l'incident opérationnel en Italie indiqué dans la note 9 (classement en provisions courantes).

Enfin concernant la provision constituée en 2021 (21,9 M€ en principal) au titre du risque sur les modalités d'application de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (« TICFE »), un montant en principal de 7,3 M€ a été réglé en juillet 2024 au titre de la période 2021-2022 (la période 2019-2020 avait été réglée en janvier 2023) conduisant à réduire la provision.

## Note 24

# DETTES FINANCIÈRES

### Principes comptables

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières ainsi que celles engendrées par les opérations d'exploitation (fournisseurs et autres). Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, nette des coûts de transaction. Dans le cas des dettes d'exploitation, du fait de leurs échéances très courtes, leur juste valeur correspond à leur valeur nominale. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe ne possède pas d'instrument composé au 31 décembre 2024.

Des instruments dérivés sont mis en place par le Groupe pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son endettement. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Même lorsque l'objectif du Groupe est de couvrir économiquement un risque, certains instruments dérivés ne remplissent pas les conditions imposées par la norme IFRS 9 pour être qualifiés de couverture comptable. Dans ce cas, les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat.

Lorsqu'un dérivé a pu être qualifié d'instrument de couverture, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'une couverture de juste valeur (échange de flux d'intérêts fixes contre des flux variables), celles-ci sont inscrites en résultat, dans la même rubrique que les ajustements de la juste valeur de la dette couverte ;
- s'il s'agit d'une couverture de flux futurs de trésorerie (échange de flux d'intérêts variables contre des flux fixes), celles-ci sont enregistrées comme autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la couverture, et sont, par la suite, transférées en résultat lors de la comptabilisation des flux d'intérêts faisant l'objet de la couverture. La part inefficace est, quant à elle, constatée en résultat.

## Évolution de la période

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est composé des catégories de dettes suivantes :

|   | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Dettes financières non courantes</b>                                     |                  |                  |
| Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit confirmées à plus d'un an | 569 173          | 452 512          |
| Obligations locatives   | 249 797          | 166 921          |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                             | 211              | 316              |
| <b>Total dettes financières non courantes</b>                               | <b>819 181</b>   | <b>619 749</b>   |
| Part à moins d'un an des :  |                  |                  |
| ■ Emprunts bancaires et de lignes de crédit spot                            | 268 470          | 206 521          |
| ■ Obligations locatives   | 72 881           | 55 122           |
| ■ Autres dettes financières diverses  | 3 061            | 2 329            |
| ■ Billets de trésorerie   | 182 000          | 237 000          |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés                             | 69               | 0                |
| Découverts bancaires et crédits à court terme                               | 79 816           | 68 371           |
| <b>Total dettes financières courantes</b>                                   | <b>606 297</b>   | <b>569 343</b>   |
| <b>Total des dettes financières</b>   | <b>1 425 478</b> | <b>1 189 092</b> |
| <b>Endettement net</b>  | <b>1 340 356</b> | <b>1 045 489</b> |
| <b>Ratio Endettement net /Total des capitaux propres</b>                    | <b>1,05</b>      | <b>0,88</b>      |

Pour financer ses investissements, le Groupe a fait appel principalement à des emprunts bancaires ainsi qu'à l'émission de billets de trésorerie.

L'exigibilité des dettes financières se présente, comme suit, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

| 2024   | Total            | Moins d'un an  | Échéances plus d'un an et moins de cinq ans | Plus de cinq ans |
|--|------------------|----------------|---|------------------|
| Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés) | 837 923          | 268 539        | 457 427                                     | 111 957          |
| Obligations locatives  | 322 678          | 72 881         | 154 766                                     | 95 031           |
| Billets de trésorerie  | 182 000          | 182 000        | 0   | 0                |
| Découverts bancaires   | 79 816           | 79 816         | 0   | 0                |
| Dettes financières diverses  | 3 061            | 3 061          | 0   | 0                |
| <b>Total</b>   | <b>1 425 478</b> | <b>606 297</b> | <b>612 193</b>                              | <b>206 988</b>   |

| 2023   | Total            | Moins d'un an  | Échéances plus d'un an et moins de cinq ans | Plus de cinq ans |
|--|------------------|----------------|---|------------------|
| Emprunts bancaires et tirages sur lignes de crédits (y compris juste valeur des dérivés) | 659 348          | 206 521        | 341 884                                     | 110 944          |
| Obligations locatives  | 222 043          | 55 122         | 101 362                                     | 65 559           |
| Billets de trésorerie  | 237 000          | 237 000        |   |                  |
| Découverts bancaires   | 68 371           | 68 371         |   |                  |
| Dettes financières diverses  | 2 329            | 2 329          |   |                  |
| <b>Total</b>   | <b>1 189 092</b> | <b>569 343</b> | <b>443 246</b>                              | <b>176 503</b>   |

L'exposition du Groupe aux risques de change, de taux et de liquidité du fait de son endettement financier est analysée en note 26.

Les variations des activités de financement détaillées par flux cash et non cash figurent ci-dessous :

| 2024  | Flux de trésorerie |                   |                  | Flux non cash          |                           |                 |   |                                    |                  |
|---|--------------------|-------------------|------------------|------------------------|---------------------------|-----------------|---|------------------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2023   | Nouveaux emprunts | Remboursements   | Variation de périmètre | Variation de juste valeur | Effet de change | Nouvelles obligations locatives (IFRS 16) | Reclassement et autres mouvements* | 31 décembre 2024 |
| Emprunts bancaires et tirages de lignes de crédit | 659 032            | 285 251           | (111 155)        | 5 471                  | 0                         | (957)           | 0   | 0                                  | 837 643          |
| Obligations locatives (IFRS16)                    | 222 043            | 0                 | (74 076)         | 107 976                | 0                         | 1 553           | 74 527                                    | (9 344)                            | 322 678          |
| Billets de trésorerie                             | 237 000            | 0                 | (55 000)         | 0                      | 0                         | 0               | 0   | 0                                  | 182 000          |
| Dettes financières diverses & ICNE                | 2 329              | 0                 | (2 431)          | 2 260                  | 0                         | 0               | 0   | 903                                | 3 061            |
| Découverts bancaires et crédits à court terme     | 68 371             | 9 530             | 0                | 1 915                  | 0                         | 0               | 0   | 0                                  | 79 816           |
| Juste valeur des instruments financiers dérivés   | 316                | 0                 | 0                | 0                      | (36)                      | 0               | 0   | 0                                  | 280              |
| <b>Total</b>                                      | <b>1 189 092</b>   | <b>294 781</b>    | <b>(242 663)</b> | <b>117 622</b>         | <b>(36)</b>               | <b>596</b>      | <b>74 527</b>                             | <b>(8 441)</b>                     | <b>1 425 478</b> |

\*les reclassements et autres mouvements intègrent notamment les résiliations de contrats de location.

## Note 25

### AUTRES DETTES COURANTES

Les autres dettes courantes comprennent les éléments suivants :

|                             | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Avances et acomptes reçus   | 25 836           | 24 468           |
| Dettes sociales             | 228 669          | 211 239          |
| Dettes fiscales             | 143 424          | 134 212          |
| Produits constatés d'avance | 2 057            | 2 563            |
| Comptes courants passifs    | 0                | 0                |
| Dettes sur acquis. D'actifs | 34 338           | 22 429           |
| Autres dettes               | 24 514           | 15 376           |
| <b>Total</b>                | <b>458 838</b>   | <b>410 286</b>   |

## Note 26

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

## 26.1

## Risque de crédit

Aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui limite le risque que la défaillance de l'un d'entre eux puisse avoir des effets significatifs sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe dispose également d'un contrat d'assurance contre le risque de défaillance de ses clients qui est renouvelé de manière régulière.

Les placements financiers sont constitués de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes.

Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

## 26.2

## Risque de taux d'intérêt

La structure de la dette financière par type de taux, après prise en compte des instruments de couverture en place, est la suivante :

|   | 31 décembre 2024 |                | 31 décembre 2023 |                |
|---|------------------|----------------|------------------|----------------|
|   | Taux fixes       | Taux variables | Taux fixes       | Taux variables |
| Emprunts bancaires  | 524 750          | 312 892        | 398 184          | 260 848        |
| Billets de trésorerie   | 0                | 182 000        | 0                | 237 000        |
| Obligations locatives   | 320 621          | 2 057          | 222 043          | 0              |
| Dettes financières diverses<br>(yc. Juste valeur des dérivés) | 3 061            | 280            | 2 329            | 316            |
| Découverts bancaires et crédits à court terme                 | 0                | 79 816         | 0                | 68 371         |
| <b>Total des dettes financières après couverture</b>          | <b>848 433</b>   | <b>577 045</b> | <b>622 556</b>   | <b>566 536</b> |

La part de l'endettement brute à taux fixe, après couverture, s'établit à 59,5 % à fin 2024 contre 52,4 % à fin 2023.

L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de taux d'intérêt est de poursuivre une logique de micro-couverture au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux contrats de financements immobiliers soit en contractant directement à taux fixe avec les établissements prêteurs, soit en mettant en place des contrats de swaps. Cette politique de couverture du Groupe doit permettre d'optimiser l'adossement des instruments de couverture aux dettes sous-jacentes, tout en améliorant son efficacité et en respectant les obligations comptables en termes de comptabilité de couverture.

**En France**, 6 swaps sont actifs au 31 décembre 2024, totalisant un notionnel cumulé couvert de 33 millions d'euros. Les swaps de taux sont parfaitement adossés aux financements longs en termes de durée et de notionnel amortissable, soit entre 6 et 15 ans à l'origine.

**En Italie**, 3 swaps de taux adossés aux financements des actifs immobiliers de Mairano, Fidenza et Nogarole pour un notionnel cumulé couvert de 30 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### Analyse de sensibilité au risque de taux

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt, à la date de clôture, aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées constantes.

| (-) Débit / (+) Crédit                               | Impact sur le compte de résultat |                  | Impact sur le résultat global |                  |
|--|----------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
|  | Hausse de 50 bps                 | Baisse de 50 bps | Hausse de 50 bps              | Baisse de 50 bps |
| Charges d'intérêt sur actifs/passifs à taux variable | 2 884                            | (2 884)          |                               |                  |
| Variation de JV des dérivés                          | 0                                | 0                | 696                           | (719)            |
| <b>Impact net</b>                                    | <b>2 884</b>                     | <b>(2 884)</b>   | <b>696</b>                    | <b>(719)</b>     |

### Exposition du bilan aux risques de taux

| Au 31 décembre 2024                                       | Courant        |                | Non courant    |                |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   | Taux fixe      | Taux variable  | Taux fixe      | Taux variable  |
| Dettes financières*                                       | 212 495        | 393 733        | 573 085        | 245 885        |
| Actifs financiers non courants* (note 15)                 | 0              | 0              | (36 813)       | (2 457)        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)         | 0              | (85 122)       | 0              | 0              |
| <b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b> | <b>212 495</b> | <b>308 611</b> | <b>536 272</b> | <b>243 428</b> |
| Notionnels des dérivés                                    | 16 606         | (16 606)       | 46 246         | (46 246)       |
| <b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b> | <b>229 101</b> | <b>292 005</b> | <b>582 519</b> | <b>197 182</b> |

\* Hors juste valeur des instruments dérivés.

| Au 31 décembre 2023                                       | Courant        |                | Non courant    |                |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   | Taux fixe      | Taux variable  | Taux fixe      | Taux variable  |
| Dettes financières*                                       | 109 216        | 460 127        | 432 580        | 186 853        |
| Actifs financiers non courants* (note 15)                 | 0              | 0              | (32 459)       | (2 884)        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 20)         | 0              | (143 602)      | 0              | 0              |
| <b>Exposition nette avant prise en compte des dérivés</b> | <b>109 216</b> | <b>316 524</b> | <b>400 121</b> | <b>183 969</b> |
| Notionnels des dérivés                                    | 17 907         | (17 907)       | 62 853         | (62 853)       |
| <b>Exposition nette après prise en compte des dérivés</b> | <b>127 123</b> | <b>298 617</b> | <b>462 974</b> | <b>121 116</b> |

\* Hors juste valeur des instruments dérivés.

**26.3****Risque de change**

L'essentiel des flux en dehors de la zone euro concerne le Royaume-Uni et la Suisse. Sur ce périmètre, les revenus et les coûts associés sont majoritairement domestiques et comptabilisés en devise locale, ce qui limite l'impact d'une variation du taux de change sur les résultats du Groupe.

**26.4****Risque de liquidité**

Le Groupe dispose d'une gestion centralisée de trésorerie qui lui assure la maîtrise de l'ensemble des disponibilités de ses filiales.

Les besoins de trésorerie du Groupe sont assurés, majoritairement, par des lignes de crédit obtenues au niveau de la Société mère.

STEF dispose au 31 décembre 2024, de 14 lignes de crédit confirmées à moyen terme, totalisant 340 M€. Au 31 décembre 2024, elles sont utilisées à hauteur de 190 M€.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie d'un montant plafond de 350 M€. Ces billets sont émis par STEF SA sur des maturités allant de 1 jour à 1 an. L'encours du programme au 31 décembre 2024 est de 182 M€.

La Société STEF dispose également de crédits spots totalisant 5 M€, non utilisés au 31 décembre 2024, et d'autorisations de découverts, sans échéances convenues, totalisant 167 M€ dont 79,8 M€ utilisées au 31 décembre 2024. Les besoins de trésorerie courants des filiales sont assurés principalement par la maison-mère via une convention de centralisation de trésorerie européenne.

Les lignes de crédit confirmées, non utilisées, et les autorisations de découvert disponibles et crédits spots, combinées avec une bonne planification des flux, assurent au Groupe une excellente maîtrise de son risque de liquidité.

Certaines lignes et emprunts sont assortis d'engagements de la part du Groupe, notamment le respect de ratios financiers. Les principaux ratios sont les suivants : EBITDA / Charges financières nettes supérieur à 6 ou 6,5 et Endettement Net / Fonds Propres inférieur à 2. Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte l'ensemble des engagements attachés aux financements dont il dispose.

**26.5****Risque sur le gazole**

En tant que consommateur important de gazole, STEF qui est exposé aux variations du prix de ce carburant n'envisage pas, pour le moment, de procéder à des achats d'instruments de couverture. Outre les mécanismes de réperçusion de cette charge, le Groupe privilégie surtout l'optimisation des achats avec des acheteurs dédiés ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à réduire les consommations des véhicules.

## 26.6

## Information sur la juste valeur des instruments financiers par catégorie

|   | Valeur au bilan<br>31 décembre<br>2024 | Juste valeur<br>par résultat | Juste valeur<br>par autre<br>résultat global | Instruments<br>financiers au<br>coût amorti | Actifs non<br>qualifiés de<br>financiers |
|---|--|------------------------------|--|---|--|
| Titres de participation non consolidés                                  | 407                                    |                              | 407  |   |  |
| Autres actifs financiers non courants<br>(yc. Juste valeur des dérivés) | 1 098                                  |                              | 1 098  |   |  |
| Prêts et créances des activités<br>de financement                       | 38 238                                 |                              |  | 38 238                                      |  |
| Titres de placement   | 625                                    |                              | 625  |   |  |
| <b>S/total : actifs financiers<br/>non courants</b>                     | <b>40 368</b>                          | <b>0</b>                     | <b>2 130</b>                                 | <b>38 238</b>                               | <b>0</b>                                 |
| Clients   | 773 076                                |                              |  | 773 076                                     |  |
| Autres débiteurs  | 183 734                                |                              | 768  | 182 966                                     |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 85 122                                 | 85 122                       |  |   |  |
| <b>Actifs</b>   | <b>1 082 300</b>                       | <b>85 122</b>                | <b>2 898</b>                                 | <b>994 280</b>                              | <b>0</b>                                 |

|                                     | Valeur au bilan<br>31 décembre<br>2024 | Juste valeur<br>par résultat | Juste valeur<br>par autre<br>résultat global | Instruments<br>financiers au<br>coût amorti | Passifs non<br>qualifiés de<br>financiers |
|-------------------------------------|--|------------------------------|--|---|---|
| Passifs financiers dérivés          | 280                                    |                              | 280  |   |   |
| Dettes des activités de financement | 1 345 382                              |                              |  | 1 022 704                                   | 322 678                                   |
| Passifs financiers courants         | 79 816                                 |                              |  | 79 816                                      |   |
| <b>S/total : dettes financières</b> | <b>1 425 478</b>                       | <b>0</b>                     | <b>280</b>                                   | <b>1 102 520</b>                            | <b>322 678</b>                            |
| Fournisseurs                        | 628 379                                |                              |  | 628 379                                     |   |
| Autres créditeurs                   | 461 509                                |                              |  | 461 509                                     |   |
| <b>Passifs</b>                      | <b>2 515 366</b>                       | <b>0</b>                     | <b>280</b>                                   | <b>2 192 408</b>                            | <b>322 678</b>                            |

|   | Valeur au bilan<br>31 décembre<br>2023 | Juste valeur<br>par résultat | Juste valeur par<br>autre résultat<br>global | Instruments<br>financiers au<br>coût amorti | Actifs non<br>qualifiés de<br>financiers |
|---|--|------------------------------|--|---|--|
| Titres de participation non consolidés                                  | 1 354                                  |                              | 1 354  |   |  |
| Autres actifs financiers non courants<br>(yc. Juste valeur des dérivés) | 1 866                                  |                              | 1 866  |   |  |
| Prêts et créances des activités<br>de financement                       | 32 290                                 |                              |  | 32 290                                      |  |
| Titres de placement   | 1 699                                  |                              | 1 699  |   |  |
| <b>S/total : actifs financiers<br/>non courants</b>                     | <b>37 209</b>                          | <b>0</b>                     | <b>4 919</b>                                 | <b>32 290</b>                               | <b>0</b>                                 |
| Clients   | 713 060                                |                              |  | 713 060                                     |  |
| Autres débiteurs  | 161 382                                |                              | 1 411  | 159 971                                     |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 143 602                                | 143 602                      |  |   |  |
| <b>Actifs</b>   | <b>1 055 254</b>                       | <b>143 602</b>               | <b>6 330</b>                                 | <b>905 322</b>                              | <b>0</b>                                 |

|                                     | Valeur au bilan<br>31 décembre<br>2023 | Juste valeur<br>par résultat | Juste valeur<br>par autre<br>résultat global | Instruments<br>financiers au<br>coût amorti | Passifs non<br>qualifiés de<br>financiers |
|-------------------------------------|--|------------------------------|--|---|---|
| Passifs financiers dérivés          | 316                                    |                              | 316  |   |   |
| Dettes des activités de financement | 1 120 405                              |                              |  | 898 362                                     | 222 043                                   |
| Passifs financiers courants         | 68 371                                 |                              |  | 68 371                                      |   |
| <b>S/total : dettes financières</b> | <b>1 189 092</b>                       | <b>0</b>                     | <b>316</b>                                   | <b>966 733</b>                              | <b>222 043</b>                            |
| Fournisseurs                        | 616 178                                |                              |  | 616 178                                     |   |
| Autres créiteurs                    | 412 178                                |                              |  | 412 178                                     |   |
| <b>Passifs</b>                      | <b>2 217 448</b>                       | <b>0</b>                     | <b>316</b>                                   | <b>1 995 089</b>                            | <b>222 043</b>                            |

Les actifs et passifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont principalement constitués de dettes relatives aux contrats de location.

### Hierarchie des justes valeurs au 31 décembre 2024

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

|   | Niveau 1  | Niveau 2      | Niveau 3 |
|---|-----------|---------------|----------|
| Actifs financiers à la juste valeur par autre résultat global |           | 1 032         |          |
| Autres débiteurs  |           | 0             |          |
| Instruments dérivés   |           | 1 866         |          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 60        | 85 062        |          |
| <b>Actifs</b>   | <b>60</b> | <b>87 960</b> | <b>0</b> |
| Instruments dérivés   |           | 280           |          |
| <b>Passifs</b>  | <b>0</b>  | <b>280</b>    | <b>0</b> |

| Portefeuille des<br>dérivés au 31<br>décembre 2024 | Juste valeur | À l'actif | Au passif | Part inefficace<br>comptabilisée<br>en Résultat Net<br>Global de la<br>période | Nominal<br>couvert | Maturité<br>moyenne | Taux de<br>référence |
|--|--------------|-----------|-----------|--|--------------------|---------------------|----------------------|
| Swaps  | 1 586        | 1 866     | (280)     | 0  | 62 853             | 3 ans               | Euribor              |

### Méthode de détermination des justes valeurs

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, et les options reposent sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèles de valorisation (type Black & Sholes).

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

La juste valeur des dettes à taux variables est sensiblement égale à la valeur comptable, au risque de crédit près.

## Note 27

## OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées par rapport à STEF sont les entreprises associées, ses administrateurs et ses dirigeants. Sont également dans cette position les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants ainsi que le fonds commun de placement des salariés qui, en agissant de concert, contrôlent 83,92 % des droits de vote à l'Assemblée de STEF.

## 27.1

## Les rémunérations nettes et autres avantages

Les rémunérations nettes et autres avantages versés aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux ont été les suivants, en euros :

|   | 2024             | 2023             |
|---|------------------|------------------|
| Traitements et salaires                 | 1 573 410        | 1 490 095        |
| Jetons de présence                      | 194 901          | 169 668          |
| <b>Total</b>                            | <b>1 768 312</b> | <b>1 659 763</b> |
| Avantages à court terme                 | 1 768 312        | 1 659 763        |
| Avantages postérieurs à l'emploi        | 0                | 0                |
| Avantages à long terme                  | Néant            | Néant            |
| Indemnités de fin de contrat de travail | Néant            | Néant            |
| Paiements en actions*                   | 314 830          | 488 225          |

\* Quote-part de charges IFRS 2 de l'exercice pour les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Les salaires et traitements présentés donnent, sur une base annuelle, le cumul des rémunérations nettes ainsi que les avantages versés aux anciens et nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

## 27.2

## Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché. Sur l'exercice 2024, les transactions les plus significatives, réalisées par le Groupe, concernent les sociétés suivantes :

|                       | Soldes au 31 décembre 2024 |              |          |                | Transactions de l'exercice     |                                |
|-----------------------|----------------------------|--------------|----------|----------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                       | Clients                    | Fournisseurs | Prêts LT | Compte courant | Ventes de biens ou de services | Achats de biens ou de services |
| Primever              | 309                        | (1 422)      | 0        | 12             | 1 983                          | (27 232)                       |
| Messageries Laitières | 4 074                      | 0            | 0        | 5 111          | 39 342                         | (145)                          |
| QSL-STEF              | 13 891                     | 0            | 0        | 0              | 82 406                         | 0                              |

En 2023, les transactions les plus significatives concernaient les sociétés suivantes :

|                       | Soldes au 31 décembre 2023 |              |          |                | Transactions de l'exercice     |                                |
|-----------------------|----------------------------|--------------|----------|----------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                       | Clients                    | Fournisseurs | Prêts LT | Compte courant | Ventes de biens ou de services | Achats de biens ou de services |
| Primever              | 157                        | (1 239)      | 0        | 76             | 2 114                          | (22 562)                       |
| Messageries Laitières | 4 351                      | (1)          | 0        | 3 853          | 34 656                         | (11)                           |
| QSL-STEF              | 12 520                     | 0            | 0        | 0              | 63 014                         | (5)                            |

Par ailleurs, il n'est pas intervenu de transaction significative, en 2024 et 2023, entre le Groupe d'une part, et les structures d'actionariat de cadres et de dirigeants et le fonds commun de placement des salariés d'autre part.

## Note 28

## LIEN ENTRE LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET LES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 28.1

### Lien entre les variations des postes du bilan et les flux de trésorerie

|   | Note | Ouverture        | Variation non monétaires* | Ligne du tableau des flux de trésorerie |                           |                 |                                      |                       | Clôture |
|---|------|------------------|---------------------------|---|---------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------------|---------|
|   |      |                  |                           | Variation des autres éléments de BFR    | BFR Activités abandonnées | Impôt décaissé  | Impôt décaissé Activités abandonnées | Flux d'investissement |         |
| Stocks et en cours  | 17   | 125 542          | 106                       | (24 013)                                | -                         | -               | -                                    | 101 635               |         |
| Clients   | 18   | 713 060          | 53 750                    | 6 265                                   | -                         | -               | -                                    | 773 076               |         |
| Autres créances et actifs financiers courants                                   | 19   | 149 216          | 10 798                    | 18 879                                  | -                         | -               | -                                    | 178 893               |         |
| Actif d'impôt courant   |      | 12 167           | (342)                     | 32 827                                  | -                         | (39 811)        | -                                    | 4 841                 |         |
| <b>Total</b>  |      | <b>999 985</b>   | <b>64 313</b>             | <b>33 958</b>                           | <b>-</b>                  | <b>(39 811)</b> | <b>-</b>                             | <b>1 058 445</b>      |         |
| Dettes fournisseurs   |      | 616 178          | 39 064                    | (26 863)                                | -                         | -               | -                                    | 628 379               |         |
| Autres dettes courantes (dont fournisseurs d'immobilisations)                   | 25   | 410 286          | 17 506                    | 18 478                                  | -                         | -               | 12 568                               | 458 838               |         |
| dont lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles                         |      |                  |                           |   | -                         |                 | 12 568                               |                       |         |
| Dettes d'impôt courant  |      | 1 892            | -                         | 35 803                                  | -                         | (35 024)        | -                                    | 2 671                 |         |
| <b>Total</b>  |      | <b>1 028 356</b> | <b>56 569</b>             | <b>27 418</b>                           | <b>-</b>                  | <b>(35 024)</b> | <b>-</b>                             | <b>1 089 888</b>      |         |
| <b>Impact sur les flux de trésorerie</b>  |      |                  |                           | <b>(6 540)</b>                          | <b>-</b>                  | <b>4 787</b>    | <b>12 568<sup>(9)</sup></b>          |                       |         |
| Impôt au compte de résultat   | 12   |                  |                           |   |                           | (39 811)        |                                      |                       |         |
| Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles              | 14.1 |                  |                           |   |                           |                 | (4 045)                              |                       |         |
| Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (b)            | 14.2 |                  | (76 374)                  |   | -                         |                 | (363 806)                            |                       |         |
| <b>Total tableau des flux de trésorerie</b>                                     |      |                  |                           | <b>(6 540)</b>                          |                           | <b>(35 024)</b> | <b>(355 283)</b>                     |                       |         |
| Dont décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (a) + (b) |      |                  |                           |   |                           |                 | (351 238)                            |                       |         |

\*Les variations non monétaires intègrent notamment les effets des variations de périmètre, les effets de la conversion et reclassements de compte à compte.

## 28.2

## Détail des dotations aux amortissements et provisions présentés dans le tableau des flux de trésorerie

|  | Note | 2024             |
|--|------|------------------|
| Dépréciations du goodwill  | 14.1 | 0                |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles    | 14.1 | (4 564)          |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles      | 14.2 | (236 776)        |
| Dépréciations nettes des reprises sur actifs financiers non courants |      | (665)            |
| Dépréciations nettes des reprises sur actifs courants                |      | 203              |
| Dotations nettes aux provisions                                      |      | (14 088)         |
| <b>Total des dotations nettes des reprises</b>                       |      | <b>(255 890)</b> |

## Note 29

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

|   | Forvis Mazars |              |              |              | EY           |              |              |              | Autres    |            |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|------------|
|   | Montants      |              | %            |              | Montants     |              | %            |              | Montants  | %          |
|   | 2024          | 2023         | 2024         | 2023         | 2024         | 2023         | 2024         | 2023         | 2024      | 2023       |
| <b>Audit</b>  |               |              |              |              |              |              |              |              |           |            |
| <b>I) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b> | <b>1 163</b>  | <b>1 257</b> | <b>89 %</b>  | <b>77 %</b>  | <b>1 021</b> | <b>233</b>   | <b>64 %</b>  | <b>18 %</b>  | <b>72</b> | <b>739</b> |
| A) Émetteur   | 127           | 133          | 10 %         | 8 %          | 141          | 0            | 9 %          | 0 %          | 0         | 222        |
| B) Filiales intégrées globalement   | 1 036         | 1 124        | 79 %         | 69 %         | 880          | 233          | 55 %         | 18 %         | 72        | 517        |
| <b>II) Services autres que la certification des comptes</b>                                     | <b>141</b>    | <b>370</b>   | <b>11 %</b>  | <b>23 %</b>  | <b>574</b>   | <b>1 035</b> | <b>36 %</b>  | <b>82 %</b>  | <b>0</b>  | <b>5</b>   |
| A) Émetteur   | 10            | 189          | 1 %          | 12 %         | 135          | 554          | 8 %          | 44 %         | 0         | 0          |
| B) Filiales intégrées globalement   | 131           | 180          | 10 %         | 11 %         | 439          | 481          | 28 %         | 38 %         | 0         | 5          |
| <b>Total</b>  | <b>1 304</b>  | <b>1 627</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>1 595</b> | <b>1 268</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>72</b> | <b>744</b> |

Les services autres que la certification des comptes couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Elles correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations portant sur des informations comptables et financières ou du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (ii) à l'émission des rapports émis dans le cadre d'opérations sur capital (iii) à l'émission des attestations pour l'aide énergie, (iv) à l'actualisation de l'évaluation du périmètre SWIFT, (v) des missions de due diligences et de revue fiscale.

## Note 30

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

|  | 2024           | 2023           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Engagements reçus</b>                                 |                |                |
| Engagements liés au financement                          |                |                |
| Engagements liés aux activités opérationnelles           | 9 943          | 5 134          |
| Engagements liés au périmètre consolidé                  | 39 873         | 33 231         |
| Lignes de crédit disponibles à moyen terme non utilisées | 150 000        | 150 000        |
| Crédits spots et découverts bancaires non utilisés       | 92 005         | 96 156         |
| <b>Autres engagements reçus</b>                          |                |                |
| <b>Total</b>   | <b>291 821</b> | <b>284 521</b> |
|  |                |                |
|  | 2024           | 2023           |
| <b>Engagements donnés</b>                                |                |                |
| Engagements liés au financement                          | 0              | 0              |
| Engagements liés aux activités opérationnelles           | 121 993        | 137 468        |
| Engagements liés au périmètre consolidé                  | 50 640         | 41 500         |
| <b>Autres engagements donnés</b>                         | 0              | 89             |
| <b>Total</b>   | <b>172 633</b> | <b>179 057</b> |

Les engagements liés aux activités opérationnelles comprennent principalement des commandes fermes d'immobilisations corporelles non encore exécutées qui s'élèvent à 114 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les engagements liés au périmètre consolidé comprennent notamment les garanties accordées au Groupe CMA-CGM dans le cadre de la cession de la Méridionale et de ses filiales.

## Note 31

## PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, il n'existait aucun litige ou contentieux susceptible d'avoir des incidences significatives sur la situation financière du Groupe et ses résultats futurs à l'exception du litige Corsica Ferries décrit dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2023 qui est suivi à travers la garantie d'actif et de passif accordé au Groupe CMA-CGM. Celui-ci n'a pas connu d'évolution au cours de l'année 2024.

## Note 32

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 13 mars 2025.

## Note 33

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

En application des règles énoncées au paragraphe 2.1 ci-dessus les sociétés suivantes sont comprises dans les états financiers consolidés :

| Sociétés intégrées globalement   | Pourcentage de contrôle |                  |
|--|-------------------------|------------------|
|  | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| <b>Société STEF-SA (Mère)</b>  |                         |                  |
| Atlantique SA (Espagne)  | 100 %                   | 100 %            |
| Bretagne Frigo   | 100 %                   | 100 %            |
| Entrepôts Frigorifiques de Nord et de l'Est (EFNE)                                   | 100 %                   | 100 %            |
| Entrepôts Frigorifiques du Sud-Ouest (EFSO)  | 100 %                   | 100 %            |
| FSD  | 100 %                   | 100 %            |
| GIE STEF Geodis  | 50 %                    | 50 %             |
| Institut des métiers du froid  | 100 %                   | 100 %            |
| SLD Aix-en-Provence  | 100 %                   | 100 %            |
| SNC STEF-TFE Services  | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Langdons Group (Royaume-Uni) et ses filiales :</b>                                | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Langdon Ltd   | 100 %                   | 100 %            |
| Langdon Bridgwater Ltd   | 100 %                   | 100 %            |
| Chillnet Ltd   | 0 %                     | 100 %            |
| Ferryline Forwarding Ltd   | 0 %                     | 100 %            |
| Long Lane Deliveries Ltd   | 100 %                   | 0 %              |
| Nagel Group Ltd  | 0 %                     | 100 %            |
| <b>STEF Information et Technologies et sa filiale :</b>                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF IT Portugal   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistics Courcelles  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistics Saintes   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Plouénan   | 100 %                   | 100 %            |
| <b>STEF Suisse et sa filiale</b>   | 100 %                   | 100 %            |
| Frigosuisse  | 0 %                     | 100 %            |
| <b>STEF Nederland (Pays-Bas) et ses filiales</b>                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Bodegraven BV   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF International Raalte BV   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Eindhoven BV  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Raalte BV   | 100 %                   | 100 %            |
| <b>STEF Holding Zeewolde B.V. (ex-Bakker Logistiek Holding BV) et ses filiales :</b> | 100 %                   | 0 %              |
| STEF Transport Zeewolde B.V. ( ex-Bakker Transport BV)                               | 100 %                   | 0 %              |
| STEF Logistics Zeewolde B.V (ex-Bakker Logistiek BV)                                 | 100 %                   | 0 %              |
| <b>SGN Paris Investissements et sa filiale :</b>                                     | 100 %                   | 100 %            |

| Sociétés intégrées globalement<br>Société STEF-SA (Mère) | Pourcentage de contrôle |                  |
|--|-------------------------|------------------|
|  | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| Cold Ré  | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Immostef et ses filiales :</b>                        | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Blue enerfreeze et ses filiales :</b>                 | 100 %                   | 100 %            |
| Blue enerfreeze Espana                                   | 100 %                   | 100 %            |
| Blue enerfreeze Portugal                                 | 100 %                   | 100 %            |
| Blue enerfreeze Belgique                                 | 100 %                   | 100 %            |
| Blue enersun   | 100 %                   | 75 %             |
| Blue Next  | 85 %                    | 100 %            |
| Entrepôts Frigorifiques de Normandie Loire (EFNL)        | 100 %                   | 100 %            |
| Frigaurice   | 100 %                   | 100 %            |
| GEFA   | 100 %                   | 100 %            |
| Immostef Italia S.r.l                                    | 100 %                   | 100 %            |
| Immostef Nederland                                       | 100 %                   | 100 %            |
| Immostef Suisse  | 100 %                   | 100 %            |
| Immostef UK  | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Immostef Espana S.L.U et ses filiales :</b>           | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Friomerk S.A.U et sa filiale :</b>                    | 100 %                   | 100 %            |
| Euomerk S.A.U  | 100 %                   | 100 %            |
| Congelados Villanubla SL                                 | 100 %                   | 0 %              |
| Cold Energy  | 100 %                   | 0 %              |
| Immostef Portugal S.L.U                                  | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Immostef Belgique et sa filiale :</b>                 | 100 %                   | 100 %            |
| Jumax BV   | 100 %                   | 0 %              |
| SNC Loudéac Froid  | 100 %                   | 100 %            |
| Éolienne de la lande                                     | 100 %                   | 100 %            |
| SCI C2W2   | 100 %                   | 100 %            |
| SCI des Pins   | 100 %                   | 100 %            |
| SCI des Vallions   | 100 %                   | 100 %            |
| SCI Fresh 5  | 100 %                   | 100 %            |
| SCI Fresh 7  | 100 %                   | 100 %            |
| SCI Immo   | 100 %                   | 100 %            |
| SCI Immotrans 42   | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Adour Cap de Gascogne                                | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Agen Champs de Lassalle                              | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Allonnes Entrepôts                                   | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Atton Logistique                                     | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Bondoufle La Haie Fleurie                            | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Brignais Charvolin                                   | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Burnhaupt Les Mulhouse                               | 100 %                   | 100 %            |

**Sociétés intégrées globalement**

| Société STEF-SA (Mère)                   | Pourcentage de contrôle |                  |
|--|-------------------------|------------------|
|  | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| SNC Carros La Manda                      | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Cavaillon Le Castanie                | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Cergy Frais                          | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Cergy Froid                          | 100 %                   | 100 %            |
| SNC de la Vesvroise                      | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Donzenac Entrepôts                   | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Donzenac La Maleyrie                 | 100 %                   | 100 %            |
| SNC France Plateformes                   | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Gap Plan de Lardier                  | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Immotrans 49                         | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Immotrans 56                         | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Immotrans 69                         | 100 %                   | 100 %            |
| SNC La Pointe de Pessac                  | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Le Mans Faraday                      | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Les Essarts Sainte-Florence          | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Louverne Les Guichérons              | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Mâcon Est Replonges                  | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Mions La Perrinière                  | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Plan d'Orgon-sur-Durance             | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Reims La Pompelle                    | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Saran Les Champs Rouges              | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Strasbourg Pont de L'Europe          | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Toussieu Chabroud                    | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Trangé Le Bois Chardon               | 100 %                   | 100 %            |
| SNC Valence Pont des Anglais             | 100 %                   | 100 %            |
| <b>STEF Logistique et ses filiales :</b> | 100 %                   | 100 %            |
| DYAD                                     | 100 %                   | 100 %            |
| DYAD SOLUTIONS                           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Canejean                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Bretigny                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Aix-en-Provence          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Alsace                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Savigny                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Atton                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Aulnay-sous-Bois         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Aurice                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Bain-de-Bretagne         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Bondoufle                | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Bretagne Nord            | 100 %                   | 100 %            |

| Sociétés intégrées globalement<br>Société STEF-SA (Mère)        | Pourcentage de contrôle |                  |
|---|-------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| STEF Logistique Bretagne Sud                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Brignais  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Cergy   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Custines  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Darvault  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Distribution Cergy                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Distribution Montsoul                           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Distribution Vitry                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Fuveau  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Givors  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Le Plessis-Belleville                           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Le Plessis-Paté                                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Lesquin   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Lorraine Surgelés                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Méditerranée                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Midi-Pyrénées Limousin                          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Mions   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Montbartier                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Montsoul  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Moulins-Les-Metz                                | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Nemours   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Niort   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Nord  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Normandie                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Pays-de-Loire                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Saint-Pierre-des-Corps                          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Tigery  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Vendenheim                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Bédée   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Rhône-Auvergne (ex-STEF Logistique Rhône-Alpes) | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Restauration Sourcing (ex-STEF Logistique Rouen)           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Saint-Dizier                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Saint-Sever                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Santé   | 0 %                     | 100 %            |
| STEF Logistique Sorgues   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Montagny (ex-STEF Logistique Tours)             | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Toussieu  | 100 %                   | 100 %            |

**Sociétés intégrées globalement**

| Société STEF-SA (Mère)                                      | Pourcentage de contrôle |                  |
|---|-------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| STEF Logistique Vénissieux                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Vitry                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Restauration France                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Montsault                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF France FTL (ex-STEF TSA)                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF TSA Orléans Nord                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF TSA Rhône Alpes  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Mâcon                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Lieusaint                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Rungis                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Saint-Ouen-l'Aumone                         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique 4   | 100 %                   | 100 %            |
| Compagnie Méridionale de Participation                      | 100 %                   | 100 %            |
| <b>STEF Transport et ses filiales :</b>                     | 100 %                   | 100 %            |
| Dispac  | 100 %                   | 100 %            |
| <b>Ebrex France et sa filiale :</b>                         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Miramas                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lezignan Corbières                           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Eurofrischfracht                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Bourgogne (ex-STEF International Strasbourg) | 100 %                   | 100 %            |
| STEF International Ouest                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Caen  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Logistique Vannes                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Agen   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Alpes  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Angers                                       | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Avignon                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Bordeaux (ex-STEF Transport Bordeaux Bègles) | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Boulogne                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Bourges                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Brive  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Caen   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Cavaillon                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Chaulnes                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Clermont-Ferrand                             | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Côte d'Azur                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Dijon  | 100 %                   | 100 %            |

| Sociétés intégrées globalement<br>Société STEF-SA (Mère) | Pourcentage de contrôle |                  |
|--|-------------------------|------------------|
|  | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| STEF Transport Epinal                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Saint-Lô                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Investissement                            | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Landivisiau                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Langres                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Laval                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Le Mans                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Le Rheu                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lesquin                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lille                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Limoges                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lorient                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lyon                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Lyon Est                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Mâcon                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Marseille                                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Metz                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Montpellier                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Mulhouse                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Nantes Carquefou                          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Narbonne                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Niort 1-La Crèche                         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Niort 2-La Crèche                         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Orléans                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Paris Athis                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Paris Distribution                        | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Paris Plessis-Belleville                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Paris Rungis                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Paris Vitry                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Pilotage France                           | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Plan-d'Orgon                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Quimper                                   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Reims                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Rennes                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Châteaubourg                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Rethel                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Rouen                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Reverse (ex-STEF Transport Saint-Amand)             | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Saint-Brieuc                              | 100 %                   | 100 %            |

**Sociétés intégrées globalement**

| Société STEF-SA (Mère)                             | Pourcentage de contrôle |                  |
|--|-------------------------|------------------|
|  | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| STEF Transport Saintes (Belgique)                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Saint-Sever                         | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Seafood Lyon                        | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Sens                                | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Strasbourg                          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Tarbes                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Toulouse                            | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Tours                               | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Valence                             | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Nazareth                            | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Ifs                                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Rennes EST                          | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Vannes                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Velaines                            | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Vendée                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Vire                                | 100 %                   | 100 %            |
| Stefover   | 100 %                   | 100 %            |
| TFE International Ltd                              | 100 %                   | 100 %            |
| Tradimar Bordeaux                                  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Haut Dauphiné                       | 100 %                   | 100 %            |
| Transports Frigorifiques des Alpes (TFA)           | 100 %                   | 100 %            |
| SCI Fonciex  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF International                                 | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Overseas                                      | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Fleuré                              | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Transport Bègles (ex-STEF Transport 4)        | 100 %                   | 100 %            |
| Transwest  | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Belgium SA (ex-Lambros)                       | 100 %                   | 100 %            |
| Rychly   | 100 %                   | 100 %            |
| Cooltrans N.V                                      | 100 %                   | 0 %              |
| Cardon Logistique SA                               | 100 %                   | 0 %              |
| Koeling NV   | 100 %                   | 0 %              |
| Cooltrans Logistics BV                             | 100 %                   | 0 %              |
| STEF Transport Saint-Étienne                       | 100 %                   | 100 %            |
| <b>STEF Italia Holding S.r.l et ses filiales :</b> | 0 %                     | 100 %            |
| STEF Logistics Italia S.r.l                        | 0 %                     | 100 %            |
| <b>STEF Italia spa et ses filiales :</b>           | 100 %                   | 100 %            |
| CDL S.r.l  | 51 %                    | 51 %             |
| Newgel   | 0 %                     | 100 %            |

| Sociétés intégrées globalement<br>Société STEF-SA (Mère)  | Pourcentage de contrôle |                  |
|---|-------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| <b>STEF Frozen et sa filiale</b>                          | 0 %                     | 100 %            |
| <b>INTERMEDIA et ses filiales :</b>                       | 0 %                     | 100 %            |
| SVAT DEUTSCHLAND  | 100 %                   | 100 %            |
| SVAT HUNGARY  | 100 %                   | 100 %            |
| SVAT SPA  | 0 %                     | 100 %            |
| <b>STEF Iberia et ses filiales :</b>                      | 100 %                   | 100 %            |
| Logirest S.L.U.   | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Los Olivos S.A.U.                                    | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Iberfroid S.L.U.                                     | 100 %                   | 100 %            |
| STEF Portugal-Logistica E Transporte LDA                  | 100 %                   | 100 %            |
| Monfrisa S.A.U.   | 100 %                   | 0 %              |
| <b>STEF TRANSPORTES FRIGORIFICOS S.A.U. et sa filiale</b> | 100 %                   | 100 %            |
| Transport Temperatura Controlada S.L.U.                   | 0 %                     | 100 %            |

| Sociétés mises en équivalence<br>Société STEF-SA (Mère) | Pourcentage de contrôle |                  |
|---|-------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2024        | 31 décembre 2023 |
| <b>Participations de STEF Transport :</b>               |                         |                  |
| Froidcombi  | 25 %                    | 25 %             |
| Messageries Laitières                                   | 39 %                    | 39 %             |
| Bourgogne Logistique Frais                              | 39 %                    | 39 %             |
| Transports Lauque                                       | 30 %                    | 30 %             |
| GL RENTING  | 30 %                    | 30 %             |
| Groupe Primever   | 40 %                    | 40 %             |
| Olano Seafood Iberica                                   | 32 %                    | 32 %             |
| Normandie Export Logistics                              | 39 %                    | 39 %             |
| Société financière Roucayrol                            | 30 %                    | 0 %              |
| <b>Participations de STEF Logistique :</b>              |                         |                  |
| QSL - STEF  | 49 %                    | 49 %             |
| QSL PORTUGAL- STEF                                      | 49 %                    | 49 %             |
| <b>Participations d'Immostef :</b>                      |                         |                  |
| Norfrigo  | 38 %                    | 38 %             |
| SCCV Parc Dijon Champollion                             | 49 %                    | 49 %             |
| SCCV SILSA  | 49 %                    | 49 %             |
| SCCV NOBEL  | 49 %                    | 49 %             |
| <b>Participation de STEF Iberia :</b>                   |                         |                  |
| Olano Valencia (Espagne)                                | 40 %                    | 40 %             |
| <b>Participation de STEF Italia spa :</b>               |                         |                  |
| Med Sealog  | 40 %                    | 40 %             |

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la Société STEF,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société STEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Évaluation de l'actif immobilisé (y compris goodwill)

### Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les actifs immobilisés s'élèvent à M€ 2 782 et sont principalement constitués des droits d'utilisation au titre des contrats de location (M€ 403), des immobilisations corporelles (M€ 1 849) correspondant notamment aux entrepôts, plateformes, véhicules de transport, et des goodwill (M€ 390).

Comme décrit en note 14.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction du Groupe examine de manière régulière si ses immobilisations incorporelles et corporelles ne sont pas soumises à des indices de perte de valeur, et le cas échéant, réalise des tests de perte de valeur.

Le Groupe réalise par ailleurs annuellement un test de perte de valeur des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie après allocation à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de son utilisation. Cette méthode nécessite la mise en œuvre de jugements importants de la part de la Direction, notamment lors de l'établissement des prévisions ainsi que lors du choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés comme un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces actifs au bilan et du recours élevé au jugement de la Direction qui implique cette évaluation.

### Nos travaux ont principalement consisté à :

- ▀ examiner la régularité et la permanence des principes et des méthodes comptables appliqués ;
- ▀ analyser les indicateurs de perte de valeur retenus par la Direction du Groupe et à apprécier l'étendue des tests réalisés en conséquence sur l'exercice.

En ce qui concerne les tests visant à déterminer la valeur d'utilité des UGT, nos travaux ont consisté à :

- ▀ contrôler l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT testées ;
- ▀ analyser la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les performances passées, les perspectives de marché et les données projetées présentées au Conseil d'administration de la Société ;
- ▀ apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, la cohérence des hypothèses retenues par rapport aux données économiques du secteur notamment en ce qui concerne les taux de croissance et les taux d'actualisation ;
- ▀ analyser le caractère approprié des informations fournies dans la note 14.4 de l'annexe aux comptes consolidés notamment sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs corporels et incorporels à une variation des principales hypothèses retenues.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société STEF par votre Assemblée générale du 18 décembre 1997 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 25 avril 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption (dont vingt-six années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la première année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

# RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821 27 à L. 821 34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2025

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG Audit

Erwan Candau

Denis Thibon

## CONTACTS

**Ludovic LAPORTE** : Directeur Financier  
**Marie-Line PESQUIDOUX** : Secrétaire générale

Création / Réalisation : Idéogramme Communication  
Rédaction de la CSRD : Bertrand Bompas, Armelle Perrier, Frekia Ghezal,  
Vincent Métivier, Ángel Lecanda, Stéphane Lefebvre  
Crédits photos : Clan d'Oeil - page 67 : Cyril Bruneau  
Photothèques : STEF, iStock  
Coordination : STEF Secrétariat général, Marie-Line Pesquidoux  
et Direction de la Communication, Céline Audibert



*Promouvoir la gestion  
durable des forêts*  
Pour plus d'infos :  
[www.pefc.org](http://www.pefc.org)



Société Anonyme au capital  
de 12 850 000 €

Siège social :  
93, boulevard Malesherbes  
75008 Paris

999 990 005 RCS Paris

Tél.: 01 40 74 28 28

[www.stef.com](http://www.stef.com)

